



TOME 1

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 1 – ANALYSE TERRITORIALE

Vu pour être annexé à la délibération approuvant
les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal,

Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le président

ARRETE LE 20/12/2022
APPROUVE LE 18/12/2023

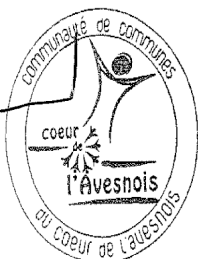


Table des matières

PARTIE 1 – L'ANALYSE TERRITORIALE	4
I- Démographie	4
A- Une relative stabilisation de la population depuis les années 2000	4
B- Plus de sorties que d'entrées sur le territoire	8
C- La perte d'une singularité majeure en termes de natalité	9
D- La réduction du nombre d'habitants n'empêche pas une croissance du nombre de ménages	11
E- Une population vieillissante	16
II- Caractéristiques sociales et insertion	23
A- Une population faiblement diplômée	23
B- Une sous-représentation des classes sociales supérieures	25
C- Un taux d'activités en hausse	28
D- Une sur-représentation des formes d'emploi les moins favorables	30
E- Un territoire très fortement touché par le chômage	32
F- Un territoire marqué socialement, mais préservé par rapport à d'autres secteurs de l'arrondissement	34
III- Habitat	37
A- Un parc majoritairement constitué de maisons occupées par des propriétaires	38
B- Un parc social représentant moins de 10% du parc de logements	43
C- Une problématique de vacance élevée	45
D- Analyse du marché immobilier résidentiel en accession : un parc ancien abordable mais vieillissant alors que le marché du neuf demeure rare	48
E- Analyse du marché immobilier résidentiel locatif privé et social : un marché peu tendu	52
F- Organisation du bâti à vocation habitat : variétés paysagères, formes urbaines et villageoises diversifiées	58
IV- Economie et services marchands	62
A- Un tissu économique spécifique et qui influe sur la structuration de l'emploi	62
B- Un territoire économique en partie organisé autour des Zones d'Activités Economiques	66
C- L'agriculture, un secteur économique d'importance	67
D- Un tissu industriel principalement tourné vers l'agroalimentaire	67
E- Les entreprises de services	68
F- Artisanat	70
G- Commerce	70

V-	Equipements et services non marchands	83
A-	Des services à la personne et à la famille développés	86
B-	Un secteur touristique en développement.....	91
C-	Des disparités en termes de santé.....	105
VI-	Agriculture et bocage.....	110
VII-	Mobilités et transport	111
A.	Infrastructures : un territoire fortement dépendant de la voiture et une offre en transports en communs, alternatifs et modes doux existante ou au cours de déploiement.....	111
B.	Déplacements : des pôles de déplacements présents sur l'ensemble du territoire qui influent sur les pratiques de mobilité	129
VIII-	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et estimation des capacités de densification et de mutation du tissu urbain bâti	147
A.	Caractéristiques de l'occupation des sols : une majeure partie du territoire dominé par les espaces agricoles.....	147
B.	Analyse de la consommation de l'espace 2005-2015 : une moyenne de 23 hectares par an	171
C.	Capacités de densification et de mutation du tissu urbain bâti	199
IX-	Numérique	200

PARTIE 1 – L'ANALYSE TERRITORIALE

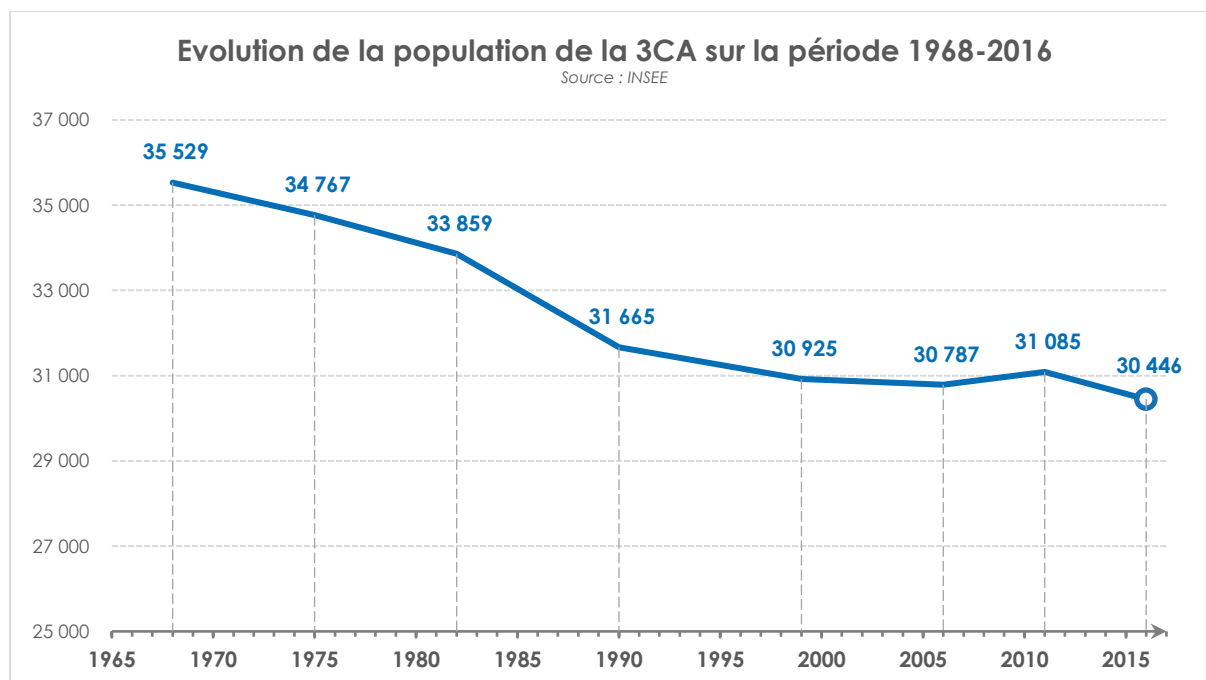
I- Démographie

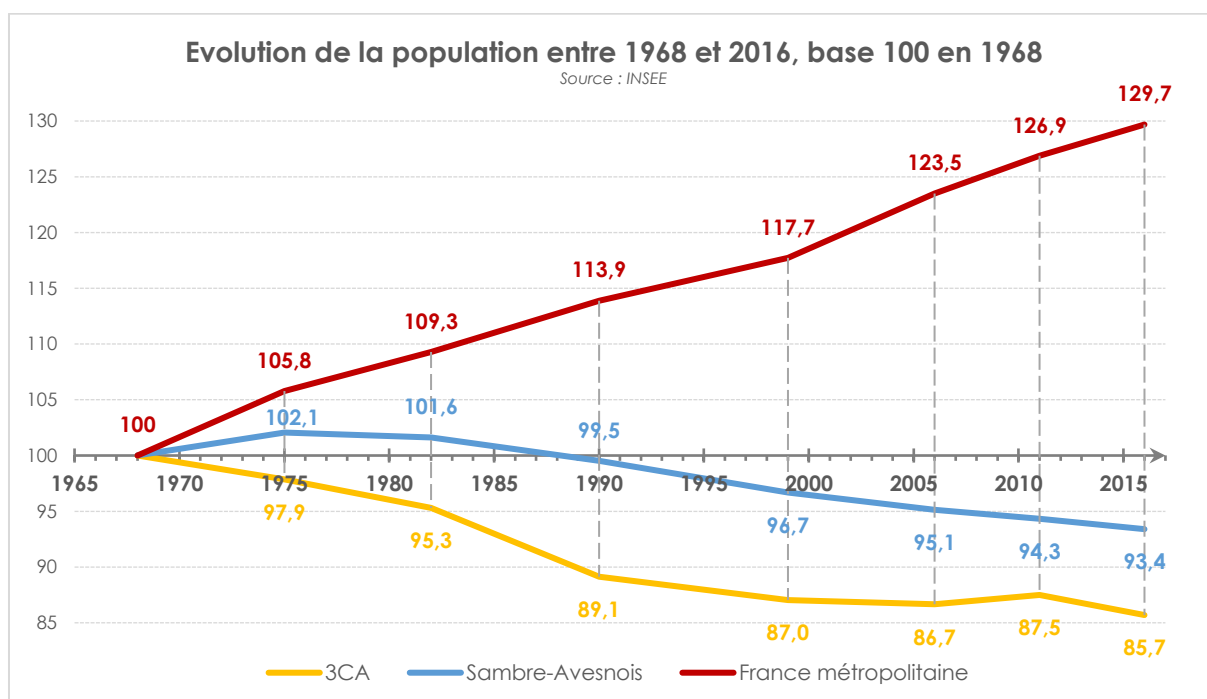
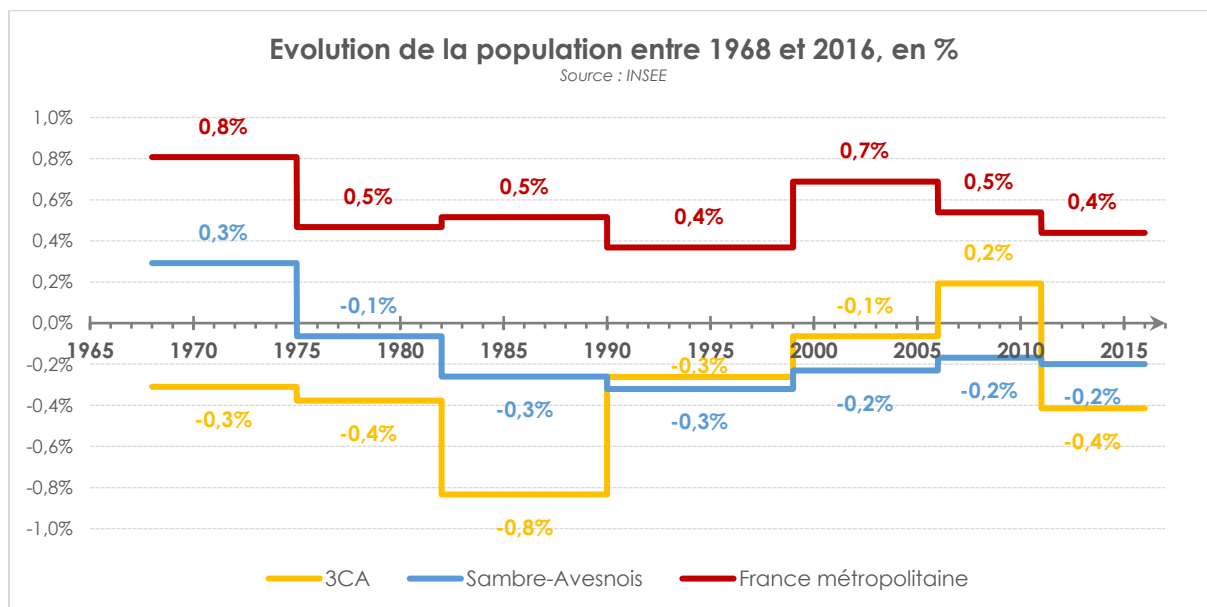
A- Une relative stabilisation de la population depuis les années 2000

Durant la fin du 20^{ème} siècle ainsi qu'en ce début de 21^{ème} siècle, la 3CA a connu une diminution constante de sa population pour atteindre 30 446 habitants en 2016.

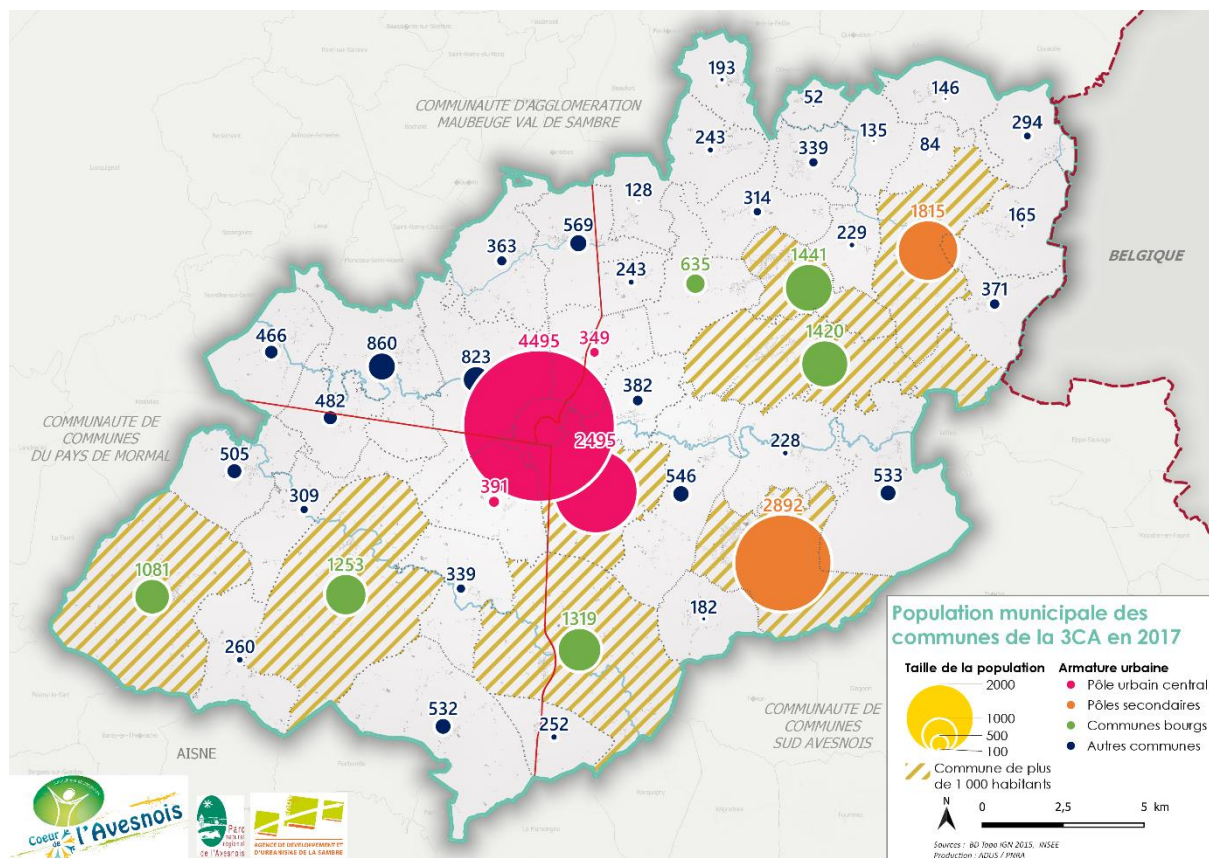
Le rythme de réduction du nombre d'habitants s'est toutefois fortement ralenti au cours des dernières années. **Entre 1999 et 2011, le nombre d'habitants de la communauté de communes s'est stabilisé autour des 31 000 habitants.** À titre de comparaison, sur la même période, la population a continué de décroître à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

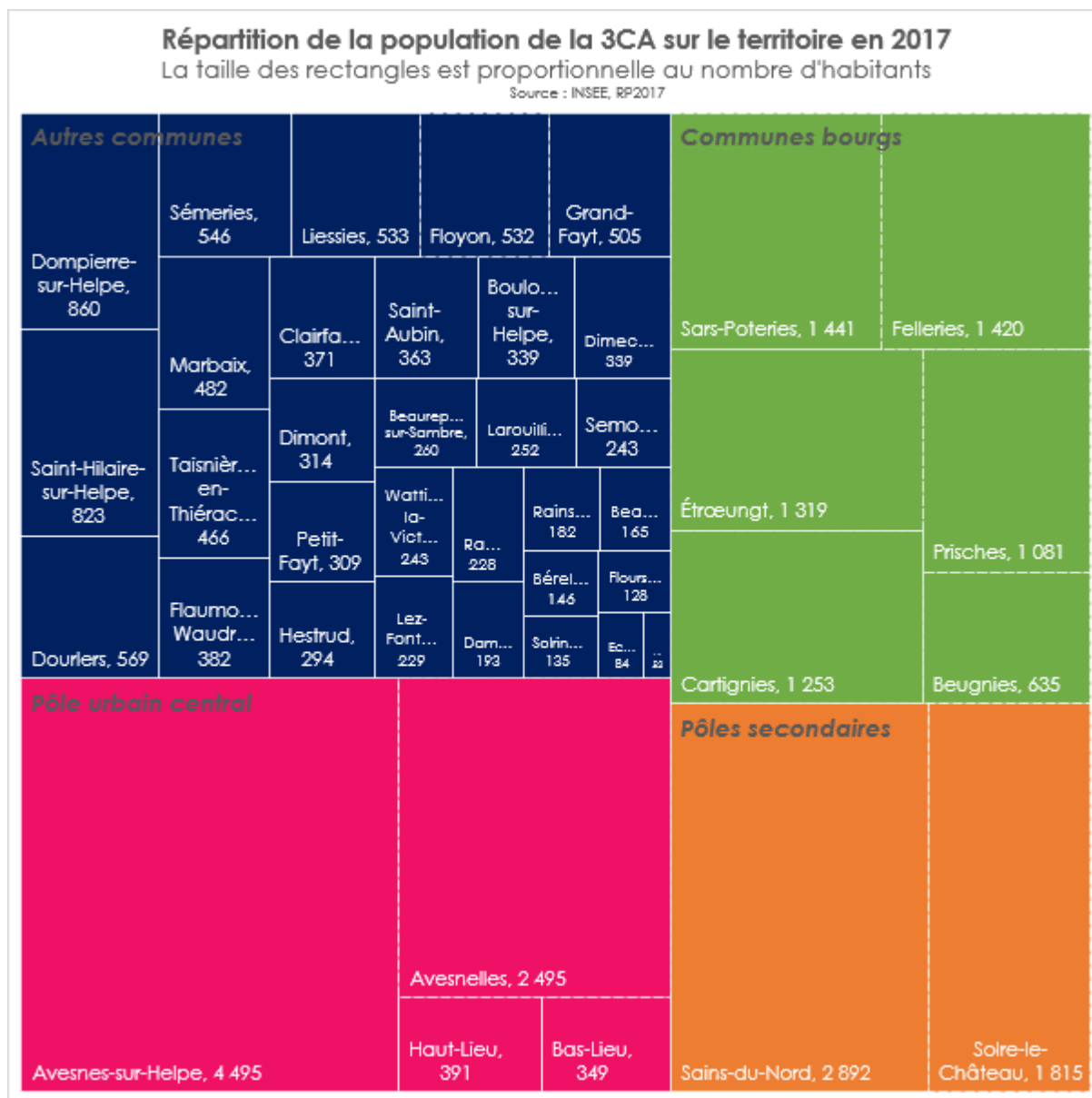
La période 2011-2016, marque un léger retour à la baisse du nombre d'habitants.



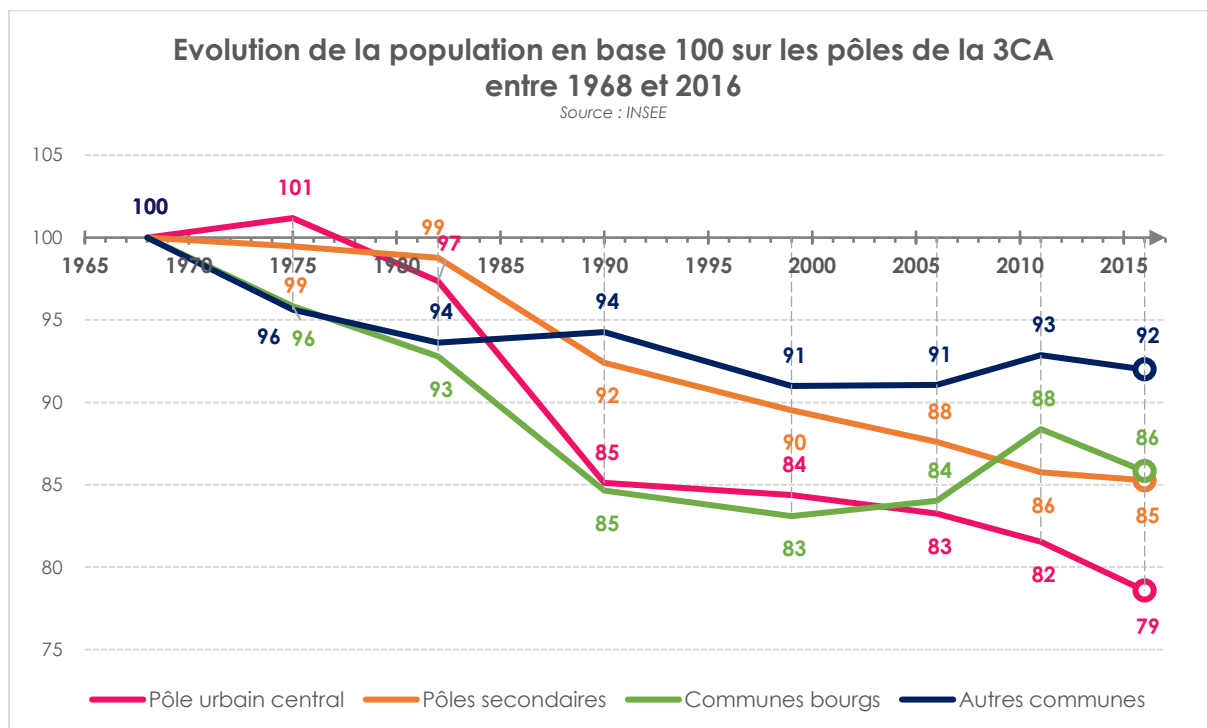


En 2017, sur les 43 communes que compte la 3CA, trois comptent plus de 2 000 habitants. Il s'agit d'Avesnes-sur-Helpe, de Sains-du-Nord et d'Avesnelles. Par ailleurs, seize communes accueillent moins de 300 habitants.





Le mouvement global de diminution du nombre d'habitants cache des disparités suivant le type de communes. **Si tous les bourgs (Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles, Sains-du-Nord, Solre-le-Château) ont vu leur population se réduire, certains villages ont enregistré un accroissement du nombre d'habitants.** De ce fait la contraction de la population dans l'ensemble constitué par les villages est nettement plus faible que celle constatée pour les bourgs.



Chacune des catégories de commune de l'armature urbaine ont connu une baisse de leur population entre 1968 et 2016. Cependant, des disparités sont observables :

- Le pôle urbain central a connu la plus importante baisse de population de l'armature urbaine. Cette évolution est principalement liée à celle d'Avesnes-sur-Helpe qui a perdu 28% de sa population sur cette période, alors que la commune représente 65% de la population du pôle en 1968.
- La population des pôles secondaires a connu une baisse régulière sur la période 1982-2011, mais semble connaître une stabilisation entre 2011 et 2016.
- Après une importante baisse en 1968 et 1990 (de -15% en 22 ans), la population du groupe communes bourgs s'est stabilisée sur la période 1990-2006, puis a connu un rebond entre 2006 et 2011. Cependant, elle a connu un retrait sur la période 2011-2016.
- Les autres communes ont connu une baisse de leur population entre 1968 et 1982 de l'ordre de 6%, mais depuis 1982 ces communes connaissent une relative stabilité.

B- Plus de sorties que d'entrées sur le territoire

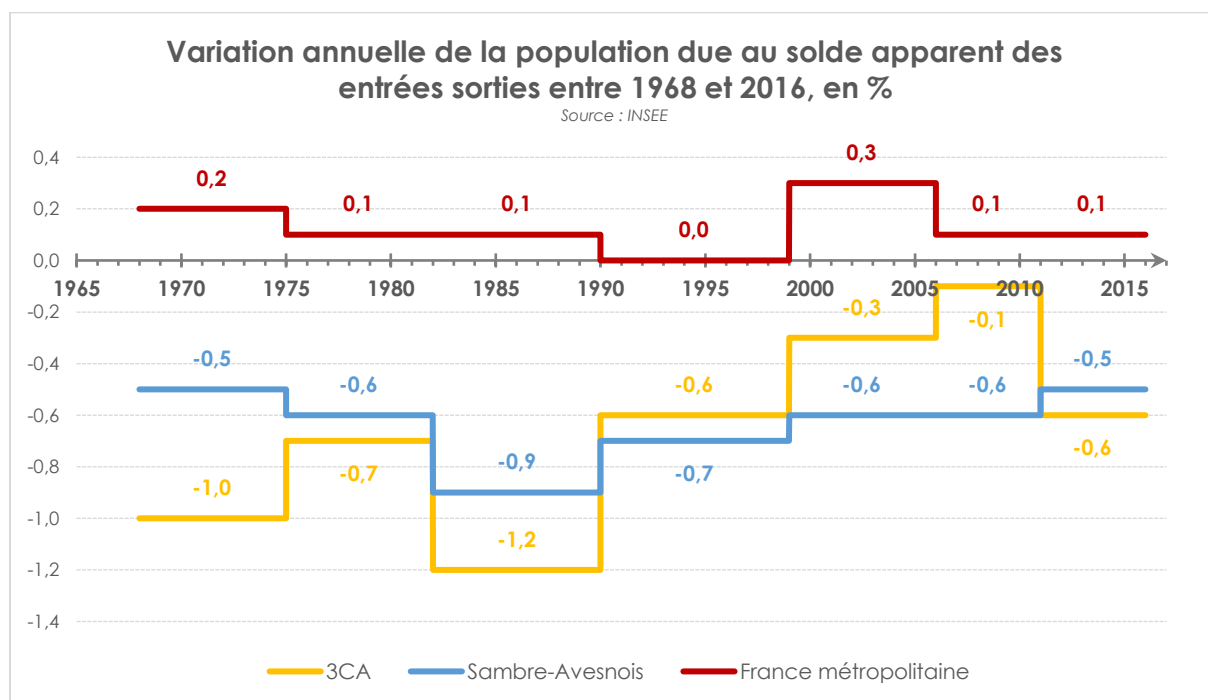
L'évolution de la population s'explique par deux phénomènes :

- les variations de populations due aux variations apparentes des entrées-sorties, c'est-à-dire le nombre d'arrivées sur le territoire moins le nombre de départs du territoire sur une période donnée,
- les variations dues au solde naturel, ce qui correspond à la différence entre le nombre des naissances et le nombre de décès.

La diminution du nombre d'habitants sur le territoire de la 3CA résulte d'un déficit migratoire conséquent, même s'il reste globalement plus faible au 21^{ème} siècle qu'à la fin du 20^{ème}. En effet, la variation moyenne annuelle apparente due aux entrées-

sorties est de -0,3% entre 1999 et 2006, -0,1% entre 2006 et 2011 - cela coïncide avec une stabilisation du nombre d'habitants sur l'intercommunalité. Cependant entre 2011 et 2016, ce taux a reculé à -0,6% ce qui correspond à une baisse de la population.

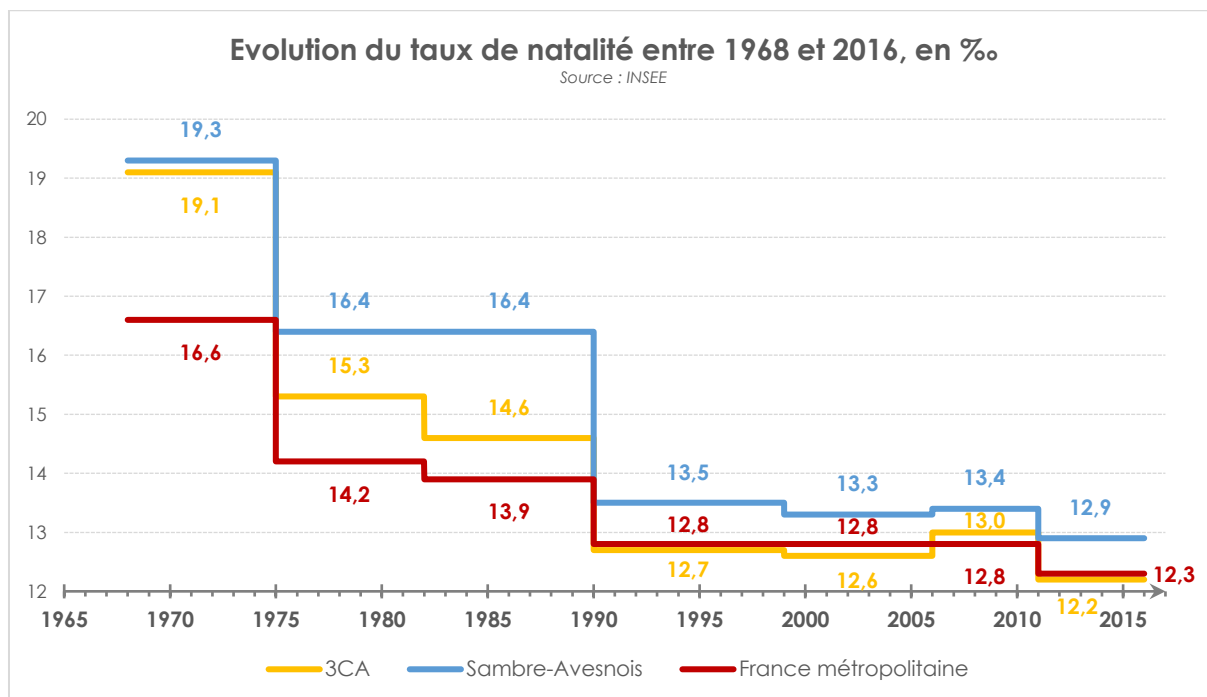
En parallèle, depuis les années 1990, la situation a été plus défavorable dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, en dehors de la période 2011-2016 où le solde apparent des entrées-sorties est supérieur de 0,1 point à celui de la 3CA. Ces chiffres montrent une situation défavorable pour le territoire dans un contexte où, au niveau national, les entrées-sorties ont tendance à participer à l'augmentation de la population.



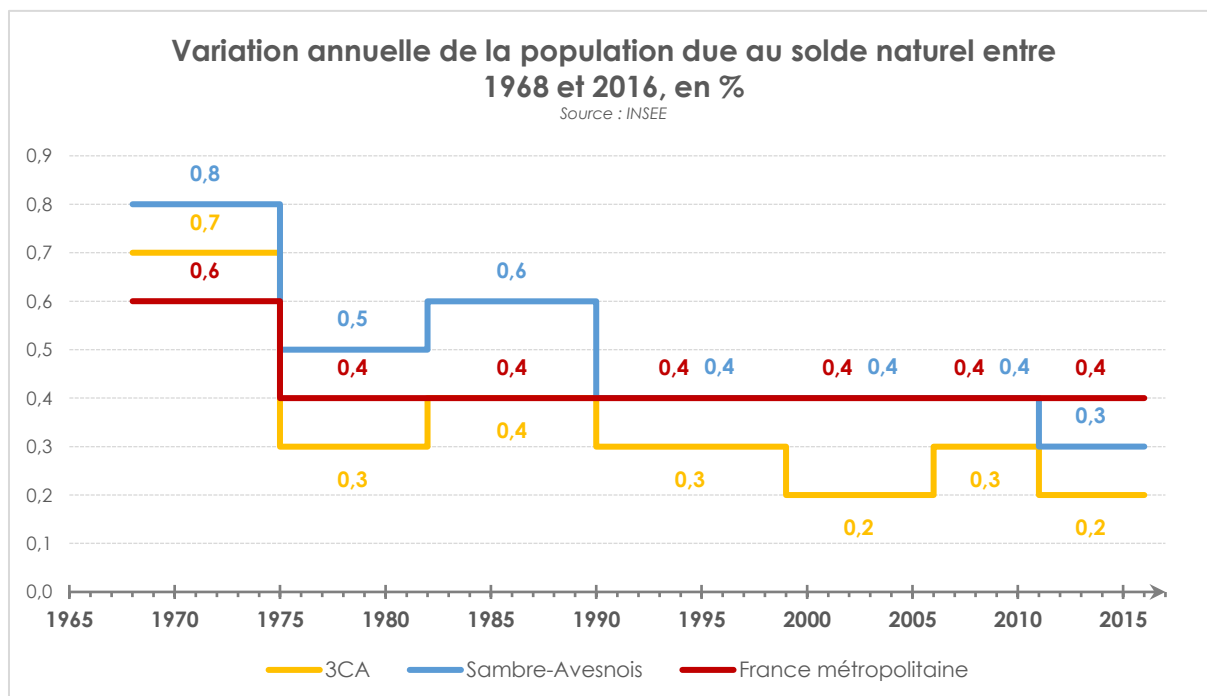
C- La perte d'une singularité majeure en termes de natalité

Avant les années 1970, la 3CA se caractérisait par un taux de natalité élevé, supérieur à la norme française. Le volume élevé de naissances générait un excédent naturel (plus de naissances que de décès), ce qui atténuait l'impact du déficit migratoire sur l'évolution du nombre d'habitants.

Le taux de natalité s'est cependant réduit à un rythme plus rapide qu'en moyenne en France, de sorte qu'il est très proche du niveau national depuis les années 1990.



Si de 1968 à 1975, elle était de 0,7‰ pour la 3CA et de 0,6‰ pour la France Métropolitaine, depuis les années 1970, la variation annuelle de la population due au solde naturel a toujours été inférieure à la norme française. Entre 1975 et 2016, la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel est située entre 0,2‰ et 0,3‰ pour la 3CA et est de 0,4‰ pour la France Métropolitaine.



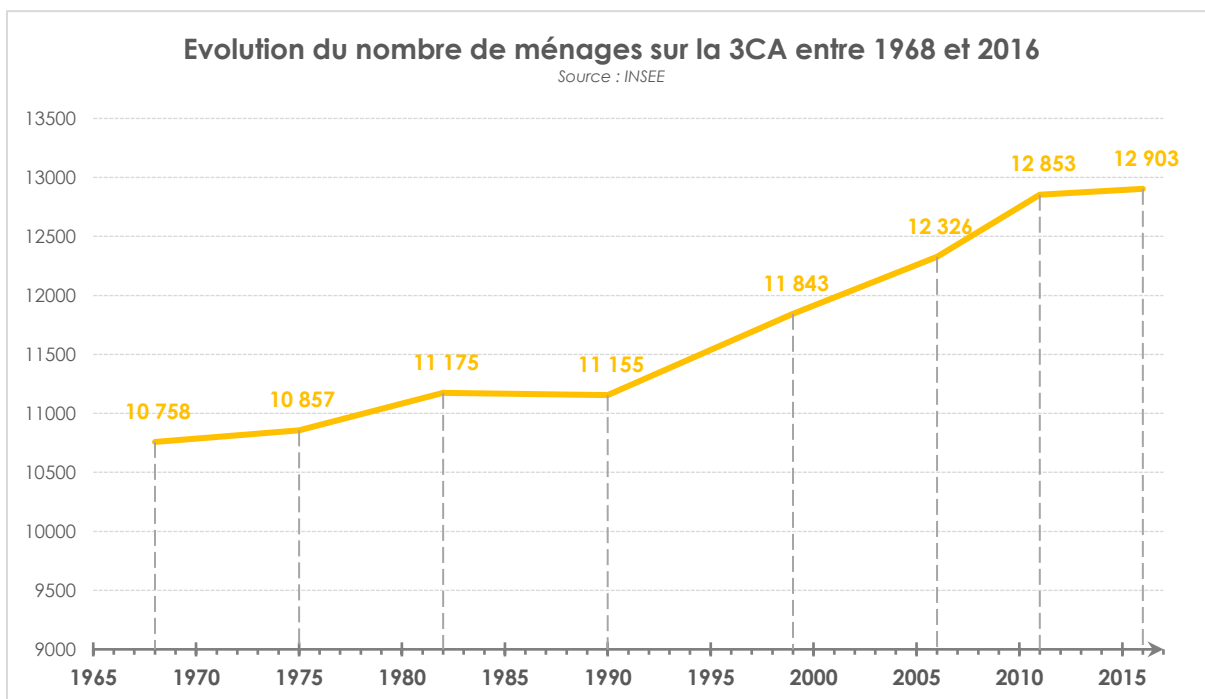
Aujourd'hui, même si le taux de natalité reste plus élevé que la moyenne française, **l'excédent naturel n'atténue plus la perte due au déficit migratoire**. Les données relatives au déficit migratoire doivent donc être observées avec d'autant plus d'attention.

Dans le même temps, la France métropolitaine possède un solde naturel et un solde due aux entrées-sorties supérieurs à la 3CA depuis de nombreuses années, ce qui explique que l'écart de l'évolution de la population se creuse.

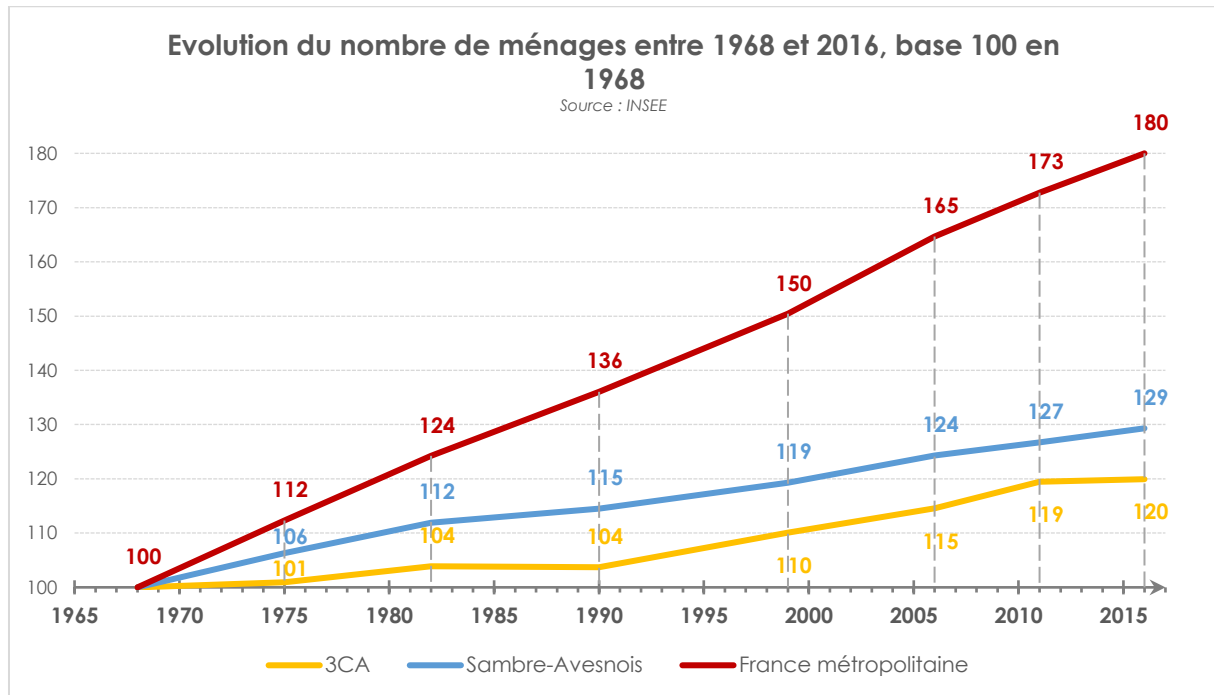
D- La réduction du nombre d'habitants n'empêche pas une croissance du nombre de ménages

D'après l'INSEE, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

En 2016, l'INSEE comptabilisait **12 907 ménages sur le territoire de la communauté de communes**. Leur nombre a augmenté de manière continue sur la période 1968-2016, avec une accélération du phénomène entre 1990 et 2011, puis une augmentation modérée sur la période 2011-2016.

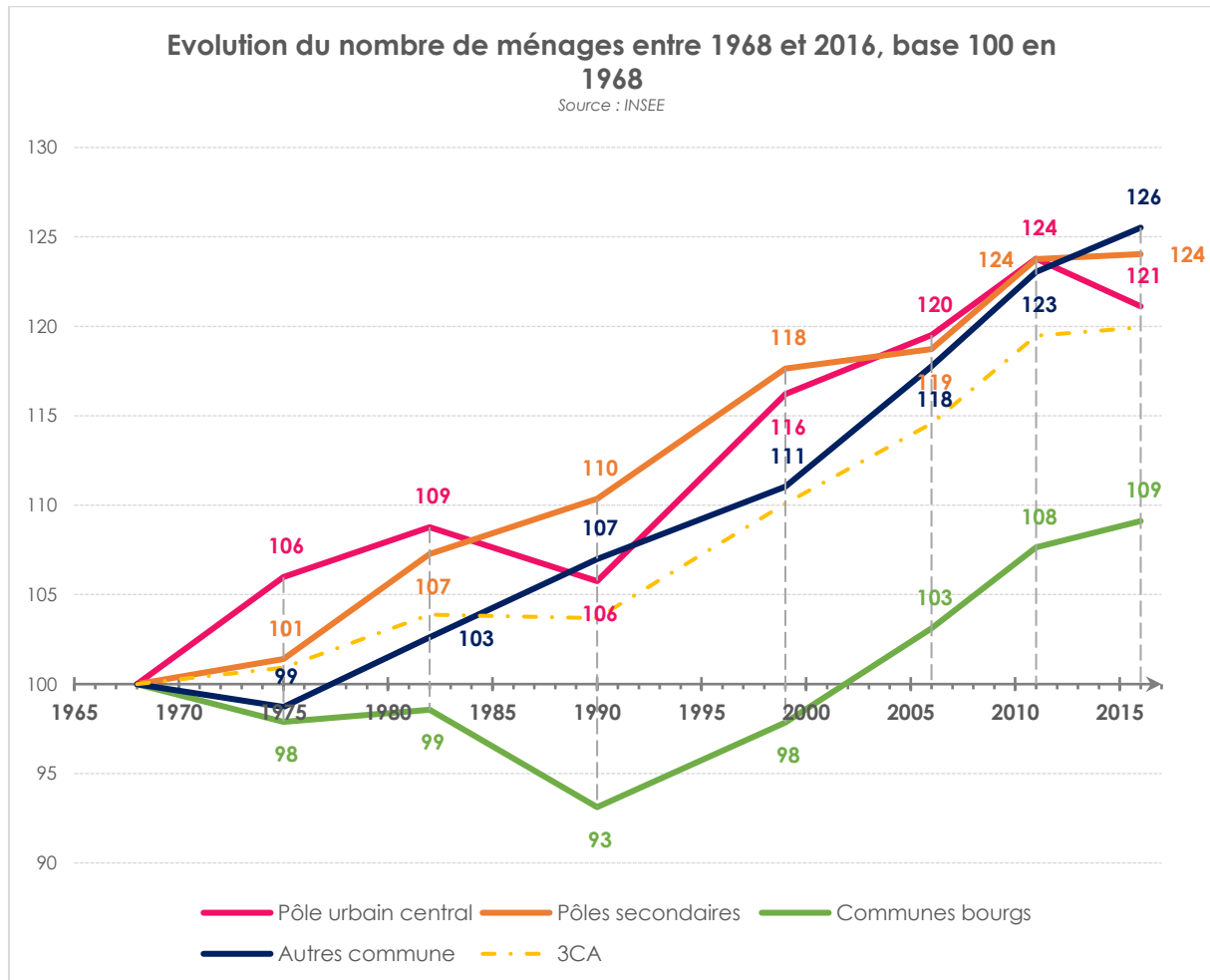


Cette augmentation du nombre de ménages se constate également au niveau national. Ainsi, en France métropolitaine, entre 1968 et 2016, le nombre de ménages a augmenté de 80% et ce, de manière régulière. Cette croissance est nettement supérieure à celle constatée sur le territoire d'études qui n'est que de 20% et qui a stagné sur la période 2011-2016.



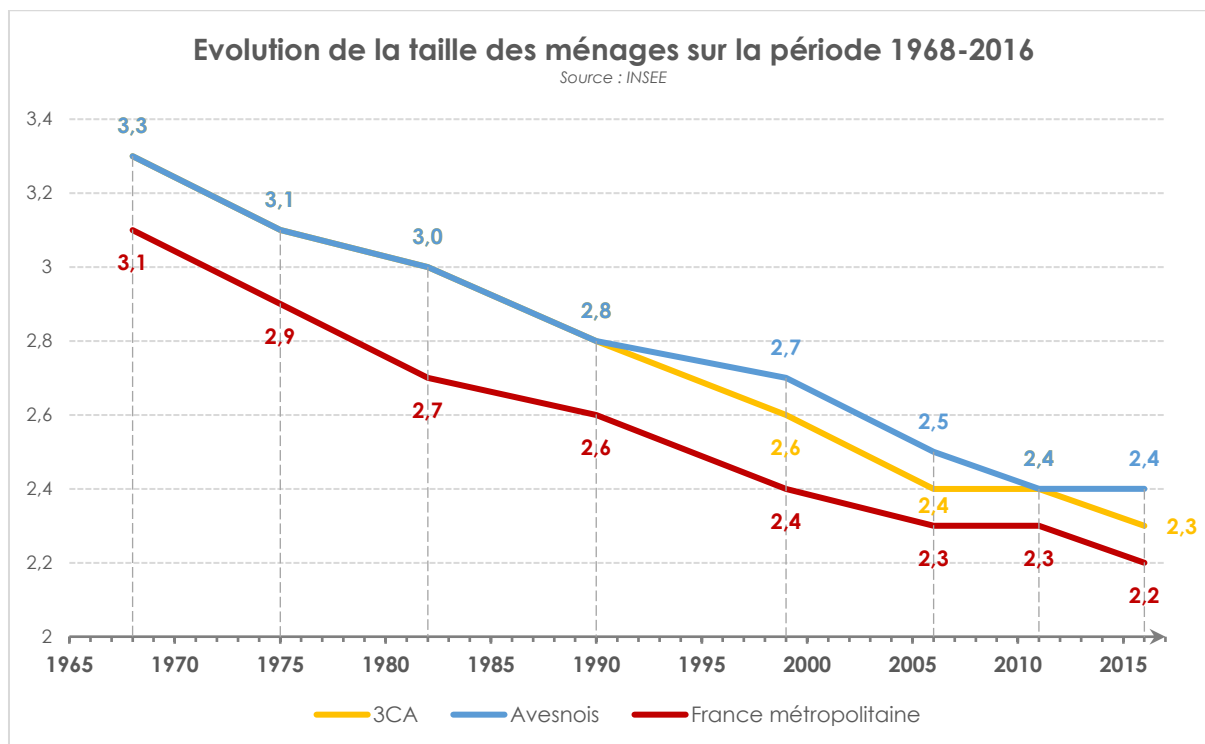
Au sein de l'EPCI, si toutes les catégories de commune ont connu une augmentation du nombre de ménages, l'évolution varie selon le type de commune :

- Le pôle urbain central a connu une augmentation du nombre de ménages entre 1968 et 2016. Cependant ces dernières années ont été marquées par un recul du nombre de ménages ;
- Les pôles secondaires ont connu une augmentation du nombre de ménages sur la période 1968-2011. Cependant, la période 2011-2016 a été marquée par une stagnation ;
- Après une baisse du nombre de ménages dans les communes bourgs jusque dans les années 1990, leur nombre de ménage augmente régulièrement. Cette catégorie a participé à la légère augmentation du nombre de ménage sur le territoire ;
- Les autres communes, ont connu une augmentation régulière du nombre de ménages sur la période 1975-2016. Avec les communes bourgs, elles ont participé à la légère augmentation du nombre de ménages sur le territoire entre 2011 et 2016.



Cette croissance du nombre de ménages sur le territoire de la 3CA dans un contexte de baisse de la population s'explique par la réduction de la taille des ménages sur la période 1968-2016, passant de 3,3 en 1968 à 2,3 en 2016. Cela représente donc une baisse d'une personne par ménage sur la période 1968-2016.

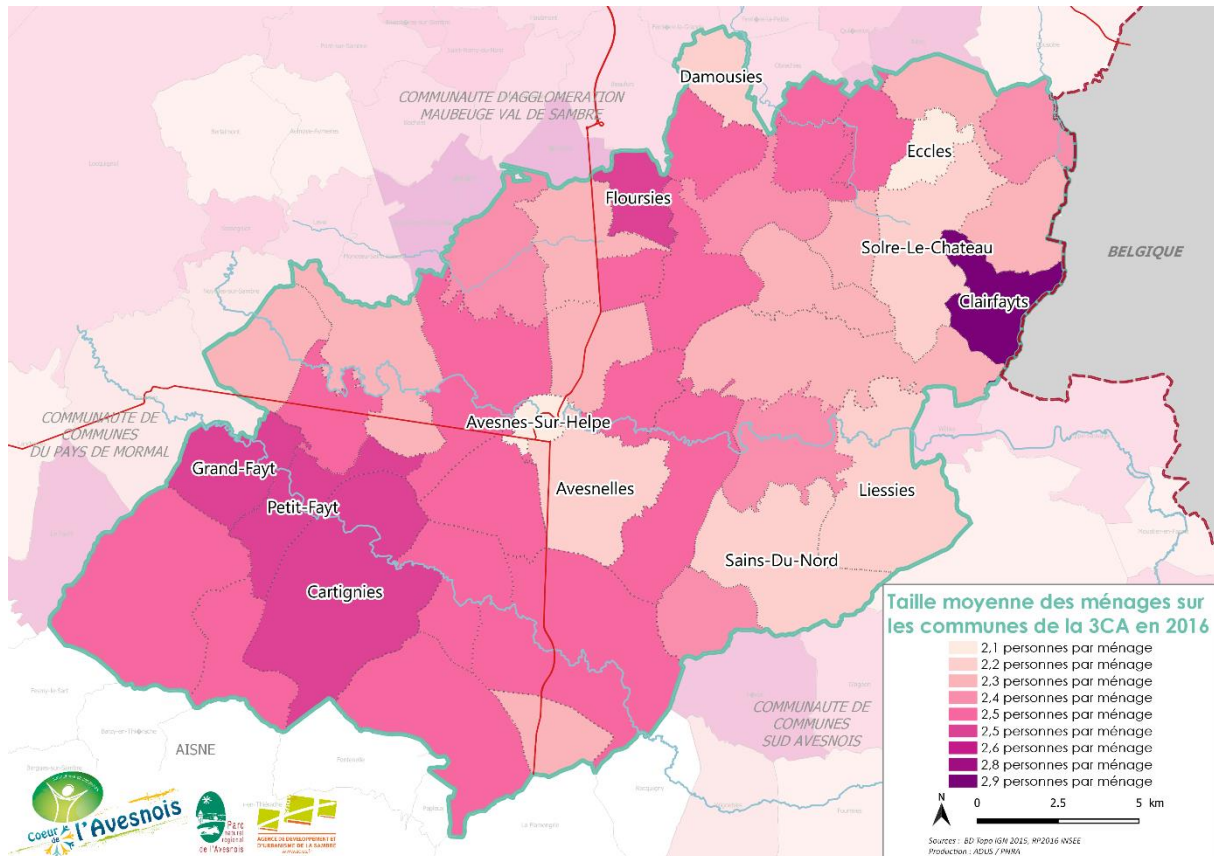
A l'instar des évolutions observables à l'échelle nationale, un **mouvement de décohabitation prononcé** est donc observé, lié notamment à l'accroissement des séparations au sein des couples ou au vieillissement de la population.



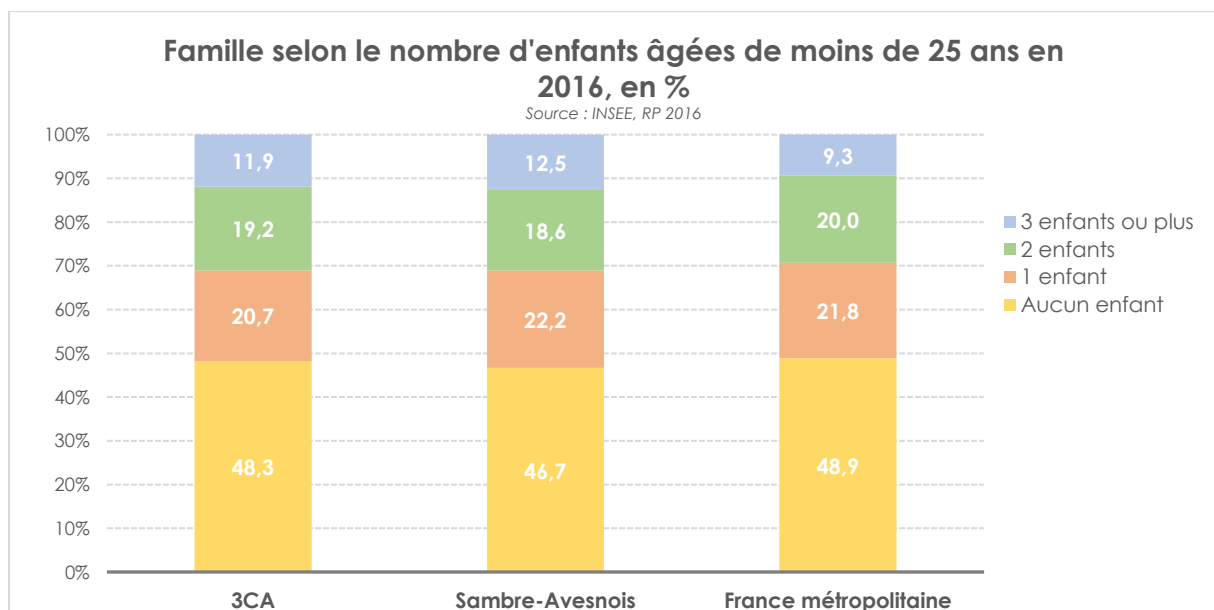
En 1968, la 3CA compte 3,3 personnes par ménage, soit 0,2 personne de plus que la moyenne nationale. Sur la période 1968-2016, le mouvement de décohabitation s'est effectué au même rythme qu'à l'échelle du pays. De ce fait, la 3CA continue à afficher des ménages de taille supérieure à la norme française. En 2016, les ménages de 3CA comportent en moyenne 2,3 personnes, contre 2,2 pour la France métropolitaine.

Ce territoire présente donc encore un **potentiel de décohabitation non négligeable et par conséquent des besoins en logements adaptés.**

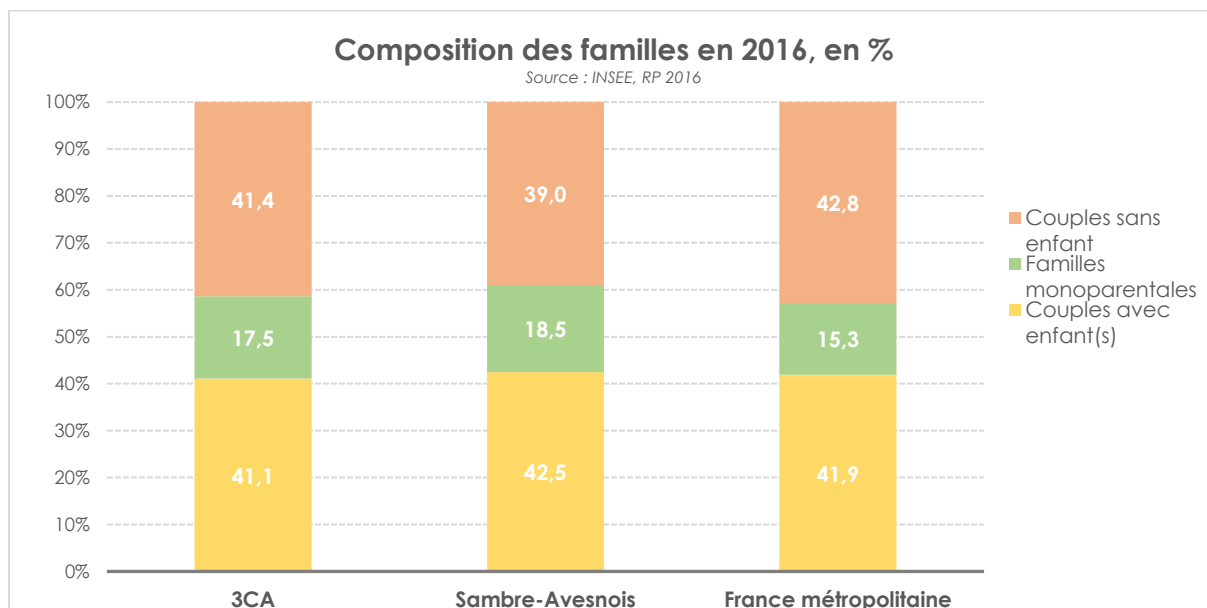
Une analyse de la taille moyenne des ménages à l'échelle des communes montre des différences importantes entre les communes de la 3CA. La commune d'Avesnes-sur-Helpe se caractérise par une taille des ménages faible avec en moyenne 2,1 habitants par ménage. Ceci s'explique notamment par un important taux de familles monoparentales. En parallèle, les communes dont la taille des ménages est supérieure à la moyenne de l'intercommunalité se trouvent parmi les communes rurales situées en périphérie de l'armature urbaine. Clairfayts se démarque par un nombre moyen de personne par ménage de 2,9, ce qui est bien supérieur aux autres communes.



La diminution de la taille des ménages s'explique en partie par le changement de composition des familles. En effet, en lien avec la baisse du taux de natalité, le nombre de familles nombreuses a reculé. Néanmoins, la 3CA continue à présenter un taux de familles de trois enfants supérieur à la moyenne française : en 2016, 11,9% des familles de la 3CA comportent 3 enfants et plus, contre 9,3% à l'échelle de la France métropolitaine.



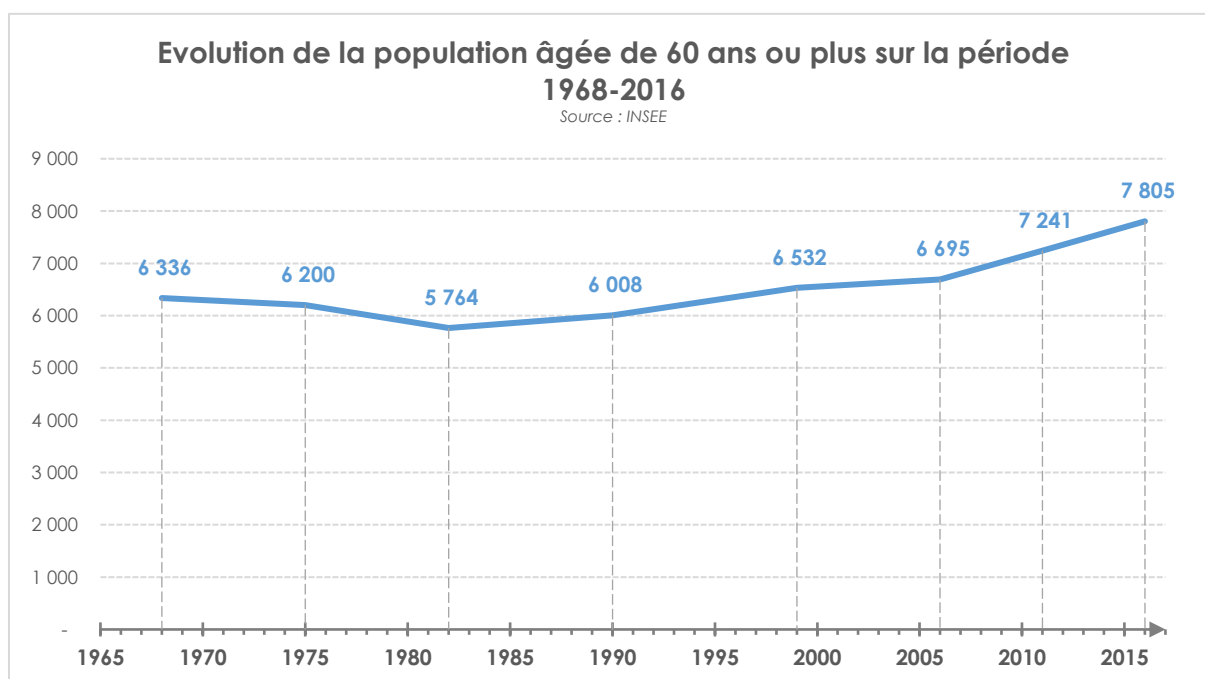
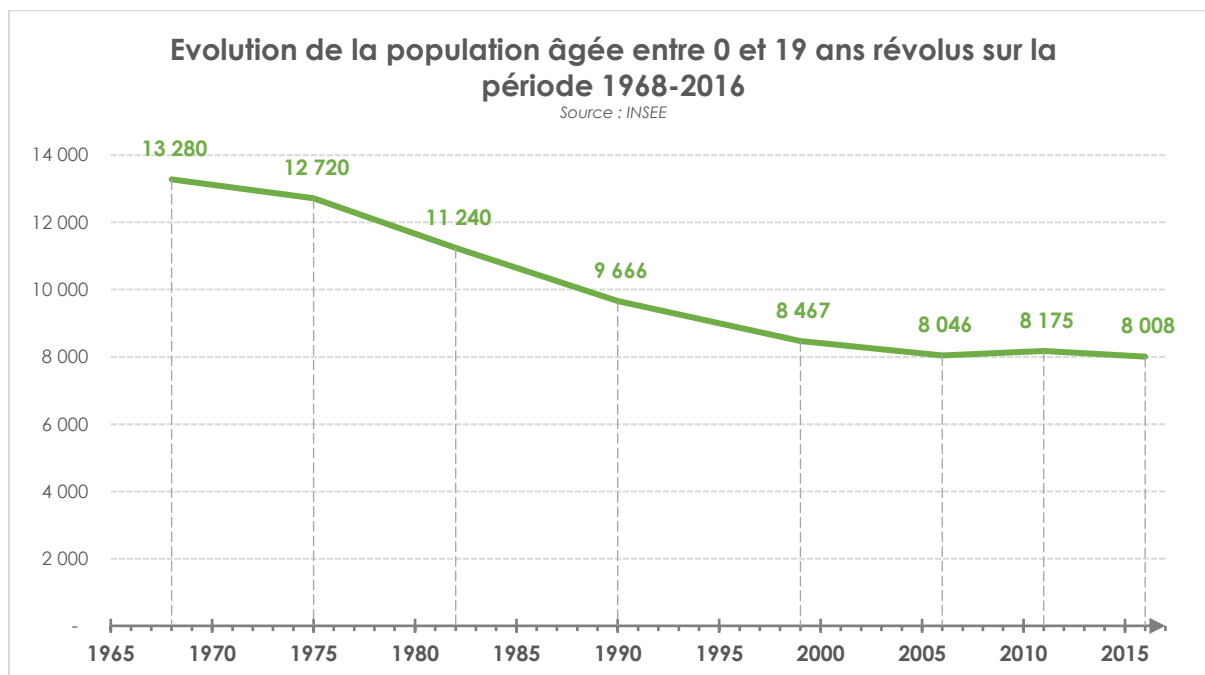
De même, le taux de familles monoparentales est un peu plus élevé localement. En 2016, elles représentent 17,5% des familles sur la 3CA, contre 15,3% à l'échelle nationale.



E- Une population vieillissante

Le vieillissement de la population est la résultante de deux phénomènes. Le premier s'explique par la réduction du taux de natalité et le déficit migratoire alimenté par le départ de jeunes adultes, dont certains sont aussi jeunes parents. Le second s'explique par un allongement de la durée de vie et, à partir de 2006, au « papy boom » (arrivée à l'âge de la retraite de la génération née après-guerre).

La diminution constante du taux de natalité et le déficit migratoire, alimenté par les jeunes adultes, notamment avec enfants, ont contribué sur le territoire de la 3CA, à réduire le nombre de jeunes.

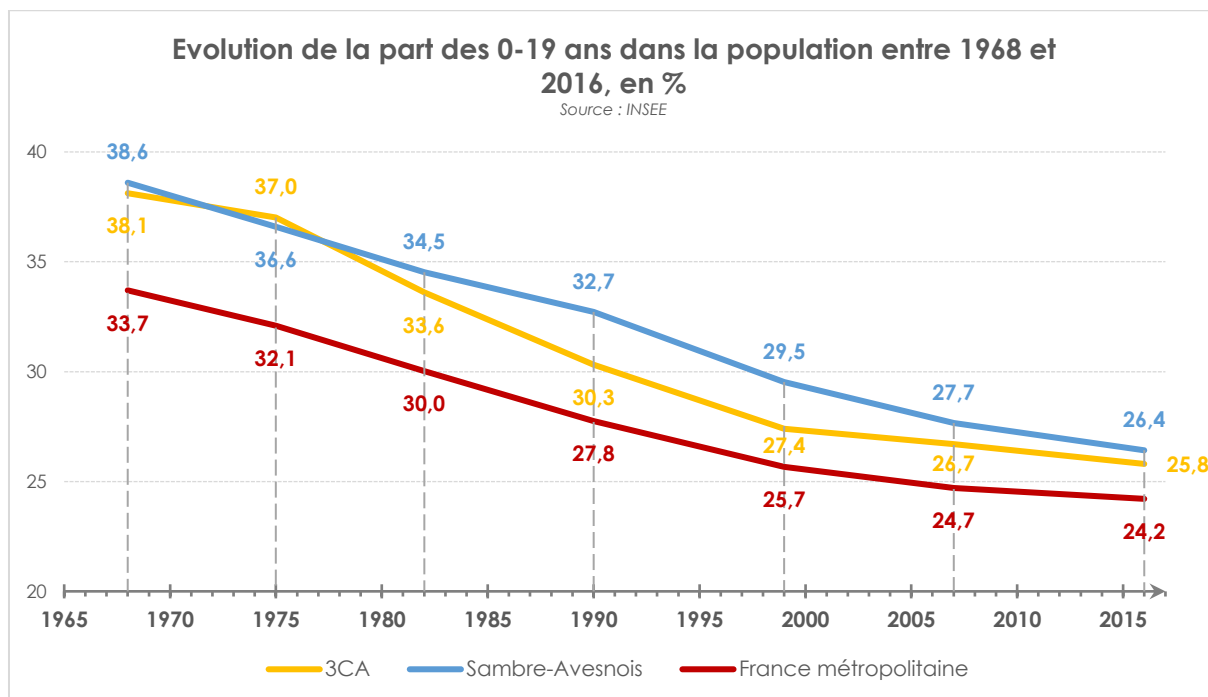


En 1968, la part de personnes âgées de moins de 19 ans est sensiblement supérieure au niveau national, avec une part de personnes âgées de moins de 19 ans de 38,1% contre 33,7% pour la France métropolitaine.

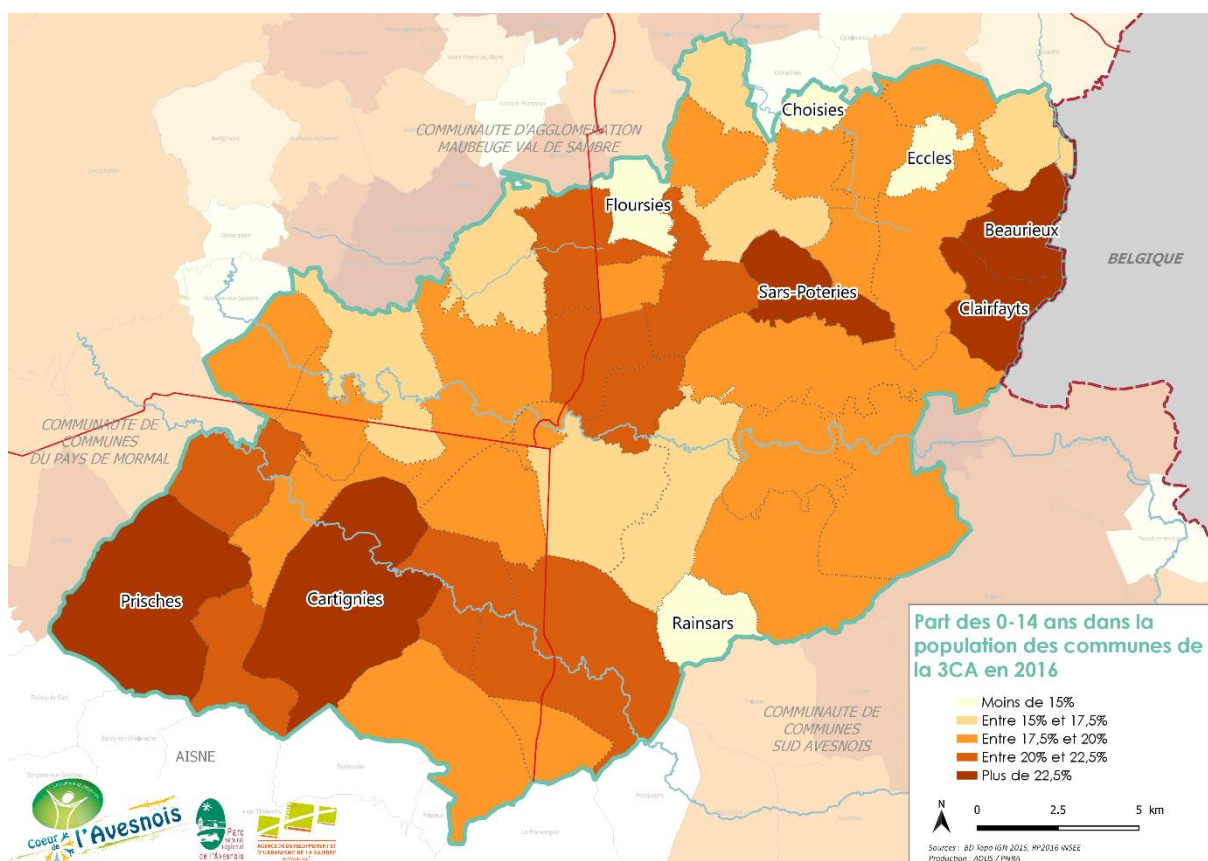
Entre 1968 et 2016, les évolutions constatées à l'échelle locale sont les mêmes que celles de la France métropolitaine, à savoir une baisse importante du poids de cette catégorie d'âge dans la population.

Il est à noter qu'en plus d'une baisse, l'écart entre les deux taux s'est nettement réduit : en 2016, 25,8% de la population de 3CA et 24,2% de la population de la France métropolitaine ont 19 ans ou moins.

Une analyse de ces évolutions montre aussi que le phénomène de baisse à tendance à s'estomper sur les dernières années.



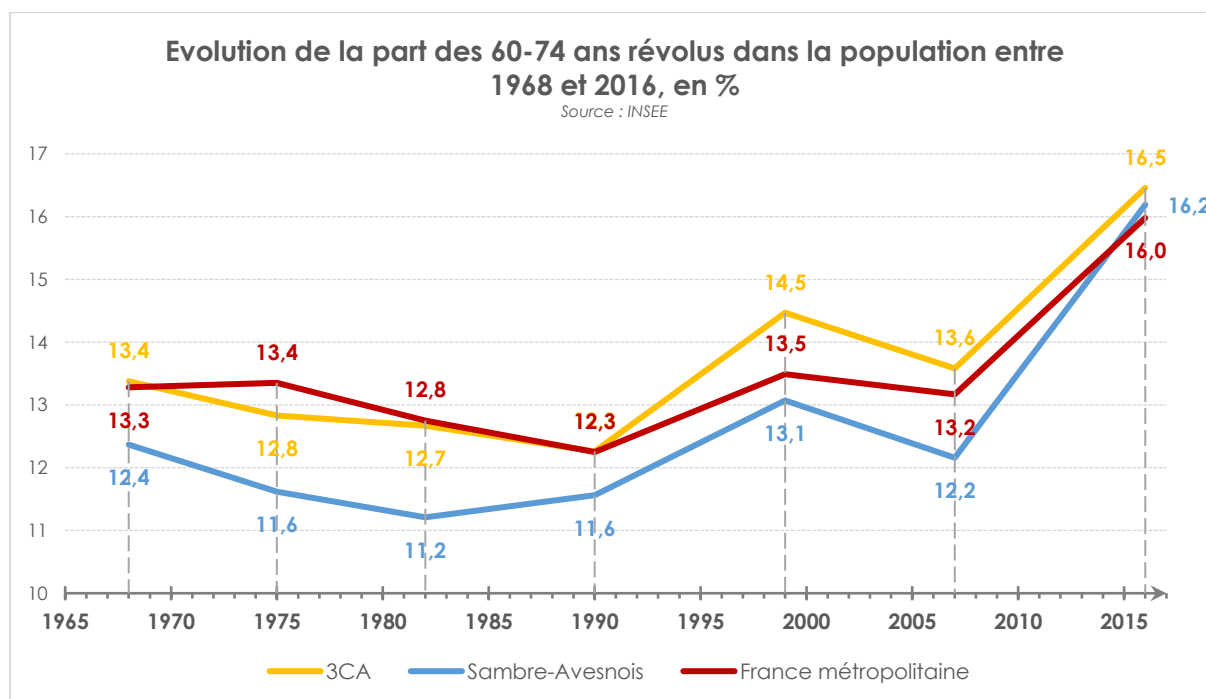
Sur le territoire, les communes du sud de l'intercommunalité, celles situées au nord-est d'Avesnes-sur-Helpe ainsi que Clairfayts et Beaurieux possèdent une part de 14 ans et moins supérieure à 22%. Cinq communes se démarquent par leur jeunesse : Cartignies, Prisches, Clairfayts, Beaurieux et Sars-Poteries avec un taux supérieur à 22,5%. Les communes de Rainsars, Choisies, Floursies et Eccles possèdent au contraire une part de moins de 14 ans inférieure à 15%.



En parallèle de la diminution de la part de jeunes présents sur le territoire, la part de la population dont l'âge est compris entre 60 et 74 ans a dans le même temps augmenté entre 1968 et 2016.

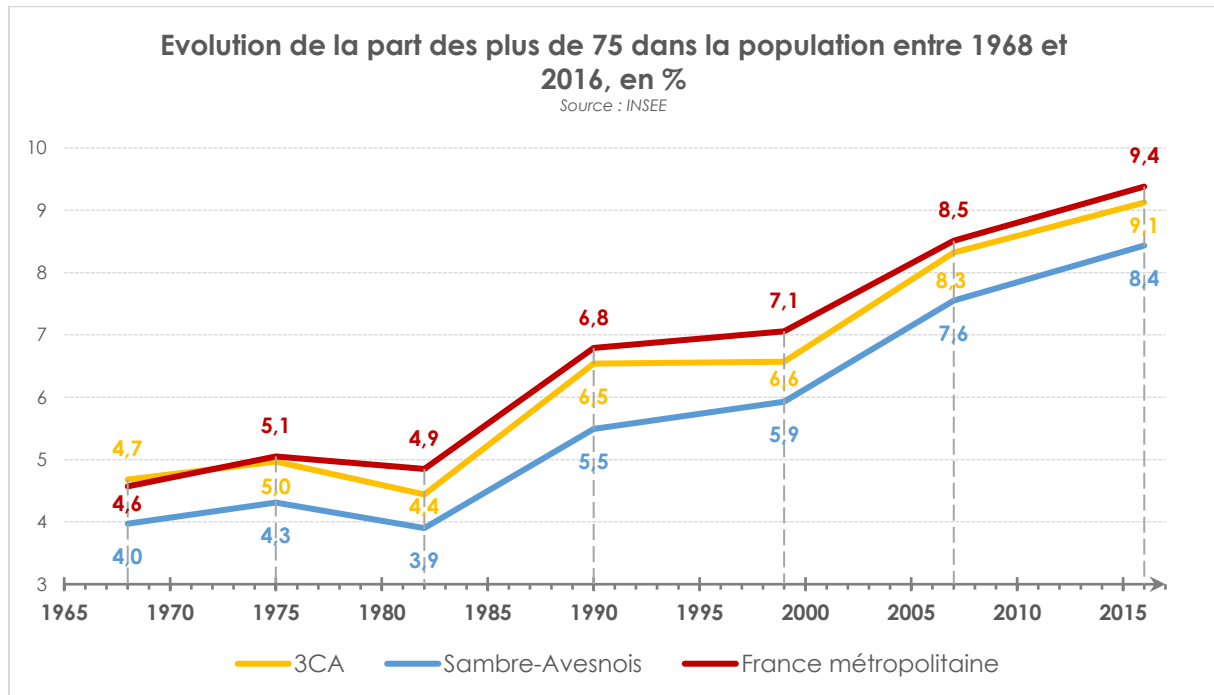
En effet, en France métropolitaine la part des 60-74 ans est passée de 13,3% de la population en 1968 à 16,0% de la population en 2016. Cette évolution n'a pas été constante puisqu'elle a d'abord été marquée par une stagnation puis une baisse entre 1968 et 1990. Ceci correspond à la génération née entre le début du siècle et les années 1930, une génération qui a connu les deux guerres mondiales, ce qui explique en partie ce recul. Puis il y a une augmentation de cette catégorie dans la population entre 1990 et 1999. La part des 60-74 ans a connu de nouveau un repli entre 1999 et 2007 ce qui peut s'expliquer par le fait que cela correspond à la génération née pendant la seconde guerre mondiale. Depuis 2007, elle augmente fortement pour atteindre sa valeur pic. Cette forte augmentation peut s'expliquer par l'augmentation de l'espérance de vie et par l'arrivée dans cette catégorie d'âge de la génération du baby-boom.

Pour ces mêmes raisons, la 3CA connaît une évolution similaire, bien que plus marquée : si en 1968, les 60-74 ans représentaient 13,4% de la population, cette part est passée à 16,5% en 2016.



En complément d'une augmentation de la part des 60-74 ans, il est important de s'intéresser à l'évolution de la part des plus de 75 ans qui possèdent des besoins spécifiques, notamment en termes de mobilité, de santé, ou de services. Entre 1968 et 2016, leur part a presque doublé sur la 3CA, passant de 4,7% de la population en 1968 à 9,1% en 2016. Ce phénomène qui est en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie, est également observable à l'échelle de l'arrondissement et du pays puisqu'en France métropolitaine la part des plus de 75 ans est passée de 4,6% à 9,4%.

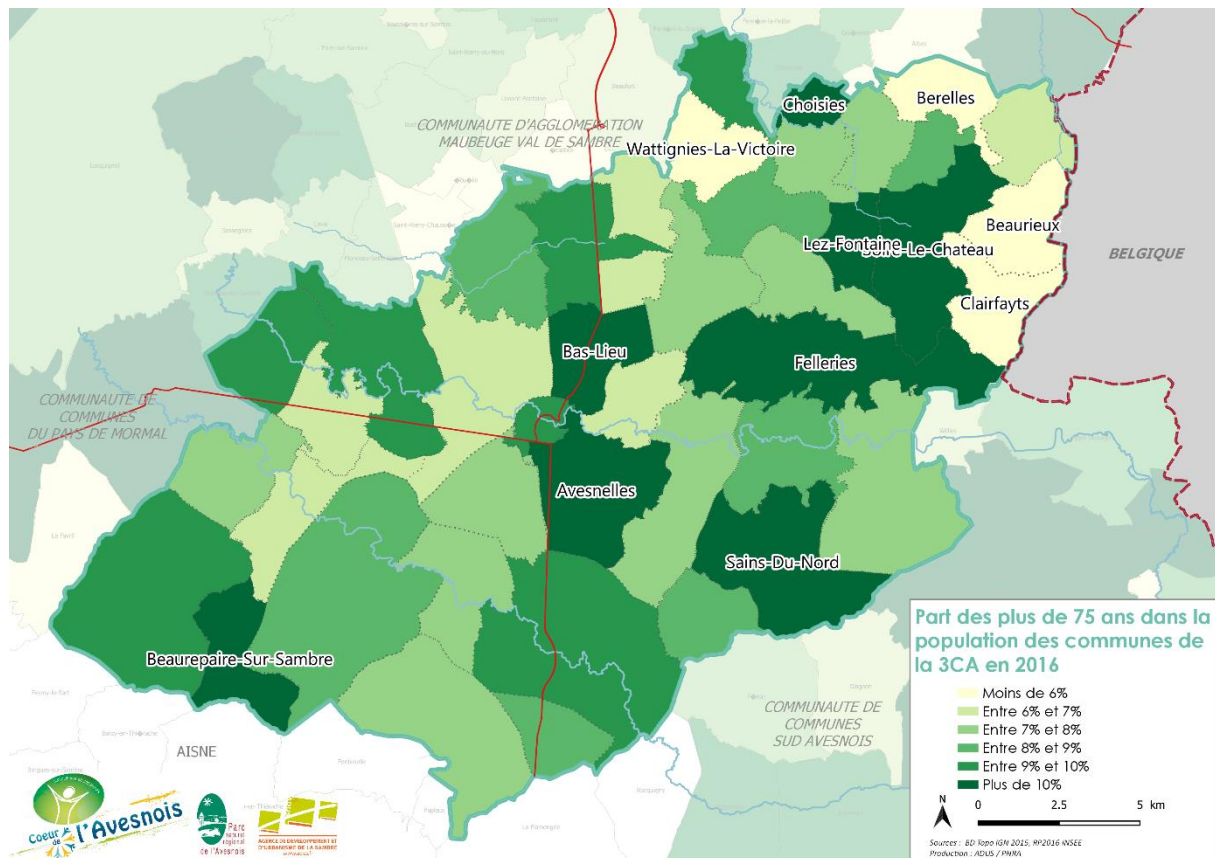
L'analyse de la part des plus de 75 ans dans la population révèle aussi que cette population est sensiblement plus élevée à la 3CA que dans le reste de l'arrondissement.



Ce vieillissement de la population est un phénomène qui se constate sur l'ensemble des communes de la 3CA.

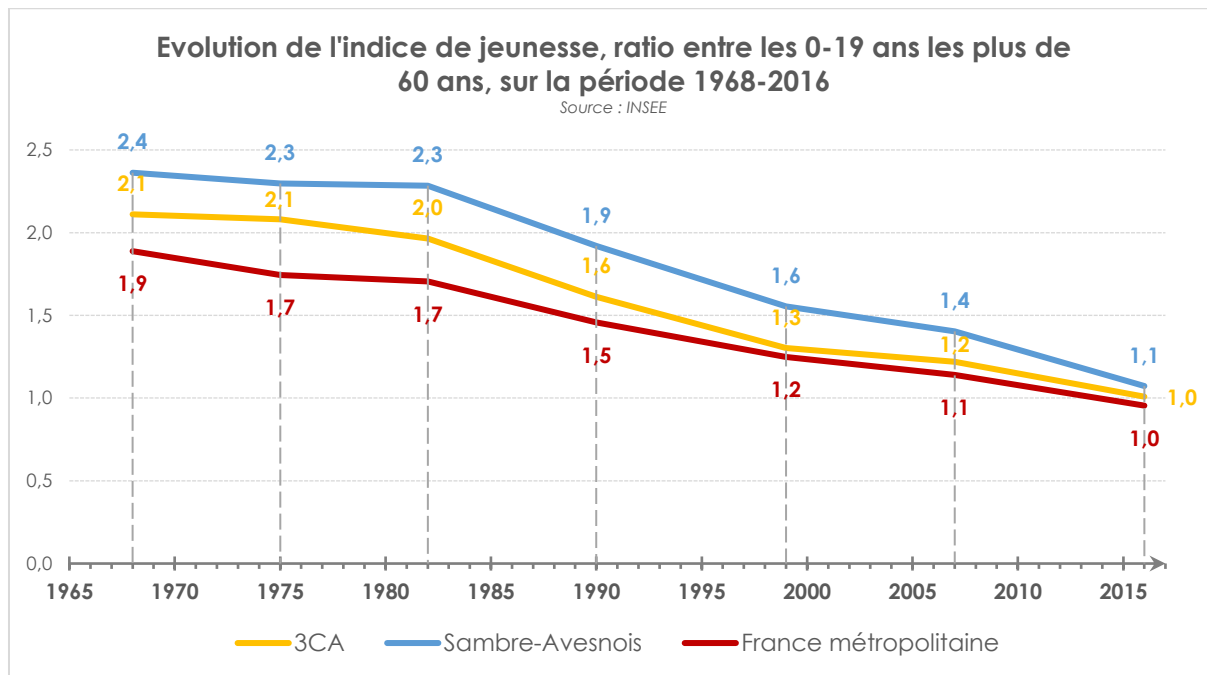
Les communes de Bérelles, Wattignies-la-Victoire, Beaurieux et Clairfayts, quatre communes du nord-est de l'intercommunalité, se distinguent par une part de plus de 75 ans inférieure à 6%.

Les communes de Bas-Lieu, d'Avesnelles, de Beaurepaire-sur-Sambre, de Sains-du-Nord, de Felleries, de Lez-Fontaine, de Solre-le-Château et de Choisis ont une part plus de 75% supérieure à 11%.



L'indice de jeunesse (défini ici comme étant le rapport entre le nombre de personnes de moins de 19 ans et le nombre de plus de 60 ans) synthétise ces évolutions. Ce ratio n'a cessé de décroître entre 1968 et 2016, au point d'avoir été réduit de moitié. En 2016, l'indice de jeunesse est de 1,0 sur la 3CA, indiquant ainsi une parité entre les deux catégories d'âges.

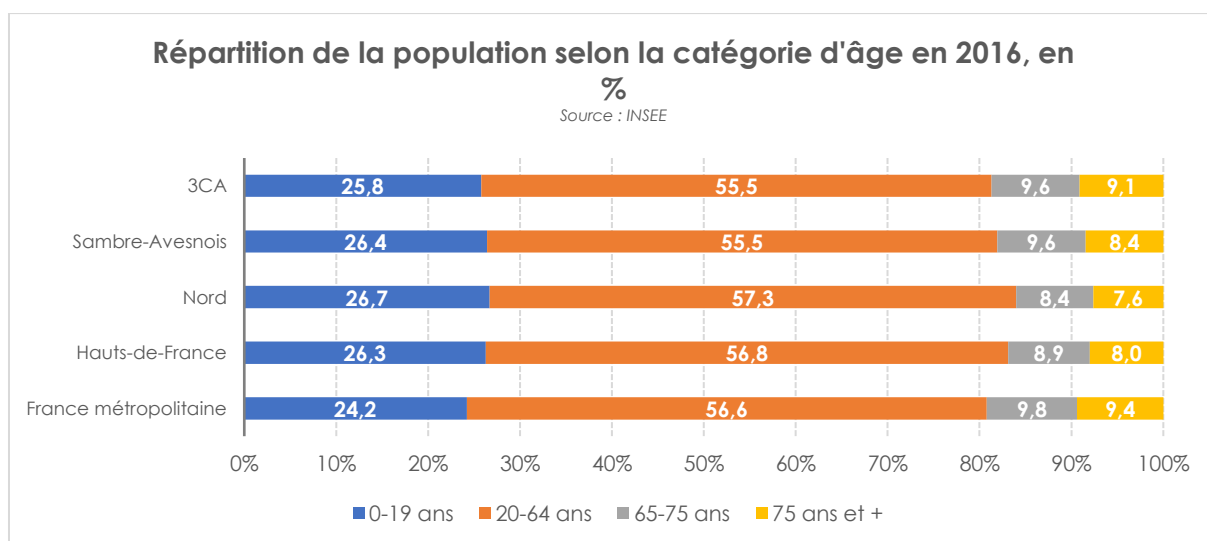
Le phénomène de vieillissement de la population s'observe à l'échelle de l'arrondissement comme au niveau national où la valeur a également été divisée par deux et représente en 2016 respectivement un ratio de 1,1 et 1,0.



Avec 25,8%, la part des individus de 19 ans ou moins dans la population dans la 3CA est inférieure à celle de la Sambre-Avesnois, du Nord et des Hauts-de-France, mais elle est supérieure de 1,6 points à la moyenne de la France métropolitaine.

La population y est légèrement moins âgée que la population de la métropole, mais la part des 65-75 ans et des 75 ans et plus est supérieure à ceux de l'arrondissement, du département et de la région.

Autre élément caractéristique de l'intercommunalité, la part des 20-64 ans y est plus faible que celle des collectivités territoriales de rang supérieur, excepté pour l'arrondissement qui possède la même part. Ceci est notamment à relier à la faible dynamique de l'emploi sur le territoire qui conduit une partie des 20-64 ans à quitter le territoire.

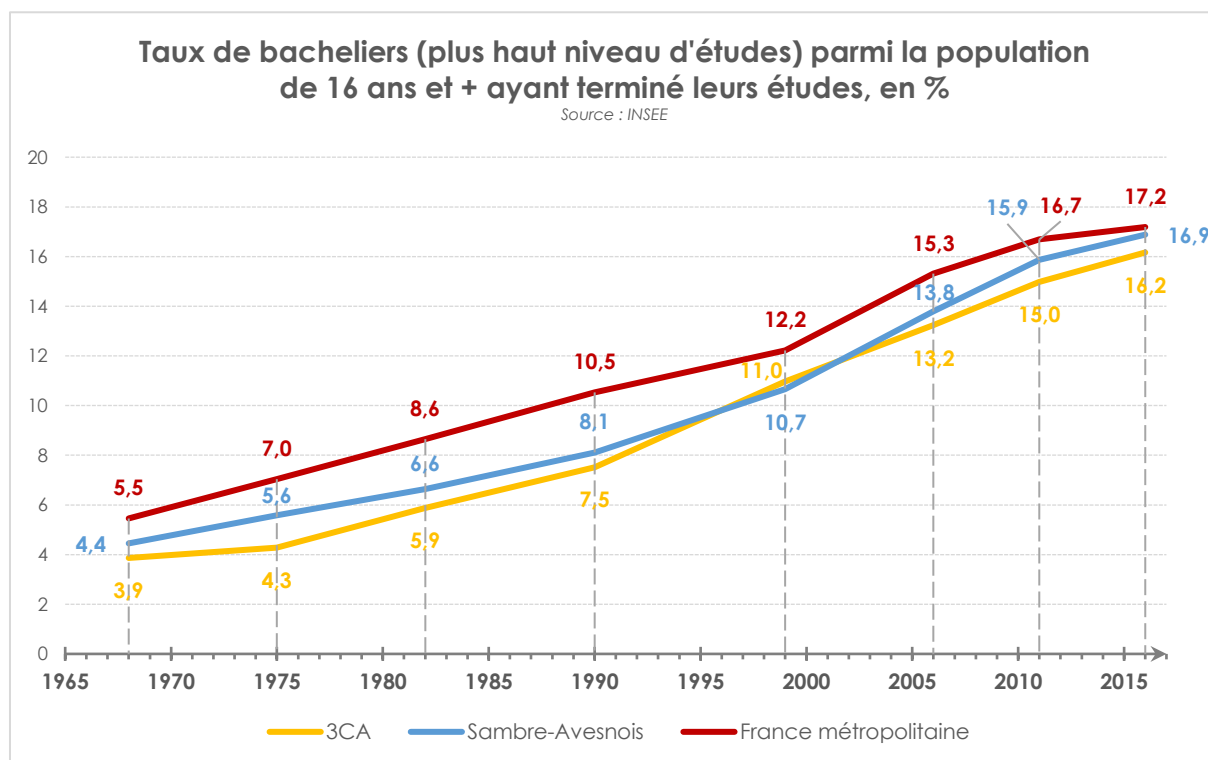


II- Caractéristiques sociales et insertion

A- Une population faiblement diplômée

A la fin des années 1960, la population de la 3CA présentait un faible niveau de diplôme : le taux de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur était plus faible qu'à l'échelle nationale. Depuis, l'accès à l'enseignement supérieur s'est largement démocratisé en France. Ce phénomène a évidemment touché l'Avesnois, mais l'augmentation du niveau de diplôme s'est faite à un rythme nettement moins rapide qu'au niveau national.

En 2016, sur la 3CA, le taux de personnes dont le plus haut niveau d'études correspond au baccalauréat est de 16,2%, contre 17,2% en France. Le rattrapage s'est principalement réalisé entre 1990 et 1999, puisque l'écart par rapport au pays est passé de 3 points en 1990 à 1,2 point en 1999. L'augmentation du taux de bacheliers parmi la population ayant terminée ses études a tendance à s'infléchir en raison du fait qu'une part importante des bacheliers décident de poursuivre leurs études vers l'enseignement supérieur.

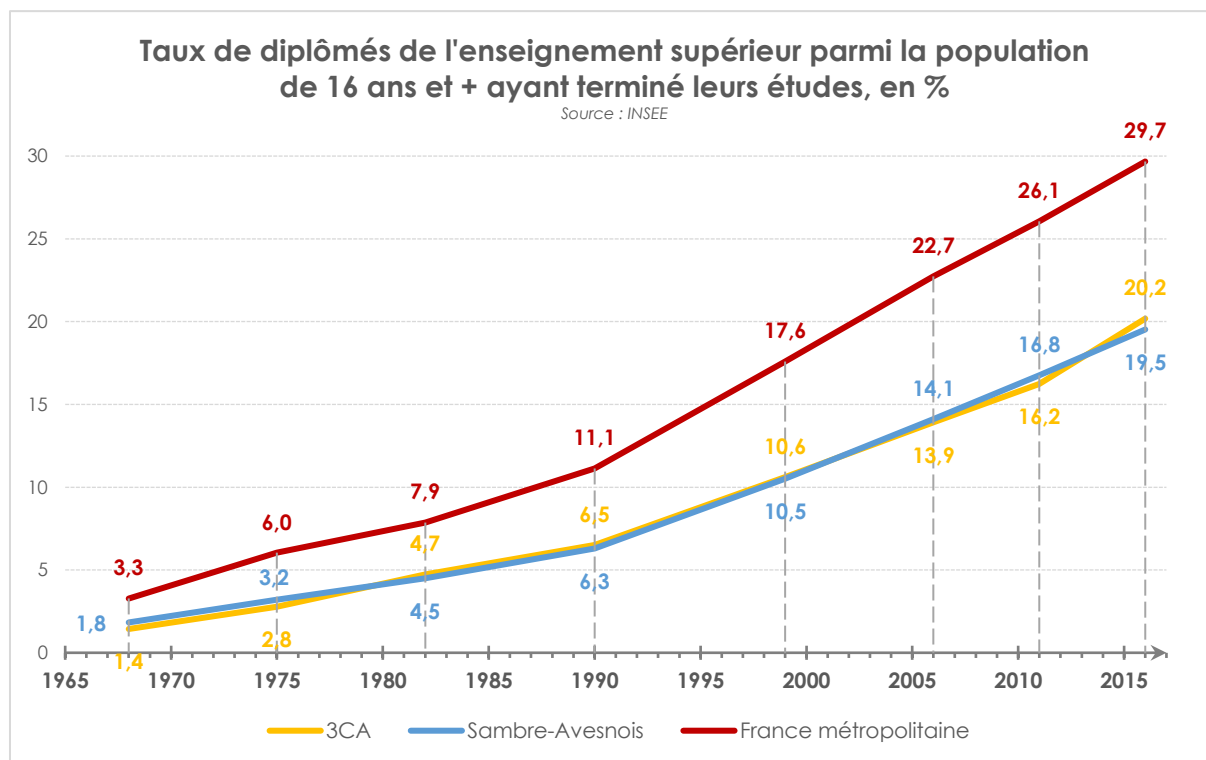


Cette démocratisation de l'accès aux études supérieures s'est traduite au niveau national par une forte augmentation de la part de diplômés de ces établissements. En 2016, à l'échelle nationale, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 29,7% des personnes ayant terminées leurs études, cette catégorie connaît une augmentation presque linéaire sur la période 1990-2016 à raison d'une augmentation d'environ 0,7% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population de plus de 16 ans ayant terminé ses études tous les ans.

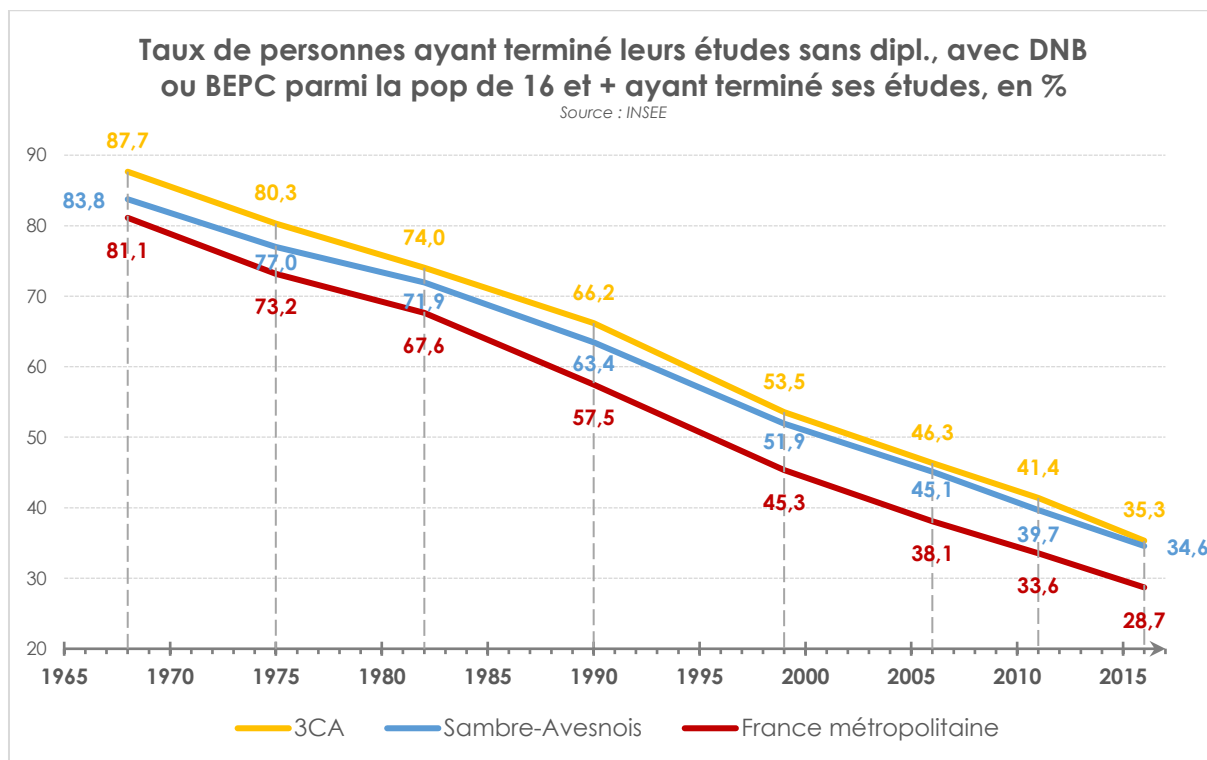
En parallèle, si sur la 3CA le taux de personnes ayant terminées ses études en étant diplômées de l'enseignement supérieur a nettement augmenté entre 1968 et 2016,

passant de 1,4% de la population à 20,2%, l'écart s'est creusé par rapport à la France métropolitaine. Alors que l'écart était de 1,5 points en 1968 ; il est passé à 9,5 points en 2016. Comme pour la France métropolitaine, la 3CA connaît une augmentation presque linéaire de cette catégorie de diplômés, avec une augmentation de l'ordre de 0,5% par an dans la population.

Il est intéressant de noter que la situation est identique à l'échelle de l'arrondissement.



Conséquence logique des observations précédentes, le taux de personnes non ou très faiblement diplômées (BEPC, brevet des collèges, DNB) a très fortement diminué à l'échelle locale comme nationale puisqu'il a plus qu'été divisé par deux et demi entre 1968 et 2016. Cette baisse s'est faite de manière parallèle entre la 3CA et l'échelon national : si l'écart est de 6,6 points en 1968, il est resté de 6,6 points en 2016. Ainsi, en 2016, la part de sans diplômé ou de peu diplômé parmi la population de plus de 16 ans ayant terminé ses études est de 35,3% sur la 3CA contre 28,7% pour la France métropolitaine.

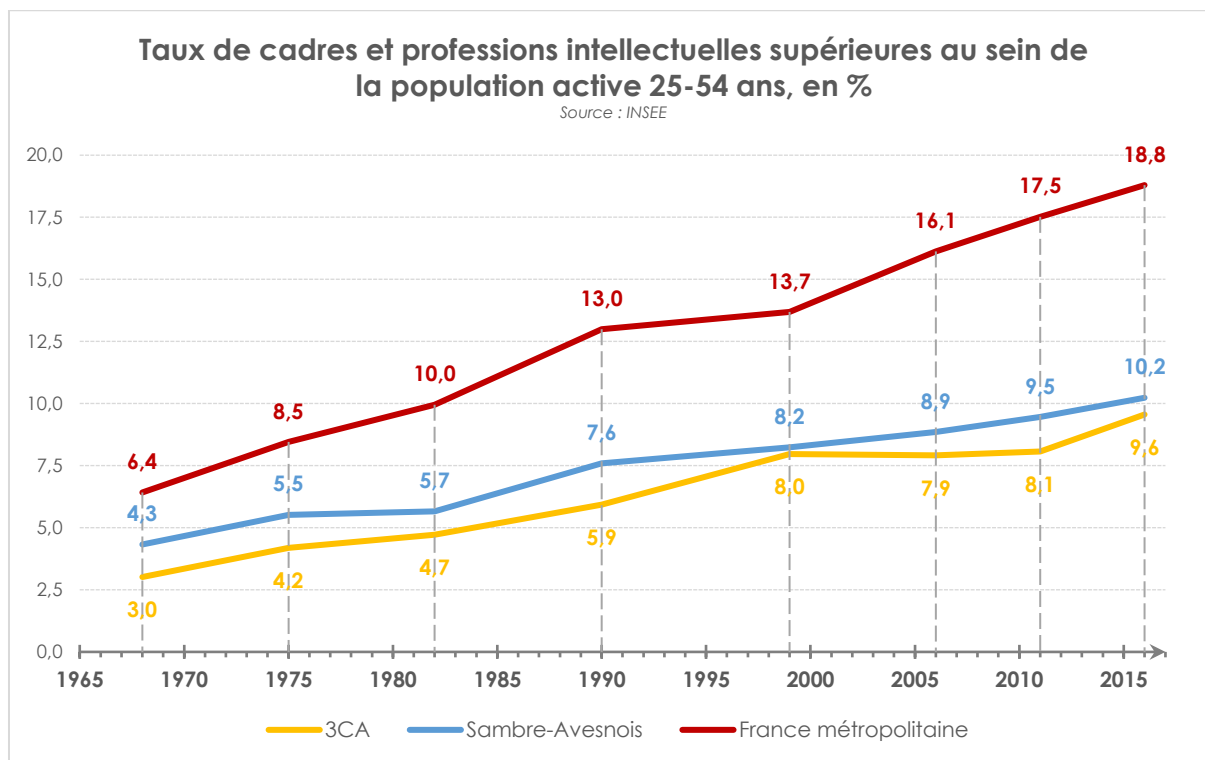


L'Avesnois reste donc handicapée par un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur et une sur-représentation des personnes dénuées de diplôme.

B- Une sous-représentation des classes sociales supérieures

Les évolutions et la situation de la population en termes de catégories sociales font écho à celles relevées pour le niveau de diplôme.

Les classes sociales supérieures sont, de longue date, sous-représentées localement. Leurs effectifs ont augmenté très fortement au cours des dernières décennies (malgré une stagnation entre 1999 et 2011), mais moins vite qu'en moyenne en France. Entre 1968 et 2016, leur part dans la population active des 25-54 ans a plus que triplée passant de 3,0% à 9,6%. Mais dans le même temps, cette catégorie socio-professionnelle est passée de 6,4% à 18,8% à l'échelle nationale. L'écart a donc tendance à se creuser.

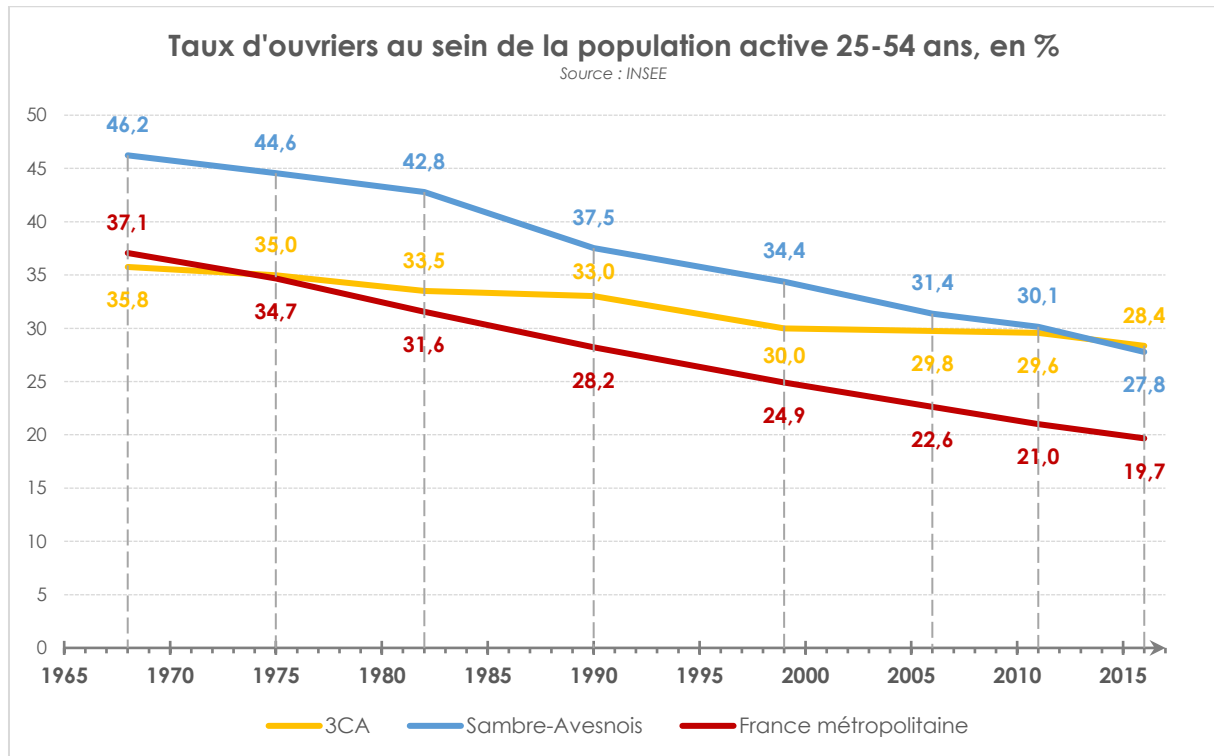


Moins marquée par l'industrialisation que les territoires voisins, la 3CA affiche en 1968 un taux d'ouvriers au sein de la population active de 25-54 ans de 36,4%, ce qui est très inférieur à la moyenne de l'arrondissement qui compte au même moment 46,2% d'ouvriers. Il est à noter que le taux d'ouvriers en 1968 sur la 3CA reste proche de la valeur nationale qui est de 37,4%.

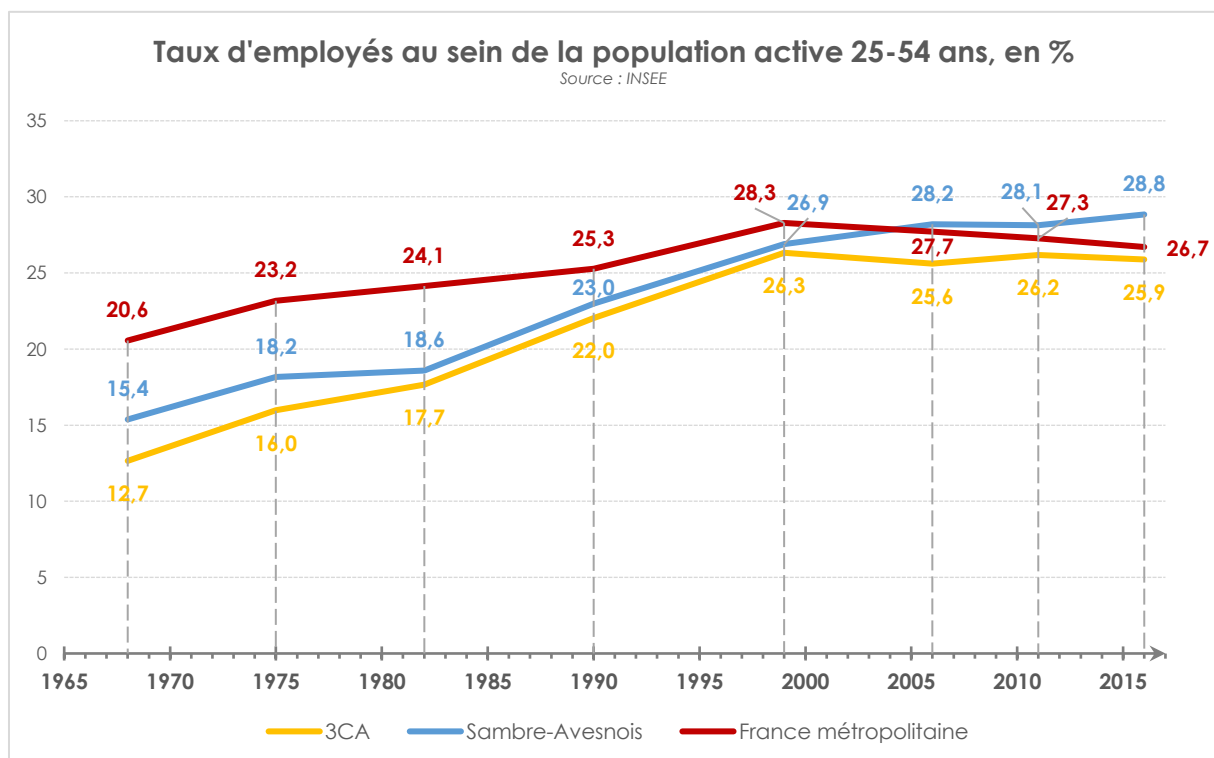
Sur la période 1968-2016, la France a été marquée par une importante désindustrialisation et ainsi qu'une automatisation des tâches. En conséquence, le taux d'ouvriers a fortement baissé (diminution de 17,4 points) passant à 19,7%, ce qui est proche de la part de cadres dans la population active.

L'arrondissement n'a pas échappé à ce phénomène puisque le taux d'ouvriers sur la Sambre-Avesnois a diminué de 18,4 points et s'est établi en 2016 à 27,8% de la population active âgée entre 25 et 54 ans. Si la diminution de la part d'ouvriers dans l'arrondissement s'est fait de manière parallèle à celle observée au niveau national, la Sambre-Avesnois possède toujours un caractère industriel marqué comparé à la moyenne française.

Dans ce contexte, la 3CA a connu une relative stabilité puisque la baisse du taux d'ouvriers a été bien moindre avec une diminution de 7,4 points. Le taux d'ouvriers parmi la population active de 25-54 ans est de 28,4% et est donc légèrement supérieur à la valeur de l'arrondissement.

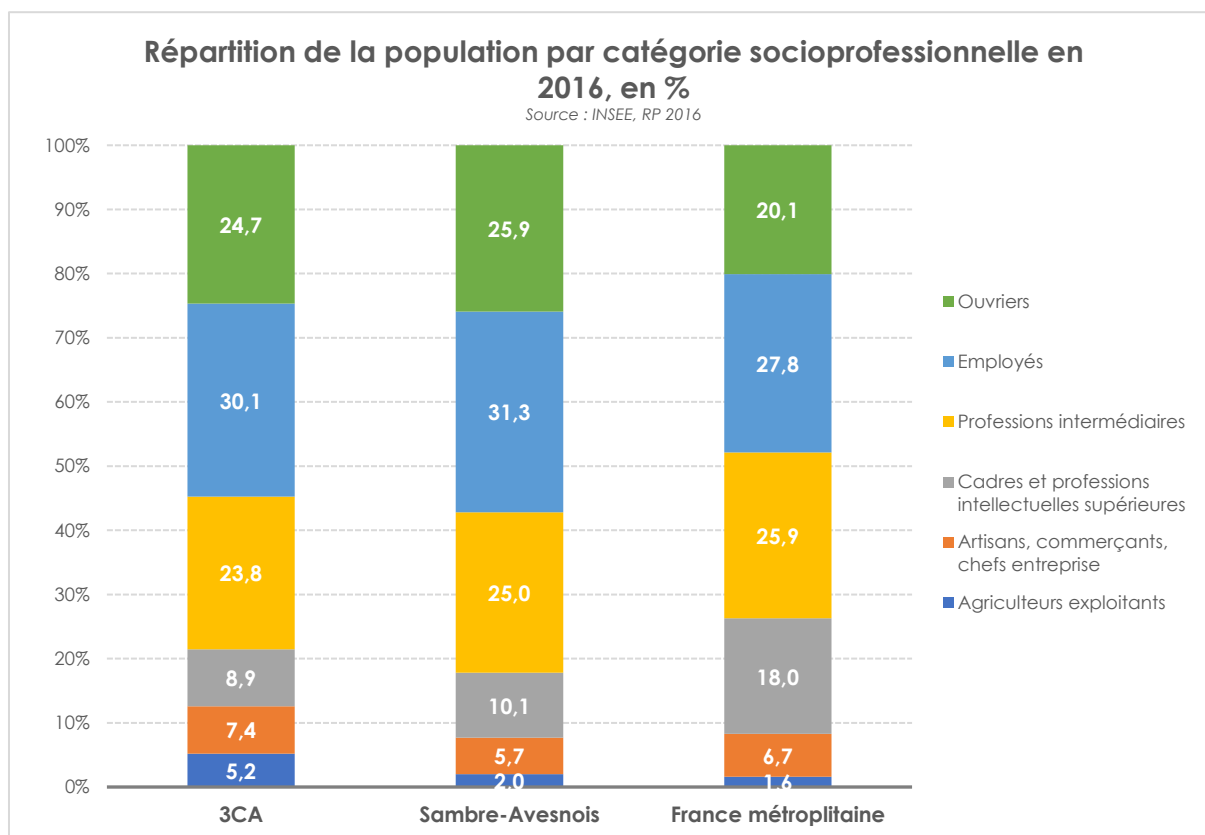


Le taux d'employés, initialement plus faible localement, a connu une augmentation constante et a rejoint la moyenne française. Cette valeur a cependant marqué un léger recul entre 2007 et 2012. Entre 1968 et 2016, le taux d'employés sur l'intercommunalité est passé de 12,7% à 25,9% de la population active des 25-54 ans.



En lien avec les observations précédentes, notamment celle portant sur le taux de diplômés de l'enseignement supérieur sur la population ayant terminé ses études,

l'Avesnois continue donc à afficher une part de cadres et autres catégories sociales supérieures extrêmement faible. En 2016, ils représentent 8,9% de la population contre 18,0% à l'échelle nationale.

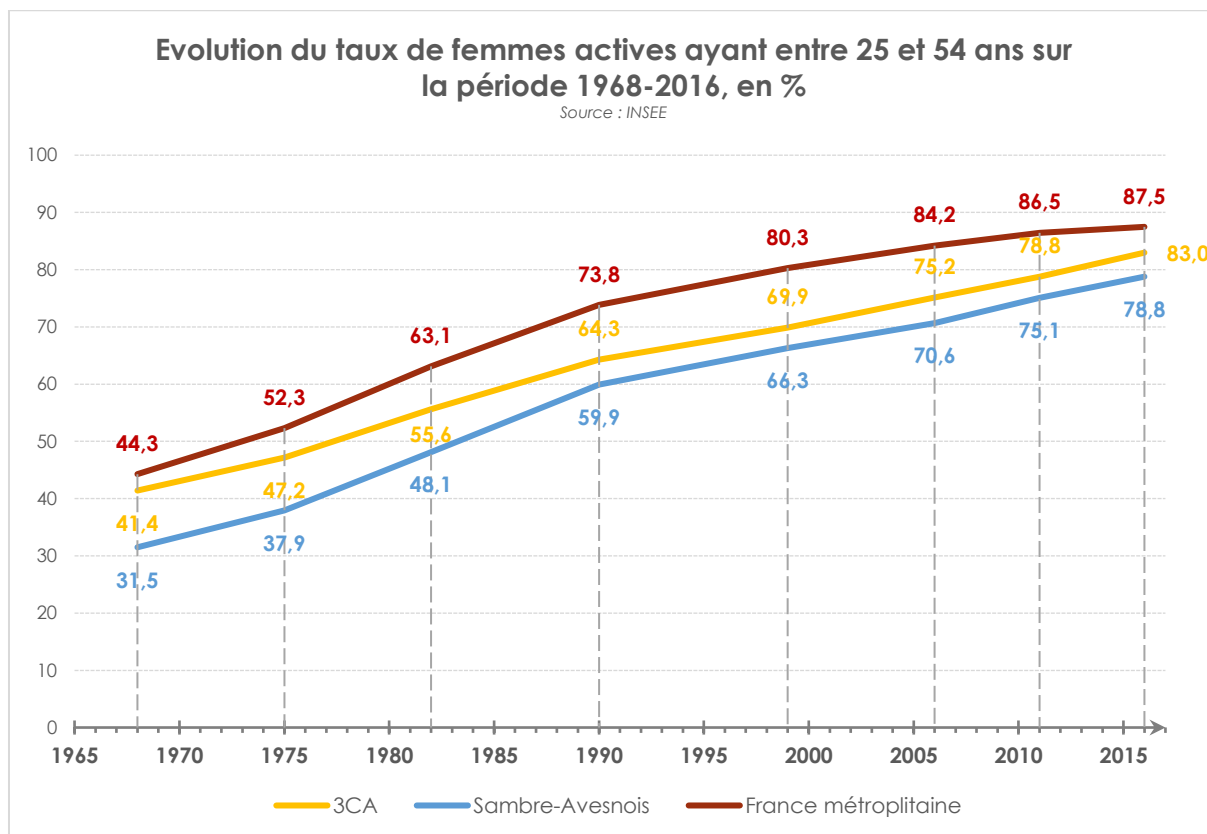


Le nombre d'actifs est plus important sur les communes centres et les bourgs relais (Cartignies, Etroeungt). Les communes rurales du nord-est de la 3CA présentent peu d'actifs.

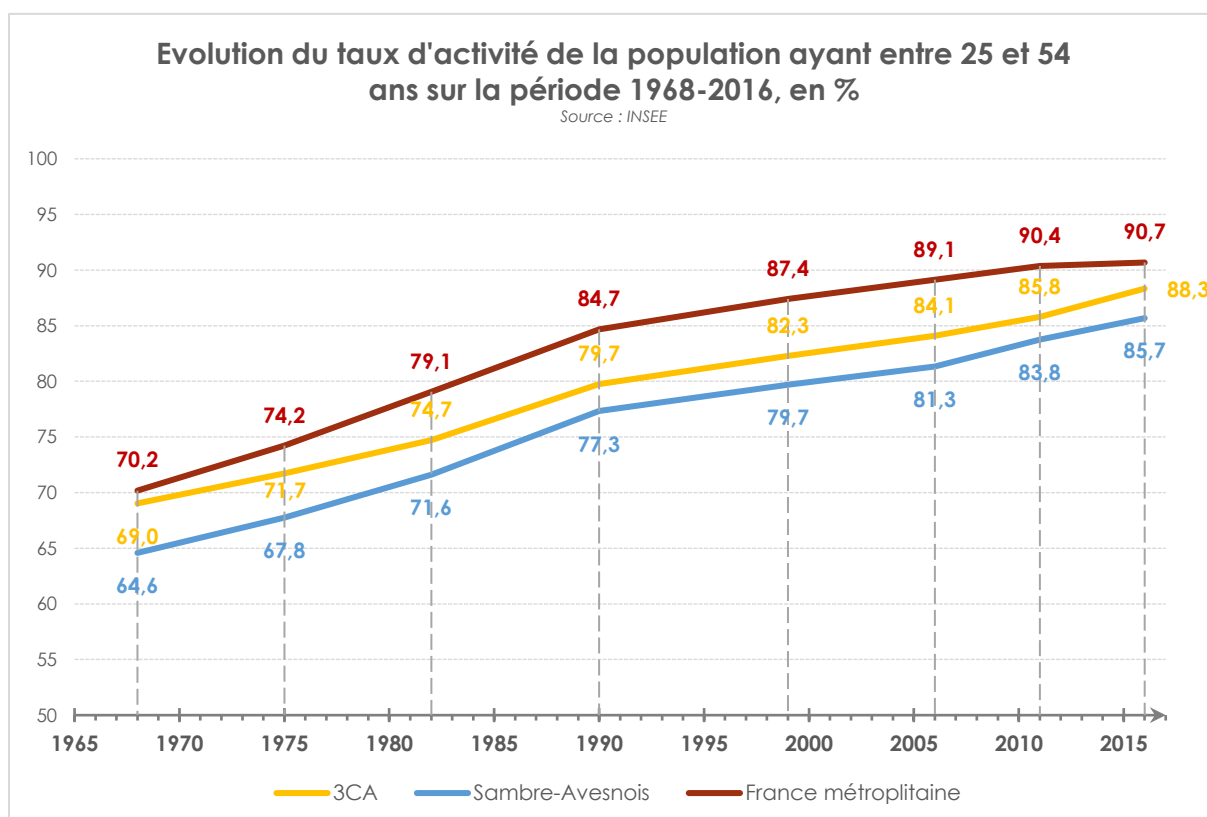
C- Un taux d'activités en hausse

L'évolution du taux d'activité des femmes explique en grande partie l'écart des taux d'activités pour l'ensemble de la population entre la France et la 3CA.

Le taux d'activité féminin a augmenté de manière constante au cours des dernières décennies, mais il reste en dessous de la moyenne française. Si le taux d'activité des femmes s'est creusé entre 1968 et 1999 par rapport à la population française, l'écart montant jusqu'à 10,4% en 1999, il s'est depuis réduit pour atteindre 4,5% en 2016. Ceci est dû au fait que l'augmentation du taux d'activité des femmes a tendance à ralentir au niveau national, quand, dans le même temps, il continue de progresser à un rythme soutenu sur la 3CA.

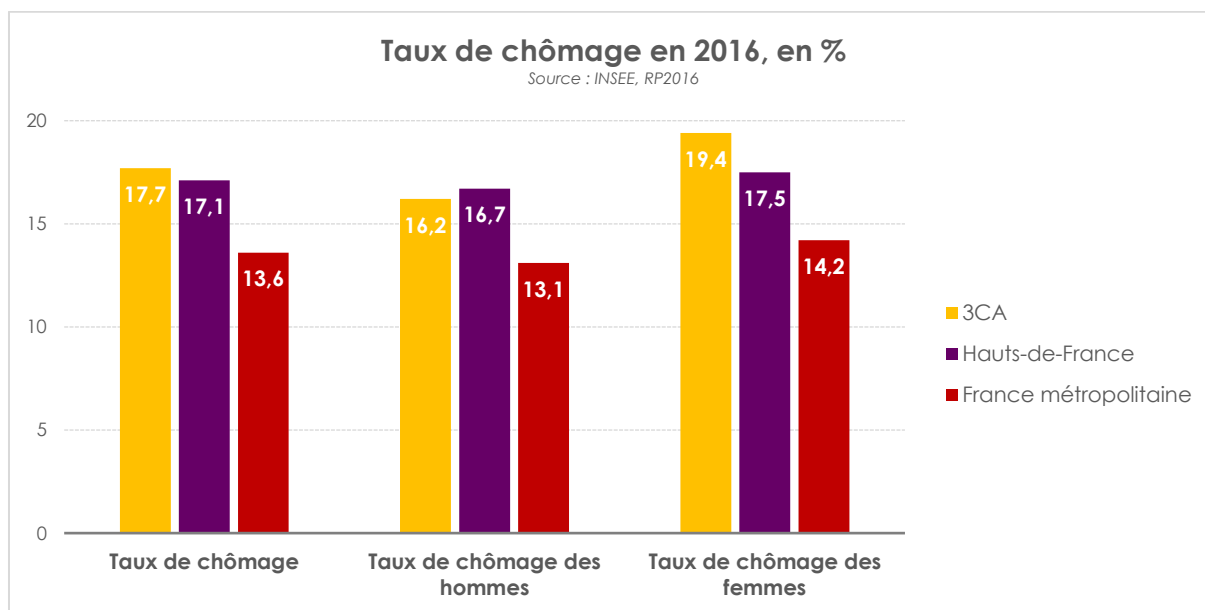
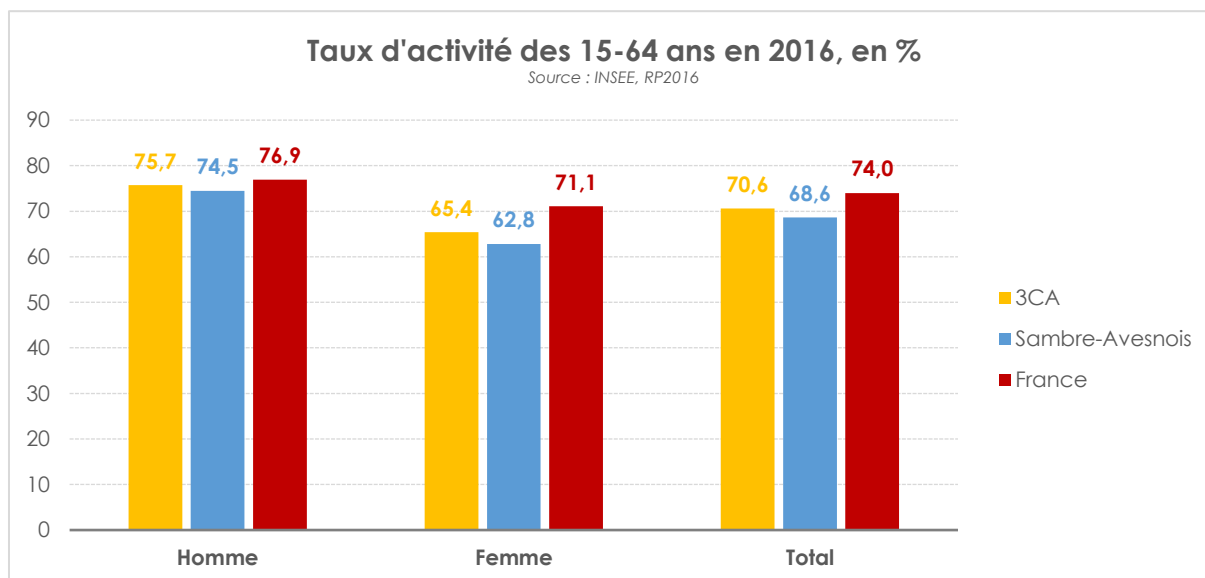


De ce fait, concernant le taux d'activité global, l'écart par rapport à la norme nationale a eu tendance à se creuser entre 1968 et 1999, puis l'écart tend à se résorber.



Il est intéressant de noter que les observations précédentes montrent que le taux d'activité de l'arrondissement est sensiblement plus faible à la fois pour les femmes et l'ensemble de la population sur l'ensemble de la période étudiée.

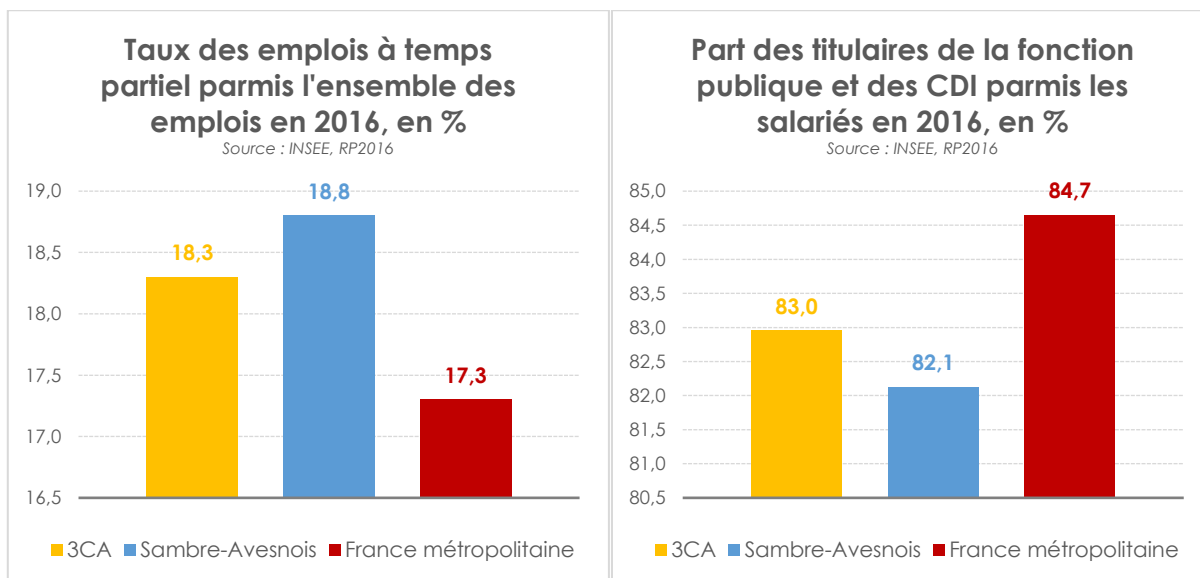
La faiblesse des taux d'activité est certainement à relier à une situation sociale défavorable et touche principalement les femmes.



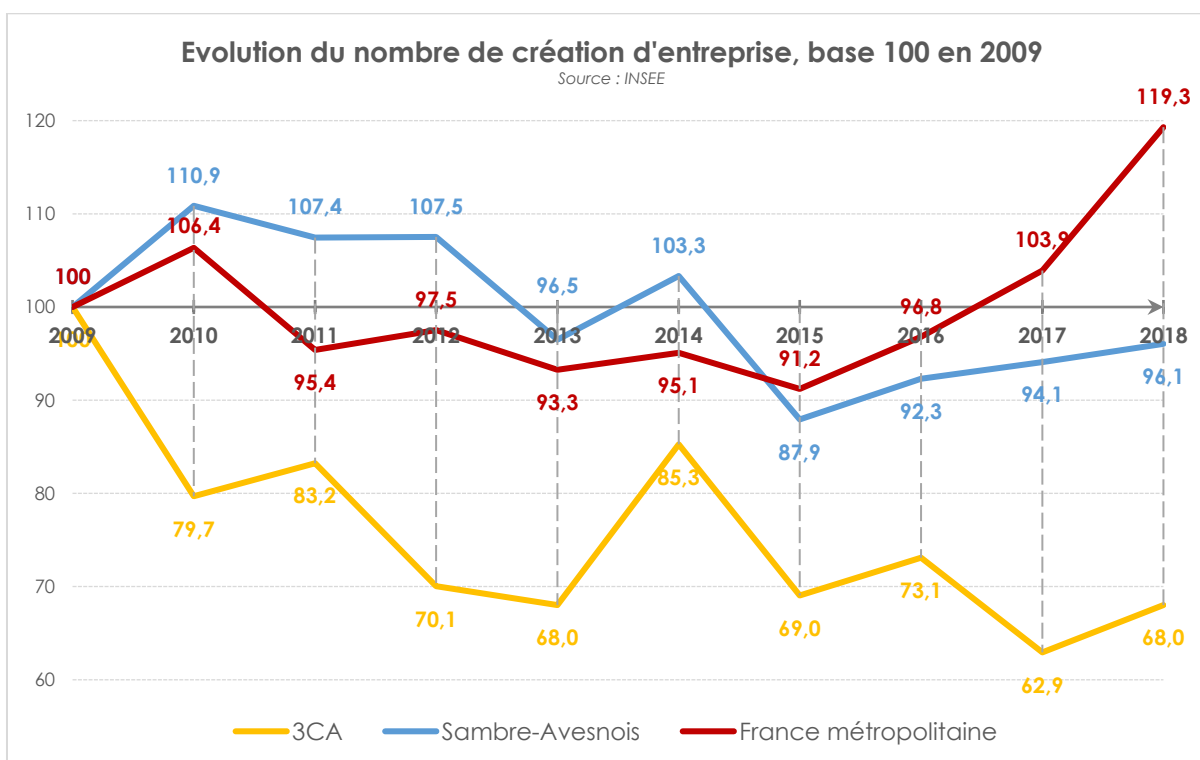
D- Une sur-représentation des formes d'emploi les moins favorables

La 3CA affiche un taux de personnes travaillant à temps partiel supérieur à la moyenne française. Ces personnes représentent 18,3% des travailleurs, soit 1% de plus qu'à l'échelle nationale.

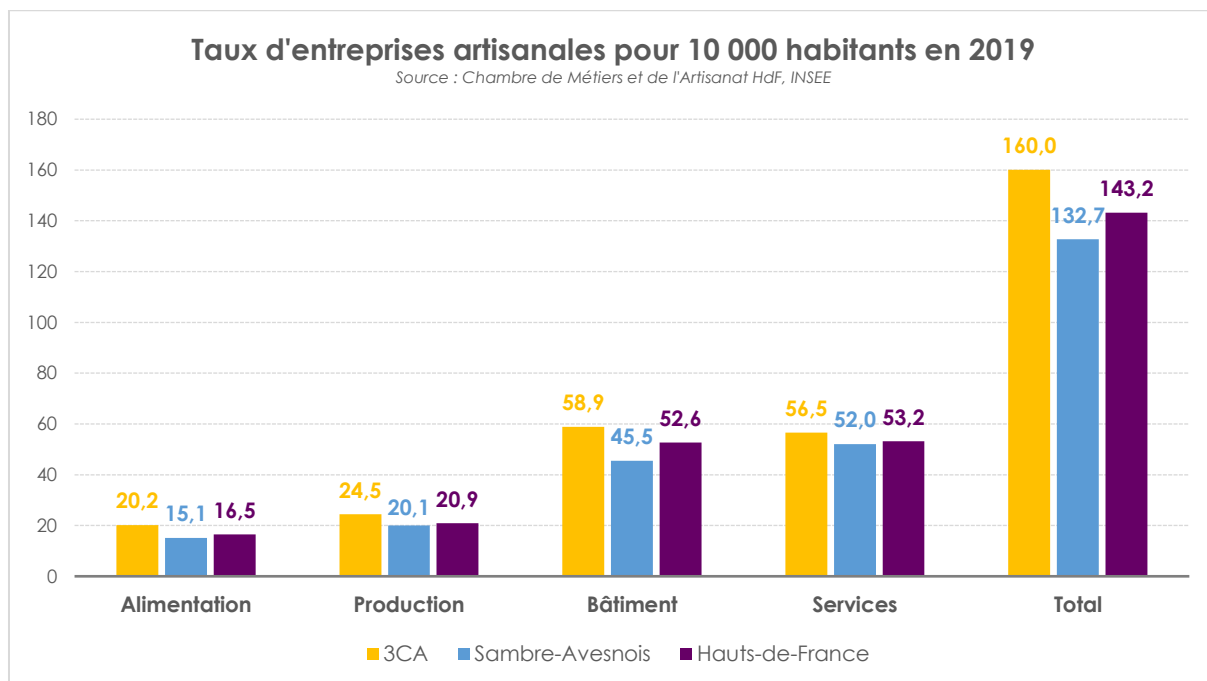
Le taux de personnes en contrats précaires (CDD, intérim ...) est également plus élevé localement. En effet, sur l'ensemble des salariés, le taux de CDI est inférieur de 1,7% à la moyenne française.



La création du dispositif auto-entrepreneur en janvier 2009 a généré une importante augmentation du nombre de créations d'entreprises en France, la 3CA a été prise dans le mouvement. Ceci explique en partie qu'en prenant l'année 2009 en référence, le taux de création d'entreprise est relativement élevé par rapport aux années suivantes.



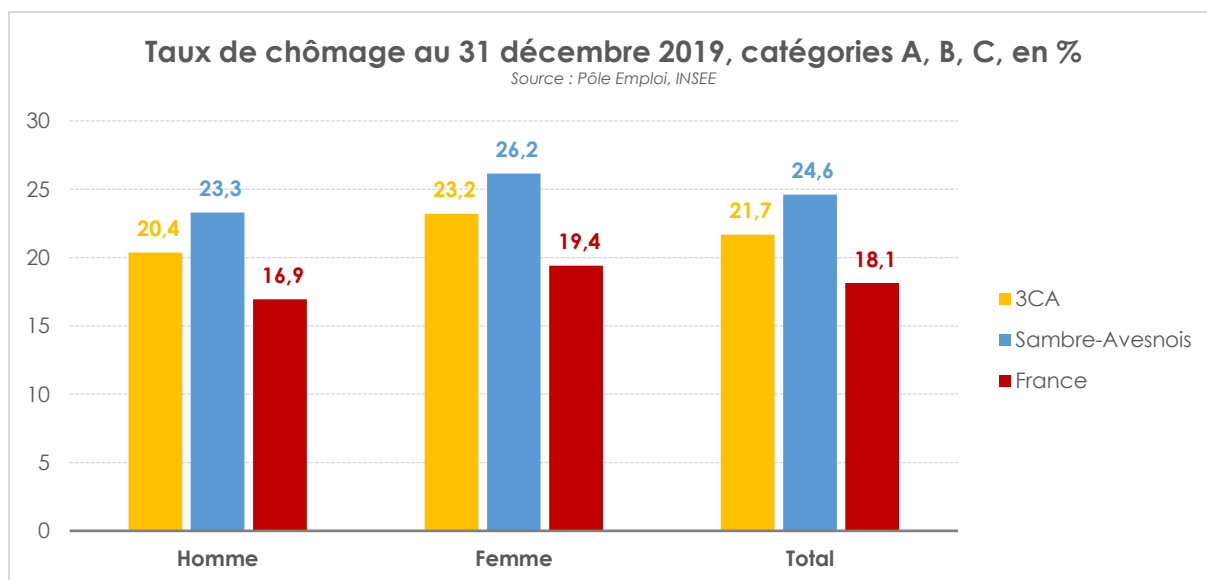
Une analyse de la densité et le taux de création d'entreprises artisanales est supérieur à la moyenne régionale, tous domaines confondus. L'artisanat connaît un dynamisme supérieur à l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais.



E- Un territoire très fortement touché par le chômage

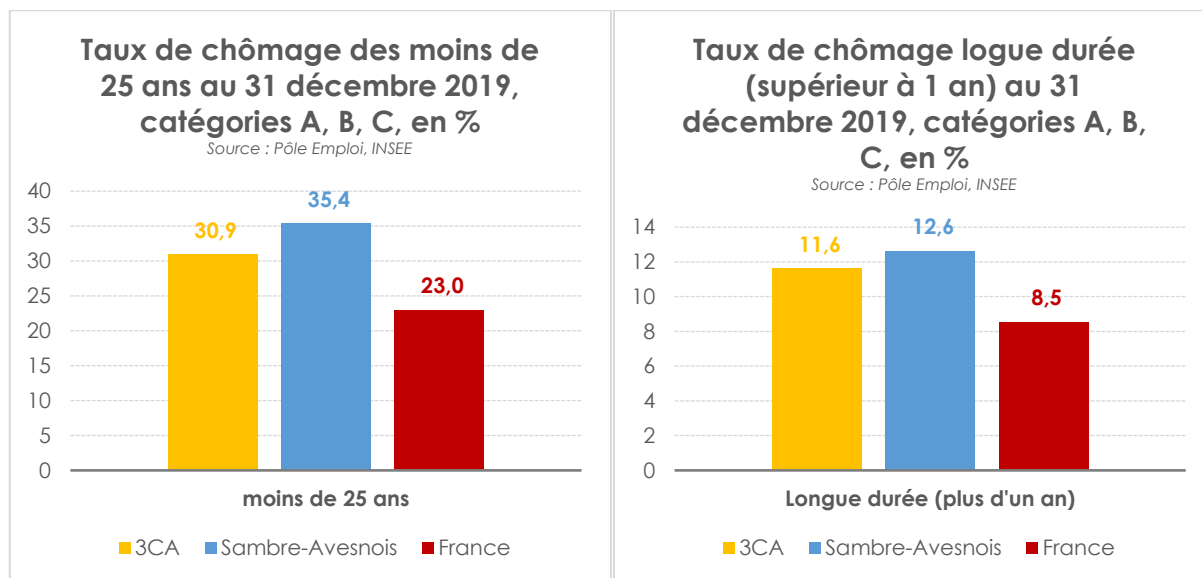
La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois subit un taux de chômage inférieur à la moyenne de l'arrondissement, mais il reste sévèrement touché. En effet, la 3CA connaît des niveaux de chômage pour les catégories A, B et C par sexes au moins supérieurs de 3,5% aux valeurs relevées en moyenne en France.

Le diagramme ci-dessous met également en lumière que les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes.



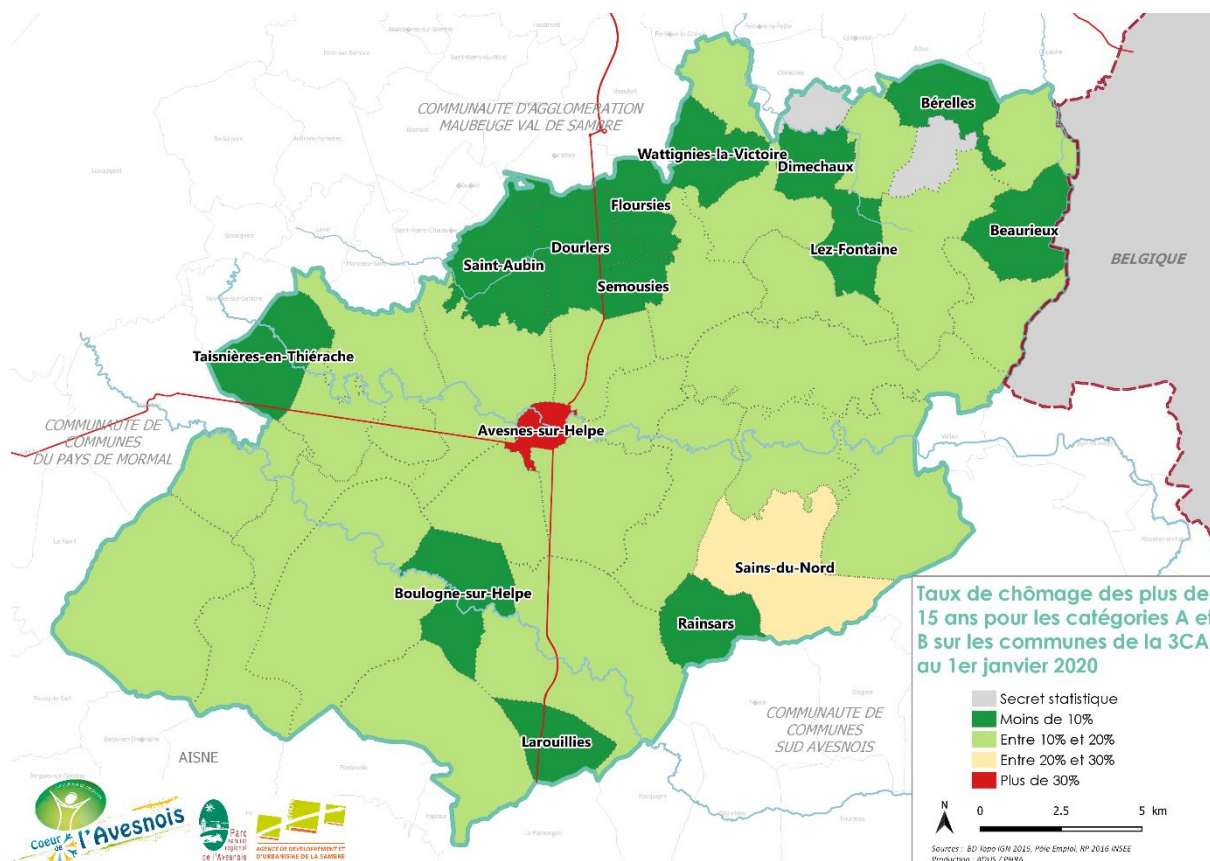
Les jeunes sont fortement touchés par le chômage, à la fois dans l'absolu, mais aussi en comparaison de la norme nationale.

Le taux de chômage de longue durée (qui concerne les actifs au chômage depuis plus d'un an) est lui aussi supérieur au niveau constaté en France et touche près d'un chômeur sur deux.



Si le taux de chômage de la 3CA est inférieur à la moyenne de l'arrondissement, il affecte le territoire de manière inégale. Le chômage des catégories A et B touche plus durement les communes d'Avesnes-sur-Helpe et de Sains du Nord. Le taux de chômage est supérieur à 30% pour la première et compris entre 20 et 30% pour la seconde.

A contrario, treize communes du territoire connaissent une situation plus favorable avec un taux de chômage inférieur à 10%. Il apparaît que les communes situées à au nord de l'intercommunalité, à la limite avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre affiche un taux de chômage plus faible.



F- Un territoire marqué socialement, mais préservé par rapport à d'autres secteurs de l'arrondissement

Corolaire du chômage et en particulier du chômage de longue durée, une part importante de la population vit des minimas sociaux. Les taux de ménages bénéficiant de ces différents dispositifs sont nettement supérieurs aux normes françaises, mais restent significativement inférieurs aux moyennes relevées sur l'arrondissement.

Taux de ménages concernés par les principaux minimas sociaux au 1^{er} janvier en 2017, taux pour 10 000 ménages

Source : CAF

	RSA	Prime pour l'emploi	AAH
3CA	93	100	55
Sambre-Avesnois	123	120	63
France métropolitaine	66	103	39

La proportion de foyers vivant sous le seuil de pauvreté synthétise ces faits : la 3CA se situe à mi-chemin entre la moyenne nationale et le niveau observable pour l'arrondissement.

Taux de ménages à bas revenu au 1^{er} janvier 2017

Source : IRCOM

	Taux de ménages à bas revenu (sur les revenus disponibles), en %
3CA	20,2
Sambre-Avesnois	23,6
Nord	18,8
Hauts-de-France	17,9
France métropolitaine	14,5

Il convient de noter les disparités internes à la 3CA : alors que la commune d'Avesnes-sur-Helpe affiche un taux de ménages touchés par la pauvreté extrêmement élevé, le reste du territoire est relativement épargné.

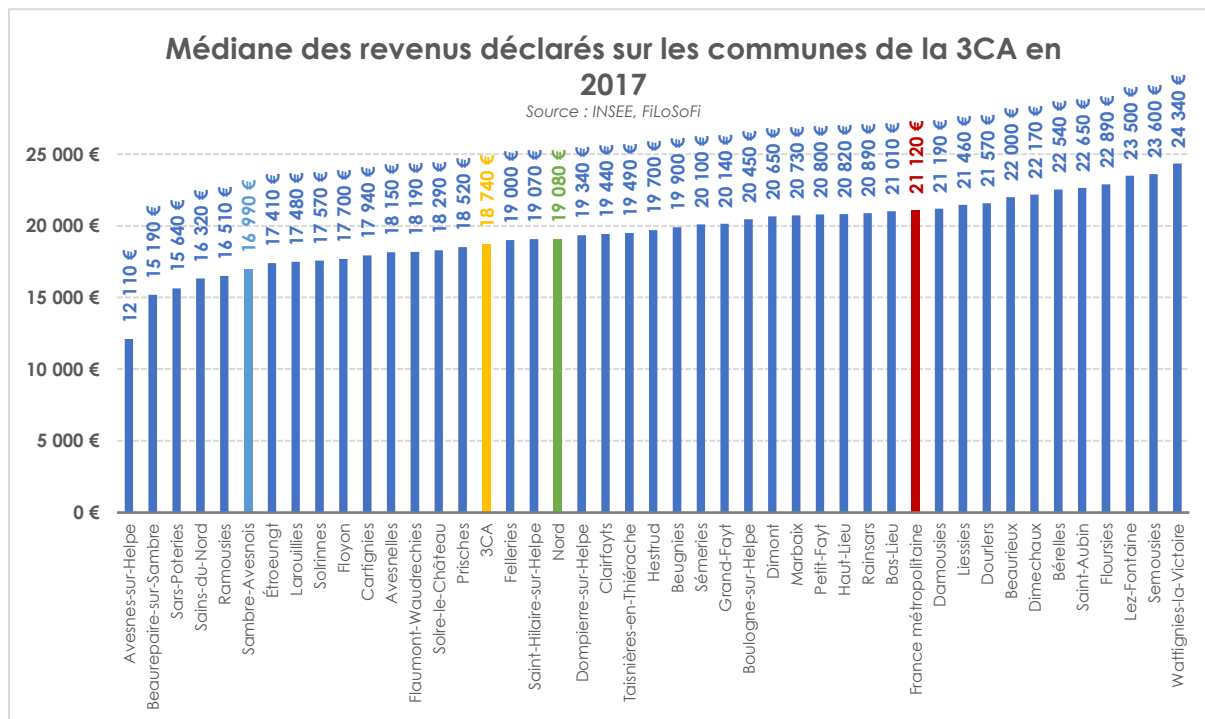
Le cumul des faibles taux d'activité, de la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et du chômage, génère un revenu par foyer fiscal inférieur à la moyenne française. En effet, au taux élevé de foyers non imposables se combine la faiblesse des revenus des foyers imposables.

Revenu des foyers fiscaux en 2017

Source : IRCOM

	3CA	Sambre-Av.	Nord	France
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	38 496 €	37 840 €	41 518 €	43 657 €
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	12 766 €	12 241 €	12 995 €	13 735 €
% de foyers non imposés	66,6%	68,4%	61,5%	56,3%
Revenu moyen des foyers fiscaux	21 362 €	20 332 €	23 967 €	26 813 €

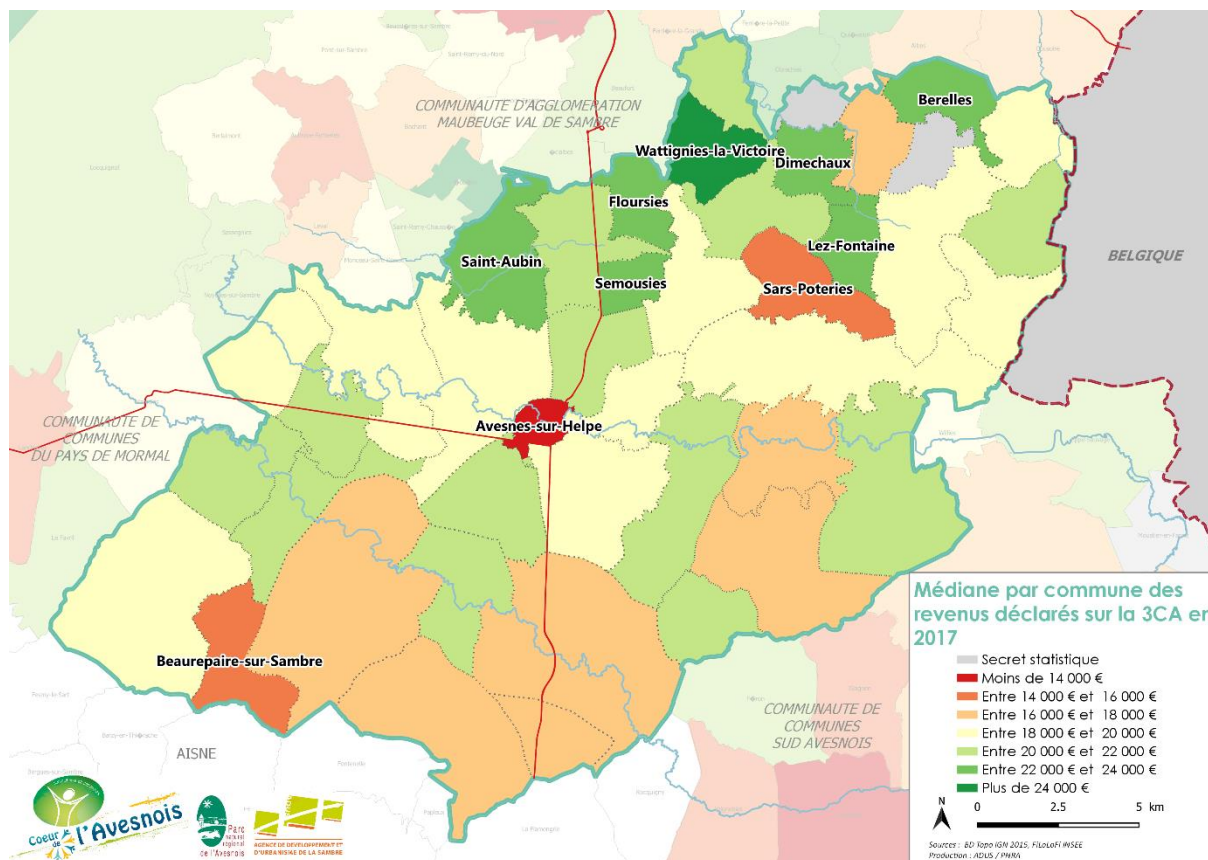
Les disparités suivant les communes sont extrêmement marquées. Alors que certains villages affichent des niveaux de revenu moyen nettement supérieurs à la moyenne nationale, Avesnes et Sains-du-Nord en sont éloignés.



D'un point de vue géographique, les communes centres rassemblent des populations au revenu relativement faible. Les communes au revenu moyen des foyers fiscaux les plus élevés se situent le long de la RN2 et sur la frange Nord de la Communauté de Communes.

La commune la plus peuplée de l'EPCI, Avesnes-sur-Helpe, cumule les difficultés citées précédemment et possède le revenu fiscal moyen le plus faible avec 14 527 €, soit plus de 3 000 € de moins que la seconde commune aux revenus moyens les plus faibles : Sains-du-Nord.

Exception faite de Cartignies, les communes du sud de la communauté de communes présentent des revenus fiscaux inférieurs à la moyenne de l'arrondissement.



III- Habitat

Article R151-54 Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat :

1° Le rapport de présentation comprend le diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement, sur la situation de l'hébergement et sur les conditions d'habitat définies à l'article L. 302-1 et à l'[article R. 302-1-1 du code de la construction et de l'habitation](#) ;

NB : certains éléments de diagnostic de cette partie sont issus de l'étude de marché réalisée par l'EPF Nord-Pas-de-Calais en 2020 dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (étude Sémaphores, Groupe Alpha).

La 3CA est un territoire à dominante rurale qui rencontre des problématiques spécifiques au volet logement : parc ancien, inadéquat, évolution des besoins des populations, ...

Comme exposé plus tôt dans le diagnostic, la tendance démographique est à la baisse depuis plusieurs décennies sur l'intercommunalité. Le souhait de l'inversion de cette courbe démographique est porté par les acteurs du territoire, notamment au sein d'un certain nombre de documents cadres, comme le SCoT, le projet de territoire et le PLUi. L'étude réalisée par Sémaphores vise à soutenir la stratégie habitat, concrétisée notamment dans le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat du PLUi.

Avant d'aborder spécifiquement la thématique habitat, il convient de revenir sur plusieurs caractéristiques socio-démographiques de la Communauté de Communes :

- Une tendance démographique atone sur le territoire, avec certaines communes, dont la ville-centre, qui ne parviennent pas à maintenir un même niveau de population et à compenser les départs ;
- Un phénomène pluri-factoriel (activité économique, mobilités, ...) au sein duquel le parc de logements est un facteur (logements inadaptés, peu attractifs, trop chers, ...) ;
- Le nombre de couples avec ou sans enfants tend légèrement à diminuer sur le territoire, et ce de manière plus prononcée sur la ville-centre. En parallèle, on constate une légère augmentation des personnes seules et des familles monoparentales, interrogeant la capacité du parc à répondre aux besoins de ces ménages (petites typologies, diversification des segments d'offres, ...) ;
- Une commune-centre qui se spécialise dans l'accueil des jeunes ménages, interrogeant l'offre adaptée pour répondre à leurs besoins (location, primo-accession, gamme de prix, ...), mais qui connaît également un phénomène de vieillissement des ménages, de la même manière que l'ensemble du territoire de la 3CA ;

- Des communes qui accueillent des ménages avec des revenus parfois modestes, et un territoire qui connaît une problématique d'emploi importante et un niveau de chômage qui augmente ;
- Une analyse à mettre en perspective avec les niveaux de prix offerts sur le marché et leur adéquation avec les niveaux de revenus des ménages.

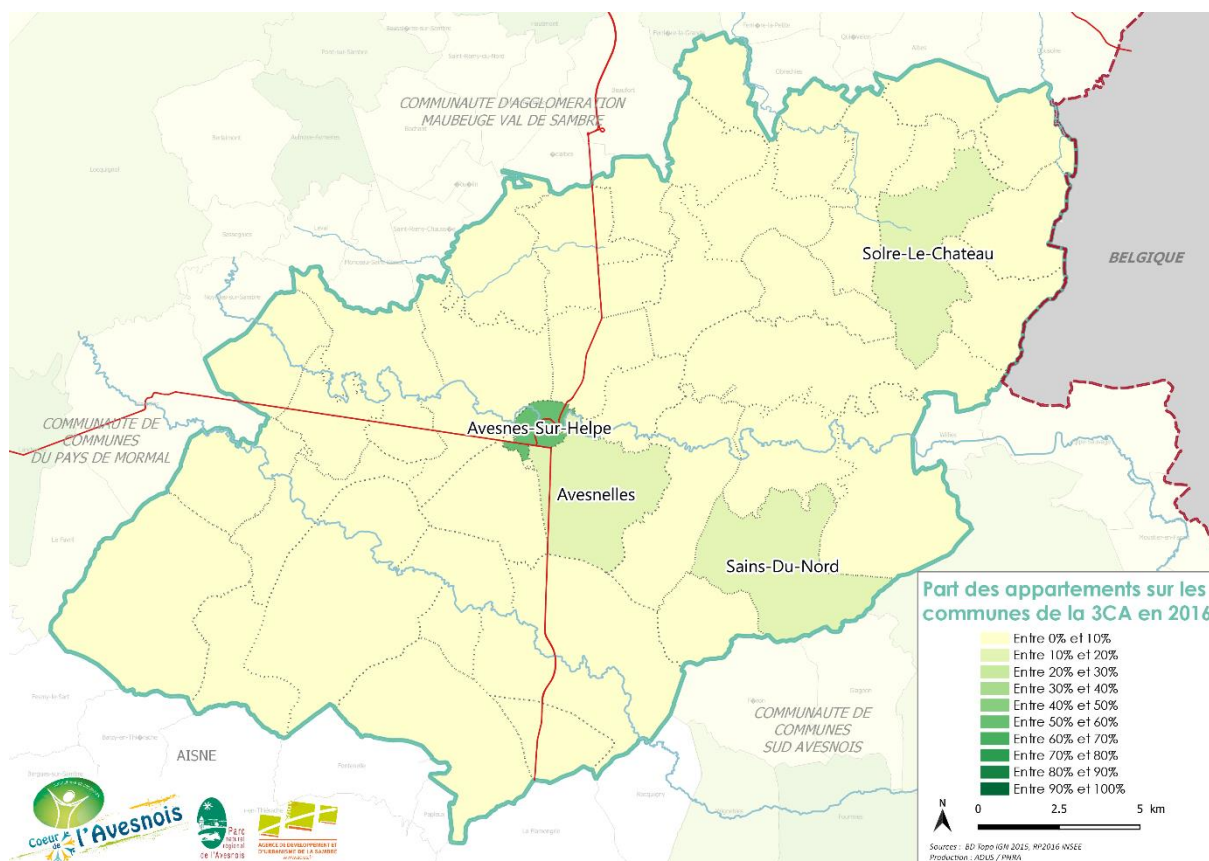
A- Un parc majoritairement constitué de maisons occupées par des propriétaires

En 2016 et à l'exception notable d'Avesnes-sur-Helpe, les résidences principales sur chacune des communes de la 3CA, représentent dans plus de 85% des cas des typologies de maisons. Le territoire se caractérise donc par une prégnance de l'habitat individuel.

D'après les données de l'INSEE, six communes ne comptent aucun appartement : Choisis, Eccles, Rainsars, Ramousies, Semousies et Solrinnes. Au contraire, à Avesnes-sur-Helpe, les appartements sont majoritaires et représentent 53,4% du parc de logements.

L'offre collective est donc peu développée et majoritairement concentrée sur Avesnes-sur-Helpe :

- Cette commune compte 1295 appartements, soit plus de la moitié du parc d'appartements du territoire intercommunal ;
- Les communes de Haut-Lieu (8,3%), Avesnelles (15,3%), Sains-du-Nord (16,1%), Solre-le-Château (13,8%), Eccles (6,1%) et Dompierre-sur-Helpe (7,5%) regroupent une grande partie du parc restant.

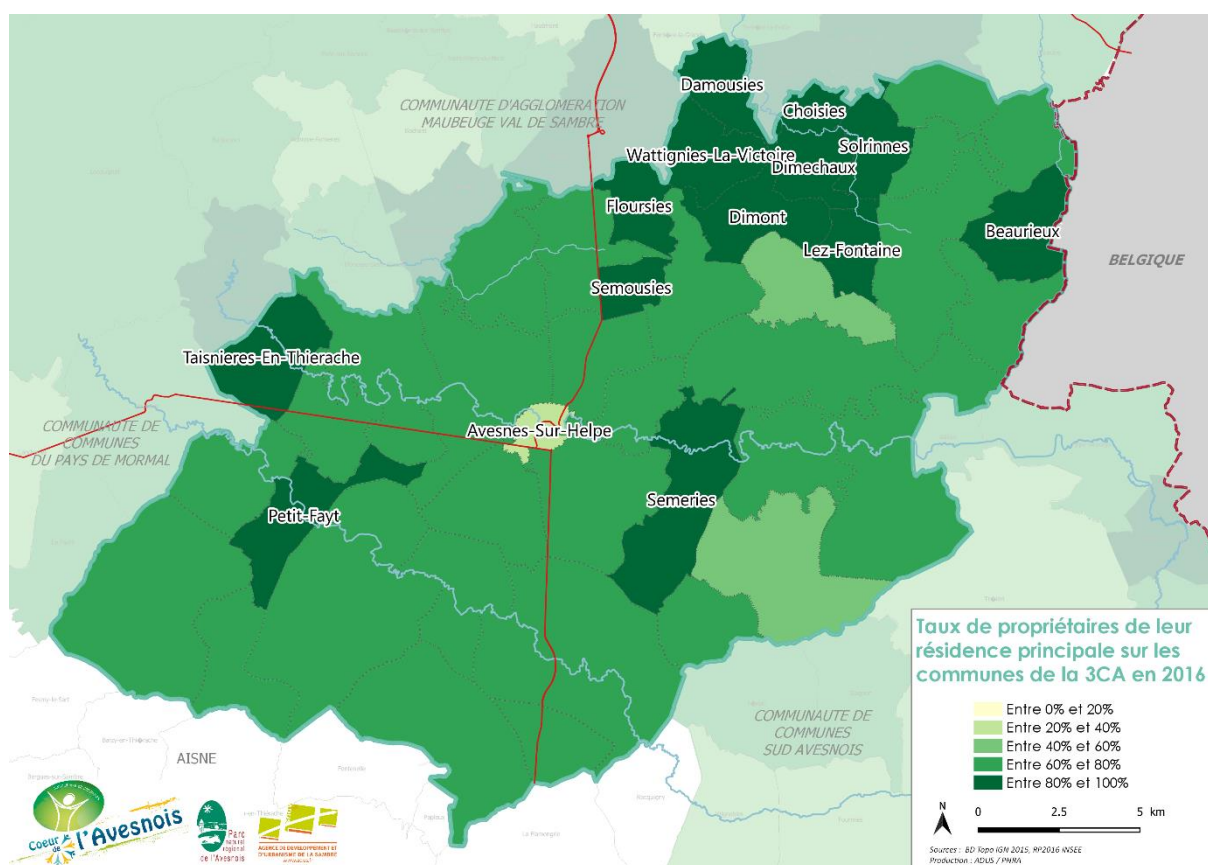


Au regard de l'importance de la vacance (cf. développement ci-dessous), cette analyse sur la constitution du parc est à approfondir notamment au regard de son attractivité. Cette analyse doit permettre de qualifier et quantifier l'offre neuve qu'il est possible de développer au regard des besoins identifiés et à condition de produire des logements attractifs.

La majorité des habitants du territoire sont des propriétaires (60%).

Cependant une analyse à l'échelle des communes montre qu'il y a quelques disparités : si pour la majorité des communes (27 communes sur les 43 que compte la 3CA), moins d'un quart des occupants sont des locataires, ces derniers représentent plus d'un tiers dans cinq communes : Avesnes-sur-Helpe, Sars-Poteries, Sains-du-Nord, Solre-le-Château et Avesnelles.

Les locataires sont majoritaires dans une seule commune : Avesnes-sur-Helpe, où ils représentent, en 2016, près des deux tiers des occupants (65,64%). Les ménages locataires de la commune d'Avesnes-sur-Helpe sont des ménages du parc privé et du parc social. On note toutefois une progression des ménages propriétaires en 2016.



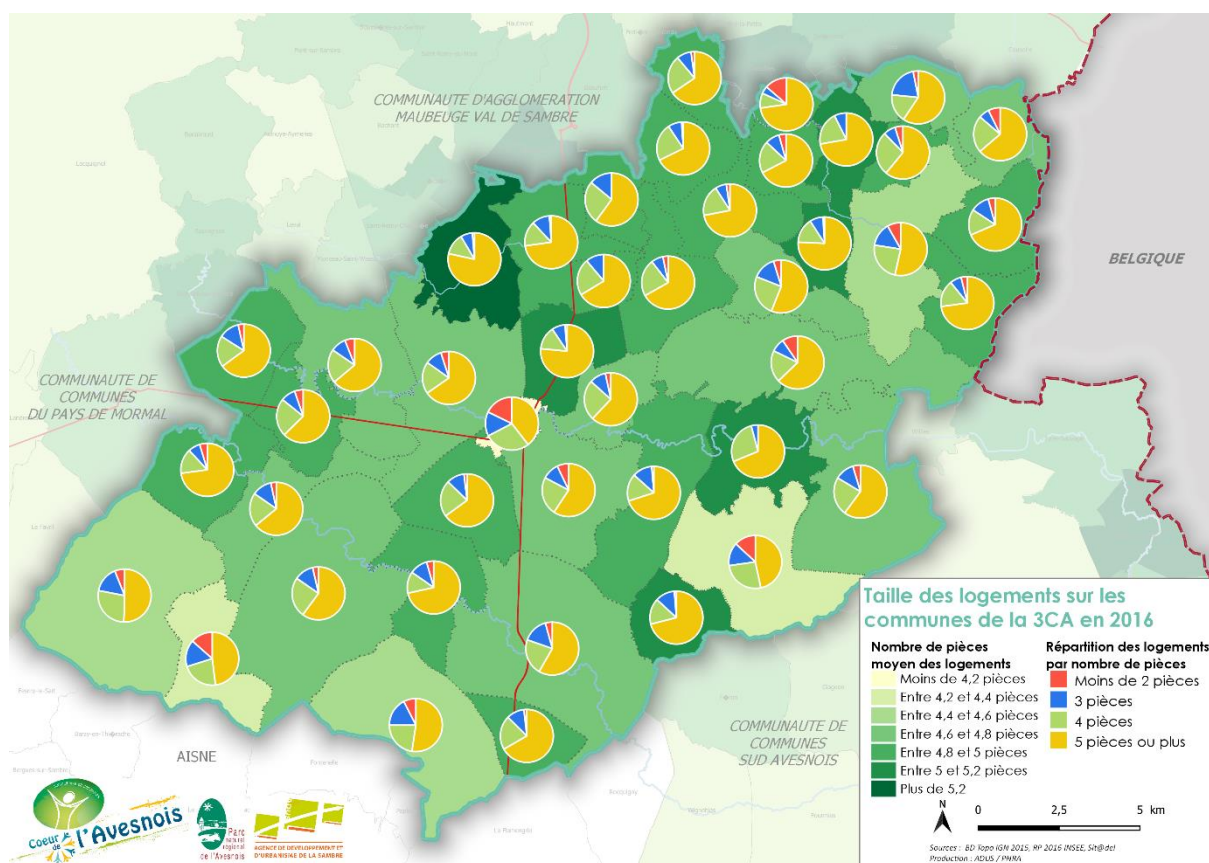
La majorité des logements de la 3CA sont de grande taille. Les chiffres de la RP2016 indiquent que les logements comptent en moyenne 4,57 pièces.

Sur le territoire, la taille des logements est la plus faible à Avesnes-sur-Helpe, avec 4,03 pièces par logement.

Seules Avesnes-sur-Helpe, Sains-du-Nord et Beaufort-sur-Sambre comptent moins de 50% de logements de cinq pièces ou plus.

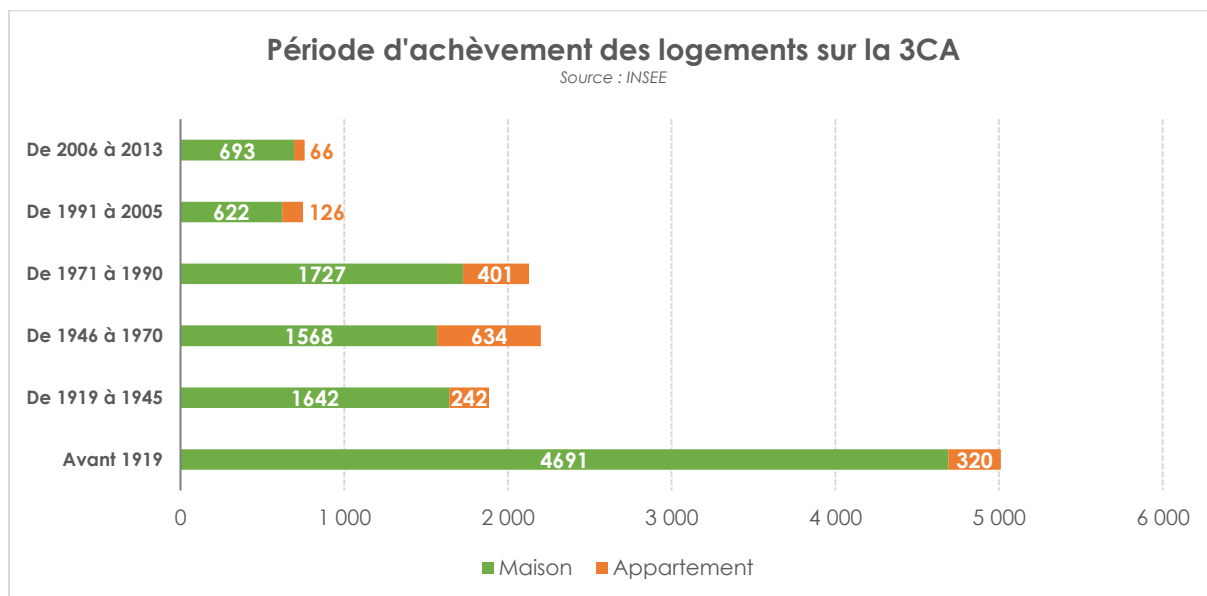
Saint-Aubin est la commune où les logements comptent le plus de pièces avec en moyenne 5,22 pièces par logement.

Le parc est donc en majorité constitué de grands logements mais présente une certaine diversité d'offre dans les typologies.



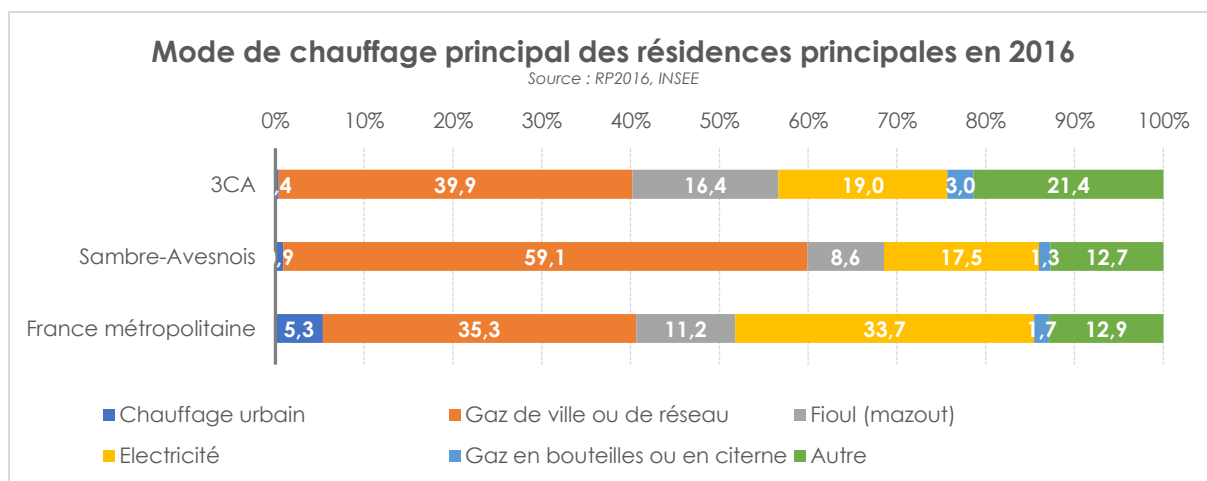
Une analyse de la période d'achèvement des logements de la 3CA montre qu'une majorité d'entre eux a été construite avant 1975. Or 1975 correspond à la date des premières normes d'isolation dans le domaine du bâtiment. Cela indique donc qu'il y a probablement un nombre important de logements mal isolés sur le territoire.

Il y a aussi un nombre considérable d'habitation qui datent d'avant 1919, ce qui laisse à penser que le parc ancien peut présenter une certaine qualité patrimoniale.



Une analyse du mode de chauffage des logements montre que le gaz de ville est le principal mode de chauffage sur la 3CA : il est utilisé par près de 40% des foyers. C'est une valeur inférieure à l'ensemble de l'arrondissement, où il est utilisé dans près de 60% des résidences principales, mais supérieure à la valeur nationale qui est de 35%.

Ces données montrent également que le fioul et la catégorie « autre » sont « surreprésentés » par rapport à la France métropolitaine. A l'inverse, la part de résidences chauffées à l'électricité est bien plus faible (19% des foyers sont chauffés à l'électricité contre 33,7% à l'échelle du pays).



Le parc continue à se développer (constructions, démolitions, regroupements de biens).

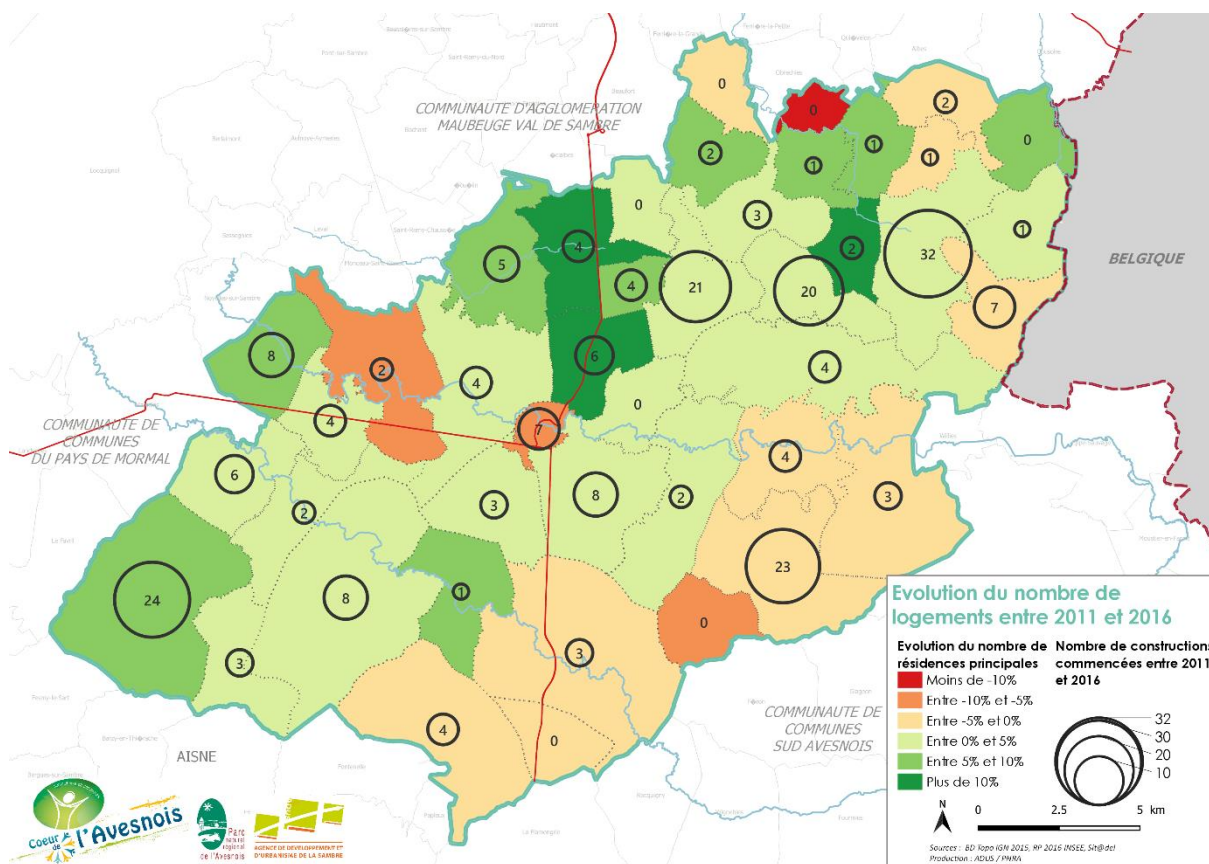
D'après les données issues de la base Sit@del, il y a eu sur la 3CA 235 logements commencés entre 2011 et 2016 (inclus). Solre-le-Château est la commune qui a connu le plus grand nombre de logements commencés puisqu'il en compte 32, viennent ensuite les communes de Prisches avec 24 logements, Sains-du-Nord avec 23 logements, Beugnies avec 21 logements et Sars-Poteries avec 20 logements.

Aucune des trente-huit autres communes ne compte plus de 10 logements commencés, et la base Sit@del ne recense aucun logement commencé entre 2011 et 2016 sur sept communes.

L'analyse des données issues de la RP2016 de l'INSEE, entre 2011 et 2016, montre que le nombre de résidences principales tend à diminuer dans le tiers sud de l'intercommunalité. Les baisses sont proportionnellement les plus fortes à Rainsars (-5,0%), Dompierre-sur-Helpe (-5,2%), Avesnes-sur-Helpe (-6,0%) et Choisies (-12,3%). Si cette dernière présente la baisse la plus forte, ce chiffre est à relativiser. En effet, il s'agit d'une commune de petite taille et les variations des nombres « bruts » ont tendance à conduire à des taux de variations plus importants.

Doullers, Bas-Lieu et Lez-Fontaine sont les communes où l'augmentation du nombre de résidences principales a été supérieure à 10%.

Il est important de noter que certaines communes connaissent une diminution du nombre de résidences principales, malgré le démarrage de travaux de construction de logements entrepris entre 2011 et 2016. Ceci s'explique par un certain nombre de phénomènes : augmentation du nombre de logements vacants, des logements ont pu changer d'usage, fusion de logements, etc.



En conclusion, il apparaît que la 3CA présente un parc de grands logements vieillissants qui n'est plus forcément adapté à la demande de la population, notamment des personnes seules et des familles monoparentales. La diversification de l'offre nouvelle en matière de typologie est à adapter selon l'armature urbaine, mais la répartition et le rééquilibrage de l'offre peut s'opérer sur le territoire, notamment en proposant de petites typologies qualitatives.

L'offre neuve à développer doit être qualitative et répondre aux attentes et aux besoins des ménages et ne pas déqualifier le parc existant (logique de complémentarité VS logique de concurrence).

Il existe un véritable enjeu autour de la problématique du parc ancien dégradé, et qui doit être pris en charge dans les politiques locales de l'habitat.

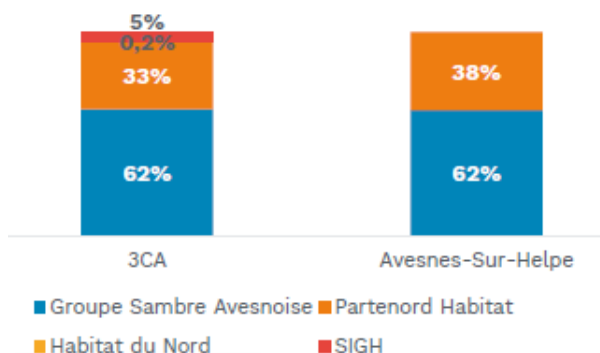
B- Un parc social représentant moins de 10% du parc de logements

Les logements sociaux représentent 8,8% des résidences principales du territoire en 2018, soit environ 1291 logements sociaux.

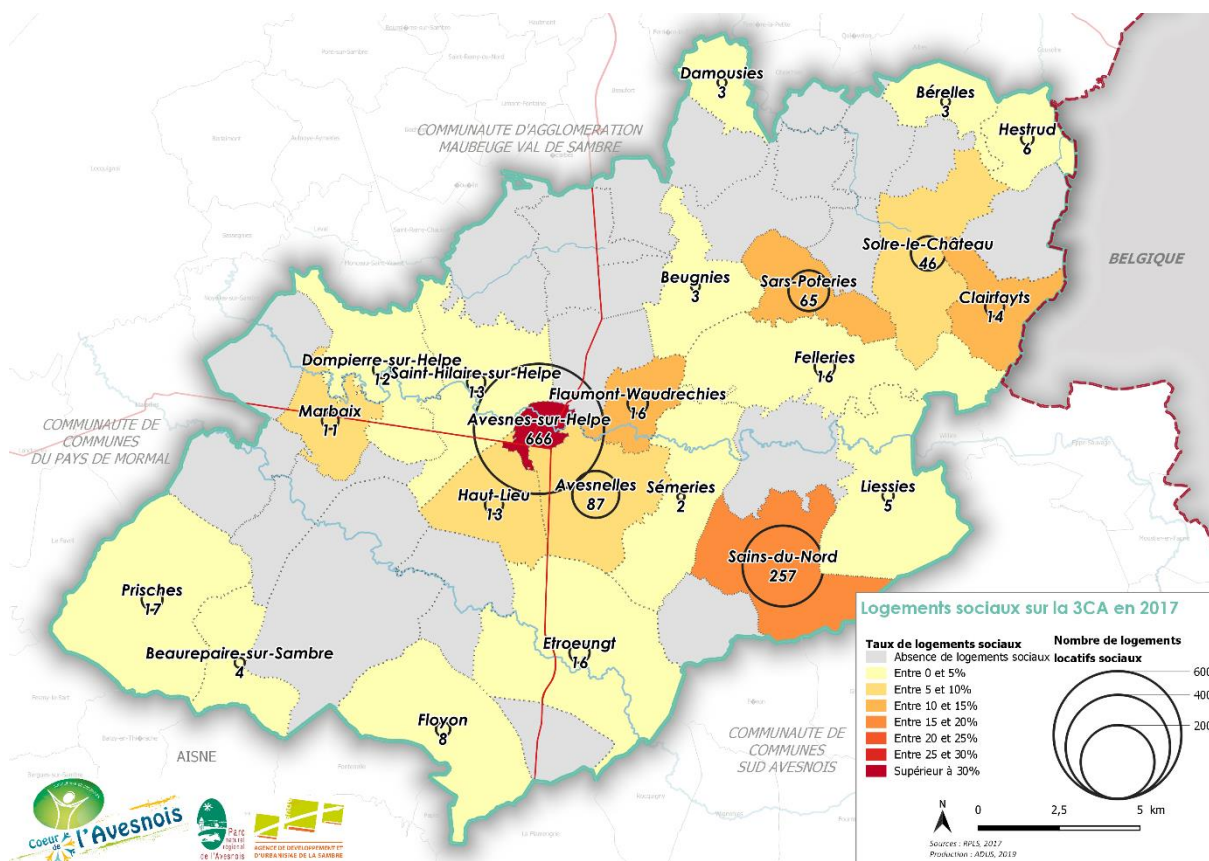
Une analyse de la localisation des logements sociaux sur le territoire montre qu'ils se situent principalement sur Avesnes-sur-Helpe (plus de 50% du parc de logements locatifs sociaux de l'intercommunalité – 27% du parc de logements de la commune), Sains-du-Nord (19% du parc de logements de la commune) et Sars-Poteries (9% du parc de logements de la commune) à proximité des principaux équipements et axes de circulation.

Quatre bailleurs sociaux sont présents sur le territoire, dont deux possédant 95% du parc social de l'intercommunalité. Plus de la moitié du parc appartient au Groupe Sambre Avesnoise et plus d'1/3 à l'OPH du département du Nord, Partenord Habitat.

Répartition du parc de LLS par bailleurs sur la 3CA et sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe en 2018 - RPLS



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

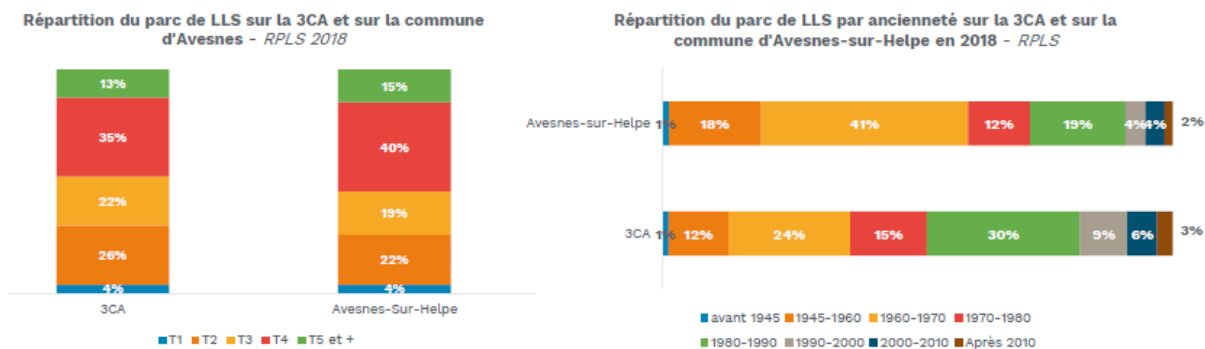


Ce parc est majoritairement composé de logements collectifs (3/4 du parc). Ce volume de collectifs est notamment concentré sur Avesnes-sur-Helpe (602 logements collectifs contre 64 individuels) et Sains du Nord (123 appartements). Le reste des communes compte un volume restreint de logements, répartis entre individuel et collectif.

Le parc de logements locatifs sociaux est majoritairement composé de T4 (1/3 des logements) ; 1/4 sont des T2 et 1/4 des T3. Seulement 13% des logements sont des T5 ou plus.

Les constructions du parc locatif sont plutôt récentes, même si l'on constate un ralentissement de la production sur la période récente.

Sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe, la période de construction la plus représentée se situe entre 1960 et 1970 (41% des LLS). Sur l'ensemble du territoire les constructions sont plus récentes : 1/3 ont été construits entre 1980 et 1990. Néanmoins, la ville-centre concentre la part la plus importante de LLS, et donc un volume également important de logements datant d'avant 1975 et les premières normes thermiques. Très peu de logements ont été construits depuis les années 2000.



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

En 2017, d'après le RLPS, le taux de vacance des logements locatifs sociaux du territoire est de 3,0%. En comparaison, bien que faible, la vacance pour ce type de logements est plus importante qu'en Sambre-Avesnois où ce taux est de 1,0% et dans les Hauts-de-France où ce taux est de 2,3%.

C- Une problématique de vacance élevée

Selon l'INSEE, la 3CA compte 1 424 logements vacants en 2014, soit un taux de vacance 9,7% (le taux de vacance correspond au rapport entre le nombre de logements vacants et le nombre total de logements). Leur prise en compte apparaît donc comme un élément à intégrer dans la politique de logement du territoire.

La notion de logement vacant couvre différentes réalités qu'il convient d'étudier précisément pour avoir une approche rigoureuse de ce sujet. En effet, il faut distinguer la vacance de courte durée (moins de deux ans) nécessaire à la fluidité du marché immobilier de la vacance longue durée qui est plus problématique. Les données issues des impôts permettent cette analyse.

	Vacance frictionnelle	Vacance hors marché
Durée	Courte durée	Longue durée
Qualité	Indispensable <i>(mobilité résidentielle, entretien des logements)</i>	Problématique <i>(dépréciation, vieillissement accéléré du logement, inadéquation de l'offre et de la demande, impact sur la qualité et l'attractivité des quartiers)</i>

Pour la vacance hors marché, il convient d'analyser les freins à la réutilisation des logements concernés pour permettre un retour de ceux-ci sur le marché. La vacance hors marché peut être divisée en quatre catégories :

- La vacance d'obsolescence ou de dévalorisation. Ce type de vacance correspond à des logements qui sortent du marché en raison de leur inadéquation à la demande, ils peuvent être en plus obsolètes voir dégradés.

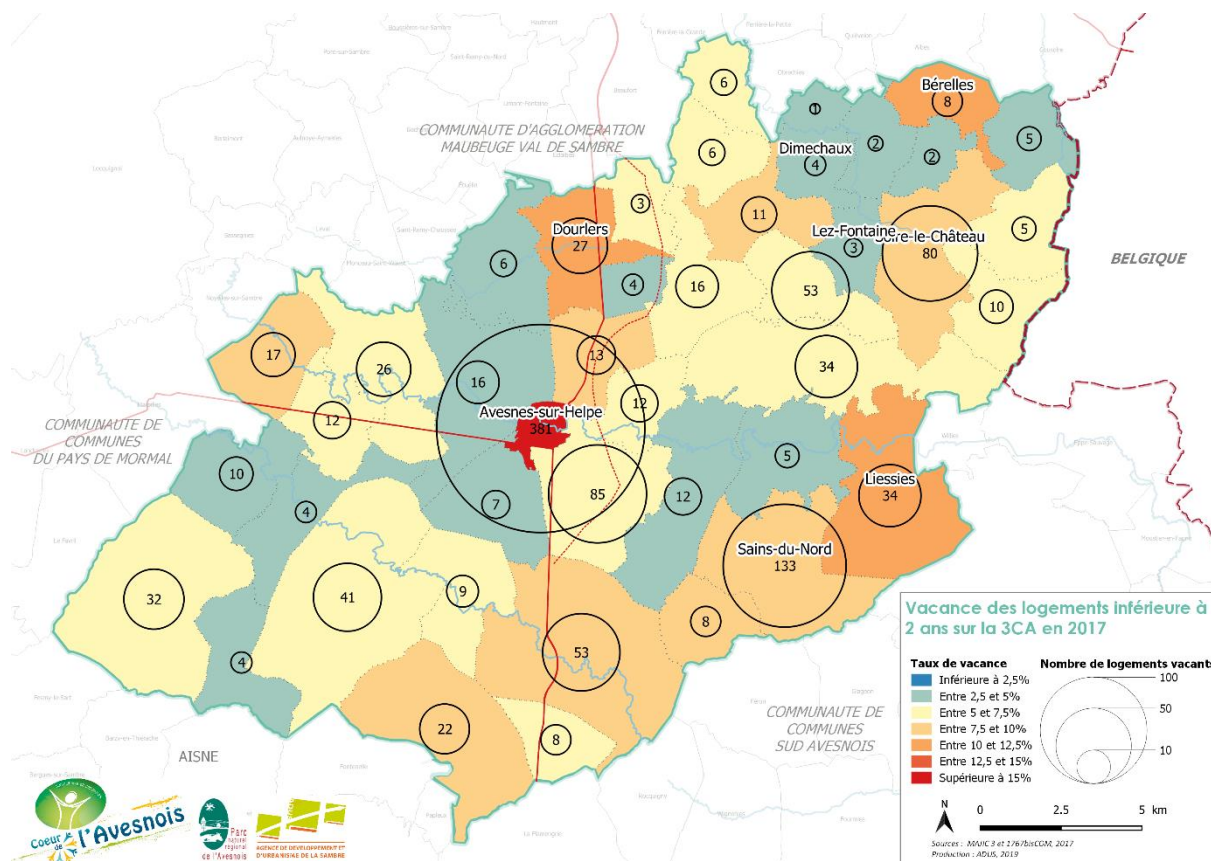
- La vacance de transformation du bien. Le logement est vacant en attente de travaux pour une amélioration ou un changement d'usage.
- La vacance patrimoniale. Le logement est réservé par le propriétaire pour son usage futur, celui d'un proche, d'héritiers, etc. Cette catégorie compte aussi les logements dont la situation juridique est bloquée, par exemple en raison de problèmes de succession ou d'indivision.
- La vacance de désintérêt. Le propriétaire ne s'intéresse pas à la remise du bien sur le marché en raison du faible rendement économique que celui-ci représente, ou qu'il a un désintérêt pour s'en occuper.

Le parc de logements vacants hors marché représente un potentiel non négligeable de renouvellement urbain, de réalimentation de l'offre en logements, voire un potentiel foncier disponible en enveloppe urbaine. Développer une stratégie pour agir sur le nombre de logements vacants est donc une opportunité pour diminuer l'étalement urbain, densifier le bâti existant dans l'enveloppe urbaine, réadapter les logements à la demande, lutter contre le déclin démographique et apporter les garanties d'une consommation économe de l'espace.

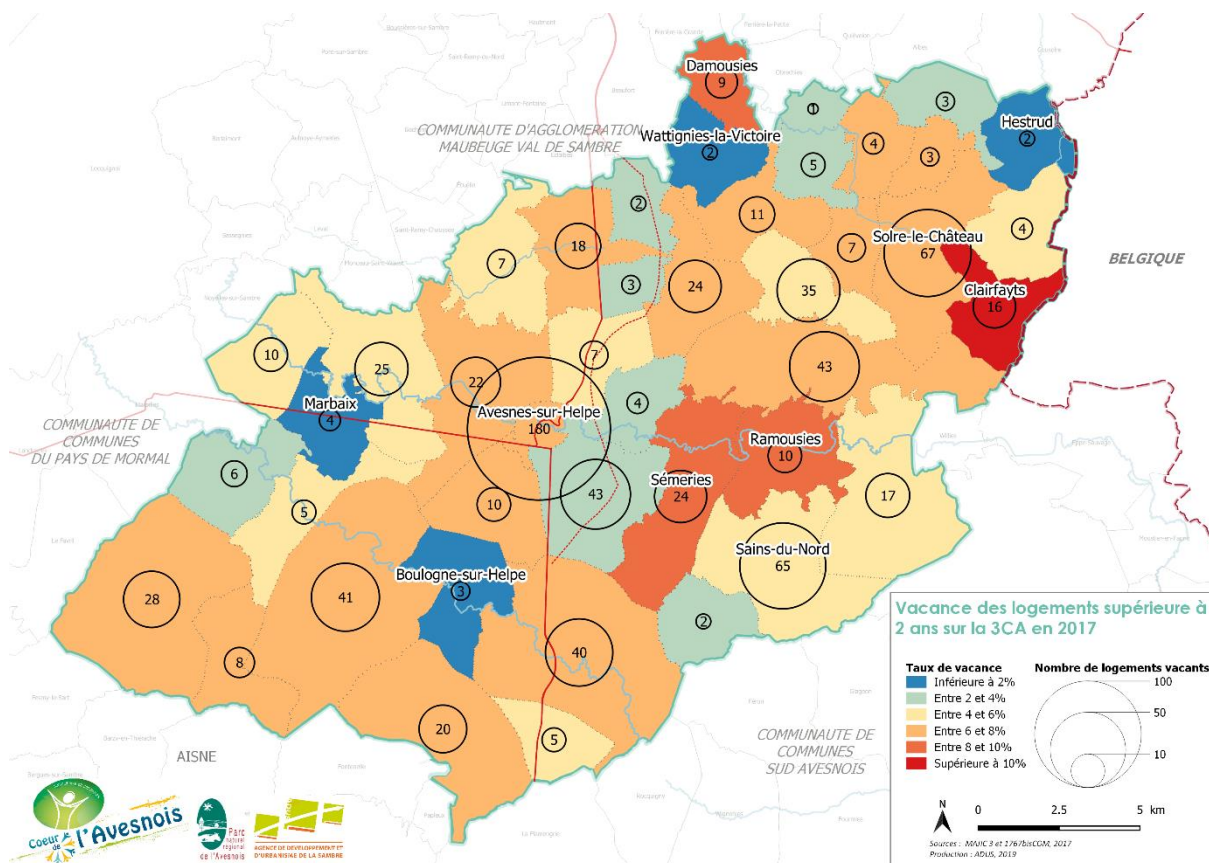
Une analyse de la vacance frictionnelle par commune montre que sur les 43 communes de la 3CA, 28 ont un taux de vacance supérieur à 5%. Par ailleurs, la commune qui compte le taux le plus élevé est Avesnes-sur-Helpe avec 15,5% des logements vacants. Elle devance Liessies où ce taux est de 11,4%, Bérelles avec 10,7% et Dourlers avec 10,1%. Ces quatre communes sont les seules où le taux de vacance est supérieur à 10%.

La vacance frictionnelle est un peu plus élevée sur les communes situées au sud-est du territoire, où le taux de vacance est supérieur à 7,5% hormis à Larouillies.

En revanche, la vacance est la plus faible à Lez-Fontaine et Dimechaux avec tous deux un taux de vacance frictionnelle de 2,6%. Les communes qui comptent la plus faible vacance frictionnelle se situent principalement au nord du territoire, à l'exception de Bérelles et sur la partie ouest.



Le taux de vacance structurelle touche relativement uniformément la 3CA. Clairfayts est cependant la commune qui est la plus touchée par ce phénomène avec un taux de vacance structurelle de 10,45%. Damousies, Sémeries et Ramousies sont aussi touchées par ce phénomène et possèdent respectivement un taux de vacance de 8,6%, 9,6% et 8,6%. Marbaix, Hestrud, Wattignies-la-Victoire et Boulogne-sur-Helpe sont au contraire relativement épargnées par ce phénomène puisqu'elles possèdent un taux de vacance structurelle inférieure à 2,5%.



D- Analyse du marché immobilier résidentiel en accession : un parc ancien abordable mais vieillissant alors que le marché du neuf demeure rare

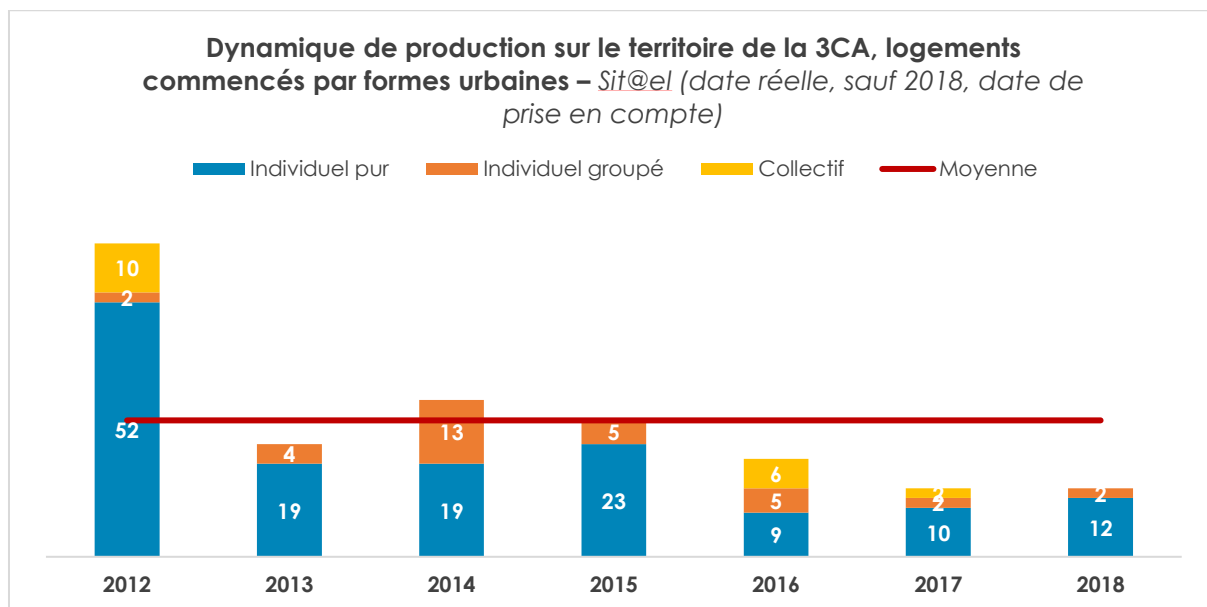
1- Une production neuve de logements limitée à l'exception de quelques projets en extension

D'après l'étude réalisée par le bureau d'études « Sémaphores », la production neuve de logements est relativement faible et inégalement répartie.

En moyenne, environ 28 logements neufs sont produits chaque année sur l'ensemble du territoire de la 3CA. Cette production est en forte baisse à partir de 2012 et seules 6 communes ont connu une production annuelle moyenne de plus de 2 logements (Taisnières-en-Thiérache, Beugnies, Sars-Poteries, Prisches, Sains du Nord et Solre-le-Château). Le territoire connaît donc un rythme de construction très faible : 0,9 logement pour 1000 habitants sur la 3CA, et seulement 0,1 sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe.

Ce marché de la construction depuis 2012 est majoritairement porté par la construction de maisons individuelles par des particuliers (source : Sit@del). Elle capte en priorité des jeunes couples et des familles avec des profils variés (source : entretiens auprès des professionnels de l'immobilier – étude « Sémaphores » - janvier 2020).

La dynamique de production est donc ralentie, voire atone, et concentrée sur de petits projets individuels sur des terrains.



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

L'offre neuve est donc quasiment inexistante, hormis de rares projets de maisons ou de terrains à bâtir. Là encore, très peu d'annonces sont disponibles (étude « Sémaphores ») et elles ne permettent pas de dégager des tendances de prix de vente, même s'ils apparaissent comme des prix d'entrée de gamme (130 000 à 160 000 € pour une maison de 90 à 100m²).

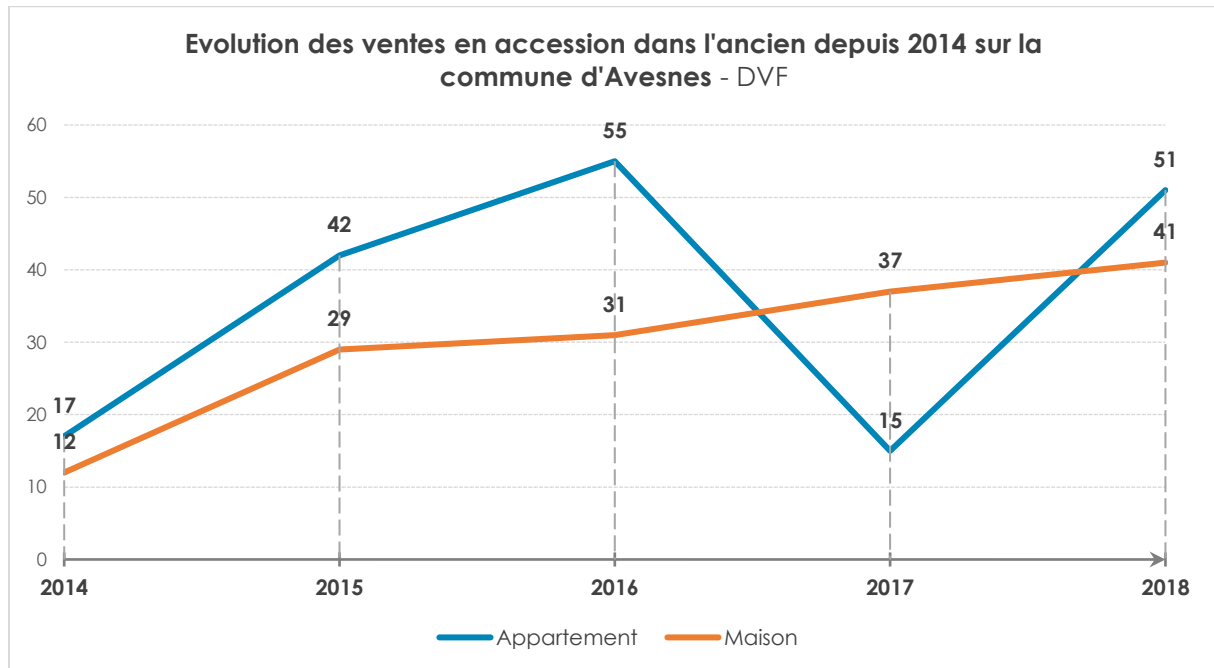
L'étude recense par ailleurs un petit volume de projets porté par une offre sociale ou spécifique (béguinage notamment). Ils n'abonderont pas le marché privé.

2- Un marché de l'ancien porté par de l'individuel entrée de gamme et de la vente en bloc

Le marché de l'ancien est composé d'une offre volumineuse et uniquement portée par l'individuel ou la vente en bloc, avec une part importante de biens dégradés ou à rénover entièrement.

En janvier 2020, 89 annonces pour des maisons étaient disponibles en ligne sur le site « Se Loger », dont 72 pour des maisons de 5 pièces ou plus. On retrouve également un total de 17 offres pour la vente en bloc d'immeubles (anciennes petites maisons de villes divisées en appartement) à destination d'investisseurs privés. Ces ventes en bloc se retrouvent principalement sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe. En moyenne, les transactions sur cette commune comprennent environ 4 appartements. La dynamique de vente sur le collectif est donc portée par des investisseurs privés.

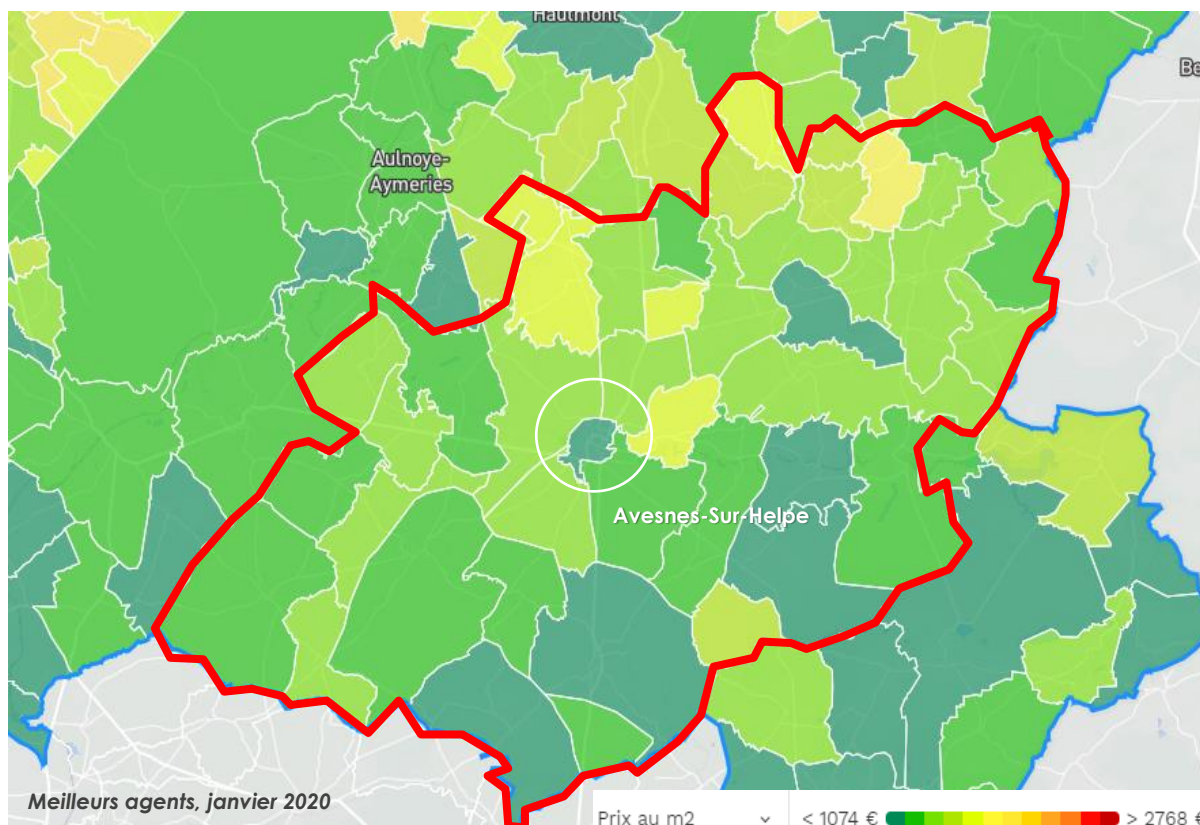
Sur Avesnes-sur-Helpe, depuis 2014, le nombre de ventes d'appartements est plus élevé que le nombre de ventes de maison, hormis en 2017 avec une chute des ventes. Les ventes de maisons sont plus stables et les transactions ont tendance à légèrement augmenter.



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

Les gammes de prix sont variées et directement corrélées à l'état des biens. Les prix moyens de vente observés sur le territoire sont plutôt bas, notamment à Avesnes-sur-Helpe. Néanmoins, ceci est lié à l'état de certains biens vendus à très bas prix (anciens corps de ferme par exemple). Les prix de vente sont plutôt stables. Sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe, les prix moyens de vente s'étalent de 50 000€ pour une maison de 3 pièces à 150 000 € pour une maison de 8 pièces.

Carte des prix moyens de vente dans l'ancien

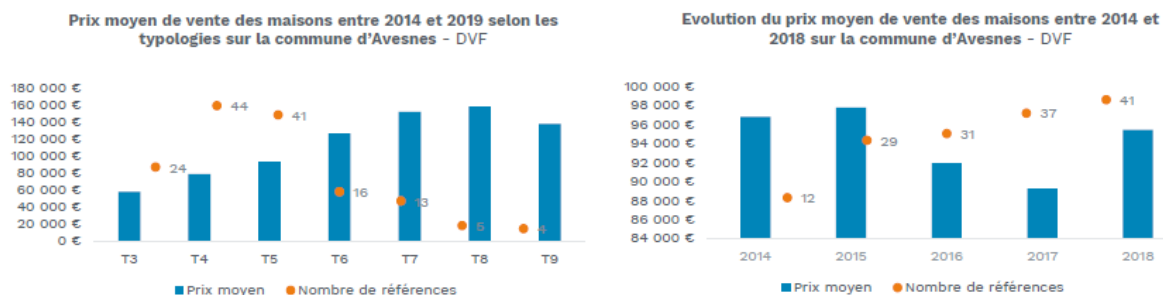


Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

	Prix moyen 3CA	SH moyenne 3CA	Références	Prix moyen Avesnes sur Helpe	SH moyenne Avesnes-sur-Helpe	Références
Maison de 3 pièces	67 350 €	67	5	80 125 €	80	2
Maison de 4 pièces	72 800 €	82	7	65 275 €	84	4
Maison de 5 pièces	128 573 €	115	20	93 633 €	93	9
Maison de 6 pièces	148 181 €	134	11	127 199 €	121	4
Maison de 7 pièces	152 554 €	142	12	150 986 €	140	7

Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020 – Source : seloger.com

Le tableau ci-dessus propose une analyse des offres référencées, en dehors des offres « hors normes » (biens très dégradés ou à l'inverse maisons de maîtres).



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

En conclusion, le marché de la 3Ca apparaît comme diversifié : les biens sont de nature assez différente (biens récents, rénovés, anciens corps de ferme,

appartements, ...), tout comme la demande. Cette dernière demeure cependant, d'après les professionnels de l'immobilier du territoire, locale, même si certains acquéreurs viennent de Belgique sur les communes les plus frontalières, les prix étant moins élevés en France.

Concernant la demande, les professionnels de l'immobilier interrogés observent peu de tensions sur le marché actuellement, en accession comme en location, malgré une demande importante sur des maisons récentes de type pavillons, et notamment des plain-pied pour les ménages en seconde acquisition. Les budgets semblent assez variables, même s'il apparaît comme plus difficile de vendre des biens au-delà de 200 000€.

Type de ménage	Poids dans la demande	Budget	Biens recherchés	Condition de satisfaction	Niveau de tension	Commentaires
Investisseurs	++	50-120 000€	Anciennes maisons en centre-ville découpées en appartements Petites maisons de centre-ville 3 pièces	Proximité des axes routiers (Avesnes-Maubeuge), de l'emploi ou des commodités		Les investisseurs sont principalement locaux, mais on retrouve également une clientèle située en région parisienne et en Belgique. On peut constater une tendance à la diminution du poids des ventes à investisseurs depuis 2010.
Jeunes ménages primo-accédants	+++	70-120 000 €	Maisons de 3 pièces semi-mitoyenne et idéalement individuel pur	3 chambres, parking, jardin		Les primo-accédants recherchent aujourd'hui davantage un bien récent ou en bon état qu'une maison avec travaux pour différentes raisons (évolution des projets de vie, augmentation du coût des matériaux ...)
Familles avec enfants	+++	150k- 200k €	Maisons	3 ou 4 chambres, parking, jardin, proximité des écoles et des services		La demande est variée, de même que les biens disponibles. Certains ménages en seconde acquisition recherchent un bien adapté pour quand ils vieilliront (plain pied), segment d'offre plus rare.
Retraités	++	200 000 €	Maisons	2 chambres, Parking, jardin		Les appartements ne sont pas adaptés (pas d'ascenseurs) et les plain-pieds sont rares. Passage à la location dans certains cas.

Source : Entretien auprès de professionnels de l'immobilier

Bonne adéquation de l'offre à la demande Adéquation partielle Non adéquation de l'offre à la demande

Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

Afin de combler les besoins, les points de vigilance ci-dessous apparaissent :

- Conserver une gamme de prix diversifiée pour maintenir une réponse aux ménages locaux ;
- Développer une offre en accession sociale dans le neuf en direction des primo-accédants ;
- Développer une offre de logements collectifs qualitative et attractive (balcons, espaces extérieurs), notamment à destination des seniors ;
- Continuer à développer des grandes typologies dans le collectif pour répondre aux besoins des familles ;
- Développer une offre en individuel ou semi-individuel accessible répondant aux attentes des ménages.

E- Analyse du marché immobilier résidentiel locatif privé et social : un marché peu tendu

Le territoire de la 3CA attire aujourd'hui essentiellement des ménages locaux qui recherchent une maison, et notamment des familles, mais également des personnes seules et des couples sans enfants.

1- Une offre locative privée volumineuse mais un marché peu dynamique

L'offre locative privée permet de venir répondre aux besoins des plus petits ménages, des personnes seules, des seniors, mais également des familles et participe à la fluidité des parcours résidentiels.

Pour rappel, le parc de résidences principales de la 3CA est de 3260 logements locatifs privés en 2016 (INSEE), dont 1214 sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe. En janvier 2020, sur le site « le Bon Coin », 44 offres sont disponibles pour la location d'un appartement (dont 33 pour la commune d'Avesnes-sur-Helpe) et 33 offres pour la location d'une maison (dont 4 pour la commune d'Avesnes-sur-Helpe).

Sur le collectif, la large majorité des annonces concernent des T3, pour une surface moyenne de 62 m². Le volume de l'offre peut néanmoins être questionné au regard de la date de mise en ligne de l'annonce : certains T3 sont disponibles depuis le mois de novembre 2019, suggérant des délais de remise en location élevés. Les professionnels de l'immobilier interrogés ne constatent pas de tension particulière sur le marché locatif privé.

Référence de biens disponibles à la location en janvier

Source : Le Bon Coin; Traitement des données : Sémaphore

	Loyer mensuel moyen	Surface moyenne/m²	Loyer moyen/m²	Références	Loyer moyen/m² Avesnes-sur-Helpe	Références
T1	372 €	35	10,5 €	7	10,50 €	7
T2	418 €	47	8,9 €	13	8,90 €	13
T3	444 €	62	7,3 €	18	7,00 €	14
T4	575 €	81	7,1 €	2	6,90 €	1
Maison de 4 pièces	581 €	85	6,8 €	4	5,90 €	1
Maison de 5 pièces	627 €	110	5,7 €	14	ND	0
Maison de 6 pièces	668 €	128	5,2 €	9	5,20 €	4

Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

En termes de prix, l'offre locative semble plutôt accessible. Le différentiel entre les appartements et les maisons est faible. Les maisons sont même moins chères à la location, si l'on compare les loyers par m². Elles peuvent représenter une concurrence importante par rapport aux appartements.

Hormis les studios, visiblement plus chers, au vu des loyers observés sur les biens disponibles, ceux-ci restent accessibles, notamment en comparaison des prix moyens observés sur l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais (même si les moyennes à cette échelle sont tirées par la Métropole Européenne de Lille).

Références de biens disponibles à la location en janvier 2020

	Loyer mensuel moyen	Surface moyenne/m²	Loyer moyen/m²	Références	Loyer moyen/m² Avesnes-sur-Helpe	Références
T1	372 €	35	10,5 €	7	10,5 €	7
T2	418 €	47	8,9 €	13	8,9 €	13
T3	444 €	62	7,3 €	18	7,0 €	14
T4	575 €	81	7,1 €	2	6,9 €	1
Maison de 4 pièces	581 €	85	6,8 €	4	5,9 €	1
Maison de 5 pièces	627 €	110	5,7 €	14	ND	0
Maison de 6 pièces	668 €	128	5,2 €	9	5,2 €	4

Source : Le bon coin

Niveau des loyers en 2018 dans l'ancienne région Nord Pas de Calais

NORD-PAS-DE-CALAIS Type de biens	Niveau des loyers de marché 2018 (en €/m²)
Studios et 1 pièce	16,3
2 pièces	11,4
3 pièces	9,5
4 pièces	8,2
5 pièces et plus	6,9
Ensemble	11,7

Source : Clameur

Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

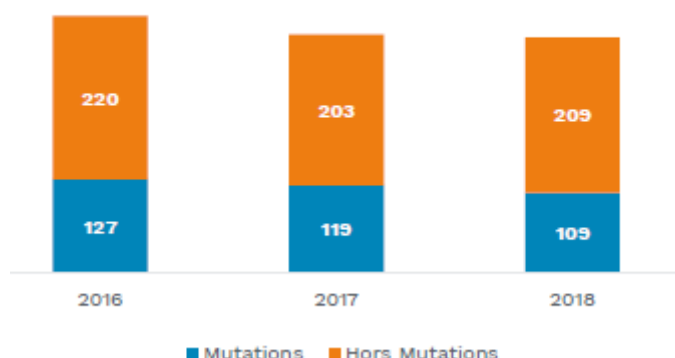
Néanmoins, si le territoire accueille de nouveaux ménages locataires, l'offre volumineuse disponible vient interroger le niveau de la demande en parallèle et la concurrence avec les autres segments du marché, notamment l'accession. Le marché est peu tendu, et certains biens peinent à trouver preneurs.

L'offre locative privée qui continuera à se développer devra veiller à répondre à certains critères pour ne pas accentuer le phénomène de vacance : qualité des biens, prestations, localisation à proximité des pôles d'emploi et de services, ... L'étude « Sémaphores » révèle que le logement collectif en location est souvent issu de divisions, interrogeant la qualité des logements disponibles, et peu adapté aux personnes à mobilité réduite, et notamment les seniors.

2- Une tension plutôt limitée et stable au sein du parc locatif social

1/3 des demandes pour un logement social sont effectuées par un ménage déjà locataire du parc social. Le reste des demandes concernent de nouvelles entrées dans le parc.

Evolution de stock de demandes (de mutation et hors mutation) sur la 3CA – SNE 2020



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

Le niveau de tension apparaît comme peu élevé sur l'EPCI, d'après les données SNE :

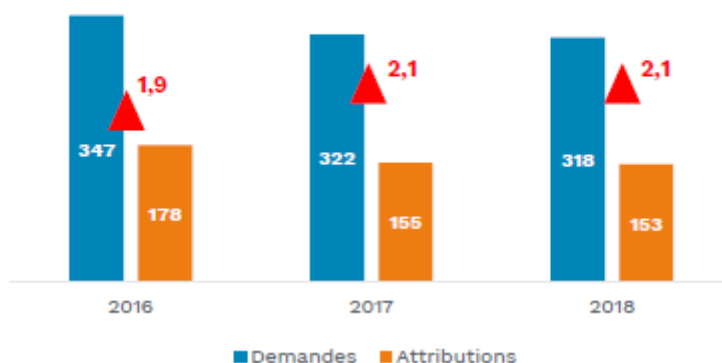
- On comptabilise un total de 318 demandes actives sur le territoire de l'EPCI en 2018, contre 153 attributions. Le niveau de tension est de 2,1 demandes pour 1 attribution, ce qui reste relativement peu élevé.
- On constate par ailleurs une légère diminution du nombre de demandes entre 2016 et 2018.

La situation est similaire sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe. La tension est un peu plus importante sur certaines communes du territoire moins dotées en termes de parc (Avesnelles, Solre-le-Château, ou des communes plus rurales...).

Niveau de tension de la demande (nombre de demande pour 1 attribution) sur la 3CA et différents secteurs en 2018 – SNE



Evolution du rapport demande/attribution sur la 3CA
- SNE 2019

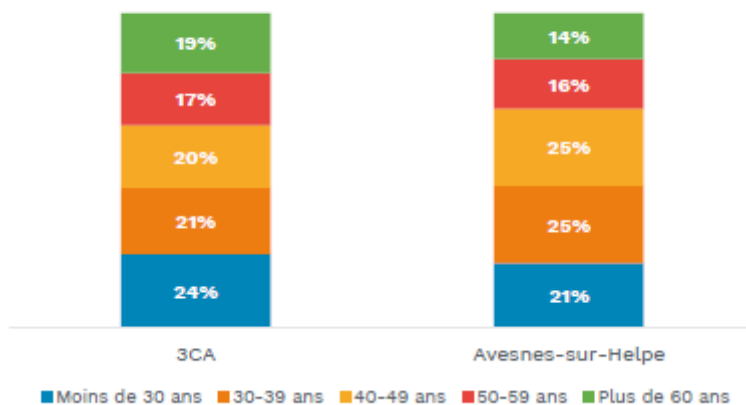


Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

Cette demande provient d'une population plutôt jeune et disposant de revenus modestes.

Près de la moitié des demandeurs ont moins de 40 ans, avec ¼ des demandeurs de moins de 30 ans au global. 19% des demandeurs seulement ont plus de 60 ans.

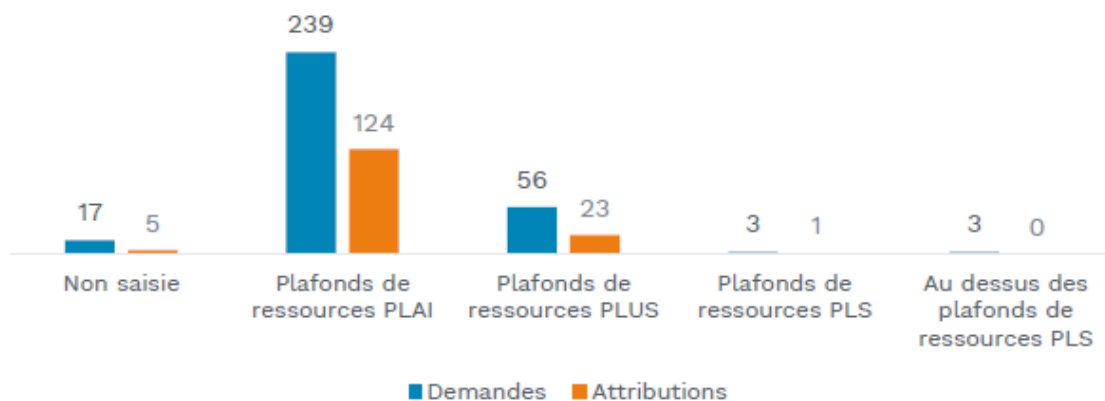
Répartition des demandes en 2018 par tranche d'âge du demandeur sur la 3CA et la commune d'Avesnes-sur-Helpe - SNE



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

La grande majorité des demandeurs ont des revenus situés en dessous des plafonds PLAI.

Répartition des demandes et des attributions sur la 3CA selon les plafonds de ressource du demandeur en 2018 sur la 3CA – SNE



Extrait de l'étude SémaPhores – Janvier 2020

¼ des ménages à Avesnes-sur-Helpe sont éligibles au PLAI et au PLUS, contre un peu plus de la moitié des ménages sur la 3CA. 1/3 des ménages de la 3CA est exclue du marché libre de l'accession et de la location, plus de la moitié à Avesnes-sur-Helpe.

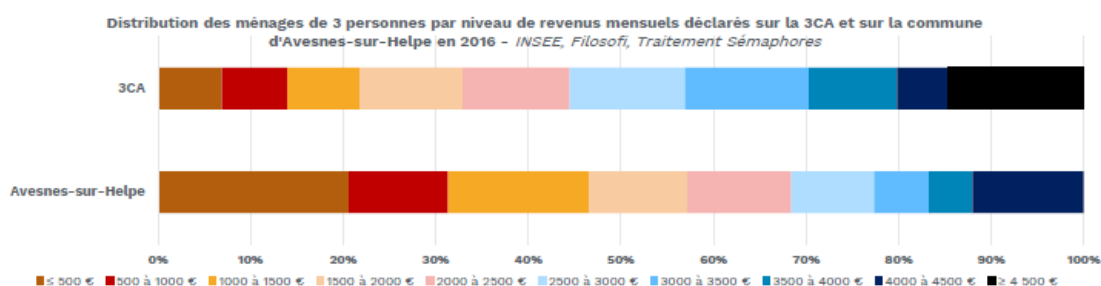
Part des ménages de 3 personnes éligibles à un logement social

	Rappel des plafonds mensuels pour un ménage de 3 personnes	Avesnes-sur-Helpe	3CA
PLS	3 631 €	82%	73%
PLUS	2 960 €	77%	56%
PLAI	1 676 €	51%	26%

Part des ménages de 3 personnes exclus du marché de l'accession et de la location*

	Prix moyen	Mensualité	Avesnes-sur-Helpe	3CA
Maison neuve de 5 pièces	135 000 €	646 €	56%	32%
Maison ancienne de 5 pièces	128 000 €	642 €	56%	31%
Maison ancienne de 5 pièces (Avesnes sur Helpe)	95 000 €	464 €	43%	20%
Maison de 5 pièces en location	ND	630 €	55%	30%

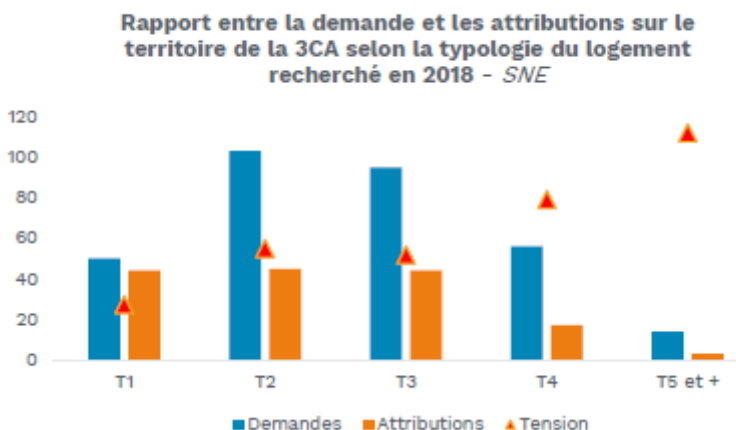
Extrait de l'étude SémaPhores – Janvier 2020



Simulations réalisées avec un taux d'intérêt de 1,28 %, un emprunt de 20 ans et un apport de 10 000 €. Les prix sont estimés à partir d'annonces référencées sur le site seloger.com. Le revenu minimum correspond au taux d'effort maximum d'un ménage.

Extrait de l'étude SémaPhores – Janvier 2020

La demande sur la 3CA concerne majoritairement des logements de petites tailles, des T2 ou des T3, qui sont par ailleurs majoritairement représentés au sein du parc. Ce segment n'est pas spécifiquement en tension, contrairement aux grandes typologies, en légère tension.



Extrait de l'étude Sémaphores – Janvier 2020

Le parc répond donc aux besoins des ménages qui recherchent une petite typologie abordable. Ce type de parc joue un rôle essentiel dans les parcours résidentiels des ménages. Néanmoins, il convient de continuer à développer une offre adaptée pour les seniors (ascenseurs, ...) et abordable en proposant une diversité de typologie.

Afin de combler les besoins, les points de vigilance ci-dessous apparaissent :

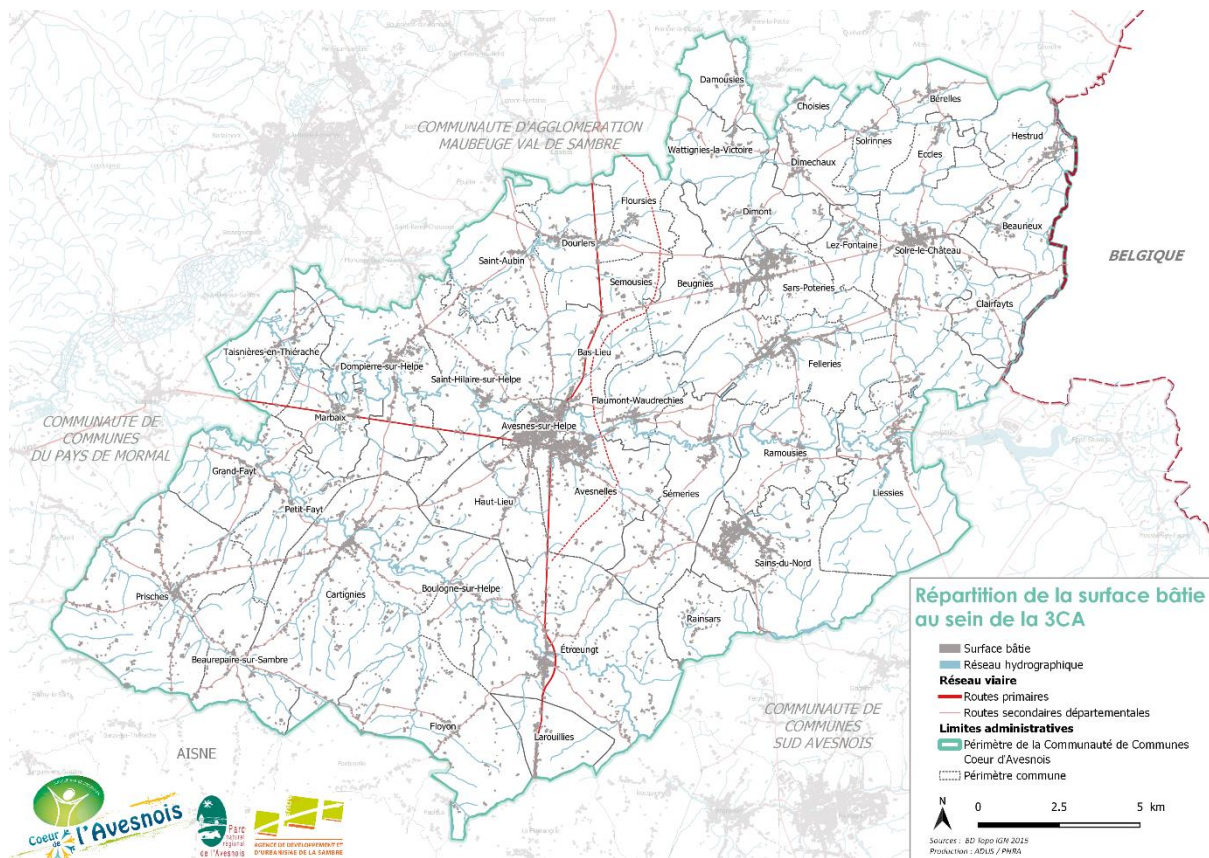
- Conserver une gamme de prix diversifiée pour maintenir une réponse aux ménages locaux ;
- S'appuyer sur des dispositifs de requalification du parc ancien pour développer une offre locative privée qualitative sans venir surabonder le marché ;
- Développer une offre locative sociale de logements collectifs qualitative et attractive (balcons, espaces extérieurs) notamment à destination des seniors ;
- Développer quelques grandes typologies à destination des familles.

F- Organisation du bâti à vocation habitat : variétés paysagères, formes urbaines et villageoises diversifiées

En dehors des bourgs et noyaux villageois, la répartition et la densité du bâti sont très différentes selon les secteurs du territoire. Dans l'ensemble, les cours d'eau, le relief et les prairies bocagères ont été déterminants dans l'organisation du bâti sur le territoire.

Le nord, marqué par une forte ruralité, montre une concentration des ensembles bâtis. La direction du sud marque le passage progressif à des formes bâties de plus en plus dispersées.

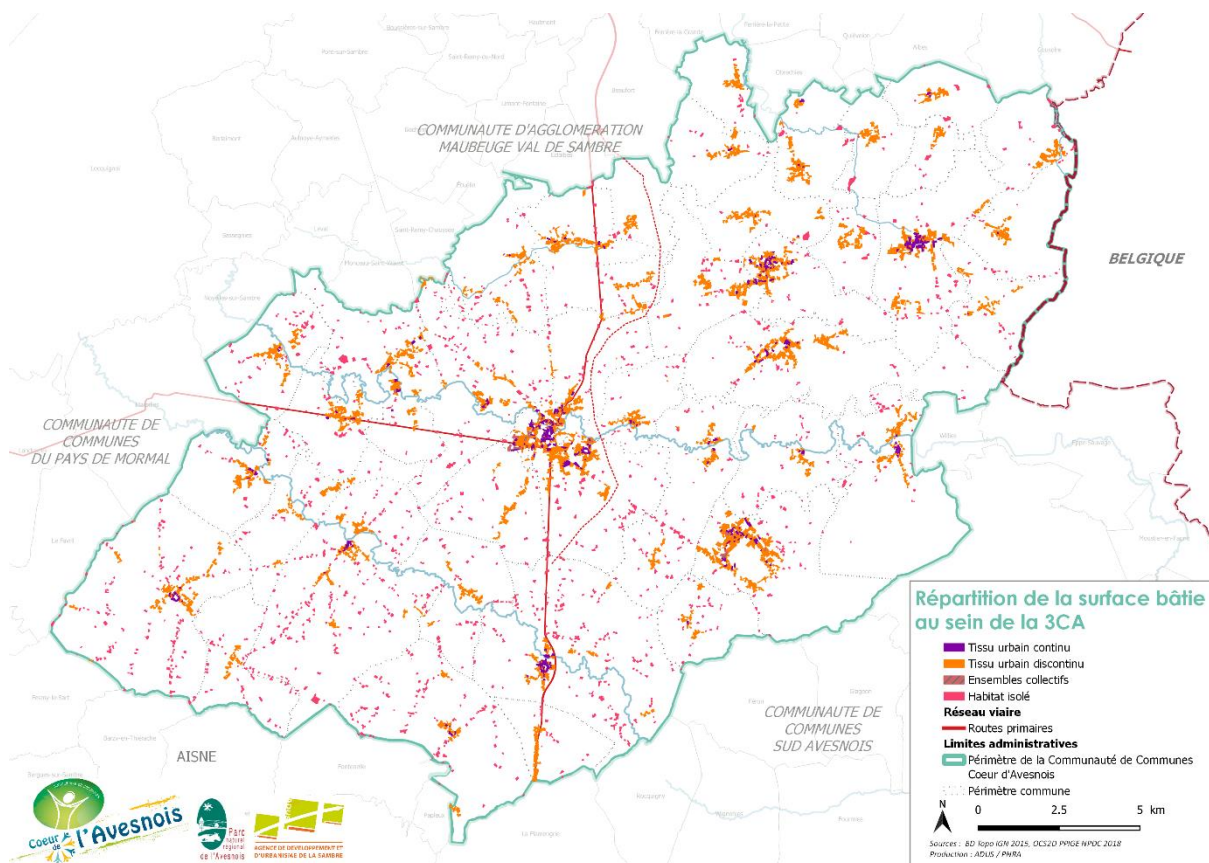
Le territoire présente donc une variété de relations entre bâti et paysage.



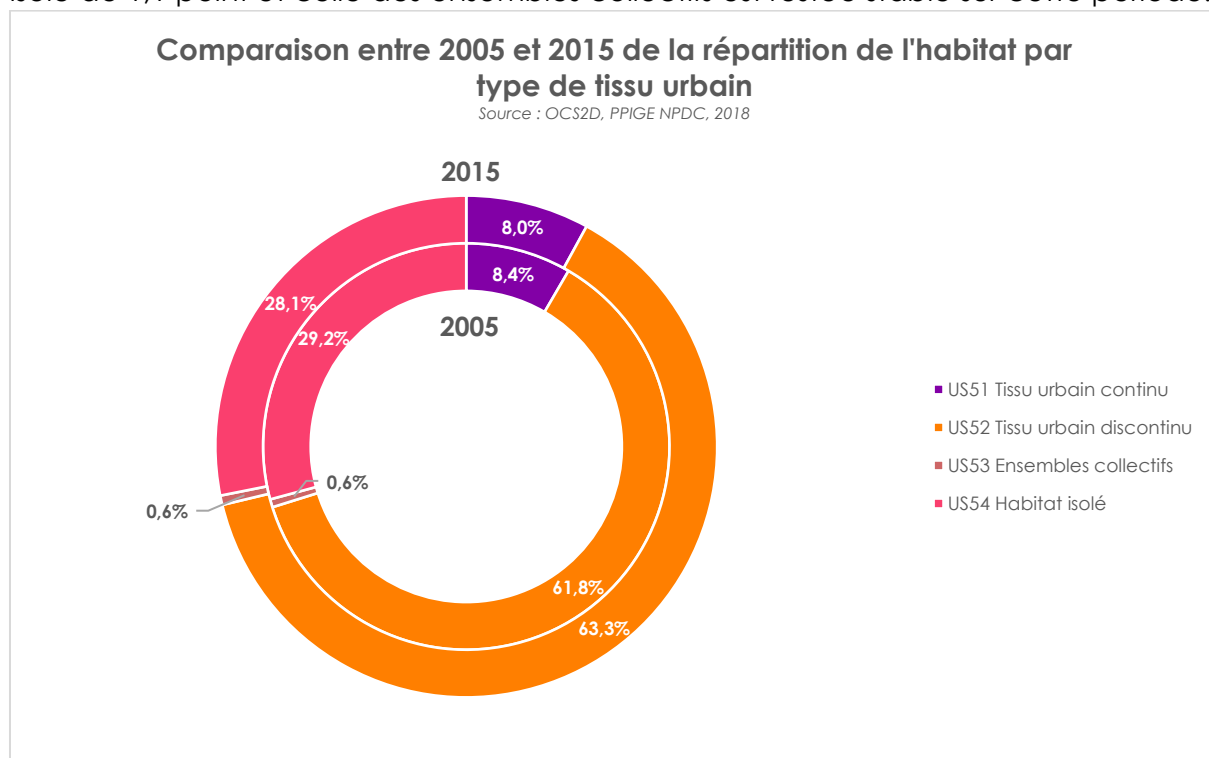
D'après les données issues de la base de données OCS2D, en 2015, les tissus urbains continus sont principalement présents au sein des communes ou groupes de communes les plus peuplés. Ainsi, ils sont présents au sein du pôle Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles, Bas-Lieu et Haut-Lieu, sur Sars-Poteries, sur Solre-Le-Château, sur Etrœungt et sur Prisches.

Le tissu urbain discontinu est présent sur l'ensemble du territoire, principalement autour des bourgs des communes. Ils peuvent aussi être présents ponctuellement le long des voies comme à Larouillies où l'implantation urbaine s'est faite le long de la RN2.

L'habitat isolé est plus présent dans le sud et l'ouest du territoire, mais il est peu présent dans le nord-est. C'est un type de tissu qui s'est principalement développé le long du réseau viaire secondaire.



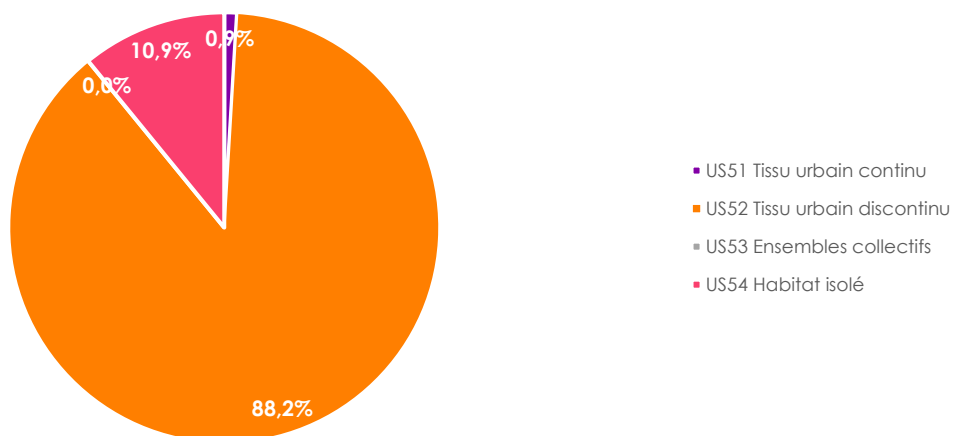
En 2015, une majorité de l'espace occupé par l'habitat (63,3%) est composé d'un tissu urbain discontinu. Il s'agit du seul type de tissu urbain dont la part a augmenté entre 2005 et 2015. La part de tissu urbain continu a baissé de 0,4 point, celle de l'habitat isolé de 1,1 point et celle des ensembles collectifs est restée stable sur cette période.



En 2015, l'habitat représentait sur le territoire 94,2 ha supplémentaires par rapport à 2005. Cette augmentation est très majoritairement liée à celle du tissu urbain discontinu, puisqu'il représente 88,2% de ces 92,4 ha. Les sols dévolus à l'habitat isolé représentent 10,9% de l'augmentation des terrains à usage d'habitat. Le tissu urbain continu et les ensembles collectifs sont restés stables.

Répartition de la consommation foncière entre 2005 et 2015 par type de tissu urbain

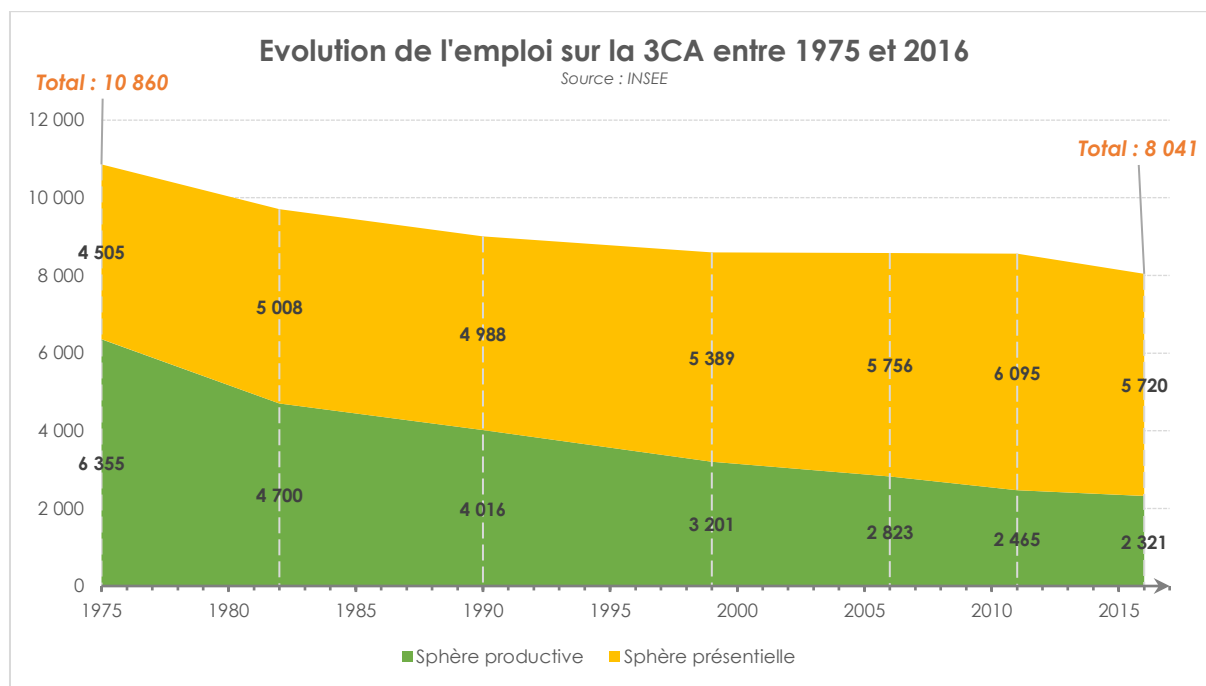
Source : OC2S, PPIGE NPDC, 2018



IV- Economie et services marchands

A- Un tissu économique spécifique et qui influe sur la structuration de l'emploi

Le nombre d'emplois sur la communauté de communes a diminué sur le territoire passant de 10 905 à 8 041 entre 1975 et 2016.



Dans le même temps, la structuration de l'emploi a changé, avec **un passage d'une majorité d'emplois dans la sphère productive à une majorité d'emplois dans la sphère présentielle**.

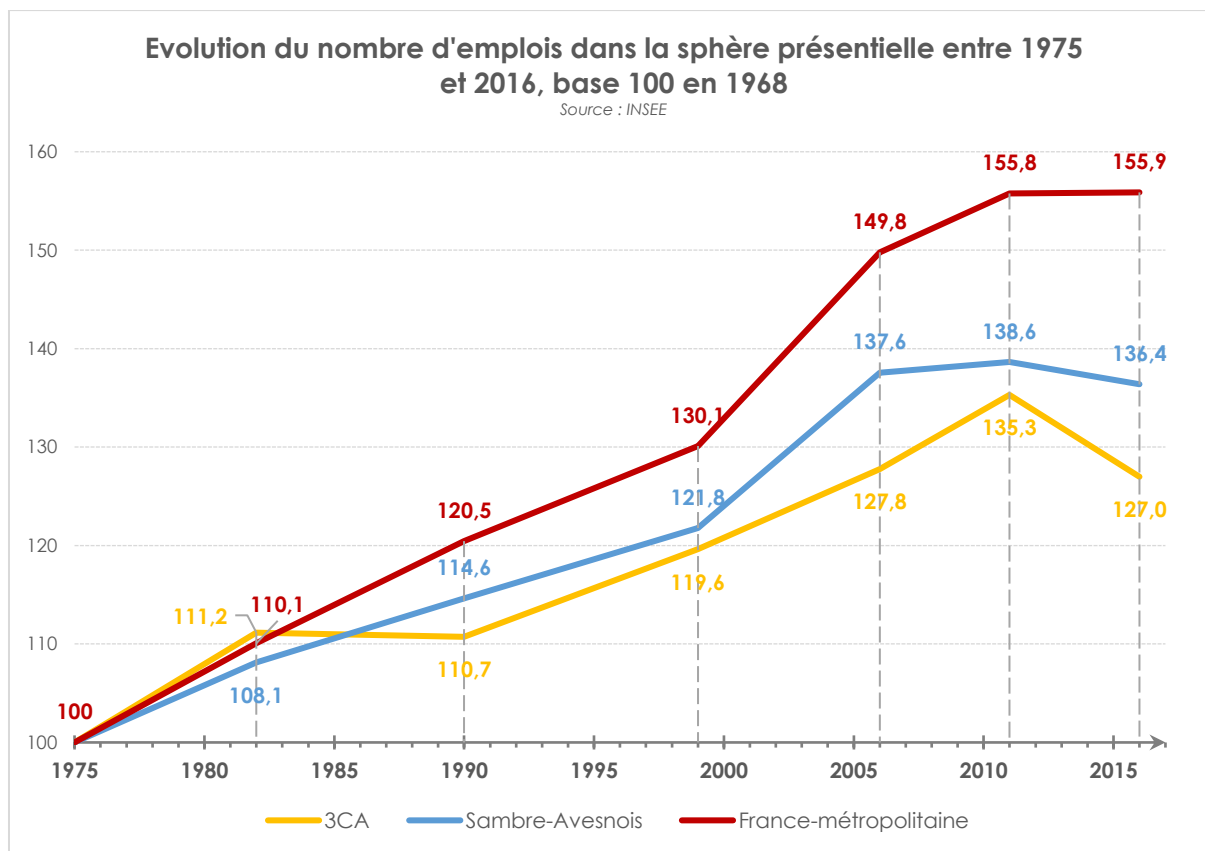
Pour rappel, le premier désigne les emplois liés à la production de biens qui seront majoritairement consommés en dehors de la zone ; la seconde regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

A l'échelle de la 3CA, depuis 1975, la sphère productive connaît un déclin constant alors que l'emploi présentiel est en augmentation quasi-permanente, mais sans parvenir à compenser les pertes d'emplois du secteur présentiel.

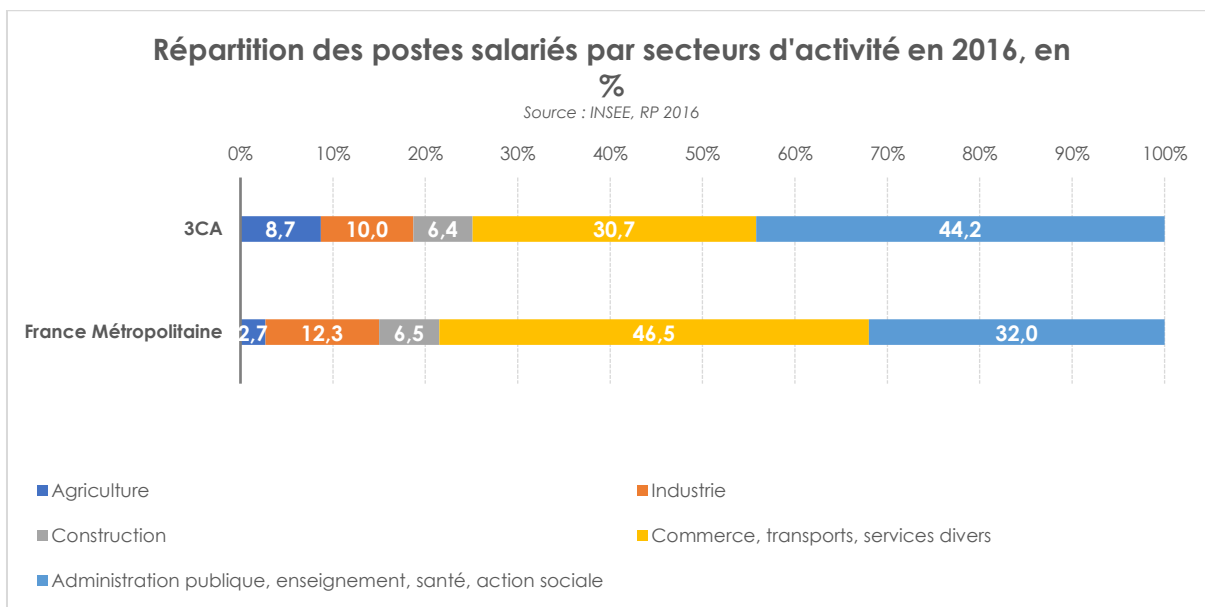
Sur la période 1975-2016, le nombre d'emplois présentiel a certes été multiplié par 1,27, mais son évolution a été largement inférieure à celle du pays, où ces emplois ont été multipliés par 1,56. Il y a donc un décrochage important depuis 1982, d'autant plus marqué que la période 2011-2015 a été caractérisée par une baisse sur la 3CA alors que ce chiffre est resté stable au niveau national.

Ceci s'explique par le fait que les emplois de la sphère présentiels sont associés à des activités de services, ces évolutions sont notamment liées au niveau de vie et au besoin de services à la personne. Or, pour des raisons démographiques (baisse du nombre d'habitants) et sociales (niveau de revenu relativement faible comparé au

reste de la France), la situation est localement moins favorable pour les services que pour l'ensemble de la France et donc les emplois présents ont progressé plus lentement.

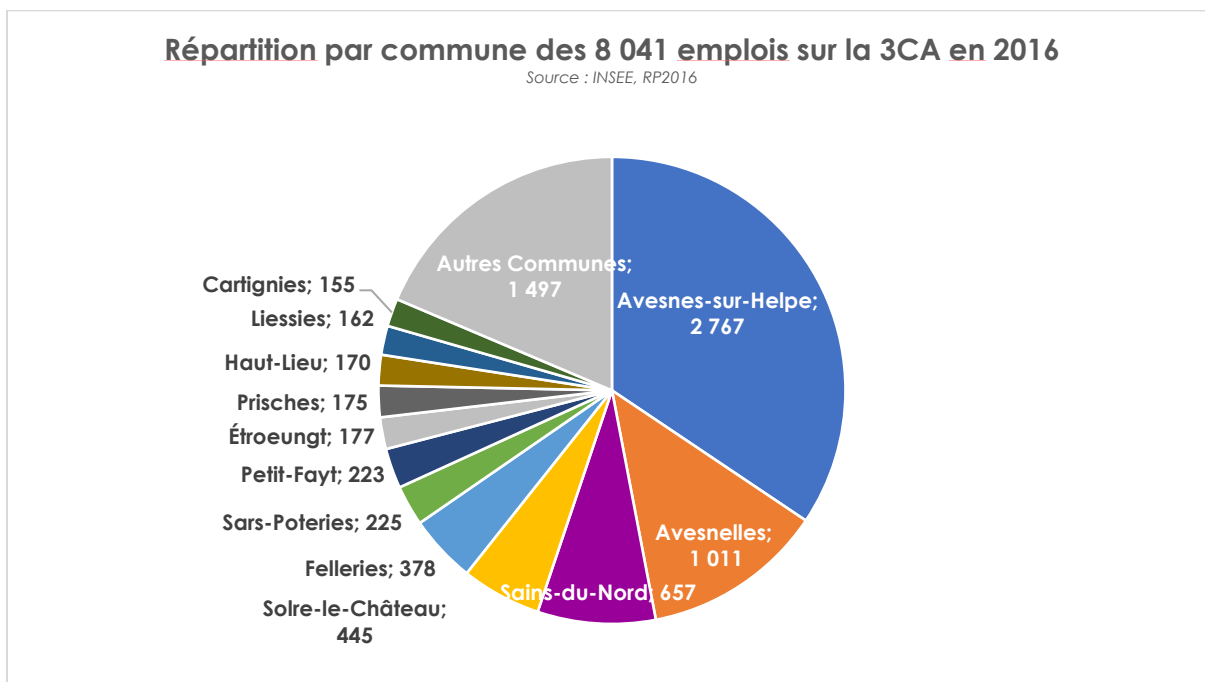


La répartition de l'emploi présente des différences sensibles entre le Cœur de l'Avesnois et la France. Ainsi, en 2016, sur le territoire de la 3CA, le secteur public et parapublic est le premier employeur avec 44,2%, ce qui représente une sur-représentation par rapport au niveau national de 12%. Le secteur agricole représente aussi une part bien supérieure par rapport à la moyenne nationale, puisqu'elle est trois fois supérieure au niveau national. A contrario, le secteur des services est largement sous-représenté avec 16 % de moins que la moyenne française.



Sur les 8 041 emplois recensés sur le territoire, près de la moitié des emplois (49%) du territoire se situe dans le pôle urbain central (constitué d'Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles, Haut-Lieu et Bas-Lieu).

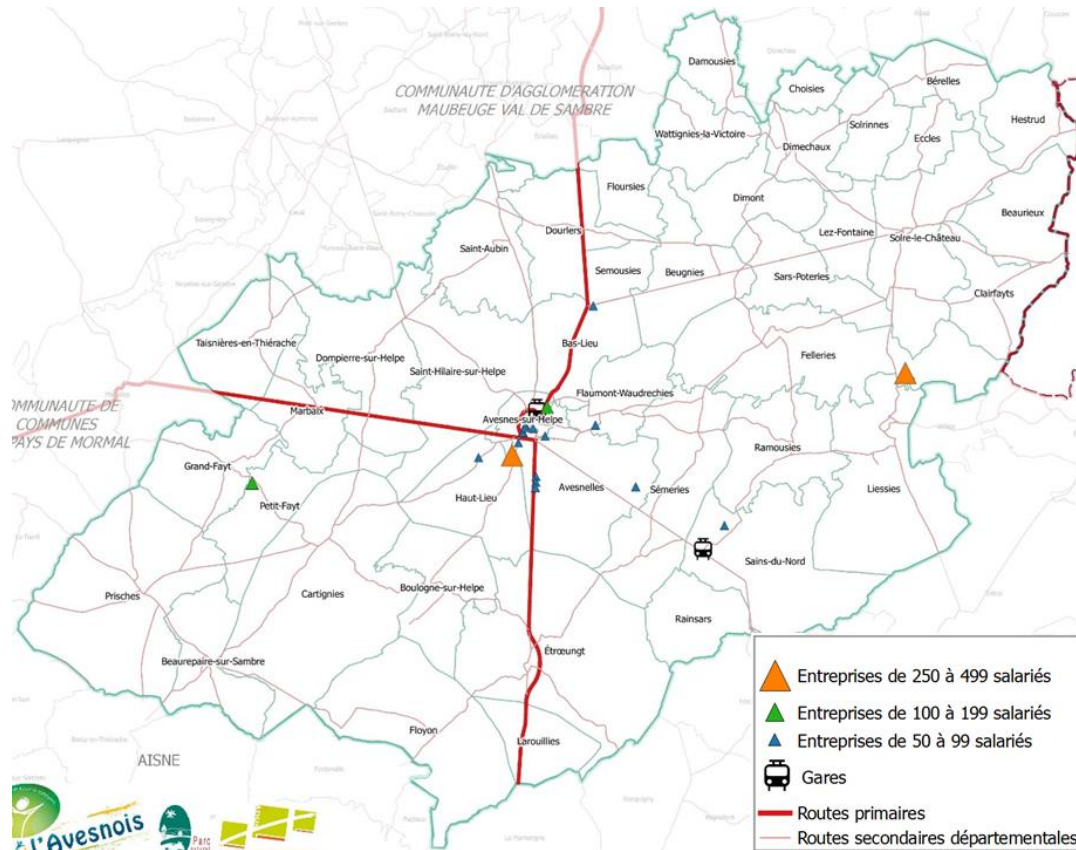
Ce graphique met aussi en exergue que la plupart des emplois se situent dans les communes de plus de 1 000 habitants. Petit-Fayt constitue cependant une exception notable puisque la commune compte 223 emplois.



Les principaux employeurs du territoire de la 3CA sont concentrés sur le pôle central de la 3CA, Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles, Haut-Lieu.

Par ailleurs, en nombre de salariés, les deux principaux employeurs du territoire sont l'Hôpital départemental de Liessies-Fellerries et le Centre hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe. Ils sont suivis par la Société industrielle des Plastiques d'Avesnes et le

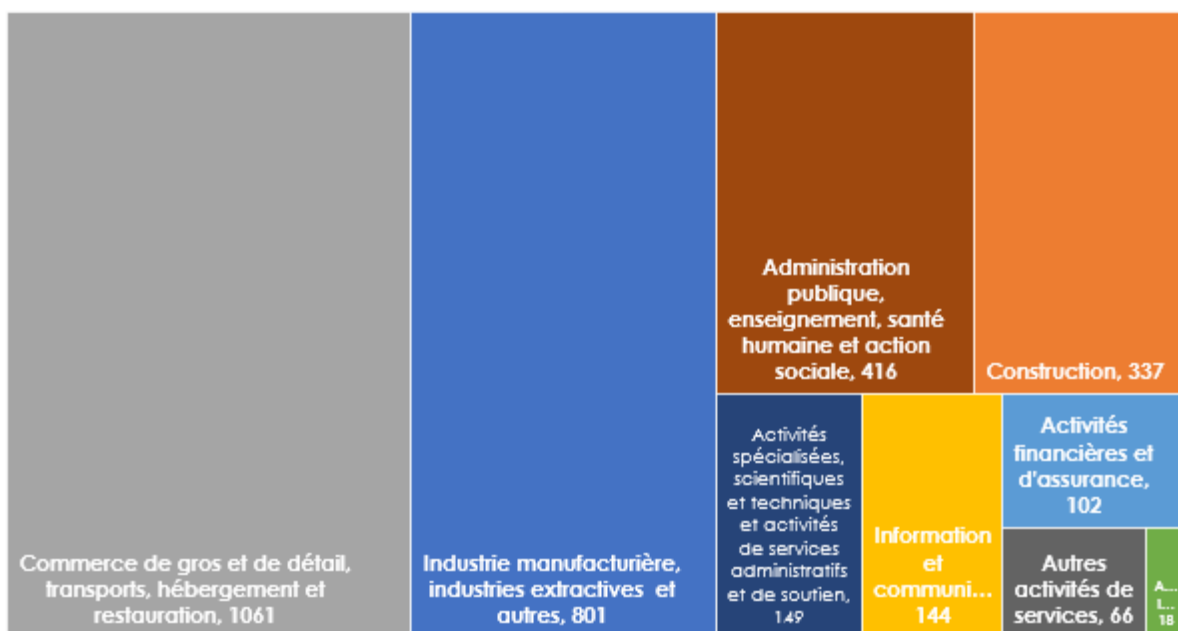
groupement CANELIA Beurre et Lait, situé à Petit-Fayt. Enfin, le territoire compte quinze entreprises employant entre 50 et 99 salariés.

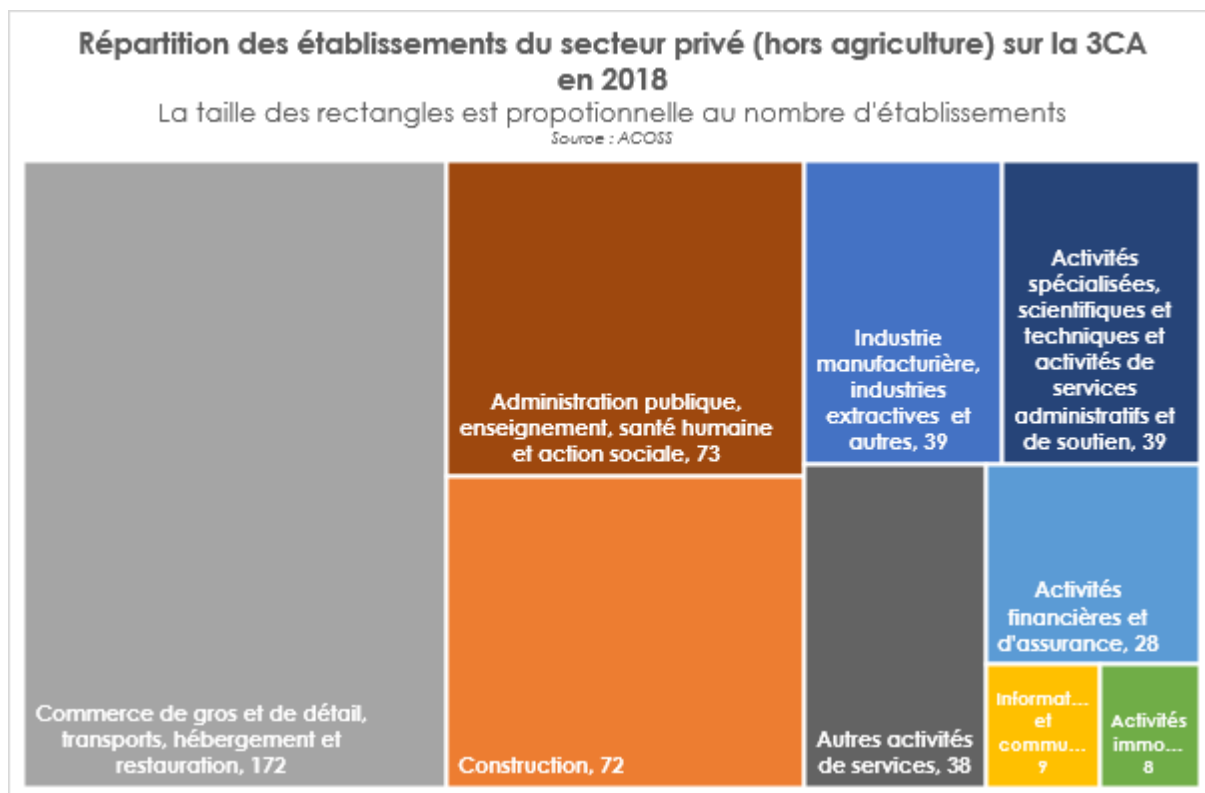


Répartition de l'emploi du secteur privé (hors agriculture) sur la 3CA en 2018

La taille des rectangles est proportionnelle au nombre d'employés

Source : ACOSS





B- Un territoire économique en partie organisé autour des Zones d'Activités Economiques

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dispose de 7 zones d'activités économiques existantes, organisées autour de 3 pôles.

Nom de la zone	Commune	Surface totale	Taux de remplissage
Pôle Avesnes-sur-Helpe			
Zone d'activités du Poncheau	Avesnelles	6,6 ha	100%
Zone d'activités du Château d'Eau	Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles, Haut Lieu	Réduite dans le cadre du PLUi en 2 plus petites zones : Haut-Lieu et Avesnes-sur-Helpe	100% et 15%
Site des 3 Pavés	Bas-Lieu		100%
Site du Moulin Saint Pierre	Avesnes-sur-Helpe	2,9 ha	86%
Pôle Sains du Nord			
Site de la gare dit « Stiona »	Sains-du-Nord	6 ha	21,6%

Rue Carnot	Sadi	Sains-du-Nord	1,4 ha	86%
Pôle Fayts				
Site de la Laiterie		Petit-Fayt, Grand-Fayt	20,2 ha	46%

C- L'agriculture, un secteur économique d'importance

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la 3Ca a fait l'objet d'un diagnostic agricole annexé au rapport de présentation.

Quelques chiffres clefs issus du diagnostic :

- 74 % du territoire occupé par l'agriculture
- Environ 400 exploitations réunissant plus de 520 chefs d'exploitation
- 95 % des exploitations disposent d'un atelier d'élevage
- Dynamique de reprise des exploitations
- 1^{er} territoire bio de l'espace régional (plus de 70 exploitations en agriculture biologique, les surfaces en bio sur la 3CA représentent près de 60% de celles de l'arrondissement)
- AOP Maroilles
- Plus de 1500 emplois liés à l'agriculture, un emploi sur 5 du territoire
 - ✓ Près de 900 emplois directs :
 - chefs d'exploitation et salariés
 - ✓ Près de 650 emplois indirects en amont et en aval des exploitations agricoles (générés par le territoire 3CA)

D- Un tissu industriel principalement tourné vers l'agroalimentaire

Le tissu industriel est principalement tourné vers l'agroalimentaire, la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire et de l'extraction.

Parmi les entreprises remarquables, la 3CA compte deux carrières :

- BOCAHUT, Carrière de Godin à Haut-Lieu et Carrière des Ardennes à Saint-Hilaire : entre 50 et 99 salariés
- SOCIETE DES CARRIERES DE DOMPIERRE, Dompierre-sur-Helpe : entre 20 et 49 salariés

Composition du tissu industriel de la 3CA en 2018

Source : ACOSS

Libellé des sections	Code Division	Intitulé	Effectifs	Etablissements	Effectifs de la section	Etablissements de la section
INDUSTRIES EXTRACTIVES	08	Autres industries extractives	125	2	125	2
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	10	Industries alimentaires	208	14	611	35
	13	Fabrication de textiles	21	1		

	22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	4	1		
	23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	48	1		
	24	Métallurgie	4	1		
	25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	43	3		
	26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6	1		
	28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	99	2		
	29	Industrie automobile	7	1		
	31	Fabrication de meubles	1	1		
	32	Autres industries manufacturières	157	5		
	33	Réparation et installation de machines et d'équipements	13	4		
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14	1	14	1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	37	Collecte et traitement des eaux usées	51	1	51	1

E- Les entreprises de services

L'économie de services est prédominante sur le territoire, notamment dans les domaines de la santé, de l'hébergement et restauration, des finances et assurance et des transports.

Composition du tissu des entreprises de services de la 3CA en 2018

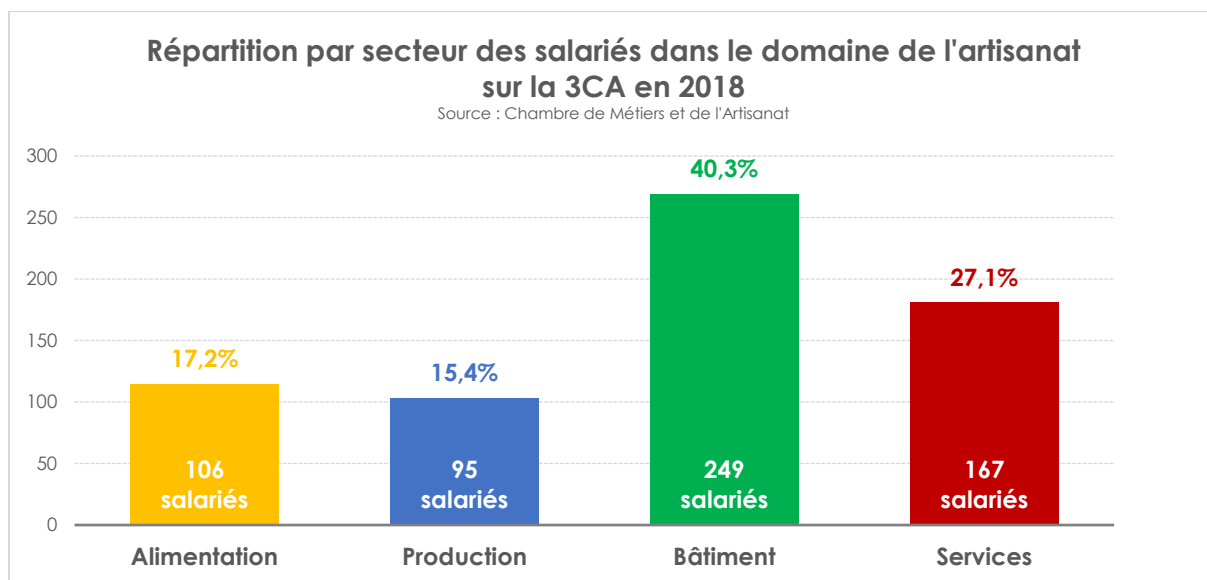
Source : ACOSS

Sections	Code Division	Division	Effectifs	Etablissements	Effectifs de la section	Etablissements de la section
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	49	Transports terrestres et transport par conduites	307	22	391	26
	52	Entreposage et services auxiliaires des transports	14	3		
	53	Activités de poste et de courrier	70	1		
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	55	Hébergement	30	4	162	43
	56	Restauration	132	39		
INFORMATION ET COMMUNICATION	58	Édition	142	7	144	9
	59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	2	2		
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	52	10	102	28
	65	Assurance	2	2		
	66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	48	16		
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	68	Activités immobilières	18	8	18	8
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	69	Activités juridiques et comptables	59	15	132	33
	70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	20	3		
	71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	14	5		
	72	Recherche-développement scientifique	12	1		
	73	Publicité et études de marché	14	3		
	74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	1		
	75	Activités vétérinaires	12	5		
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	77	Activités de location et location-bail	1	1	17	6
	79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1	1		
	80	Enquêtes et sécurité	2	1		
	81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	12	2		
	82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1	1		
ENSEIGNEMENT	85	Enseignement	34	11	34	11
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	86	Activités pour la santé humaine	142	44	382	62
	87	Hébergement médico-social et social	132	6		
	88	Action sociale sans hébergement	108	12		
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	5	6	10	17
	93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	5	11		

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	94	Activités des organisations associatives	23	7	56	21
	96	Autres services personnels	33	14		

F- Artisanat

Enfin, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France recense en 2018 sur la 3CA 617 employés dans le domaine de l'artisanat. La majorité (40,3%) travaillent dans le secteur du bâtiment.



G- Commerce

L'offre commerciale à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en grande surface est principalement constituée de supermarchés. Si l'absence d'hypermarché est à noter, les pôles commerciaux de Louvroil-Hautmont au nord et de la Marlière à Fourmies au sud du territoire représentent des secteurs attractifs pour les habitants du territoire.

La majorité des grandes surfaces recensées par la base permanente des équipements, six sur dix, se situent dans le pôle urbain central à Avesnes-sur-Helpe et à Avesnelles.

Nombre de grandes surfaces présentes sur le territoire en 2018

Source : BPE 2018, INSEE

	Hypermarché (surface de vente déclarée supérieure à 2 500 m²)	Supermarché (surface de vente déclarée comprise entre 400 et 2 500 m²)	Grande surface de bricolage (surface de vente déclarée supérieure à 400 m²)	Total
Nombre	0	9	1	10

La densité de petits commerces est plus faible que la moyenne nationale, que soit pour l'alimentaire, le commerce de bien destinés aux foyers et les magasins de bien à la personne).

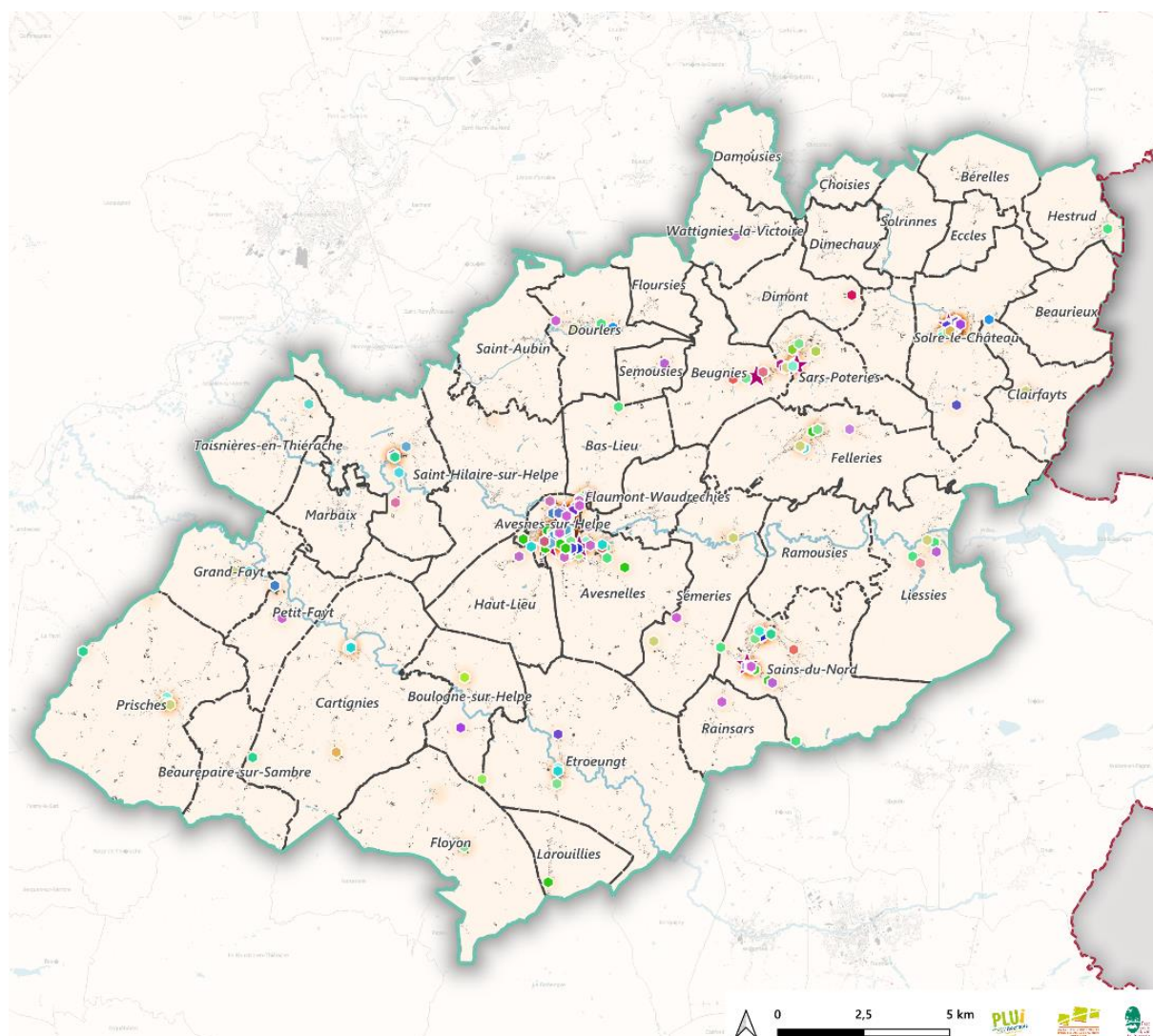
Nombre de magasins pour 100 000 habitants en 2018

Source : BPE 2018, INSEE

	Alimentation	Commerces spécialisés non alimentaires tournés vers	
		La personne	Le foyer
3CA	99	92	56
Sambre-Avesnois	114	129	73
France métropolitaine	162	226	98

La majorité et la plus grande variété des commerces est située sur le pôle urbain central, avec deux communes relais : Sains du Nord et Solre le Château. Cette répartition des commerces corrobore donc la carte de l'armature urbaine.

En 2015, 29 communes sur 43 possèdent un commerce en 2015, dans les centres des villages ou dans les écart, ce qui relève l'importance des commerces de proximité.



Des unions commerciales et des marchés de produits locaux existent également sur le territoire de l'intercommunalité.

Liste des unions commerciales : Avesnes Passions, J'épargne en Avesnois, la Mosaïc des Savoir-faire, L'UCAL des 4 villages, Les 5 étoiles, L'Union des Kiosques

Le Livre Blanc de la CCI, datant de 2016 indique des éléments de diagnostic à l'échelle du Grand Hainaut.

- **Une structure et des évolutions démographiques qui influencent les comportements d'achat**

Stabilité de la population



Faible évolution de la consommation en alimentaire et en équipement de la personne

Augmentation du nombre de ménages



Augmentation des dépenses en équipements de la maison

7 actifs sur 10 travaillent **hors de leur commune de résidence**



Augmentation des achats sur les axes domicile - travail

2 ménages sur 10 ne disposent pas de voiture



Vieillessement de la population

Importance du commerce de proximité

A L'ECHELLE NATIONALE

Une explosion des commerces de flux

En 10 ans, 60% des commerces de moins de 300 mètres carrés (par exemple les boulangeries, les boucheries, les opticiens, etc.) ne se sont pas créés dans les centres ou les périphéries, mais dans les **espaces interstitiels** (ronds-points, grands axes de circulation). Cette tendance a un impact direct sur la vitalité des centres-villes commerçants. Ce phénomène induit une **nouvelle concurrence commerciale, qui dépasse la dichotomie centres/périphéries**.

Les nouveaux temps sociaux

70% des achats sont réalisés entre 17h et 20h. Or, seulement 30% des périodes d'ouverture des commerces correspondent au temps disponible pour les actifs pour consommer.

La **déconnexion des horaires d'ouverture et du temps disponible** est un facteur explicatif de l'augmentation du commerce digital et de la vente directe. Elle induit par ailleurs un **besoin en services** comme des conciergeries (« conciergerie numérique individuelle de proximité ») et des services de livraison.

- **Des dépenses alimentaires prépondérantes dans le budget des ménages**

La faible progression du pouvoir d'achat implique des arbitrages nécessaires au sein du budget des ménages (- habillement, loisirs, voyages, restaurants, ...).

En Sambre-Avesnois, les habitants dépensent 8% de plus en alimentaire qu'au niveau national et 6% de moins en non alimentaire.

A L'ECHELLE NATIONALE

La nouvelle structure des dépenses des ménages

Quatre évolutions sont à noter dans la structure des dépenses des ménages :

- le **poids croissant des dépenses contraintes et subies**
 - la **baisse des dépenses alimentaires avec un report vers la restauration hors foyer**
 - l'**augmentation des dépenses de restauration et de loisirs** qui deviennent des motifs de fréquentation des sites commerciaux
 - un **tassement des dépenses en équipements** ce qui induit une fragilisation des commerces physiques
- **Une fragilisation du commerce traditionnel au profit des hypermarchés et des grandes surfaces spécialisées**
 - **Sur la 3CA, une offre commerciale globalement satisfaisante en alimentaire et non alimentaire**

En alimentaire, la zone d'Avesnes-sur-Helpe maintient une bonne autonomie : les habitants y effectuent 64% de leurs achats alimentaires. D'après la CCI, l'implantation ou l'extension de grandes surfaces / zones commerciales alimentaires engendrerait une paupérisation de l'offre commerciale existante, accentuerait davantage la fragilisation et la disparition du commerce traditionnel et aggraverait la dévitalisation des centres villes.

En non-alimentaire, le niveau d'autonomie se maintient au niveau du seuil critique : 20% en 2013. L'évasion est centrée sur la zone Auchan Hautmont-Louvroil. La CCI constatait en 2016 que l'offre en bricolage / jardinage est insuffisante et ne répond pas à la demande sur ce secteur. Elle précise également qu'une nouvelle implantation n'est pas une solution miracle : la pérennité des nouvelles implantations n'est pas garantie au regard des habitudes de consommation qui se sont installées.

Avesnes-sur-Helpe est identifié comme un pôle relais dans la hiérarchisation des pôles commerciaux en Grand Hainaut en 2016. C'est un point d'ancrage nécessaire au maillage commercial du territoire.

Toutes les autres communes sont identifiées en pôles commerciaux de proximité. Elles doivent permettre de répondre aux besoins de base des habitants (boulangerie, pharmacie, coiffure...) via les commerces traditionnels et les marchés.

Zoom sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe

Les commerces sont concentrés autour de la gare et sur la place du général Leclerc.





- Activités commerciales **directement liées à la présence de la gare**
- **Pas de service en gare**, mis à part des distributeurs automatiques
- Axe **fortement fréquenté** par les voitures et les poids lourds
- Tissu commercial **décousu**
- *Intermarché, en retrait de l'axe*
- *Plusieurs services de restauration rapide, quelques cellules vacantes*
- *Salon de coiffure, assurances, ambulances, garage, magasin d'électroménager*
- *Biocoop entre la rue de la gare et la rue du Pont Rouge*

LA RUE DE MONS

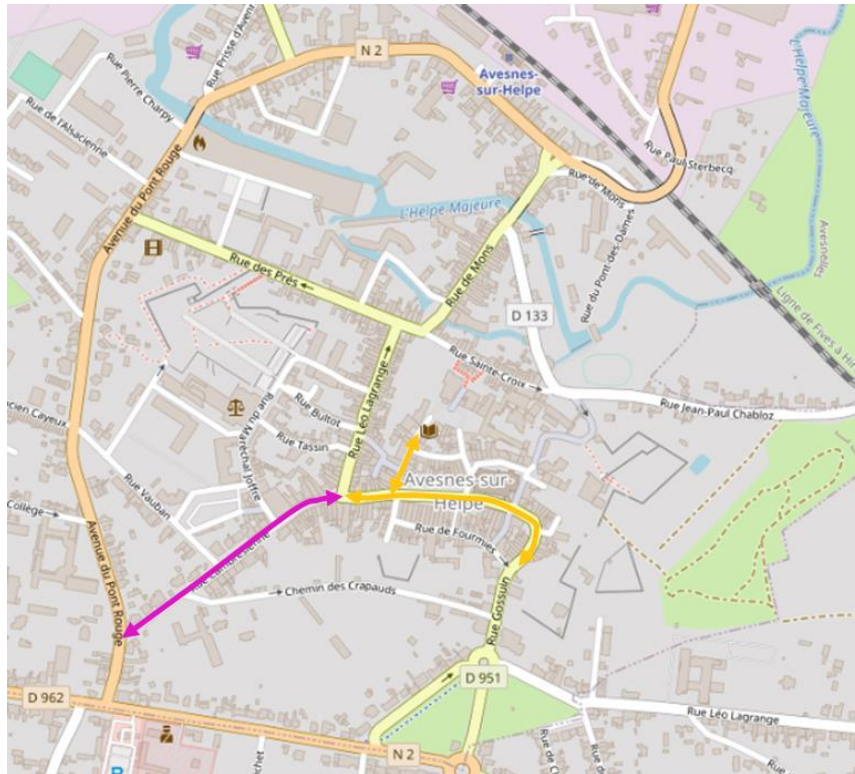
- Un axe qui **relie directement la gare au centre-ville**
- Beaucoup de **cellules commerciales vacantes** (reste une boulangerie, un salon de coiffure, une quincaillerie et une galerie d'art)
- Un **tissu urbain à renouveler** : certains rez-de-chaussée autrefois commerciaux ont d'ores et déjà été reconvertis en logements, d'autres restent vacants et se détériorent rapidement
- **Quelques cellules rénovées récemment**



LA RUE LEO LAGRANGE

- Un axe à sens unique au **profil commercial semblable à celui de la rue de Mons, à proximité directe de la place Leclerc**
- Beaucoup de **cellules commerciales vacantes** (reste une pâtisserie et une boulangerie, la Pharmacie a déménagé)
- Un **tissu urbain à renouveler** : certains rez-de-chaussée autrefois commerciaux ont d'ores et déjà été reconvertis en logements, d'autres restent vacants et se détériorent rapidement





- Commerces **nombreux et diversifiés** (agences, pharmacie, restaurant, prêt à porter, alimentation, opticien, pharmacie, ...) de la rue Victor Hugo à la rue Léon Pasqual

- **Linéaire commercial cohérent**
- De nouvelles **implantations régulières**
- **Rénovation de la place** en cours

Sur la rue Cambrésienne et à proximité, on peut noter la présence d'une boucherie, d'une boulangerie, d'un café-brasserie, d'un restaurant et d'un service de restauration rapide.

Ces commerces et services peuvent notamment directement profiter aux personnes travaillant sur la commune (communauté de communes, mairie, tribunal, services des impôts, La Poste, ...).

- **Parkings** présents à proximité directe (Place Guillemain et Rue Saint Louis)
- **Rue Villien** : des cellules vides qui questionnent le devenir commercial de la rue
- **Rue de France** : linéaire vacant hormis deux cellules (dont un primeur), des RDC déjà reconvertis en logements



Zoom sur la place du général Leclerc

Secteur 1 : de l'Huissier de justice jusque la rue Saint Louis (Pharmacie)

Secteur 2 : angle Rue cambrésienne / Rue Léo Lagrange (tatoueur, café, opticien)

Secteur 3 : ensemble du linéaire de la rue Victor hugo (Free'dom, Generali, Déguisements, Pressing)

Secteur 4 : rue Villien (Allianz, Electro clopes, Ancien 8 à 8, Ancien « à la grande maisoné + Soins de beauté et AKSIS)

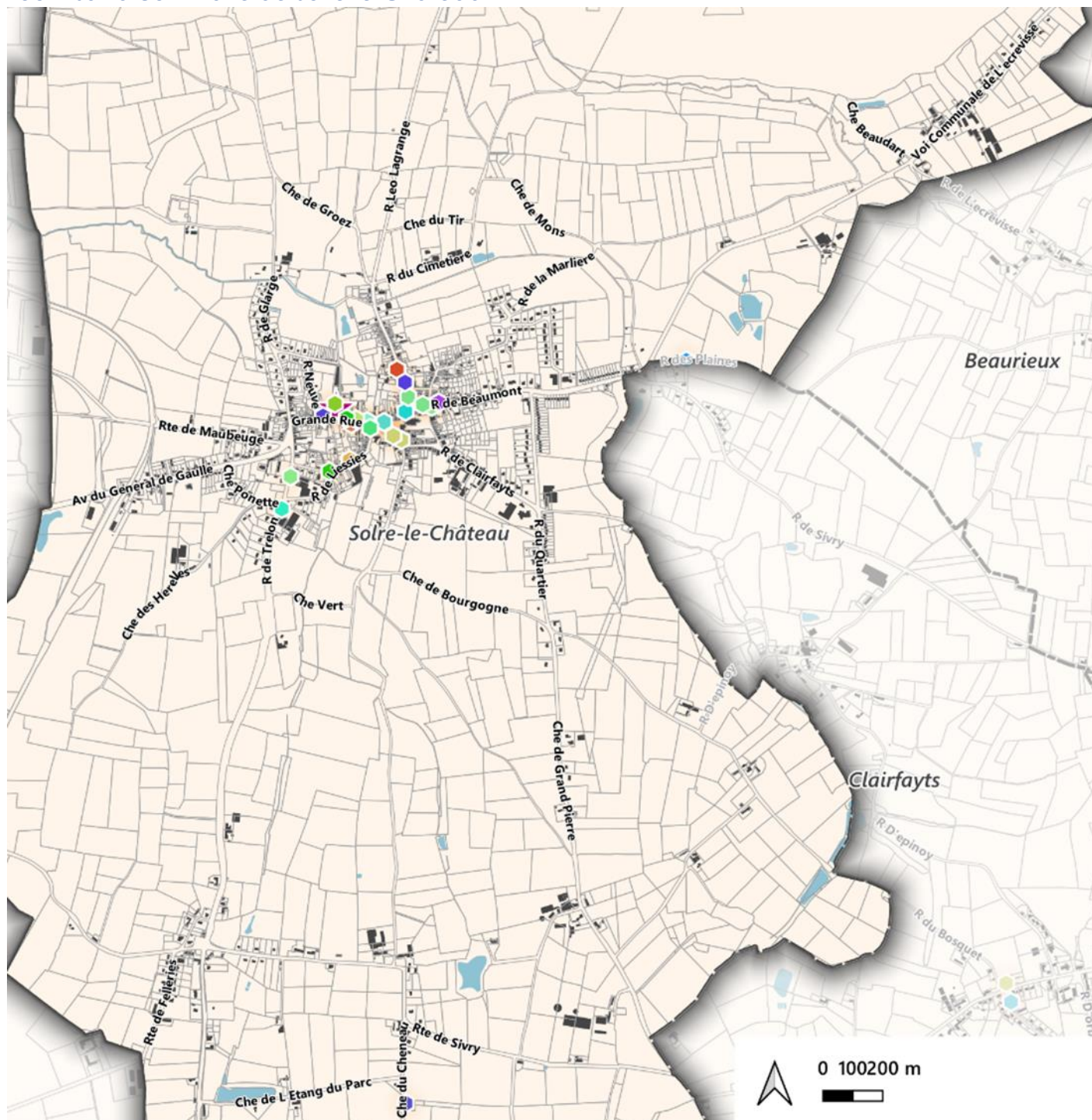
Secteur 5 : ensemble du linéaire de la Grand'place, axe sud

Secteur 6 : linéaire Grand'place à partir de Nord Optique jusque la Pharmacie de la collégiale

Secteur 7 : linéaire rue Léon Pasqual

Secteur 8 : rue de France

Zoom sur la commune de Solre-le-Château





- Centralité commerciale concentrée autour de la **Grand'Place et de la RD 962**
- Carrefour Contact situé en amont de l'accès à la Grand'Place et fait office de **relai commercial pour les habitants du Solrézis**
- **Linéaire commercial dense et diversifié** (Banque Postale, Caisse d'Epargne, Pharmacie, Café-brasserie, Agence notariale, Fleuriste, Agence Axa, Agence immobilière, Boucherie, Agence Allianz, Cabinet vétérinaire, boulangerie, DAB, cafés), **uniquement 2 cellules vacantes** (tabac presse et magasin d'ameublement)
- Organisation du **marché hebdomadaire**
- **Office de tourisme, cinéma**
- **Service de proximité aux habitants de la commune et à ceux des villages alentours.** Cette situation est probablement à mettre en relation avec l'absence de grande surface en périphérie, particularité qui, si elle ne soustrait pas le commerce de proximité aux évolutions liées au e-commerce, les délestent des concurrences de la grande distribution.

En conclusion, la 3CA est caractérisée par une **structuration commerciale spécifique et adaptée aux caractéristiques du territoire** :

- **Absence de grandes zones commerciales périphériques** sur le territoire de la communauté de communes, mais présence notable de la zone d'Auchan Louvroil et de la Marlière à Fourmies
- **Présence de centres bourgs denses commercialement parlant** (Avesnes et Solre-le-Château notamment)
- **Présence de commerces « relais » types supermarchés / supérettes sur les bourgs principaux de la communauté de communes**
- **Présence de commerces et de services de proximité** sur quasiment l'intégralité des communes de la communauté de communes

V- Equipements et services non marchands

L'analyse des équipements et services présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a été réalisée à partir des données de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2018 de l'INSEE. Mise à jour chaque année, elle permet d'évaluer le niveau de services rendus à la population. En effet, elle recense un large panel d'équipements et services qui va du commerce, à l'éducation, en passant par la santé, les transports, les loisirs, les services aux particuliers, etc. Au total, 186 types d'équipements et 2,4 millions d'équipements y sont répertoriés.

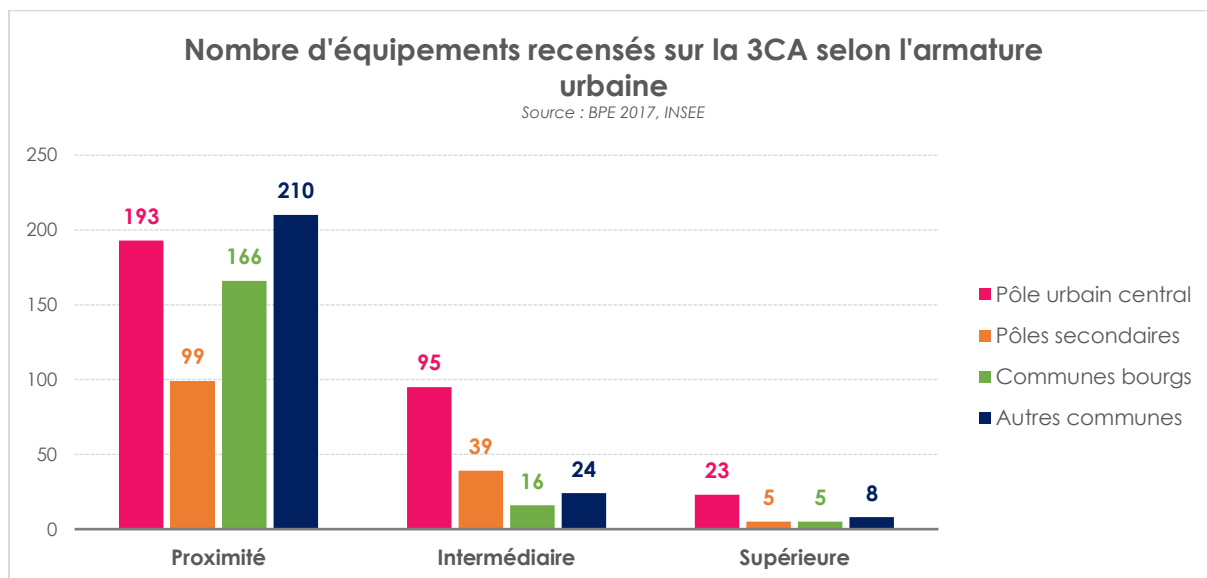
Au sein de la BPE, un équipement est défini comme étant un service rendu par un établissement. Ainsi, il se peut qu'un établissement qui rend plusieurs services apparaisse plusieurs fois dans la base de données. A titre d'exemple, un hôpital qui offre un service de soin de courte durée et des services de soins de suite et réadaptation comptera deux fois ; une fois en tant qu'établissement de santé de court séjour et une fois en tant qu'établissement de santé de moyen séjour.

Par ailleurs, l'INSEE a mis en place une classification des équipements en gamme, en réunissant l'ensemble des équipements qui suivent une logique d'implantation similaire, c'est-à-dire ceux qui sont présents sur le même type de commune. Ceci permet de faire ressortir une organisation hiérarchisée du territoire. Cette classification se fait selon trois gammes : la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure. Par exemple, les écoles maternelles, les pharmacies, boulangeries font partie de la gamme de proximité ; les collèges, les orthophonistes, les supermarchés, la police et la gendarmerie de la gamme intermédiaire ; les lycées, les maternités, les hypermarchés, les agences pôle emploi de la gamme supérieure.

La gamme de proximité compte 27 types d'équipements, la gamme intermédiaire compte 36 types d'équipements et la gamme supérieure compte 47 types d'équipements. Certains types d'équipements ne sont pas inclus dans cette classification en gamme, il a été décidé de les faire apparaître en tant qu'équipement « sans catégorie ».

La base permanente des équipements 2018 recense sur le territoire de la 3CA 917 équipements, dont 72,8% d'équipements de proximité, 19,0% d'équipements intermédiaire, 4,5% d'équipements supérieur et 3,7 % sans catégorie.

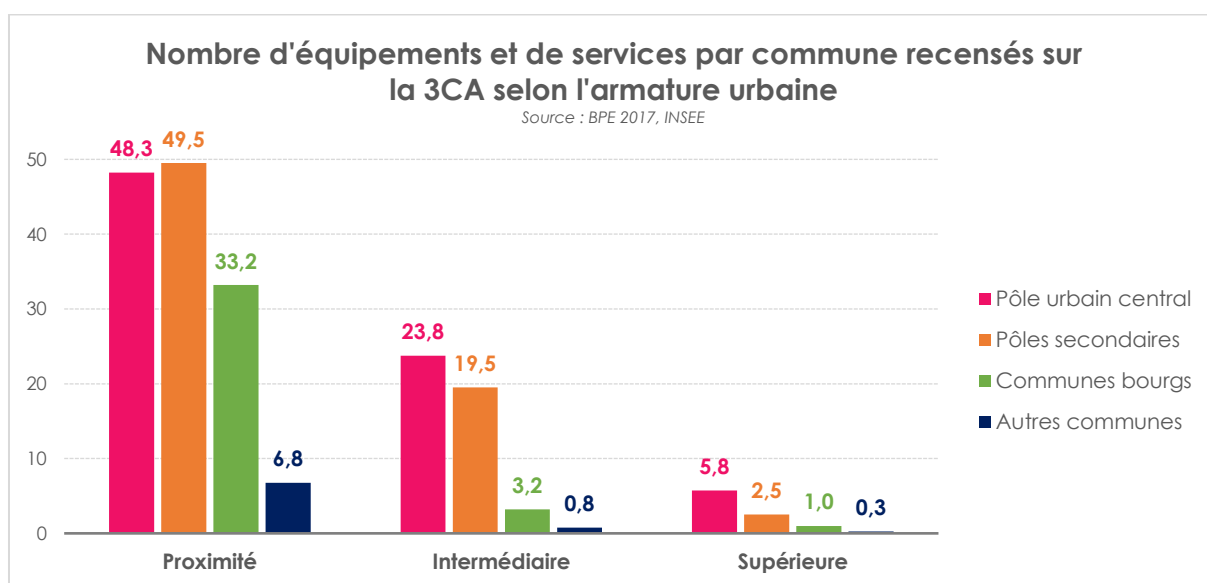
A titre de comparaison, la 3CA compte 30,1 équipements pour 1 000 habitants, ce qui est légèrement supérieur à la valeur de l'arrondissement, du département et de la région qui comptent respectivement en moyenne 27,8 ; 29,2 et 29,3 équipements pour 1 000 habitants, mais qui est inférieur à la France métropolitaine où sont recensés dans la BPE 2018 37,5 équipements pour 1 000 habitants.

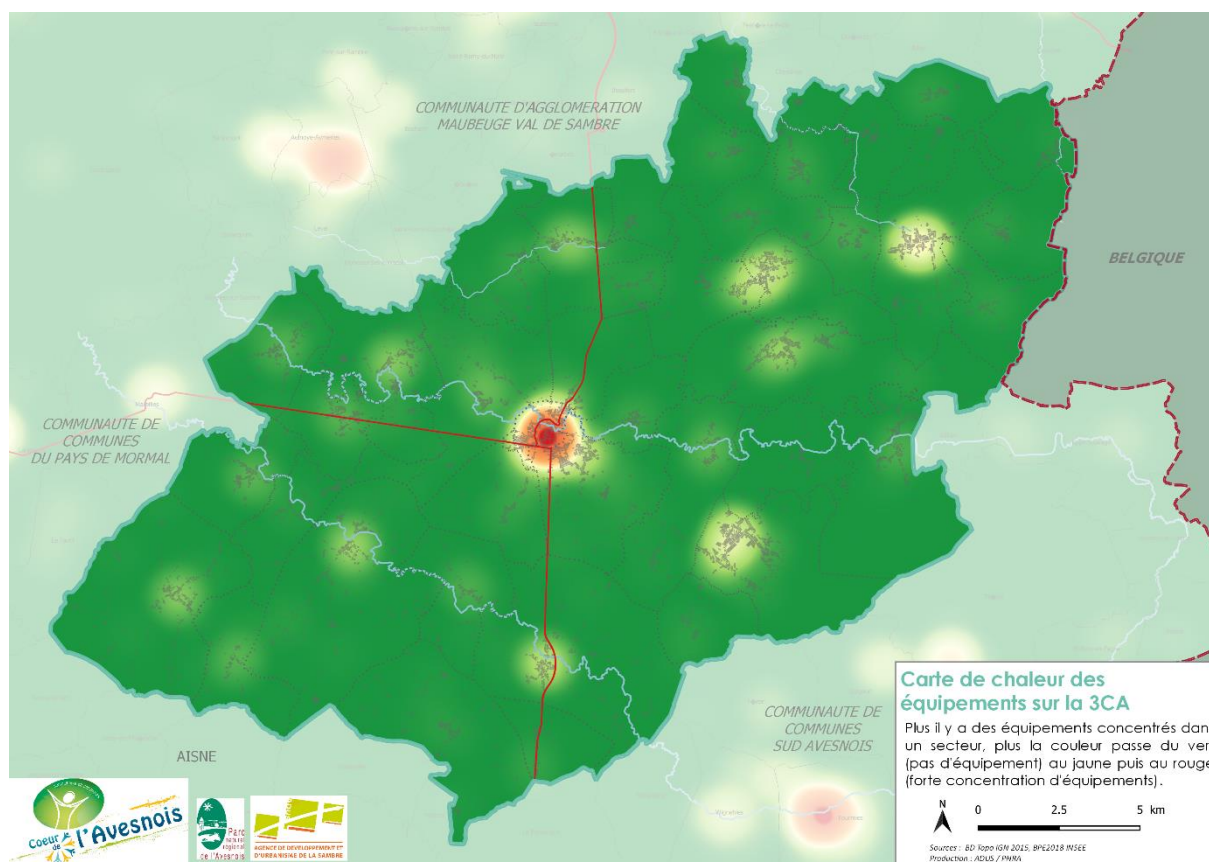
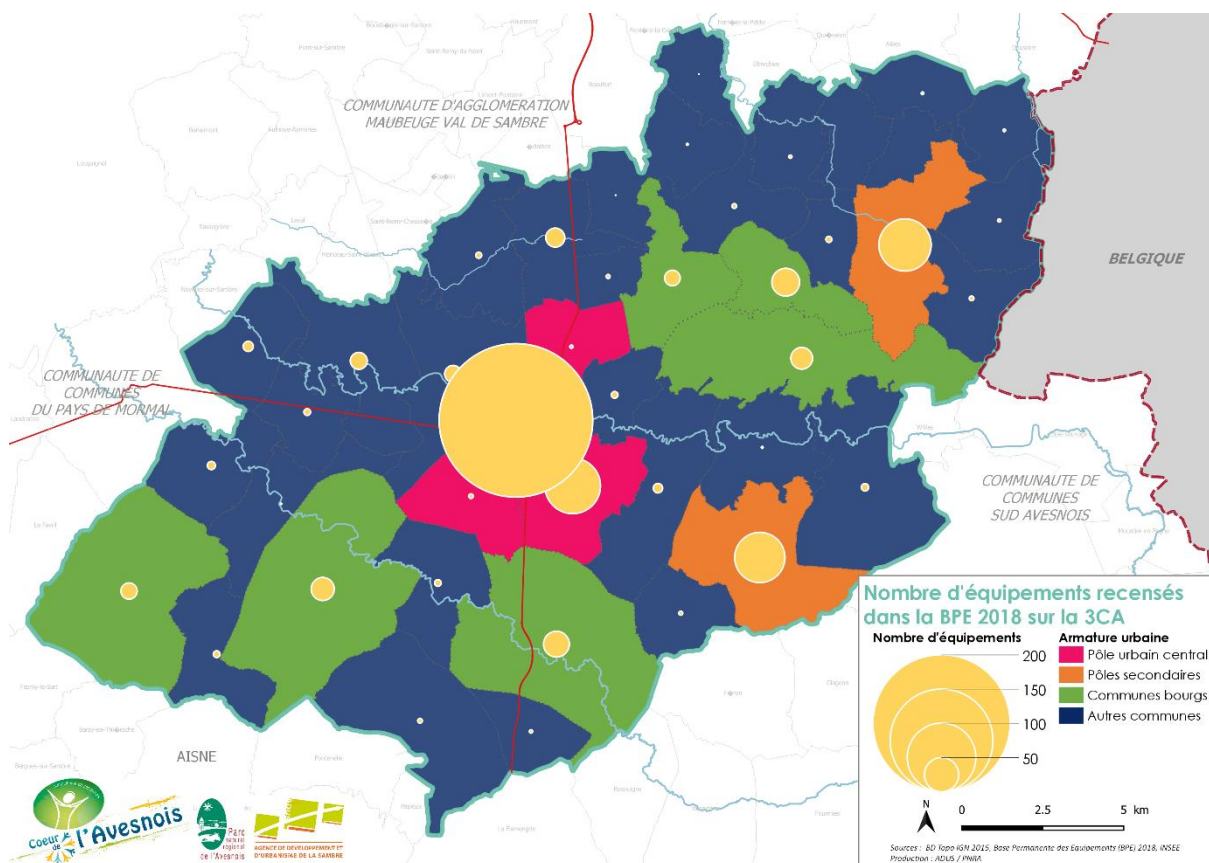


Le pôle urbain central regroupe 34,8% des équipements du territoire et surtout, il concentre plus de la moitié (56,1%) des équipements de catégorie supérieure alors que celui-ci ne regroupe qu'un quart de la population du territoire.

L'histogramme ci-dessous permet d'observer une certaine hiérarchisation entre les pôles de l'armature urbaine dans le nombre d'équipements et de services par commune :

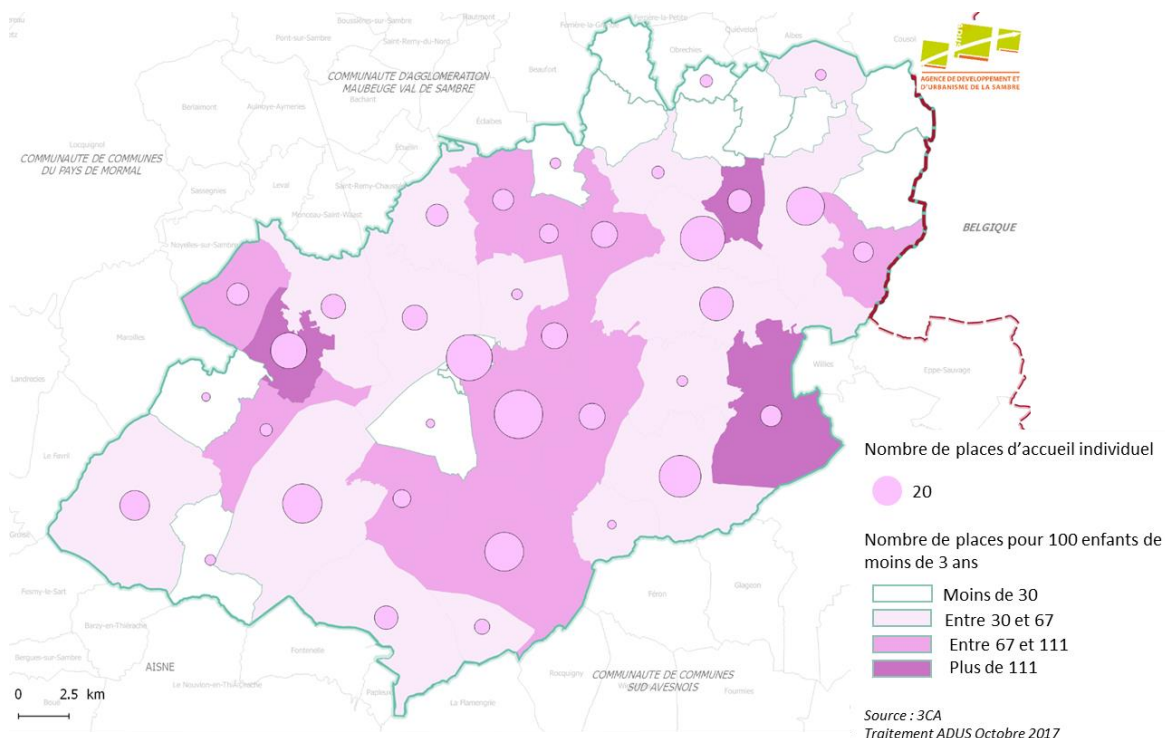
- Pour les services de proximité, les communes du pôle urbain central et les communes du pôle secondaire accueillent en moyenne un nombre d'équipements par commune relativement proche (48,3 et 49,5). Les communes bourgs comptent en moyenne 33,2 équipements de proximité et les « autres communes » possèdent en moyenne 6,8 équipements de proximité ;
- Cet écart est plus sensible pour les équipements de la gamme intermédiaire et de la gamme supérieure.



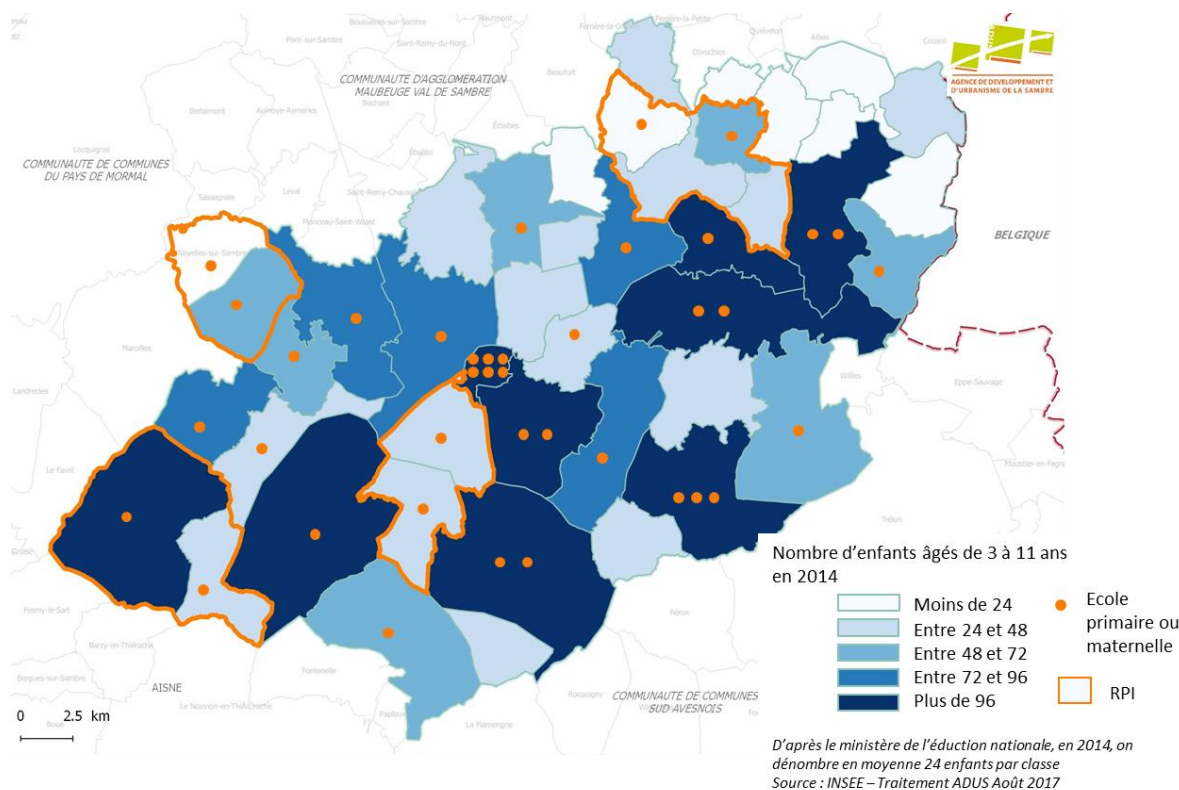


A- Des services à la personne et à la famille développés

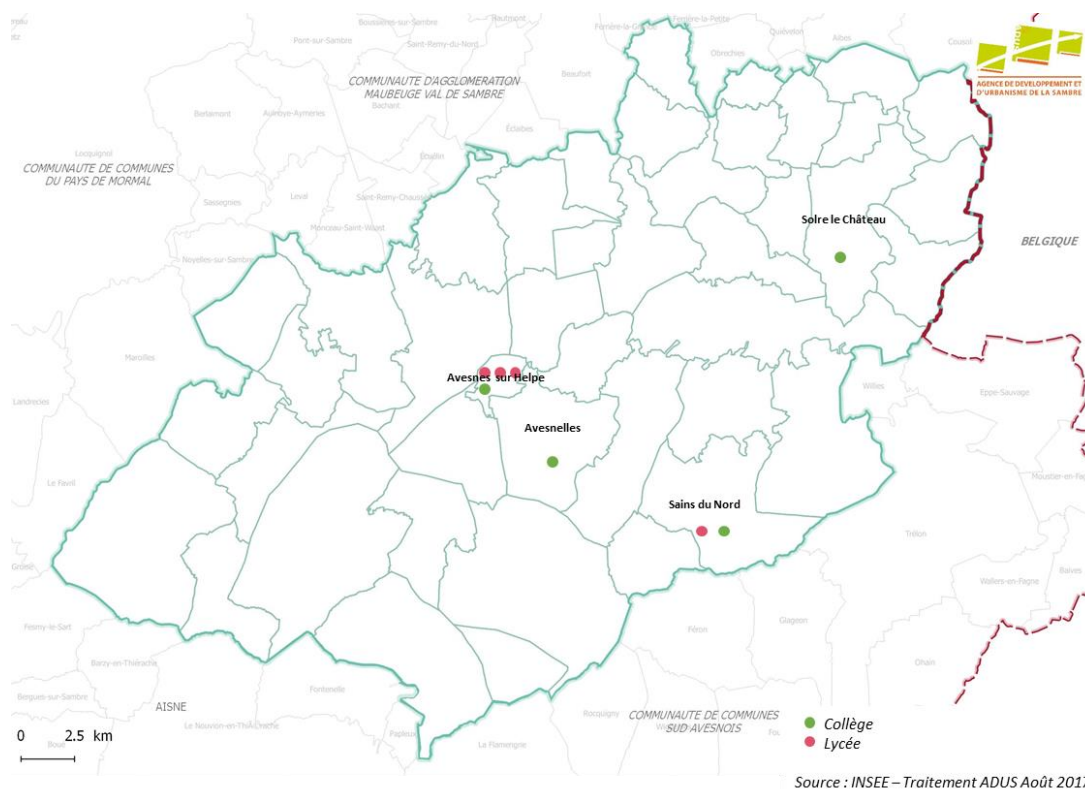
L'offre en service petite enfance est un élément essentiel des services aux familles possédant des enfants en bas-âge. En 2013, 229 assistantes maternelles travaillaient sur la 3CA, ce qui représente une capacité d'accueil de 629 places. Le taux de couverture globale est donc relativement favorable avec 50,8 places pour 100 enfants de moins de 2 ans. En sus, le territoire compte plus d'une trentaine de places dans les crèches haltes-garderies et micro-crèches (3 structures à Avesnes-sur-Helpe, à Cartignies et à Sains-du-Nord). Ces éléments garantissent un maillage de proximité attractif pour les familles.



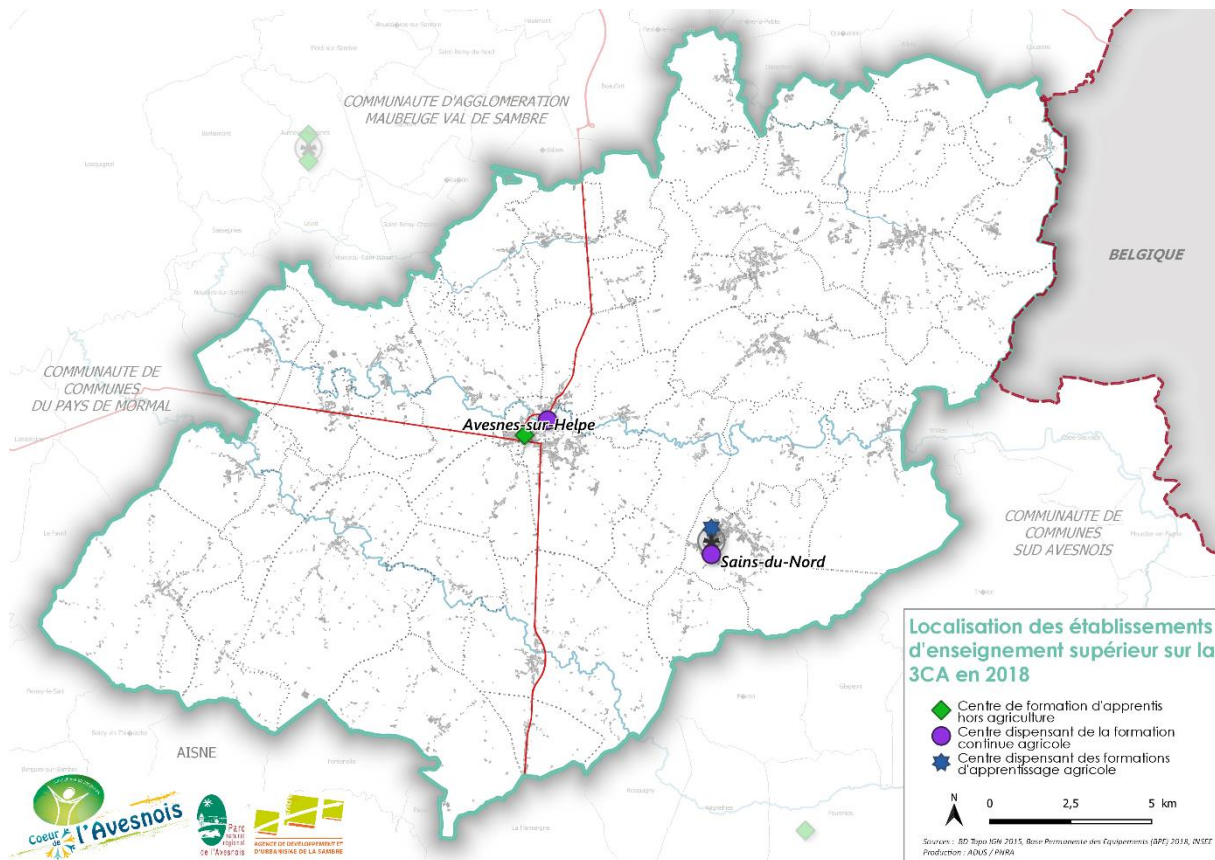
Les communes où les enfants de 3 à 11 ans sont les plus nombreux disposent d'écoles maternelles et primaires. De plus, trois regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ont été mis en place sur la communauté de communes afin de maintenir une proximité de l'enseignement sur le territoire.



Les quatre communes qui comptent le plus d'habitants, à savoir Avesnes-sur-Helpe, Sains-du-Nord, Solre-le-Château et Avesnelles, concentrent l'ensemble des équipements scolaires du second degré (collège et lycée).

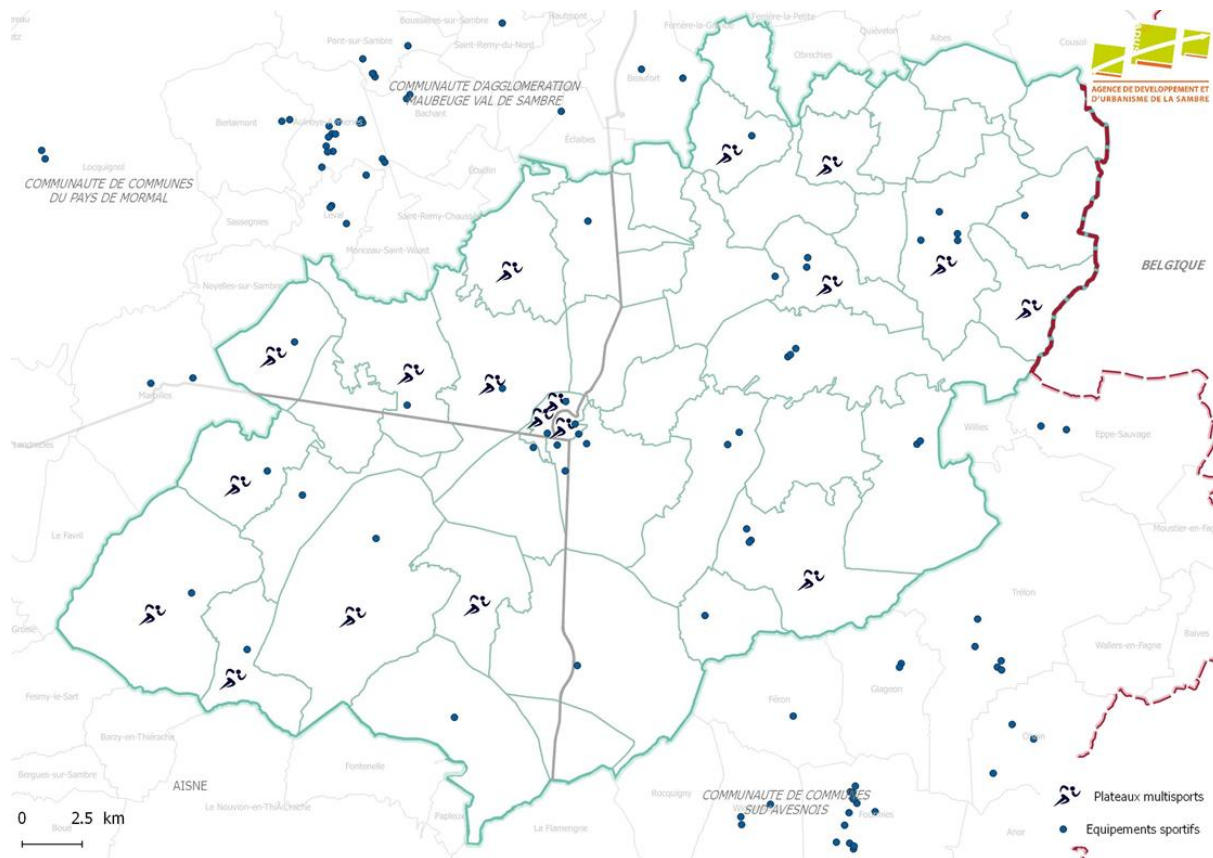


Le territoire compte également quatre établissements d'enseignement supérieur. Ceux-ci sont situés sur Avesnes-sur-Helpe et Sains-du-Nord.

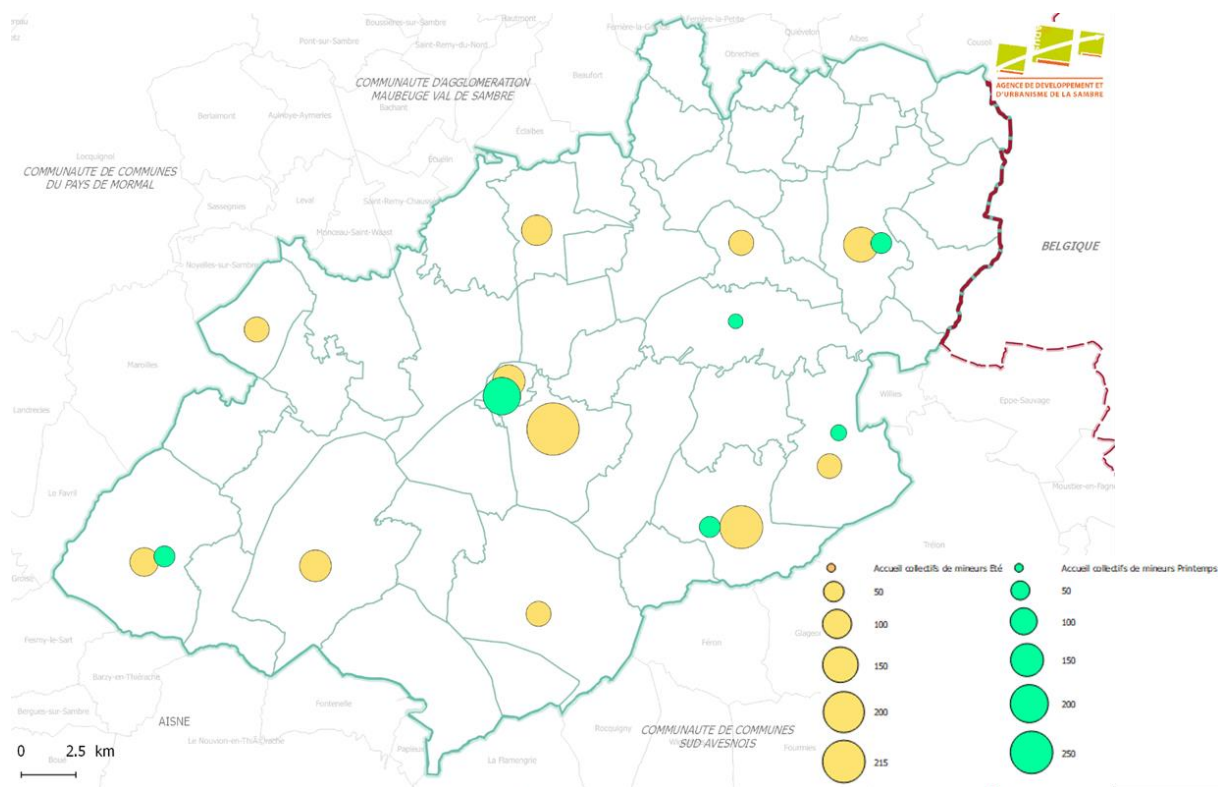


Le taux d'équipement scolaire (nombre d'équipements scolaires recensés dans la base permanente de l'INSEE rapporté à 2 500 habitants) s'élève à 4,10 pour 2 500 habitants, contre 2,8 à l'échelle départementale.

La majorité des communes de la 3CA possèdent des équipements sportifs et plateaux multisports, 21 ont été recensés sur l'ensemble du territoire.

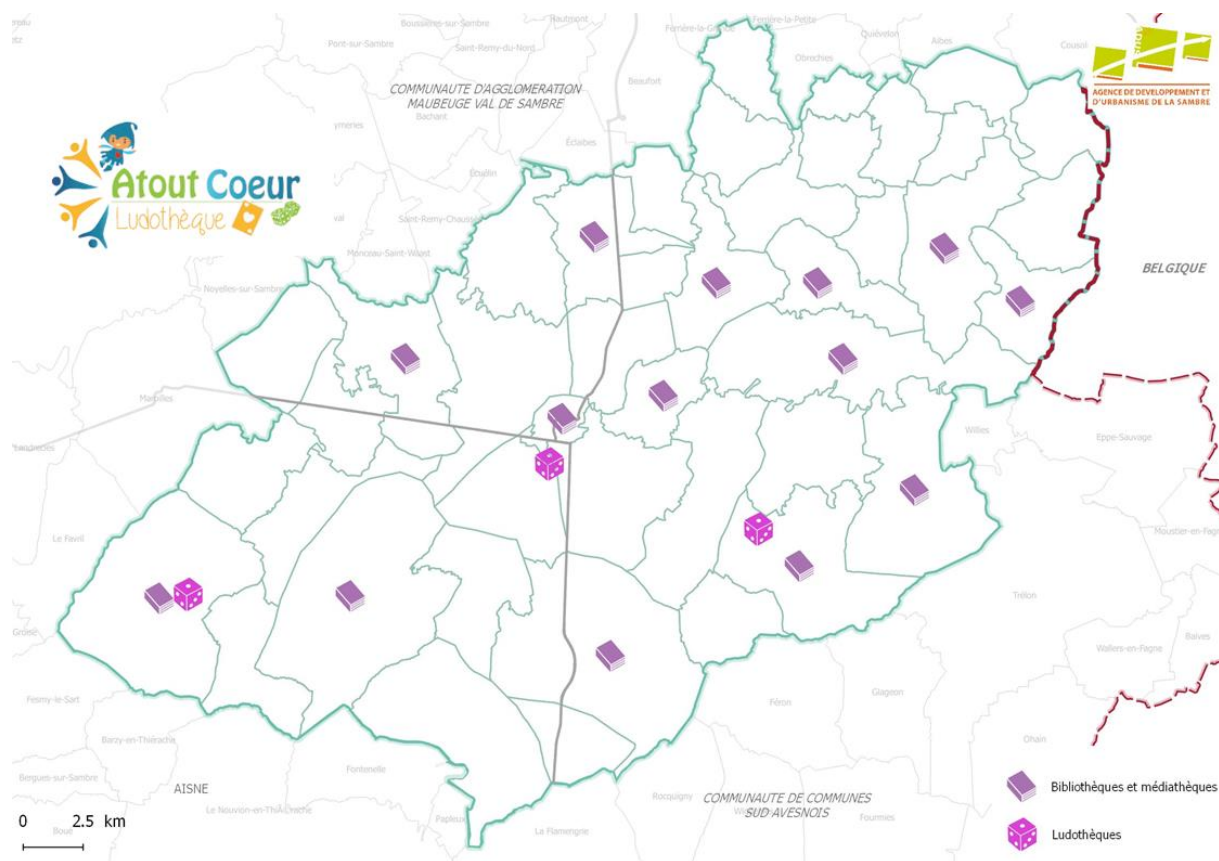


L'accueil collectif de mineurs sur le territoire est assuré sur 12 sites en été sur 3 semaines avec 952 places et 6 sites et 272 places lors des « petites vacances ».



Enfin, le réseau de lecture publique et de ludothèques est dense et homogène.

PLUi H Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
Rapport de présentation Partie 1 Analyse territoriale
APPROBATION – DECEMBRE 2023



B- Un secteur touristique en développement

La 3CA possède 2 points d'accueil pour **l'office de tourisme** :

- La maison du Chanoine, place du Général Leclerc à Avesnes-sur-Helpe
- Hôtel de ville, Grand' place à Solre-le-Château

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se dote d'un Office de Tourisme Intercommunal (Avesnes-sur-Helpe). Son objectif est que le tourisme soit un levier pour le développement économique et l'attractivité de son territoire, afin d'amener du pouvoir d'achat extérieur au territoire. Au 1^{er} janvier 2023, un office de tourisme intercommunautaire de l'Avesnois sera créé suite à la fusion des 4 offices de tourisme communautaire des 4 EPCI de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

1- Les sites à visiter

- Le **Musverre** à Sars-Poteries, qui offre 1 000 m² de surface d'exposition, des espaces dédiés aux activités culturelles et ateliers pédagogiques, le projet s'est attaché à inscrire l'édifice dans son environnement, avec de larges ouvertures sur les paysages arborés et le bocage.
- Le Musée d'histoire et d'archéologie à Avesnes-sur-Helpe. Ce musée privé partage avec la bibliothèque municipale, une demeure de 1869 de style Louis XIII, l'institut Villien, nom du généreux colonel avesnois qui la légua à la commune. Visible uniquement lors des journées européennes du patrimoine ou sur rendez-vous, il enchante les férus d'archéologie et d'histoire. Une authentique collection gallo-romaine, mérovingienne et médiévale issues de fouilles régionales, des sculptures (XIV- XVIII^{ème} siècle), des manuscrits enluminés de l'Abbaye de Liessies, des ébauches d'aquarelles d'albums de Croÿ et de nombreuses belles pièces faisant partie de l'histoire locale sont exposés par thème dans les différentes pièces de ce bâtiment. Certains objets inventoriés sont prêtés « hors les murs » et s'insèrent dans de belles expositions thématiques. (source : www.tourisme-en-hautsdefrance.com)



Musverre, Photo PNRA

Ces deux musées sont labellisés « Musée de France » par le ministère de la Culture

Deux écomusées sont présents sur le territoire de la 3CA

- La **maison du bocage** à Sains-du-Nord, elle investit une demeure de 1870 et ses dépendances. C'est un lieu de rencontres et de recherches autour du paysage compris dans son sens large, elle prend appui sur celui typique de l'Avesnois : le bocage.



Maison du bocage, Photo PNRA

- Le **musée des bois jolis** à Felleries, est installé dans un moulin à eau qui produit encore sa farine. Sous les mains expertes du tourneur, la bûche se transforme dans un nuage de copeaux, perpétuant la tradition du village qu'est la boissellerie. Les « Bois-Jolis » désignent une grande variété d'objets utilitaires ou de fantaisies qui, produits pour la plupart dans de petits ateliers familiaux, font la réputation du village.



Maison des bois jolis, Photo PNRA

D'autres sites sont à visiter tels que :

- Parc de l'abbaye de Liessies** : Il ne reste plus beaucoup de traces de l'abbaye, juste quelques dépendances : écuries, bûcher aux moines, vergers, prairies humides, ouvrages hydrauliques réalisés jadis par des moines. Le parc possède une richesse environnementale et patrimoniale importante ainsi que des vergers presque centenaires. Au printemps, la Rousserolle effarvatte, la Locustelle tachetée et le Bruant des roseaux côtoient le Héron cendré et le Canard colvert. La prairie de Briquaille, classée habitat prioritaire au niveau européen, est un lieu de conservation de belles plantes protégées, telle que la Saxifrage granulée, la Laîche printanière, la Fétuque capillaire et l'Alchémille vert-jaunâtre.

Le Parc départemental occupe sur 48 ha le site de l'ancienne abbaye de Liessies, qui avait été fondée en 764. Créé à partir de la fin du XVII^e siècle sous l'abbatiale de Laurent Bouillon, le Parc de l'abbaye était un lieu de détente et de méditation. Il reste aujourd'hui un lieu de promenade très agréable.



Abbaye de Liessies, Photo PNRA

- La ville fortifiée d'Avesnes-sur-Helpe** : Cette pittoresque cité accrochée au flanc d'une falaise rocheuse est chargée d'histoire. Sur la Grand Place s'élève la Collégiale Saint Nicolas des XII^e et XVI^e s. Les secteurs à découvrir sont la vieille ville, les façades des maisons anciennes, les remparts et les grimpettes, le pont des Dames qui évoquent le passé illustre de la ville.
- Le jardin botanique** se trouve devant la Maison du Bocage à Sains-du-Nord. On peut y découvrir sur 1500m², une collection de fleurs sauvages, des plantes mellifères, messicoles, des fougères aigles, les ails des ours, une gloriette en saule tressé vivant, tilleul, marronniers, nichoirs, cascade, grotte, fiches détaillées des plantes et leurs vertus. A noter qu'un **Jardin japonais** existe aussi à Sains-du-Nord.



Jardin Botanique, Photo PNRA

- **Les jardins de la Belleuse** à Felleries. C'est un jardin de poésie où chaque espace vous réserve des surprises. Dans les sous-bois, au bord d'un étang, et au gré des installations réalisées par les propriétaires et des saisons, le jardin évolue et vous invite à la rêverie. Ici une fenêtre donnant sur la colline, là un nid douillet pour écouter la rivière... Les installations vous feront redécouvrir les paysages de l'Avesnois.
- **Musée de la douane et de la frontière** à Hestrud. Reconstitution de l'ancien bureau de douane, évolution de l'administration des douanes, costumes, objets de la vie douanière, témoignage sur la contrebande locale. Exposition sur la mémoire de la frontière, le rattachement d'une partie du Hainaut à la France (histoire et géographie, enclaves et évolutions frontalières).
- **Le moulin de Grand Fayt** : fonctionnement de la roue à aube, ventellerie, four à pain, la grande salle avec son exposition sur l'histoire du moulin, une vidéo sur le montage de la roue et les expositions diverses.
- **Le petit musée de Grand-Fayt** fonctionnement de la roue à aube, ventellerie, four à pain, la grande salle avec son exposition sur l'histoire du moulin, une vidéo sur le montage de la roue et les expositions diverses.
- **Le musée de la bataille de Wattignies-la-Victoire** dédié à la bataille qui s'est déroulée les 15 et 16 Octobre 1793 ayant démontré l'efficacité du canon de Gribeauval durant la période de la Révolution française qui sera suivie des guerres napoléoniennes.



Musée de la douane, Photo PNRA

Et beaucoup d'autres édifices patrimoniaux (églises, hôtel de ville, fortifications...) et vernaculaires (oratoires, kiosques, chapelles, fontaine...) – présentés dans le chapitre VII – Patrimoine historiques et bâtis de l'État Initial de l'Environnement.

2- Les activités organisées

Les short-visits : le principe de ces visites est d'ouvrir un lieu habituellement fermé au public (ex : Collégiale Saint-Nicolas, le Bastion de la Reyne et le clocher penché de Solre-le-Château). Les visites sont programmées selon les vacances scolaires et la disponibilité des guides.

Les rendez-vous nature : l'office de tourisme, en partenariat avec le Département, propose une trentaine de visites sur le territoire. Ce sont des balades et animations gratuites pour les amoureux de la nature, qui permettent de découvrir de façon ludique le patrimoine naturel.

Les fêtes du territoire : Le territoire de la 3CA propose de nombreuses fêtes. La fête de la boissellerie à Felleries, la fête de la perle et du verre à Sars-poteries, la fête du chien à Prisches, les Saint-Hilairoises à Saint-Hilaire-sur-Helpe, la Fête du cidre et du terroir à Sains-du-Nord, la foire aux huitres à Solre-le-Château...

Rural'Sports est un évènement gratuit qui a lieu tous les samedis et dimanches de juillet-août. Il rassemble des animations autour du sport-santé. Les Rural'Sports se pratiquent dans huit communes du Cœur de l'Avesnois, dotées d'un plateau multisports, ou sont alors installés des équipements sportifs : escalade, parcours aventure, tir à l'arc, tennis de table...

D'autres sorties sur la communauté de communes

- Activités culturelles : l'art du verre, la poterie et la sculpture du bois
- Détente et bien être : massage, SPA, esthétiques
- Loisirs de pleine nature : équitation, ULM
- Pour les enfants : balades à dos d'ânes

3- Les balades en 3CA

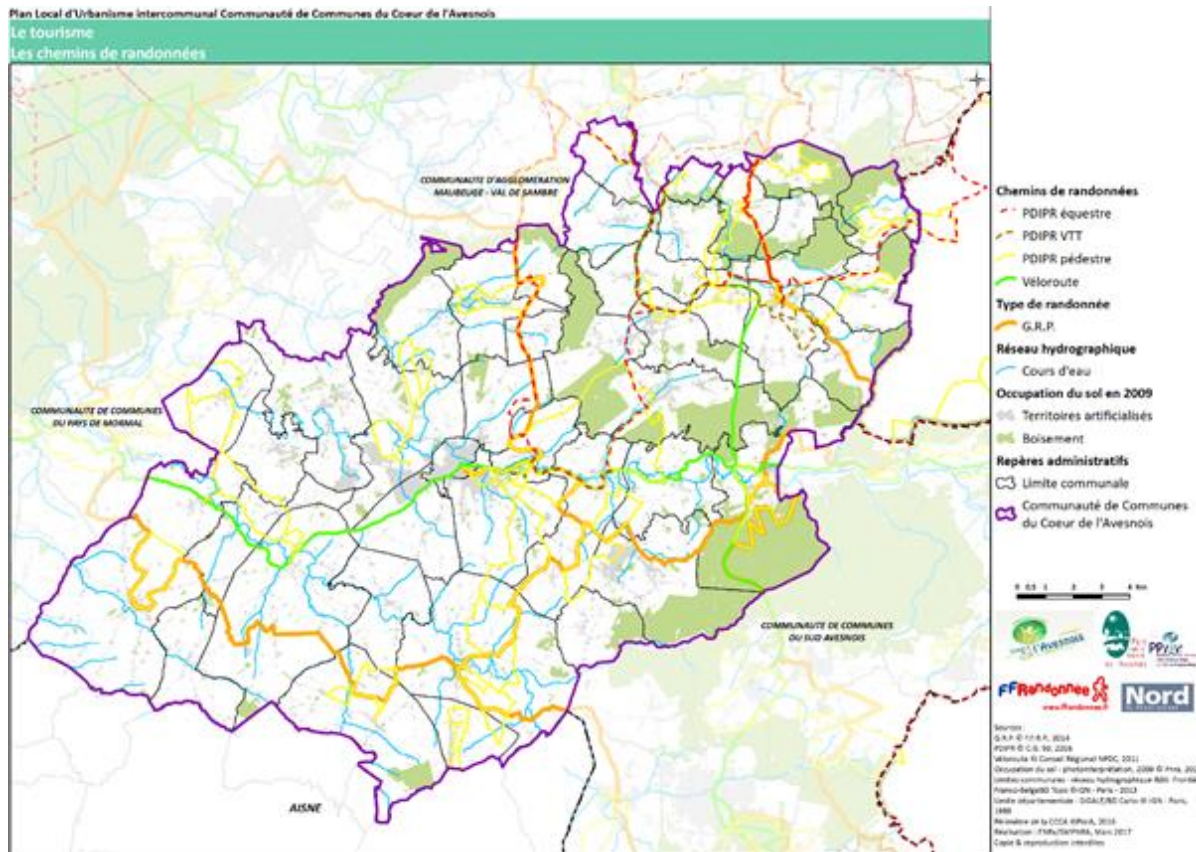
Le territoire dispose d'un patrimoine bâti riche et diversifié mais homogène de par ses matériaux, marqueurs d'une identité locale forte, d'un bâti agricole de qualité et entretenu. On y trouve des demeures, des châteaux ainsi que des églises particulièrement remarquables. Le paysage rural bocager est également un marqueur de l'identité locale. En effet, les espaces de prairies et vergers traditionnels représentent + de 50% du territoire de la 3CA. Ainsi, les éléments de ce patrimoine bâti et naturel sont accessibles au public par l'intermédiaire d'un réseau de chemins balisés et sont régulièrement entretenus, restaurés et mis en valeur.

Les randonnées : 50 circuits de randonnées sont possibles sur le territoire : à pied, à cheval, à vélo et en voiture. Les circuits vont de 1 à 65 km.

Voici une liste non exhaustive :

Type de randonnées	Noms
G.R.P	GRP Tour de l'Avesnois - Boucle Forges et Etangs
	GRP Tour de l'Avesnois - Boucle Fagnes et Val Joly
	GRP Tour de l'Avesnois - Boucle Bocages et Maroilles
PDIPR équestre	Les méandres de l'Helpe Majeure
	En passant par la voie verte
	La légende du bois de Squinchaux
PDIPR VTT	Circuit de la Solre

PDIPR pédestre	Circuit des quatre églises
	Circuit du Bout-là-haut
	Le chemin des écoliers d'Obrechies
	Halte à la douane
	Circuit du bois de Groez
	Circuit du Biau Ri
	Le circuit du verre
	Circuit des boutons d'or
	Circuit du Mont Dourlers
	Circuit du Camp de César
	Circuit d'Avesnelles
	Circuit des Haies et Ruisseaux
	Sentier des Moulins à eau
	De l'Helpe à Bois l'Abbé
	Sentier de Larouillies
	Circuit de la Vallée de Chevreuil
	Sentier de Petit Bois
	Sentier du Buffle
	Circuit des chapelles de la vallée de l'Helpe
	Circuit des plaideurs
	Circuit des Chapelles
	Chemin de la Fache d'Achant
	Circuit de la buse
	Circuit des Chapelles de la vallée de l'Helpe
	Circuit du bois de Groez Variante
	Circuit du bois de Groez_Période chasse
Véloroute	Itinéraire "Paris - Moscou"
	Itinéraire sans nom



La Région a adopté son **Plan vélo régional** pour favoriser la pratique cycliste et répondre à l'objectif ambitieux du schéma régional Climat Air Energie qui stipule une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990. A l'horizon 2020, 70 % des déplacements de moins de 5 km doivent être effectués à pied ou à vélo.

La Région s'investit pour participer au développement de la pratique du vélo. En complément d'autres modes de transport comme le train, elle s'engage dans trois domaines d'intervention :

- Les véloroutes voies vertes (VVV) et le tourisme,
- L'intermodalité TER+vélo,

La construction d'abris-vélos dans les lycées et les centres d'apprentissage.



La 3CA possède une **vélo-route voie-verte** de l'Avesnois. Sur le territoire de la 3CA, la vélo-route voie-verte s'étend de Choisies à Liessies. Elle correspond à une portion de l'EuroVelo 3. Grâce au soutien de l'Europe et du département du Nord, un enrobé de 27 kilomètres relie Ferrière-la-Petite à Glageon.

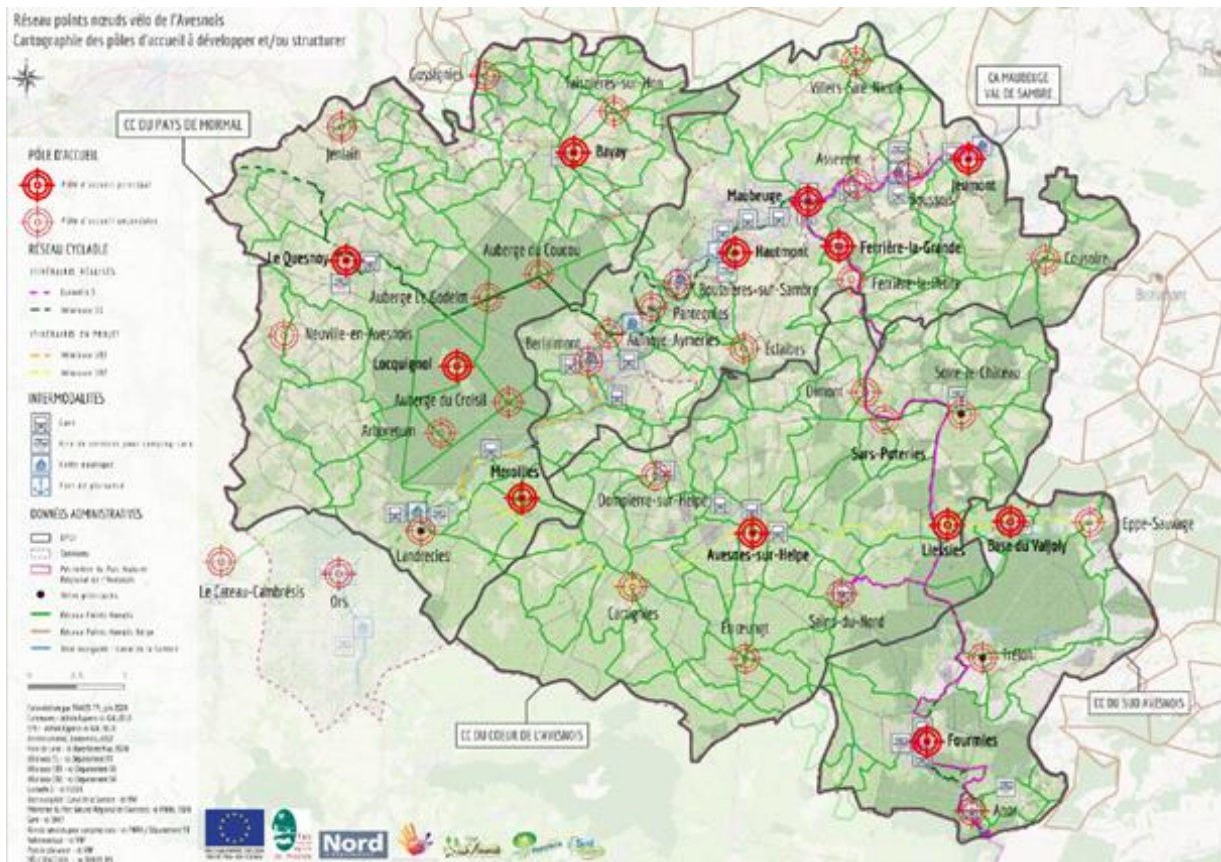
Le Département poursuit également en 2021 l'aménagement des voies vertes et le jalonnement de vélo-routes transfrontalières. Fort du succès du premier réseau point-nœuds développé dans les Flandres, un nouveau réseau est en cours de mise en œuvre dans l'Avesnois, avec le concours de l'Europe.



Voie verte, Photo PNRA

Les **réseaux points-nœuds** est constitué d'un maillage dense de voiries qui se croisent à des points-nœuds (carrefours numérotés). Sur le terrain, à chaque carrefour, une balise vous indique le numéro du carrefour et les directions possibles vers les numéros suivants. Chaque maille du réseau fait en moyenne 5 à 8 km de longueur, ce qui

permet de réaliser des boucles de 15, 20, 25, 30 ... km. L'utilisateur définit lui-même son parcours en fonction de la longueur souhaitée, en boucle ou en ligne, en notant la succession de numéros qu'il veut suivre.



Des pôles d'accueil sont dispersés au sein du territoire de l'avesnois pour informer, orienter l'utilisateur. Certains sont également équipés de borne de réparation pour vélo.

Type de pôle d'accueil	Commune	Site	Equipement /service
Principal	Liessies	Parc de l'abbaye	Départ Atelier autoréparation, borne de gonflage
Secondaire	Liessies	Voie Verte	Départ
Principal	Sars -Poteries	MusVerre	Départ
Secondaire	Sars -Poteries	Voie Verte RD962	Départ
Principal	Dourlers	Bourg	Départ
Principal	Felleries	Bourg	Départ
Principal	Avesnes-sur-Helpe	La Rotonde	Départ
Information	Avesnes-sur-Helpe	Office de tourisme	Information
Information	Avesnes-sur-Helpe	Office de tourisme	3 arceaux de stationnement
Information	Avesnes-sur-Helpe	Gare	Information
Information	Solre-le-Château	Aire camping-car	Information
Secondaire	Solre-le-Château	Voie Verte	Départ
Secondaire	Dimont	Voie Verte	Départ
Secondaire	Dompierre-sur-Helpe	Aire pique-nique	Départ
Secondaire	Sains-du-Nord	Bourg	Départ
Information	Sains-du-Nord	Gare	Information
Secondaire	Étrœungt	Bourg	Départ
Secondaire	Cartignies	Bourg	Départ

Les découvertes familiales : balades gratuites pour partager des moments de détente en famille. Des jeux d'apprentissage sont présentés aux enfants avec des explications qui permettent de rendre la balade ludique et attractive. Les participants sont guidés tout au long de leur randonnée, avec des repères aux points stratégiques.

- Circuit le trésor du petit Vauban à Avesnes-sur-Helpe
- Circuit chasse au trésor à Solre-le-Château
- Circuit le village de Louis à Sars-Poteries
- Circuit les souvenirs de Jenny à Felleries

Sur le territoire de la 3CA, plusieurs **applications numériques** sont disponibles pour effectuer des circuits de randonnées : Baladavesnois qui est une création du Parc Naturel de l'Avesnois. Ce sont 35 km de circuits autour des kiosques, sur les communes de Sars-Poteries, Solre-le-Château, Hestrud et Bérélles. Projet d'un second circuit sur les chapelles et oratoires autour de Cartignies. Il existe également d'autres applications : Rando famili, Avesnois tour, Ecobalade.



Lors du passage dans les communes, certains Maires ont montré la volonté de réaliser des projets touristiques dans leur communes ou de rénover leurs chemins de randonnées.

4- Les produits du terroir et les boutiques de l'Avesnois

Les produits du terroir de la 3CA peuvent être trouvés directement chez les producteurs, sur les marchés, auprès du réseau de commerçants "Les Boutiques de l'Avesnois ®", associés au Parc naturel régional de l'Avesnois pour promouvoir les produits de notre territoire.

Il existe différents labels : Agriculture biologique, Appellation d'Origine Contrôlée, Réseau des boutiques de l'Avesnois, Produit du PNR de l'Avesnois.

Sur la 3CA sont présentes, 2 boutiques de l'Avesnois où sont proposés de nombreux produits de terroir : le Maroilles, mais aussi les pommes, la bière, la flamiche, le fromage de chèvre...

- La pommeraie du Courtil, à Beugnies
- La ferme du Pont des loups, à Saint Aubin

Les ventes directes chez les artisans et producteurs sont nombreuses en 3CA :

- La ferme des Hurettes de Beaurepaire-sur-Sambre (Produits laitiers et fruits)
- Atelier Martine Lawrence à Beugnies (bijoux en perle de verre)
- La ferme du Paradis à Clairfayts (chèvrerie)
- Aux saveurs d'Antan à Dompierre-sur-Helpe (viande et produits laitiers)
- La ferme des Bahardes à Etroeungt (Produits laitiers)
- ...





Ferme de la Bahardes, Photo PNRA

Les marchés du territoire :

A l'aide de Fonds F.I.S.A.C Etat, (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et le Parc naturel régional d l'Avesnois souhaitent assurer la pérennité des marchés de son territoire et renforcer leur attractivité, avec une identité commerciale commune, amenant ainsi une meilleure visibilité. Les marchés sont :

- Saint-Aubin, Ferme du Pont des Loups : Samedi de 10h à 17h
- Cartignies (marché bio) : 1^{er} vendredi du mois, après-midi



D'autres marchés sont mis en place sur les communes de la 3CA :

- Avesnes-sur-Helpe : les vendredi matin
- Sains-du-Nord : mercredi matin
- Solre-le-Château : mardi matin

5- Les espaces de restauration

Les restaurateurs de la 3CA proposent des spécialités l'Avesnois et des produits de grande qualité.



Le pavé de Sars

126 rue Jean Jaurès 59216 Sars Poteries

"Restaurateur de l'Avesnois"

Tél. 03 27 61 63 20

Le château de la Motte

Rue de la Motte 59740 Liessies

"Restaurateur de l'Avesnois"

Tél. 03 27 61 81 94

La pen'tière

21 route d'Etroeungt 59440 Avesnelles

"Restaurateur de l'Avesnois"

Tél. 03 27 61 03 45

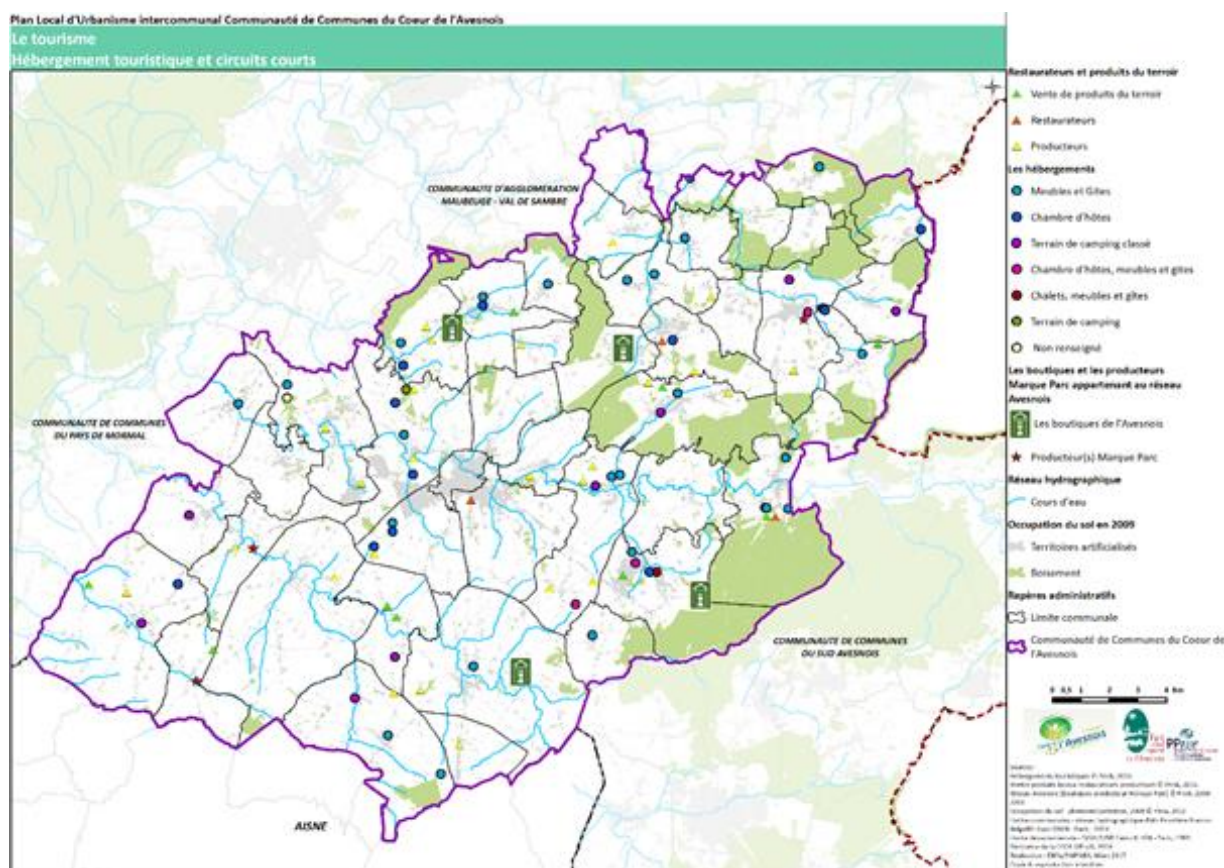
6- Les Hébergements

Les hébergeurs proposent une diversité de logements avec plus d'une cinquantaine de structures : « chez l'habitant », « camping à la belle étoile » ... afin de profiter plus longtemps du territoire (Liste non exhaustive).

Nom	Etoile / épis	Commune	Adresse
Hôtels			
Les paturelles	2 étoiles	AVESNES-SUR-HELPE	40 route d'Etroeungt, Avesnelles
Le château de la motte	3 étoiles	LISSIES	16 rue de la motte
Chambres d'hôtes			
La grange de Saint-Hilaire	4 épis	SAINT HILAIRE SUR HELPE	8 route d'Aulnoye
La citadelle d'Hututu	3 épis	HAUT LIEU	9 route de Cartignies
A la douane	3 épis	HESTRUD	972 route de Beaumont
La forge de l'abbaye	3 épis	LISSIES	13 rue de la forge
Les mout'ânes	3 épis	SAINT HILAIRE SUR HELPE	1 rue du château Gaillard
Lez Orées	3 épis	SEMERIES	Zorées
La ferme aux charmes	Accueil Paysan	SOLRE-LE-CHÂTEAU	5, hameau le quartier
Cécile CAVRO	Non classé	BAS-LIEU	17 rue de Guersignies
La cense Lignière	Non classé	PRISCHES	760 rue des linières
Carpe Dem	Non classé	SAINS DU NORD	5 place du général de Gaulle
Chambres d'hôtes du Marquais	Non classé	SARS-POTERIES	65 rue du général de Gaulle
Gîtes			

Le moulin du bocage	4 épis	TAISNIERE-EN-THIERACHE	Le moulin du bocage
Jacques TONDEUR	3 épis	DIMECHAUX	24 rue de l'église
Chantal HARLET-BONNIER	3 épis	DIMONT	26 rue du Mont
Gîte de Bathieuse	3 épis	DIMONT	28 rue du Mont
Les charmilles	3 épis	DOMPIERRE SUR HELPE	43 route de Taisnières en Thiérache
Aux écureuils	3 épis	FELLERIES	3 rue du grand mont
Gîte de l'étang de la Motte	3 épis	LIESSIES	18 rue de la Motte
Gîte de l'abbaye	3 épis	LIESSIES	57 rue des Beaux Monts
Gîte de l'équinon	3 épis	SAINS DU NORD	11 rue Martinet
La petite maison dans la prairie	3 épis	SAINT AUBIN	4 bis rue du petit moulin
Gîte de l'Helpe	3 épis	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	21, les rocs
Lez Orées	3 épis	SEMERIES	Zorées
René BOUSSART	2 épis	DIMECHAUX	1 route de Maubeuge
La fontaine Saint-Eloi	2 épis	FLOURSIES	Impasse Thiroux
Le paradis	2 épis	FLOYON	3 place de l'église
Le ramier, le bol d'air	2 épis	FLOYON	Chemin des chapelles
Gîte communal	1 épi	ETROEUNGT	17 rue du Moulin
Alain LEQUEUX	1 épi	SEMERIES	4 rue de Ramousies
Alain BOQUILLON	Gîtes de France	CHOISIES	1 rue chapelle
Le coin de feu	Non classé	CLAIFAYTS	7 rue de Sivry
Le clos de la braquennière	Non classé	DOURLERS	1 rue du Trisson
Gîte des 3 vallées	Non classé	RAMOUSIES	Route de Semeries
Le domaine des fagnes	Non classé	SAINS-DU-NORD	52 rue Jules Hiroux
Campings			
Natura	2 étoiles	BEAURIEUX	1395 Rue de Sivry
Au bol d'air	2 étoiles	SEMERIES	16 rue de Flaumont
La fontaine de l'Ermitage	1 étoile	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Lieu-dit l'Ermitage
Eden Avesnois	Non classé	BOULOGNE-SUR-HELPE	Chemin de Montorgueil, basse Boulogne
La boisellerie	Non classé	FELLERIES	3 rue de la place

Parc des 4 saisons	Non classé	FLOYON	16, rue de Chevireuil Lieu-dit le Chevireuil
Le clos vert	Non classé	GRAND-FAYT	8 rue de la berlière
Camping du Friset	Non classé	PRISCHES	Rue du Friset



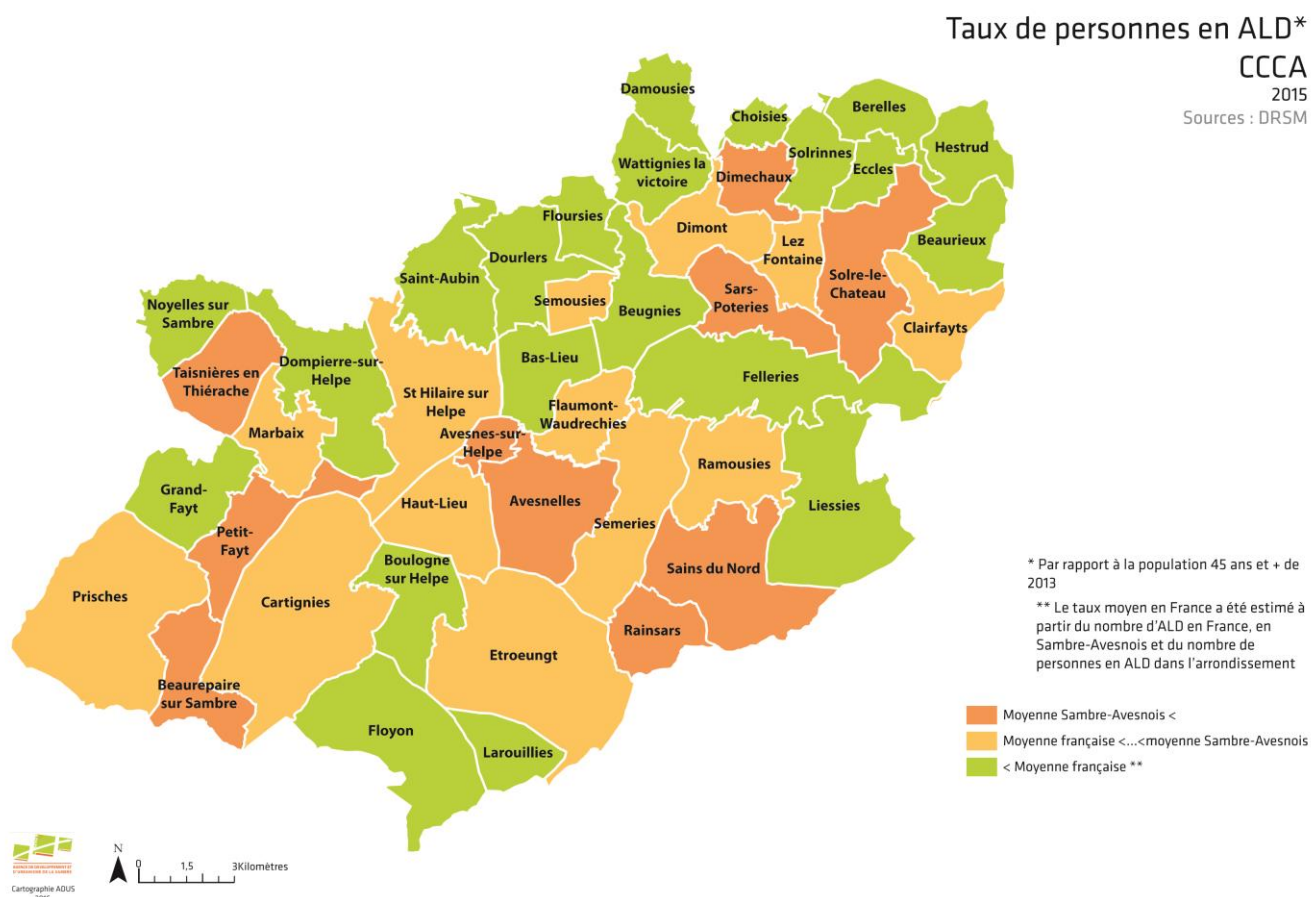
écologique des vacances, (développement des transports collectifs, covoiturage, train, car, intérêt pour les produits locaux, de terroir issu des circuits courts, bio). La consolidation d'une destination supra-territoriale « Avesnois » à laquelle participer activement.

C- Des disparités en termes de santé

1- Une population vulnérable

Les ALD (Affections de Longue Durée) constituent un indicateur synthétique de l'état de santé d'une population. Les dispositifs ALD permettent la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse (définition INSEE). La quasi-totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers, maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale...) est couverte par le champ des ALD. Ainsi un taux élevé indique une certaine fragilité de la santé de la population.

Les communes du sud de la communauté de communes et les communes autour du pôle de Solre-le-Château présentent des taux de personnes en ALD relativement élevés.



Selon une étude de l'ORS publiée en 2017, la zone de contact entre l'Aisne et le département du Nord est, avec le littoral de la région au sud de Boulogne-sur-Mer, un des ensembles territoriaux le plus exposé à un accroissement de la part de personnes âgées, comme décliné plus tôt dans le diagnostic.

Dans son rapport sur l'Etat des Lieux Socio-Sanitaire de la Sambre-Avesnois-Thiérache de 2019, l'ORS (précédemment ORS) a analysé un certain nombre d'indicateurs de santé du territoire. Si, au niveau national, l'espérance de vie à la naissance est de 78,7 ans chez les hommes et de 85,2 ans chez les femmes, la 3CA possède une espérance de vie à la naissance inférieure de 3,1 ans chez les hommes et de 2,2 ans chez les femmes. A titre de comparaison, sur les Hauts-de-France, l'espérance de vie est inférieure de 2,6 ans chez les hommes et de 1,9 ans chez les femmes.

Sur la période 2009-2015, le taux de mortalité prématurée (c'est-à-dire le nombre de personnes décédées de moins de 65 ans pour 100 000 habitants) de la 3CA est de 361,8 cas pour 100 000 personnes chez les hommes et 174,2 cas pour 100 000 personnes chez les femmes. Celui-ci est respectivement 29,8% et 34,9% supérieur aux taux de mortalités prématurées au niveau national.

Nombre de décès prématurés pour 100 000 habitants sur la période 2009-2015

Source : INSEE

	Homme		Femme	
	Nbre de décès pour 100 000 habitants	Diff (en %)	Nbre de décès pour 100 000 habitants	Diff (en %)
3CA	361,8	29,82	174,2	34,93
Hauts-de-France	368,7	32,29	162	25,48
France métropolitaine	278,7	0,00	129,1	0,00

L'ORS identifie également des indices comparatifs de mortalité « évitables », c'est-à-dire des indices qui englobent les décès qui peuvent être évités, soit par des actions de prévention visant à réduire l'exposition au risque par des changements de comportements individuels (messages préventifs vis-à-vis de la consommation de boissons alcoolisées, de tabac, etc.) soit par des actions organisées par le système de soins, ciblant différentes populations à risque (mise en place du dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, vaccination, etc.).

Dans le premier cas, la mortalité évitable liée à la prévention sur la période 2009-2015, la mortalité sur la 3CA est de 39,7% supérieure par rapport à la moyenne française pour les hommes et de 20,7% chez les femmes.

Dans le second cas, la mortalité évitable liée au système de soin, la mortalité sur la 3CA est 53,4% supérieure par rapport à la moyenne française pour les hommes et 56,5% pour les femmes.

2- Une offre en équipements de santé assez bien calibrée menacé par le vieillissement du personnel de santé

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois compte 28 médecins généralistes en 2018, soit 9,26 médecins pour 10 000 habitants (ou 93 médecins pour 100 000 habitants ou encore un médecin généraliste pour 1 080 habitants). Ceci est

considéré comme une densité de professionnels de proximité peu favorable d'après les standards de l'ORS. Ces chiffres indiquent néanmoins que l'intercommunalité est mieux pourvue qu'en moyenne dans l'arrondissement ou même qu'au niveau de la région et est très proche de la valeur nationale.

Cependant, ces chiffres sont à relativiser. La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a perdu 3 médecins sur la période 2009-2014 et 2 médecins sur la période 2014-2018. Cet élément est d'autant plus inquiétant que de nombreux praticiens du territoire approchent de la retraite. En 2014, la moitié des médecins généralistes a plus de 55 ans.

De plus, une tendance à la polarisation des implantations de médecins est inquiétante, car plus la densité des médecins généraliste augmente, plus celle des spécialistes progresse, les uns attirant les autres. Or cette tendance devrait s'accroître au profit des principales agglomérations (Rapport de l'ORS) et pourrait à réduire la couverture actuelle de médecins sur les territoires ruraux comme la 3CA.

Nombre de médecins sur le territoire en 2014 et part de médecins âgés de plus de 55 ans

Source : Adeli, RPPS, Insee Traitement ORS NPDC

	Nombre de médecins généralistes en 2014	Part des médecins ayant plus de 55 ans
Avesnes-sur-Helpe	7	72%
Sars-Poteries	4	25%
Grand-Fayt	1	100%
Felleries	1	0%
Cartignies	1	0%
Etrœungt	2	100%
Dompierre-sur-Helpe	1	100%
Sains-du-Nord	5	40%
Avesnelles	3	67%
Solre-le-Château	3	0%
Prisches	2	100%

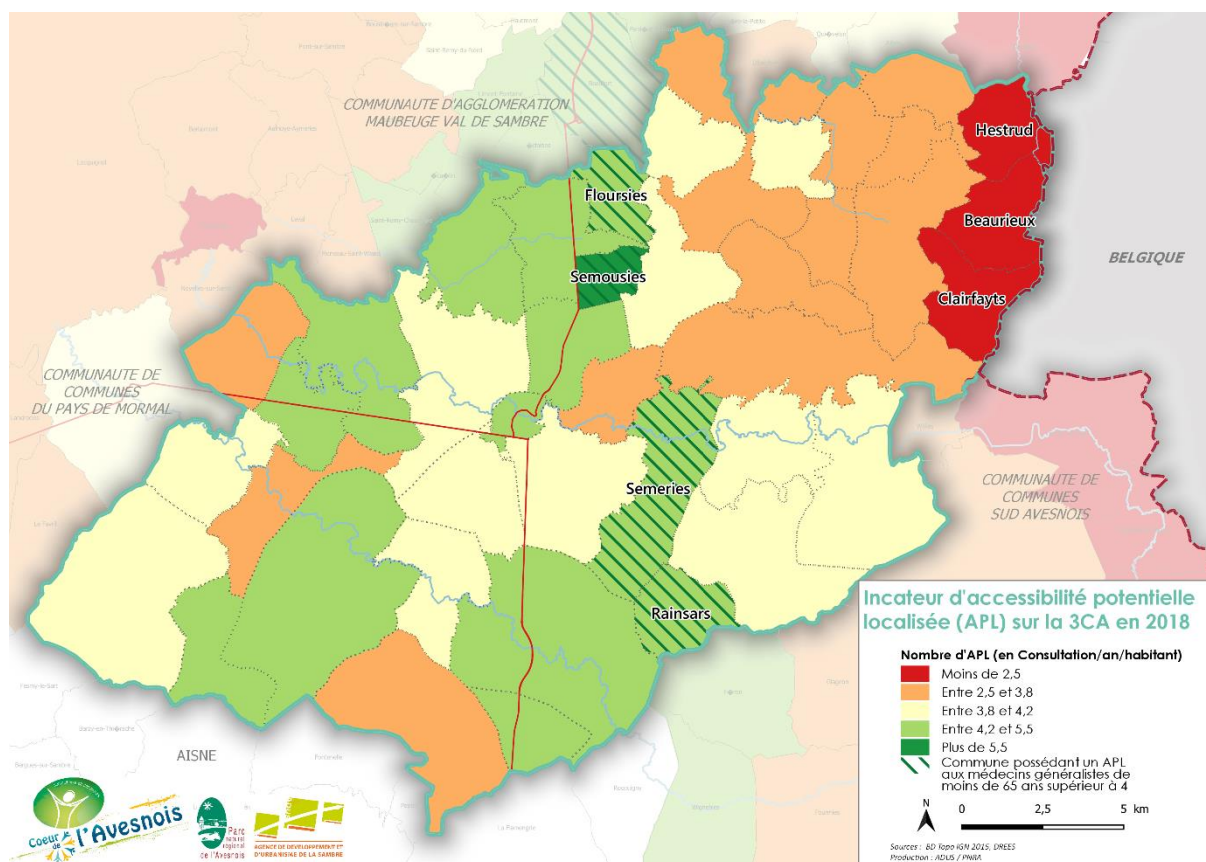
L'**accessibilité potentielle localisée** (APL) est un indicateur développé par la DREES et l'Irdes pour qualifier à la fois la disponibilité des médecins et leur proximité. Cet indicateur intègre notamment une estimation de l'activité des médecins, un recours dégressif avec la distance et les besoins en fonction de l'âge de la population locale. Cette valeur s'exprime en consultation/visite accessible par habitant par an.

La valeur de l'APL aux médecins généralistes sur la 3CA est de 3,93 Consult/hab/an sachant que cette valeur est également de 3,93 Consult/hab/an en moyenne en France et qu'une valeur inférieure à 2,5 indique qu'une zone est « sous-dense » et qu'une zone qui possède une valeur d'APL supérieur à 4 est considéré comme étant bien dotée.

Seuls trois communes du territoire, Hestrud, Beurieux et Clairfayts, ont un APL inférieur à ce seuil et d'une manière plus générale l'APL est globalement plus faible dans le nord-est du territoire mais ceci peut s'expliquer par la proximité immédiate de la Belgique.

Par ailleurs, 21 communes sur 43 possèdent une valeur d'APL supérieure à 4. Ainsi, l'offre en médecins généralistes est bien calibrée pour le territoire.

Cependant l'analyse de l'APL lié aux médecins généralistes de moins de 65 ans révèle un élément plus inquiétant pour le futur : seul 4 communes, Floursies, Semousies, Sémeries et Rainsars, sont considérés comme étant bien pourvus avec un APL supérieur à 4 pour les médecins de moins de 65 ans.



La Base Permanente des Equipements de 2018 ne recense qu'un seul médecin spécialiste n'exerçant pas en hôpital (c'est-à-dire exerçant une activité libérale ou en étant salarié d'une maison de santé). Il s'agit d'un cardiologue répertorié à Avesnelles. Ceci induit une densité de médecin spécialiste très faible de 0,33 pour 10 000 habitants. Ceci est très inférieure à la valeur de l'arrondissement et encore plus de la valeur du pays (où il y a en moyenne 6,84 médecins spécialistes pour 10 000 habitants, soit un médecin spécialiste pour 1 462 habitants).

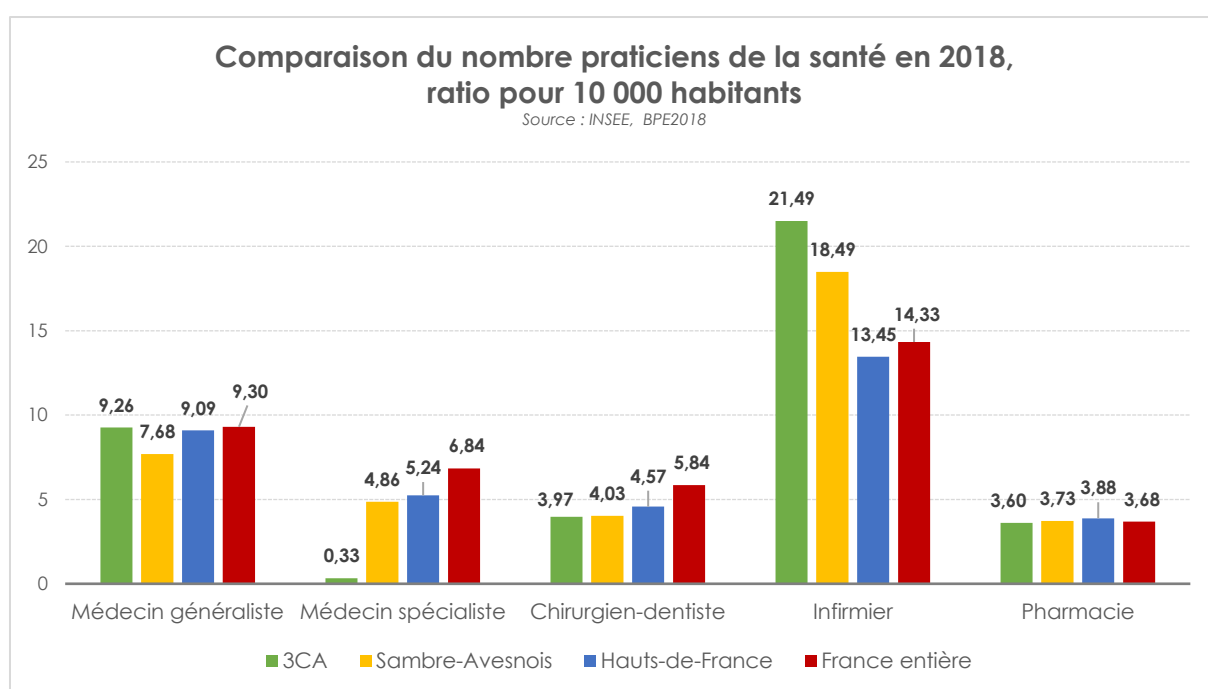
Une analyse de la localisation des médecins spécialistes de l'arrondissement indique que 88% d'entre eux sont concentrés sur deux pôles : Maubeuge et Wignehies-Fourmies. Ceci confirme l'observation de l'ORS concernant une tendance à la concentration des médecins spécialistes.

Si le nombre de chirurgiens-dentistes pour 10 000 est proche entre la 3CA, l'arrondissement et la Région, il est inférieur de 32% à la valeur nationale. Douze

dentistes sont présents sur l'intercommunalité, avec la répartition suivante : dix à Avesnes-sur-Helpe, un à Sains-du-Nord, un à Solre-le-Château.

La base de données répertorie 65 infirmiers sur la 3CA en 2018. Avec 21,49 infirmiers pour 10 000 habitants, les infirmiers sont donc surreprésentés que ce soit par rapport à la Sambre-Avesnois, les Hauts-de-France et la France entière où le taux d'infirmiers y est 33% inférieur par rapport à la 3CA. La couverture est donc favorable grâce à une bonne densité et à une répartition homogène.

Enfin, onze pharmacies sont répertoriées, ce qui correspond à une densité en pharmacies pour 10 000 habitants assez proche entre les différentes strates territoriales étudiées, les valeurs s'échelonnent entre 3,60 et 3,88 pharmacies pour 10 000 habitants.



Ce réseau de santé local est complété par un maillage d'équipements de santé structurants comprenant :

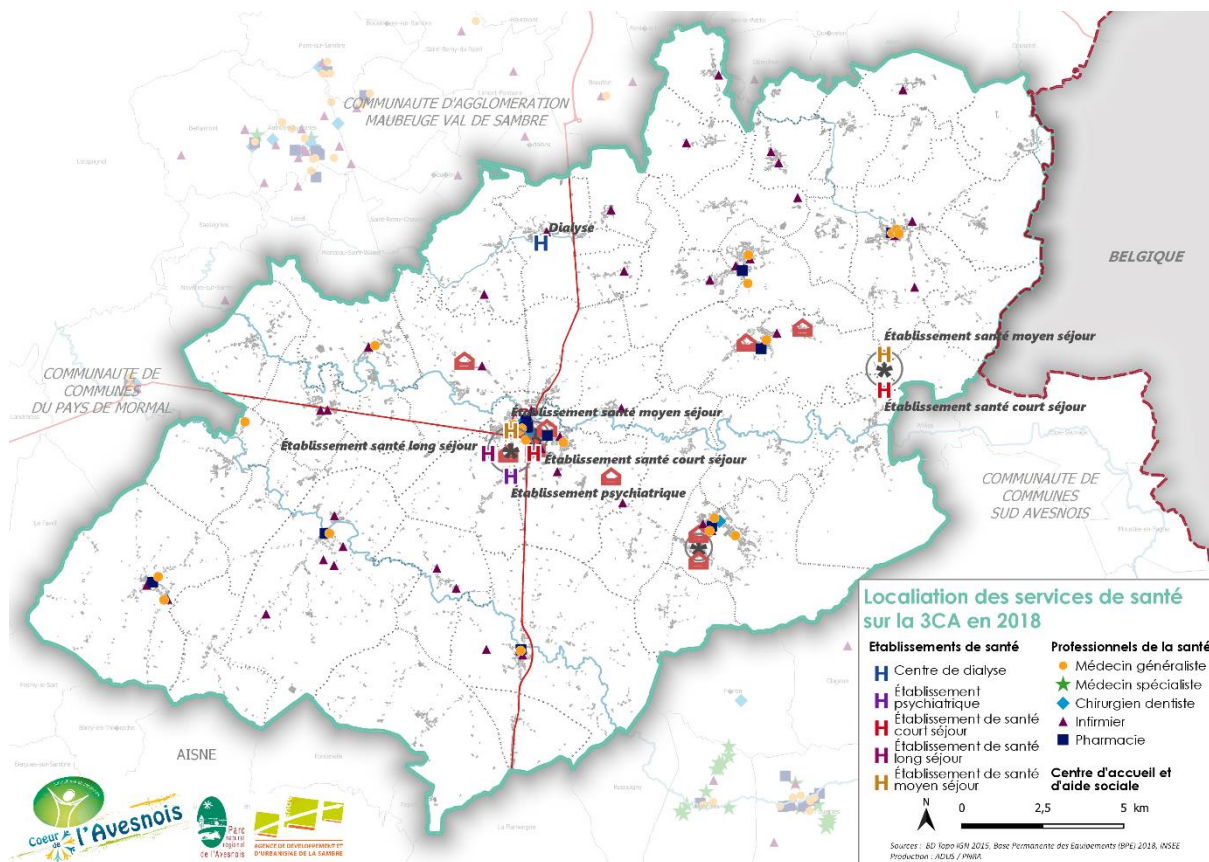
- Le centre hospitalier départemental de Felleries-Liessies
- Le centre hospitalier du Pays d'Avesnes à Avesnes-sur-Helpe
- L'hôpital de jour pour enfants : « Le Sequoia » du centre hospitalier Sambre-Avesnois à Avesnelles
- Le Centre d'auto-dialyse de Dourlers

Le taux général d'établissements de santé pour 10 000 habitants (c'est-à-dire le nombre d'équipements de santé répertorié sur le territoire dans la base permanente des équipements de l'INSEE rapporté à 10 000 habitants) est de 2,29.

Sans oublier des services d'action sociale pour les enfants, les handicapés et les personnes âgées :

- L'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de Saint-Hilaire-sur-Helpe
- Trois services de soins à domicile de personnes âgées, à Avesnes, Grand-Fayt et Sains-du-Nord

- Trois services d'hébergement de personnes âgées, situées à Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles et Sains-du-Nord



VI- Agriculture et bocage

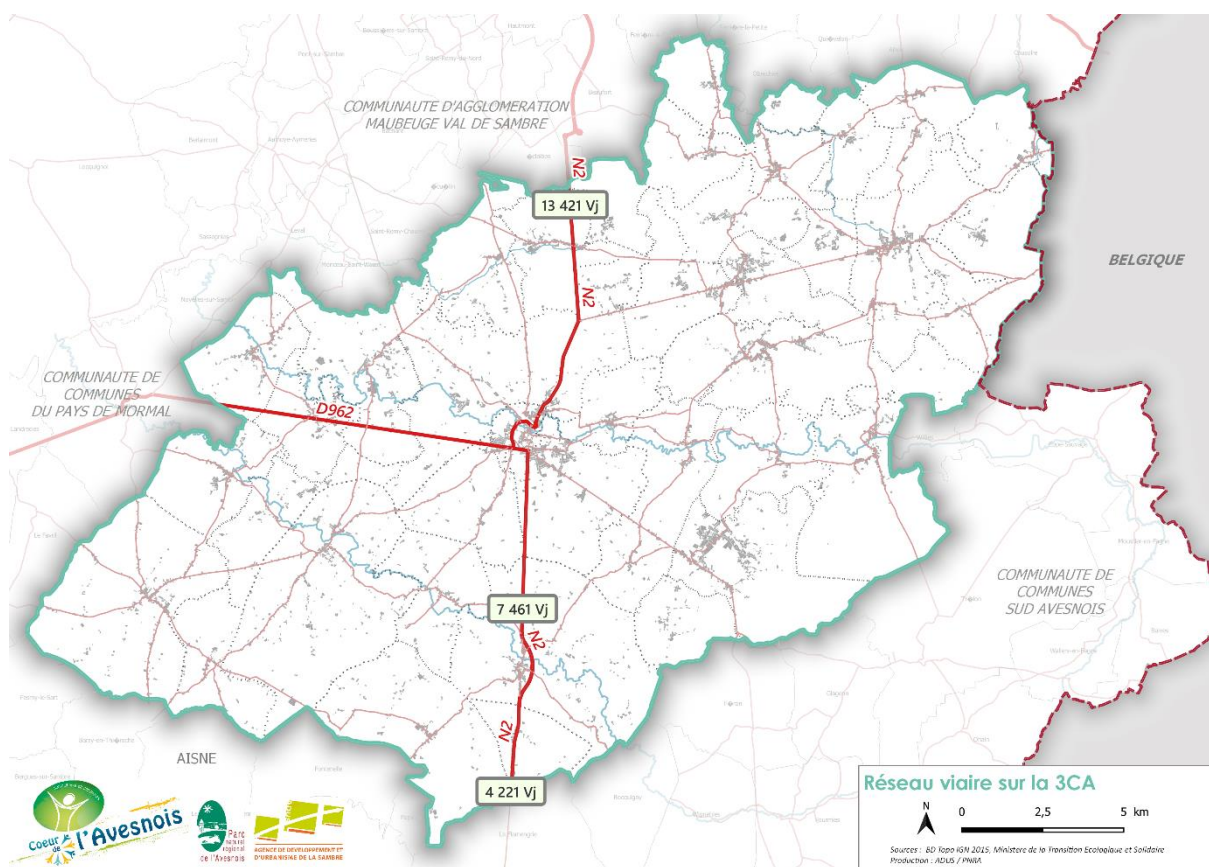
Un diagnostic portant sur l'agriculture a été réalisé par la Chambre d'Agriculture et est joint au présent PLUi en Annexe.

VII- Mobilités et transport

A. Infrastructures : un territoire fortement dépendant de la voiture et une offre en transports en communs, alternatifs et modes doux existante ou au cours de déploiement

1. Un réseau routier dense

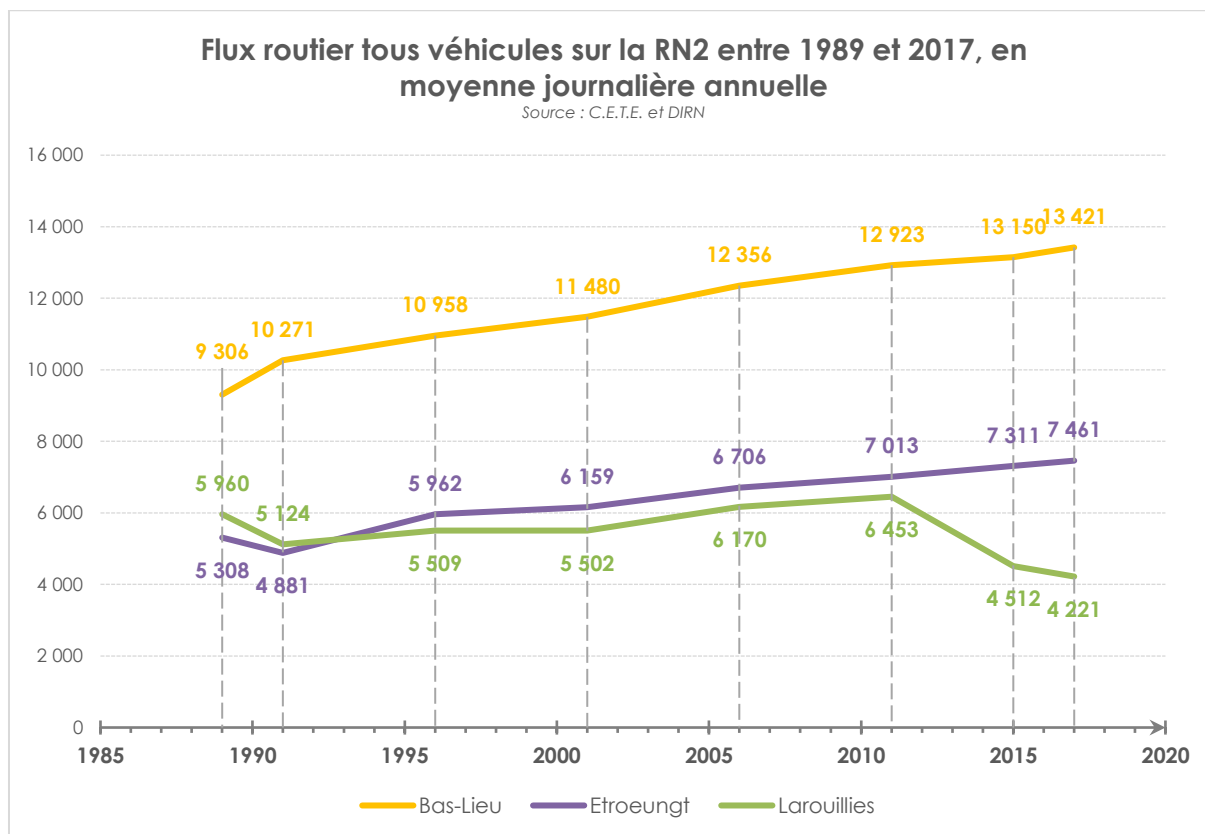
Le territoire de la 3CA comporte deux axes routiers majeurs, que sont la RN2 et la RD962 (Avesnes-sur-Helpe – Landrecies). Ces axes sont complétés d'un maillage secondaire dense qui dessert toutes les communes de l'intercommunalité. Le linéaire cumulé de routes départementales est de 268 kilomètres.



- La RN2

La Route Nationale 2 est, à sa création en 1824, désignée comme la route de Paris à Maubeuge et à Bruxelles, via Mons. Elle succéda à la route impériale 2. Non dédoublée par une autoroute, la RN2 est aménagée progressivement en voie express sur les sections les plus chargées, ce qui est le cas entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge.

Aujourd'hui, le trafic automobile du territoire de la 3CA est majoritairement concentré sur cet axe majeur. Le trafic y augmente sensiblement depuis les premiers comptages en 1989.



Le renforcement de la RN2 est envisagé depuis de nombreuses années. Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe est inscrit au contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Le doublement de cet axe en 2x2 voies est envisagé à terme pour rejoindre le nouveau tronçon de Beaufort. Ce projet d'envergure viendra renforcer l'accessibilité routière du territoire de la 3CA, tant du point de vue des déplacements individuels, qu'économiques et touristiques.

- La RD962

La RD962 est un important axe historique sur le territoire de la 3CA. Le tronçon qui relie Avesnes-sur-Helpe et Maroilles est aujourd'hui le deuxième axe majeur de l'intercommunalité. En 2021, le trafic y était de 4415 véhicules par jour (comptage en jours ouvrables dans les deux sens) (source : Conseil départemental du Nord).

À noter qu'en 2018, lors de la signature du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérarche a conforté le projet d'aménager la RN2 entre Maubeuge et Laon. Cela se traduira par le contournement est d'Avesnes sur Helpe sur 7,65 km où l'ouvrage sera configuré en 2x2 voies de Bas-Lieu à Avesnelles, puis en 2x1 voies d'Avesnelles à Étroeungt. Les travaux ont débuté en 2021 et l'ouvrage sera livré en 2025.

- Le réseau secondaire

La majorité des axes secondaires du territoire de la 3CA se caractérise par un trafic allant de 270 à 2 000 véhicules par jour (moyenne journalière tous véhicules dans les deux sens) (source : Conseil départemental du Nord).

Toutefois, un deuxième tronçon de la RD962, qui relie la RN2 via Semousies à Sars-Poterie et Solre-le-Château, est particulièrement fréquenté puisqu'il dénombrait un peu plus de 4150 véhicules par jour en 2021 (moyenne journalière tous véhicules dans les deux sens) (source : Conseil départemental du Nord).

Par ailleurs, la RD951 qui relie Avesnes-sur-Helpe à Aulnoye-Aymeries voyait circuler en 2021 plus de 4850 véhicules par jour (moyenne journalière tous véhicules dans les deux sens), dont environ 6% de poids lourds. Le tronçon de la RD961 reliant Avesnes-sur-Helpe à Sains-du-Nord était quant à lui fréquenté par environ 10140 véhicules par jour en 2010, dont 8,50% de poids lourds (source : Conseil départemental du Nord).

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement de véhicules motorisés sur le territoire, considéré comme un espace privé (non résidentiel ou exclusif) ou public aménagé (avec ou sans marquage) destiné au parcage de véhicules (au minimum 10 véhicules), hors voirie, sans limite de temps et sans restriction d'accès ou de sortie (non amendable), payant ou non, mutualisé (mutualisable) ou non, peut être regroupé en plusieurs catégories en matière de mutualisation :

- **Hors catégorie** : parc de stationnement non rattaché spécifiquement à un usage ou n'ayant pas de contraintes spécifiques. Par essence, son usage est mutualisé ;
- **Mutualisé** : parc associé à un usage ou à un établissement mais servant aux usagers d'un autre établissement (mairie, cimetière, salle des fêtes, ou encore carrefour-école etc.) ;
- **Mutualisable** : parking associé à un usage ou à un établissement, mais ayant le potentiel d'être associé à d'autres ;
- **Non-Mutualisable** : parc associé à un usage spécifique (santé, gare...), ou éloigné spatialement des autres générateurs de stationnement.

Synthèse du recensement du nombre de parcs et de places
de stationnement sur la 3CA

Typologie de parcs	Nombre de parcs	Nombre de places
Hors catégorie	18	413
Mutualisé	36	1052
Mutualisable	19	789
Non-Mutualisable	20	1279
Total	93	3533

Le tableau suivant détaille par commune, également le nombre de places, la présence ou non d'un portail réglementant l'accès, propriétaire

PLUi H Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
Rapport de présentation Partie 1 Analyse territoriale
APPROBATION – DECEMBRE 2023

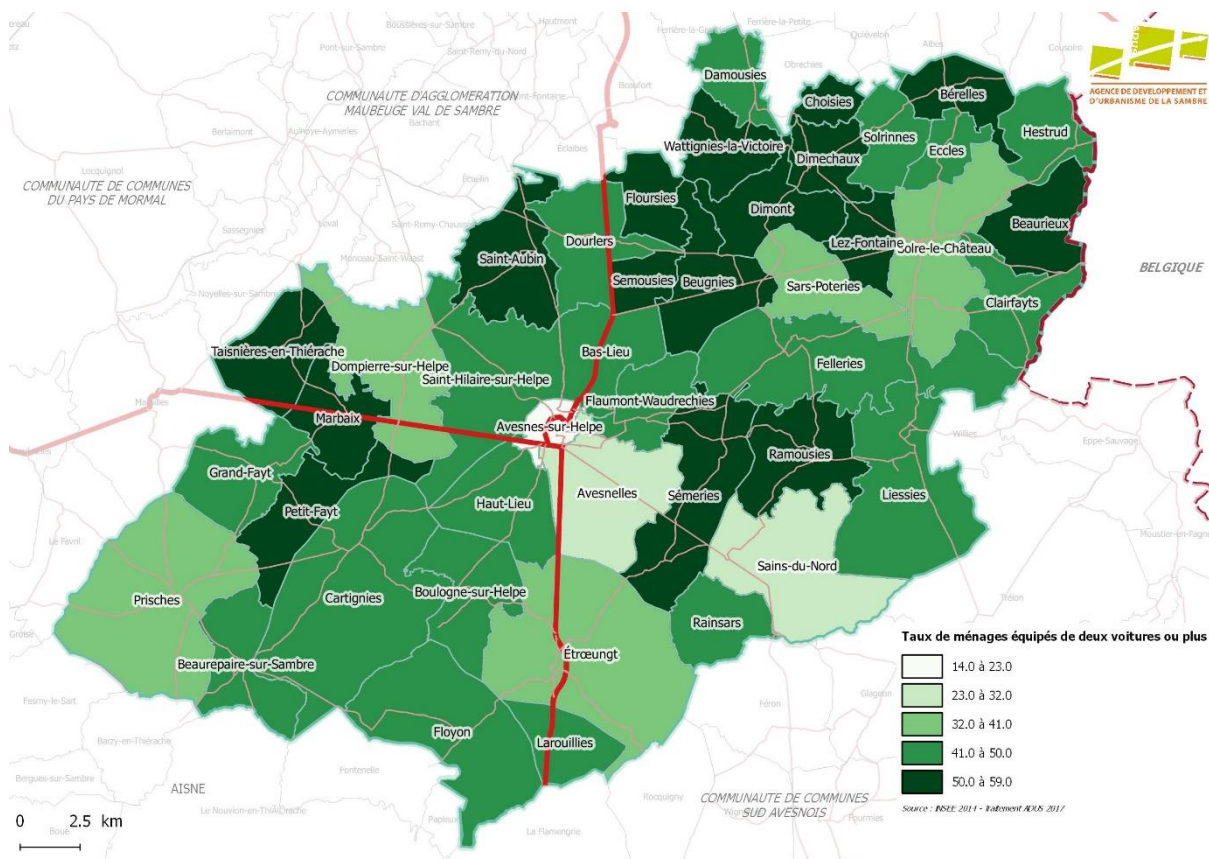


Commune	Nom	Nbre place	Portail	Place PMR	Elec./hybr	Parc	Mutualisation	P. morale	ha
Avesnelles	ALDI	80		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.17
Avesnelles	Carrefour	120		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.291
Avesnelles	Conseil départemental	19		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.102
Avesnelles	L'observateur de l'Avesnois	25		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.08
Avesnelles	Match	114		4	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.333
Avesnelles	Newco	48		2	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.112
Avesnelles	Eglise	36		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.211
Avesnelles	Parking	20		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.057
Avesnelles	Sity Conduite	21		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.037
Avesnelles	Gamm Vert	50		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.152
Avesnelles	Pharmacie	22		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.07
Avesnes-sur-Helpe	Nouveau Parking Cambraisienne	40		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.115
Avesnes-sur-Helpe	Parking	28		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.091
Avesnes-sur-Helpe	Parking Intermarché	18	Avec	1	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.037
Avesnes-sur-Helpe	CCI / Palais de Justice	79		3	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.122
Avesnes-sur-Helpe	Palais de Justice	16		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.041
Avesnes-sur-Helpe	Parking	36		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.095
Avesnes-sur-Helpe	Parking	47		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.121
Avesnes-sur-Helpe	Parking	60		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.227
Avesnes-sur-Helpe	Parking ancien tribunal	40		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.114
Avesnes-sur-Helpe	Parking Palais de Justice	52		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.166
Avesnes-sur-Helpe	Parking Vaccination	60		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.174
Avesnes-sur-Helpe	Parking gare	110		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable	Commune	0.314
Avesnes-sur-Helpe	Terrain de sport	78		2	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.1
Bas Lieu	Mairie	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.028
Bas Lieu	Renault	20		1	1	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.085
Beaurieux	Foyer Rural	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.068
Beaurieux	Mairie	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.054
Bérelles	Mairie	15		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.072
Bérelles	Place	20		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.073
Beugnies	ALDI	50		2	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.198
Beugnies	Place de la gare	34		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.105
Beugnies	Pommerais du Courtil	10		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.116
Beugnies	Vétérinaire	8		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.024
Boulogne sur Helpe	Place	30		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.065
Boulogne sur Helpe	Mairie	15		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable	Commune	0.025
Cartignies	Parking	10		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisable	Commune	0.033
Clairfayts	Cimetière	7		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.017
Clairfayts	Ecole	20		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.06

Clairfayts	Mairie	7		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.016
Dimechaux	Plateau Multisport	30		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.071
Dimechaux	Salle des fêtes	50	Avec	0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.108
Dimont	Parking	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.046
Dimont	Parking	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.035
Dimont	Parking	14		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.034
Dompierre sur Helpe	Parking Cartignies	30		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.133
Dompierre sur Helpe	Aux Primeurs	20		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable	Commune	0.083
Dompierre sur Helpe	Cimetière	20		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable	Commune	0.102
Dompierre sur Helpe	Gare	30		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable	SNCF	0.128
Eccles	Mairie	10		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.039
Eccles	Place	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.031
Etroeungt	Friterie	20		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.132
Etroeungt	Terrain de foot	15	Avec	0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable	Commune	0.043
Etroeungt	Pharmacie	17		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable	De l'Helpe	0.055
Felleries	Hopital	223		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.43
Flaumont Waudrechies	Place	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.038
Flaumont Waudrechies	RHI Magnesita	30		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.048
Floyon	Mairie	10		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.033
Grand Fayt	Mairie	15		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0.057
Haut Lieu	Parking	30		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.056
Haut Lieu	Eglise	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.023
Haut Lieu	Boucherie	34		0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.03
Haut Lieu	Centre hospitalier d'Avesnes	229		5	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.517
Hestrud	Eglise / Cimetière	20		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.063
Hestrud	Salle des fêtes	14		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.026
Larouillies	Parking	50		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.137
Larouillies	Mairie / Salle des fêtes	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0
Liessies	Eglise	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.016
Liessies	Mairie ?	10		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.026
Liessies	Parking	30		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.069
Petit Fayt	Parking	44	Avec	1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0.106
Petit Fayt	Canelia Parking Visiteurs	140		2	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable	CANELIA	0.385
Sains du Nord	Hector Sandrart	32		1	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie	Commune	0.153
Sains du Nord	Parking	20		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.071
Sains du Nord	Carrefour Sains du Nord	60		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.245
Sains du Nord	Place du général de Gaulle	55		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.119
Sains du Nord	Gare	34		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.23
Saint Hilaire sur Helpe	Eglise	12		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.032
Saint Hilaire sur Helpe	Mairie	15		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable	Commune	0.031
Sars Poteries	Carrefour	33		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.046
Sars Poteries	Mairie	14		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0.03

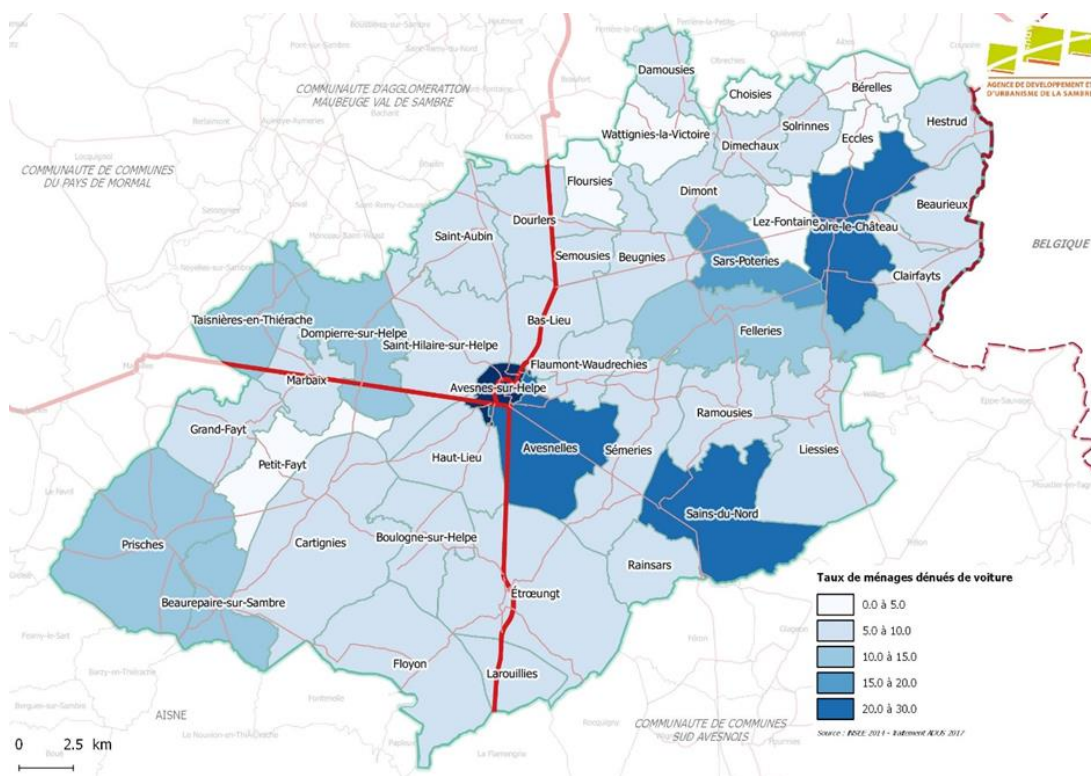
Sars Poteries	Parking	30		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0.034
Sars Poteries	Musverre	62	Avec	0	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.114
Sémeries	Parking	14		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.019
Sémeries	Eglise	20		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.045
Sémeries	Salle des fêtes	25		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.073
Solre Le Chateau	Salle des fêtes	98		1	0	Parc ouvert au public	Non-Mutualisable		0.143
Solre Le Château	Parking 3	80		0	0	Parc ouvert au public	Hors catégorie		0.352
Solre Le Château	Salle Omnisport	64		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisable		0.194
Solre Le Château	Carrefour	20		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Carrefour	0.047
Solre Le Château	Grande Place	70		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.382
Solre Le Château	Parking	25		0	0	Parc ouvert au public	Mutualisé	Commune	0.088
Taisnière en Thiérache	Place	50		1	0	Parc ouvert au public	Mutualisé		0.095

Dans plus de 3 communes sur 4, plus de 90% des ménages sont équipés d'au moins une automobile.



A noter cependant qu'en moyenne sur le territoire de la 3CA, 17% des ménages sont dépourvus de véhicules. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne sombre-avesnoise (19%) qui est comparable à la moyenne française (19% également) (INSEE 2017).

Si des modes de déplacement alternatifs existent dans les communes à caractère plutôt urbain, la question du taux d'équipement en voiture des ménages se pose de façon plus préoccupante en secteur rural. Ainsi, cinq communes rurales de la 3CA ont un taux de ménages dénués de voiture important : Beaufort-sur-Sambre (17,8%), Dompierre-sur-Helpe (13,5%), Taisnières-en-Thiérache (11,3%), Felleries (11,1%), Prisches (10,7%) (INSEE 2017). Ce phénomène est principalement dû à la précarité sociale de ces communes (faiblesse du revenu moyen, taux de chômage élevé, surpopulation par logement, proportion de locataires importante) ainsi qu'à la part importante des personnes âgées. Il pose ainsi la question de l'isolement social et de la précarité énergétique face à la mobilité des personnes dépourvues de véhicule. Il est toutefois également à noter que ces statistiques sont fortement dépendantes des aléas de réponse des personnes interrogées et sont donc à tempérer sur les communes faiblement peuplées.



3. Des formes de mobilité motorisées alternatives en cours de déploiement

- Le covoiturage

Le territoire de la 3CA compte actuellement en 2019 une aire de co-voiturage publique à Sains-du-Nord et d'autres aires de covoiturage sont en projet (Dourlers notamment). Le caractère rural de l'intercommunalité invite les habitants à maintenir leur autonomie de déplacement en possédant un voire plusieurs véhicules. Ceci n'empêche cependant pas les pratiques de covoiturage informelles liées aux

Afin de développer la pratique du covoiturage, l'action 9 du Programme d'Orientation et d'Action (POA) identifie des aires de covoiturage à aménager qui seraient propices au vu des flux domiciles-travaux existants. Il s'agit notamment de créer des aires à Avesnes-sur-Helpe, Etrœungt, Felleries, Dourlers, Sains-du-Nord, Solre-Le-Château, et Saint-Hilaire sur Helpe.

- Les pratiques d'auto-partage sont très limitées, voire inexistantes sur le territoire de la 3CA. Aucune société proposant ce service n'est implantée sur le territoire.

- A ce jour, il existe peu de borne de rechargement électrique sur le territoire de la 3CA. On en dénombre à Musverre (Sars Poteries), au garage Renault (Avesnes-sur-Helpe), au logis Château (Liessies) et à l'école de Cartignies, notamment.

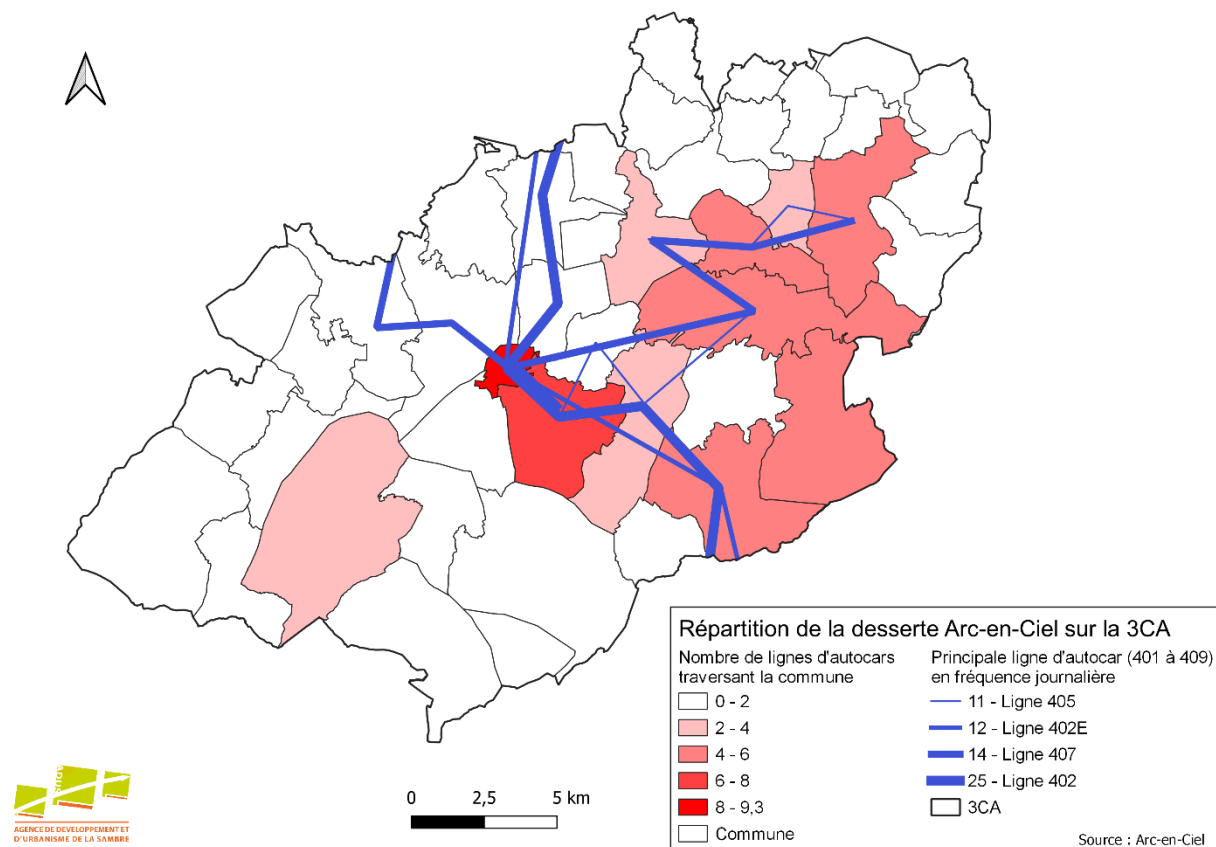
L'étalement urbain des communes et le caractère rural de l'intercommunalité participent certainement à la faiblesse du maillage en borne de recharge, dans la mesure où la dépendance à la voiture est particulièrement forte et la peur de la panne freine encore leur adoption.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la région Hauts de France a pris en charge l'organisation des transports scolaires interurbains exercés jusqu'alors par le Département du Nord. La Région poursuit les mêmes conditions d'accès au transport que celles précédemment instaurées à travers le réseau interurbain ARC-EN-CIEL.



- 952 Maubeuge/Fourmies (ex-402)
- 952E ligne express Maubeuge/Fourmies (ex-402E)
- 955 Avesnes-sur-Helpe/Solre-le-Château (ex-455)
- 957 Avesnes-sur-Helpe/Aulnoye-Aymeries (ex-407)
- 981 Beaurepaire-sur-Sambre/Avesnes-sur-Helpe
- 982 Landrecies/Prisches/Avesnes-sur-Helpe
- 983 Liessies/Fourmies
- 984 Eppe-Sauvage/Avesnes-sur-Helpe
- 985 Solre-le-Château/Jeumont
- 986 Solre-Le-Château/Maubeuge
- 988 Solre-le-Château/Fourmies
- 989 Landrecies/Marbaix/Avesnes-sur-Helpe

De manière générale, ces lignes répondent principalement aux besoins de déplacement des scolaires, de par leurs horaires, leurs fréquences et leurs temps de trajets.



3 autres lignes non régulières sont présentes uniquement l'été, il s'agit de :

- 995 Le Quesnoy/Eppe-Sauvage (ValJoly)
- 996 Bavay/Eppe-Sauvage (ValJoly)
- 997 Wignehies/Eppe-Sauvage (ValJoly)

Les communes de la 3CA sont en effet inégalement desservies par les transports interurbains. Certaines, du fait de leur démographie peu élevée, souffrent d'un manque d'accessibilité du fait de passages trop insuffisants (seulement un aller et un retour par jour, voire aucune desserte). Ce déficit, au-delà de l'impossibilité de répondre aux trajets domicile-travail, induit également un fort isolement des personnes socialement fragilisées et/ou dépourvues de véhicule personnel (tel que les personnes âgées) et provoque donc une sensibilité accrue à la précarité énergétique et sociale.

D'autres communes en revanche sont fortement desservies par les lignes ARC-EN-CIEL. Il s'agit principalement de celles connectées aux pôles de l'armature urbaine et à la RN2. Néanmoins, elles regrettent un manque d'adaptation de la desserte aux trajets domicile-travail.

- **La ligne express 952 Maubeuge/Fourmies**

La ligne express 952E relie les communes de Maubeuge et de Fourmies en 55 minutes (contre 1h15 pour la ligne 952), en s'arrêtant à Avesnes-sur-Helpe et à Sains-du-Nord.

Elle propose 2 allers-retours le matin et le soir, ainsi qu'en période scolaire un aller-retour le midi pour répondre aux besoins de mobilité quotidienne des scolaires et des travailleurs. Elle est directement reliée aux centres-villes puisqu'elle s'arrête aux gares de chaque ville.

Cette ligne est ainsi plus attractive pour les déplacements domicile-travail que la ligne 952 et les autres lignes parcourant le territoire de la 3CA.

- La desserte interurbaine à Avesnes-sur-Helpe

A Avesnes-sur-Helpe, le centre-ville historique est évité par les transports interurbains, du fait de sa configuration non propice à la circulation des cars. Le service n'est donc accessible que depuis les avenues périphériques du centre-ville. Néanmoins, la gare est particulièrement bien desservie, ce qui est favorable aux pratiques intermodales. Le lycée Jessé de Forest et l'hôpital sont également très bien desservis.

Deux communes ont lancé un service de déplacements internes à leur commune :

Solre-le-Château a créé son offre en novembre 2020.

Elle repose sur une réservation par téléphone, qui doit être effectuée la veille. Les demandeurs sont pris en charge à leur domicile et sont conduit en centre-ville. Le service est accessible à toute personne et coûte un euro. Il est assuré les mardis et vendredi matin. La mise en œuvre du service a été confiée à une entreprise et repose sur un véhicule neuf places. Ce sont surtout les personnes âgées qui tirent parti de cette offre.

Avesnes-sur-Helpe s'est également lancée en novembre 2020, avec un service assuré du lundi au samedi de 9h à 17h30. Le service est accessible à toute personne moyennant le paiement de 2.5 euros. Le véhicule effectue une boucle.

5. Un réseau ferroviaire encore présent



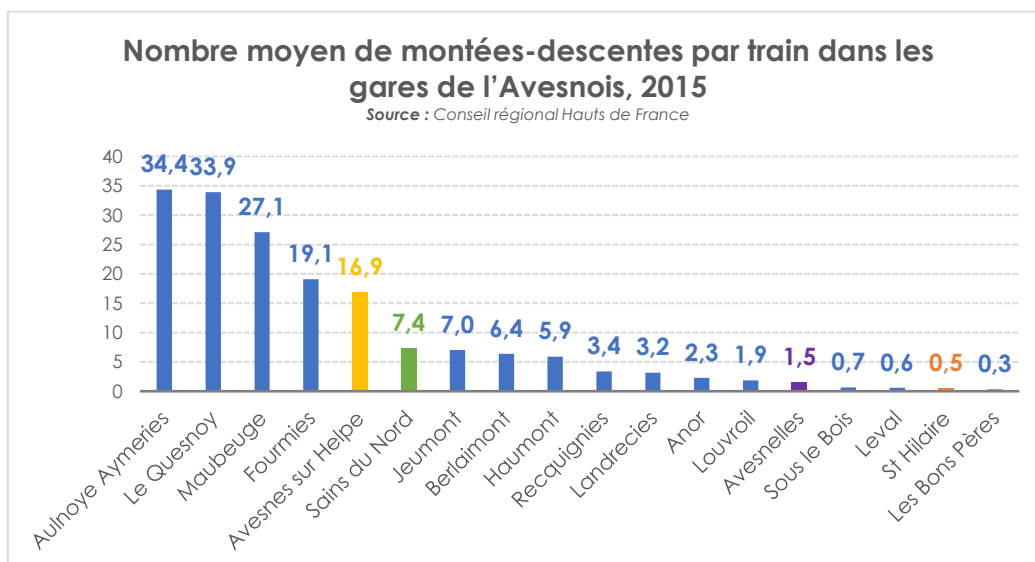
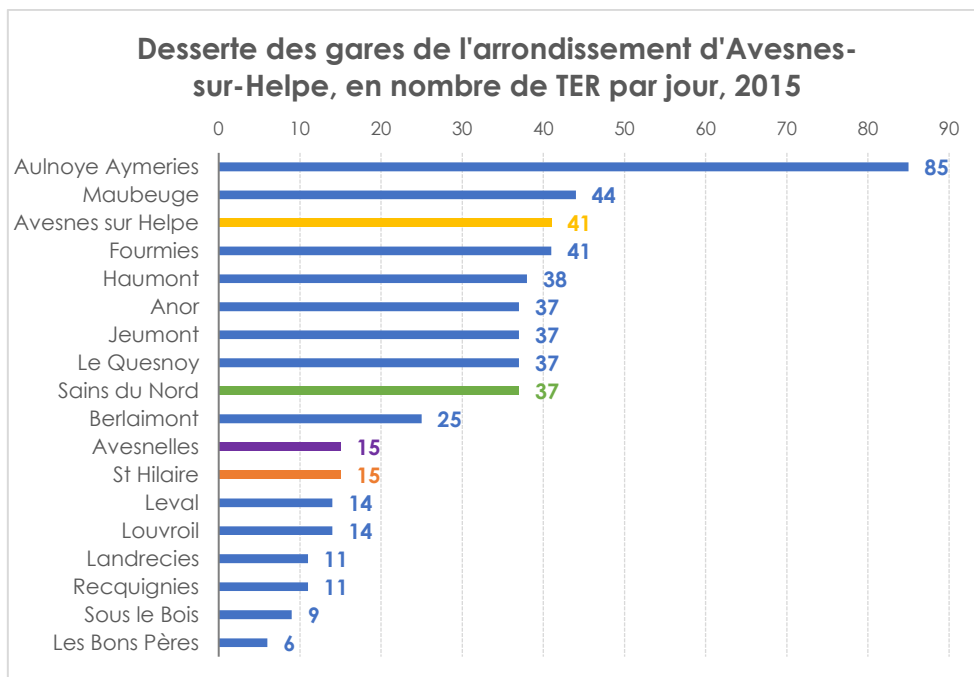
Malgré l'absence notable d'une desserte TGV à l'échelle de l'arrondissement, le territoire reste desservi par une offre ferroviaire.

Le territoire de la 3CA est desservi par deux gares à Avesnes-sur-Helpe et Sains-du-Nord. Ces gares donnent accès aux autres gares de l'arrondissement ainsi que du département du Nord et de l'Aisne et au-delà. En revanche, aucune ligne n'est transfrontalière.

Avesnes-Sur-Helpe est la troisième gare de l'arrondissement en nombre de trains par jour, avec un nombre de trains par jour équivalent à la gare de Maubeuge. Elle est en cinquième position des gares

les plus fréquentées de l'arrondissement en nombre de montées et descentes moyen par jour.

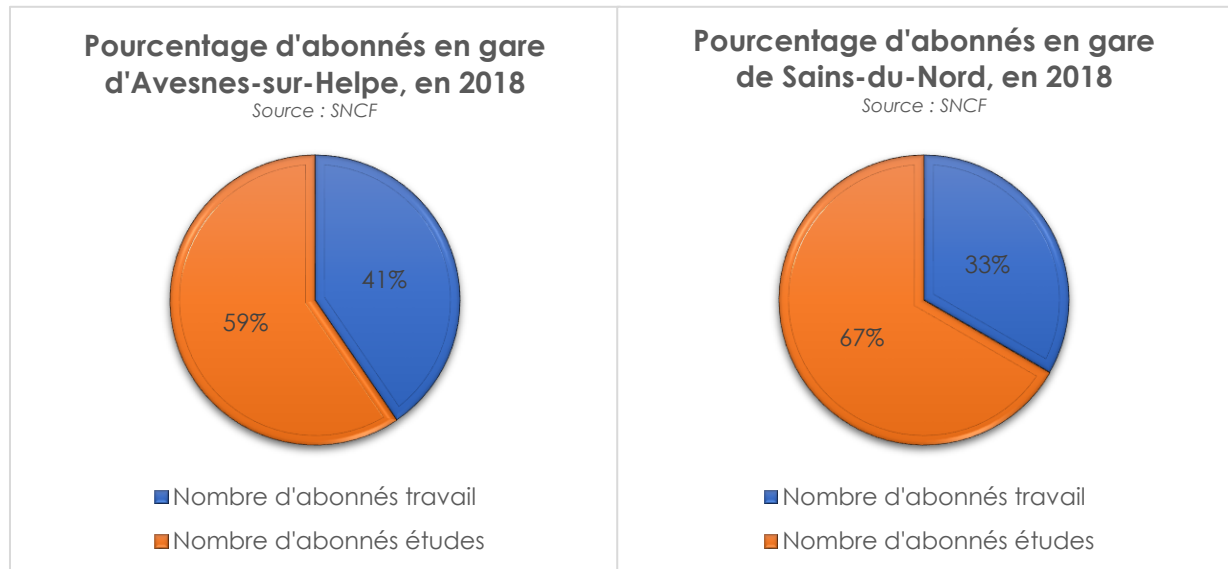
Sains-du-Nord bénéficie également d'un bon nombre de montées/descentes au regard de la taille de la commune. La connexion avec la Belgique, malgré sa proximité géographique, reste limitée (à proximité seuls 2 allers-retours par jour Aulnoye-Aymeries et Mons et 2 allers-retours Maubeuge-Charleroi-Namur).



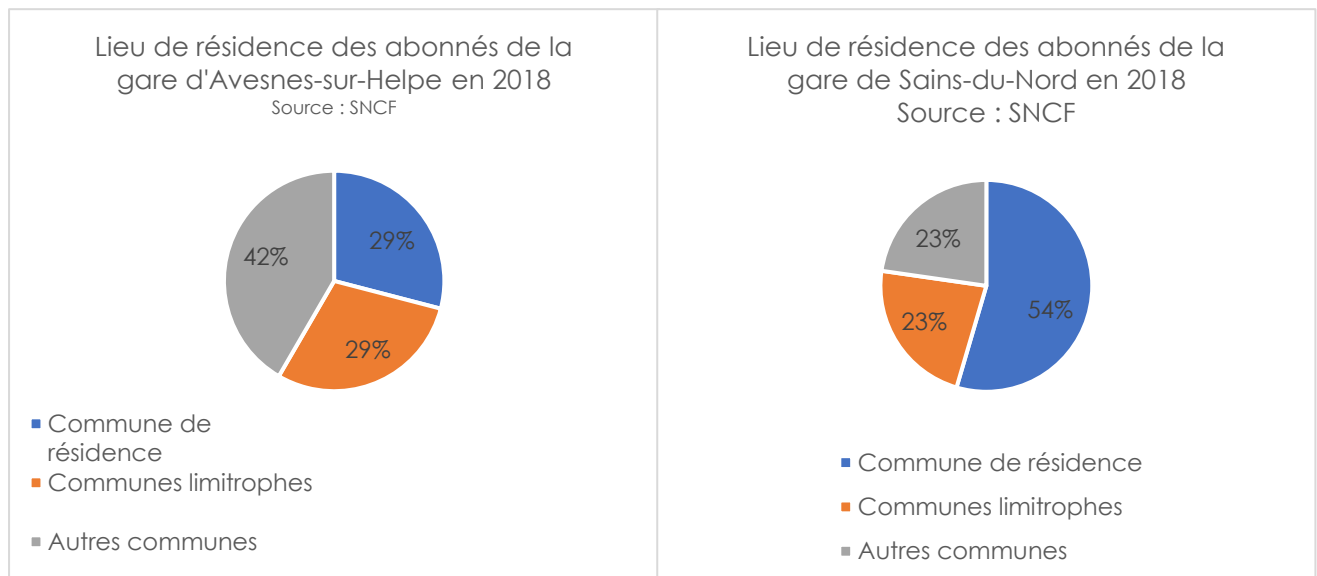
Il est à noter que l'offre de train a considérablement évolué en décembre 2019, les éléments présentés dans ce chapitre n'ont pu prendre en compte ces évolutions car trop récentes lors de la rédaction de ce diagnostic.

La majorité des abonnés dans les gares d'Avesnes-sur-Helpe et Sains-du-Nord sont des étudiants, bien que la part des travailleurs soit loin d'être négligeable.

Les usagers abonnés des gares de la 3CA sont pour la plupart des habitants du



territoire intercommunal.

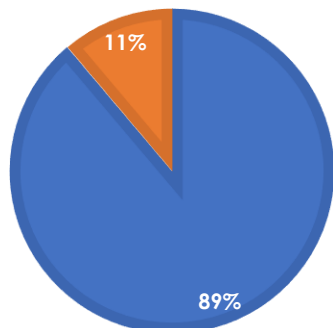


Dans le cas de la gare d'Avesnes-sur-Helpe, la proportion des abonnés résidant dans une autre commune que celle d'Avesnes-sur-Helpe ou limitrophes représente près de la moitié des abonnés, ce qui est révélateur de son attractivité.

Pour autant, tous les résidents de la 3CA n'empruntent pas le train par le biais de ces deux gares. En effet, un quart utilise des gares situées à l'extérieur de l'intercommunalité, principalement Aulnoye-Aymeries, qui est un important nœud ferroviaire à l'échelle de l'arrondissement.

**Lieu de résidence des
abonnés travail empruntant
la gare d'Avesnes-sur-Helpe**

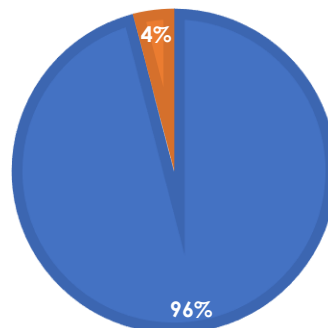
Source : SNCF



■ Habitants de la 3CA ■ Habitants d'autres territoires

**Lieu de résidence des
abonnés études empruntant
la gare d'Avesnes-sur-Helpe**

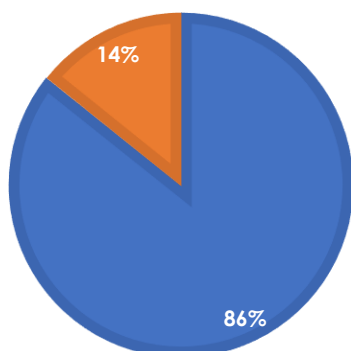
Source : SNCF



■ Habitants de la 3CA ■ Habitants d'autres territoires

**Lieu de résidence des
abonnés études empruntant
la gare de Sains-du-Nord**

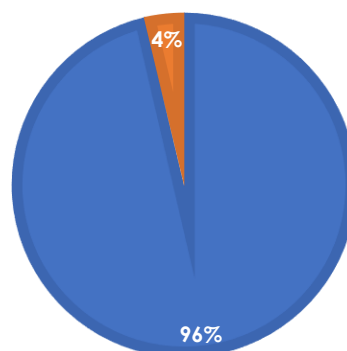
Source : SNCF



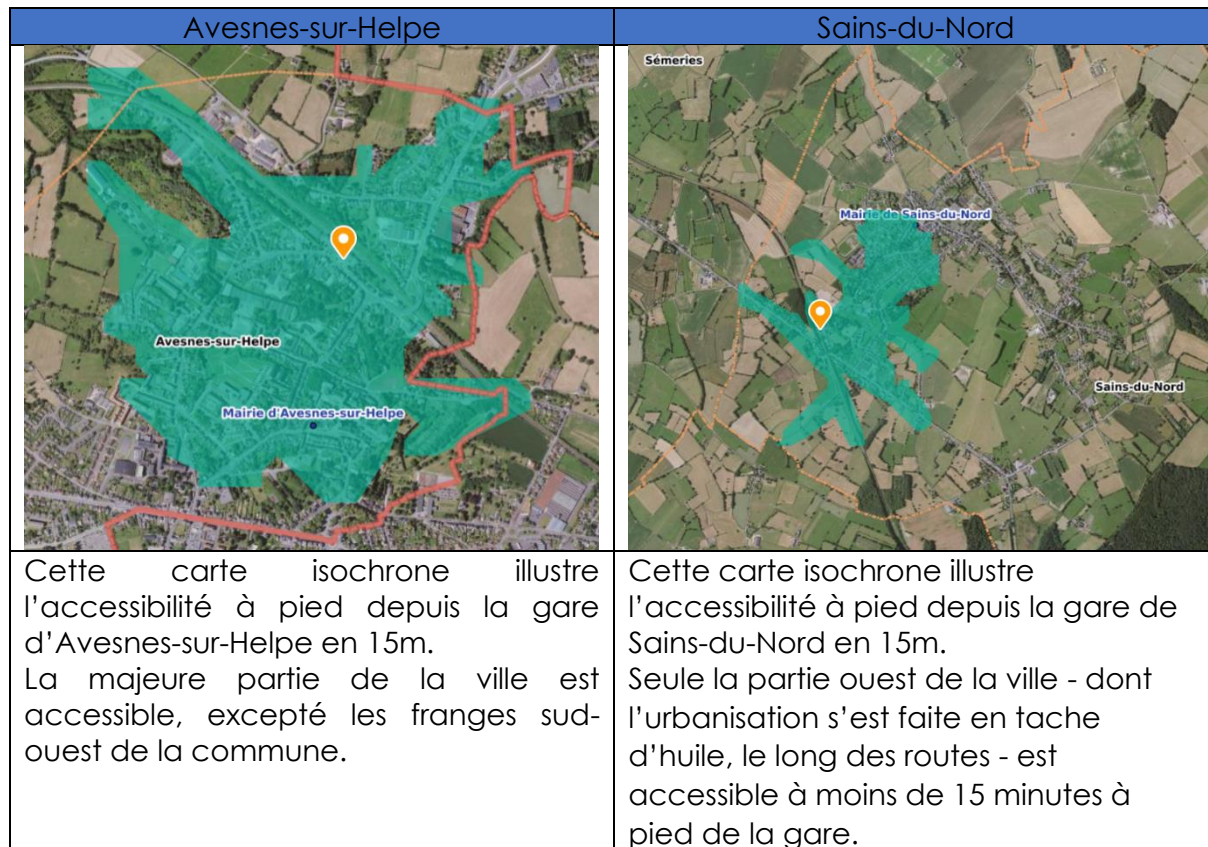
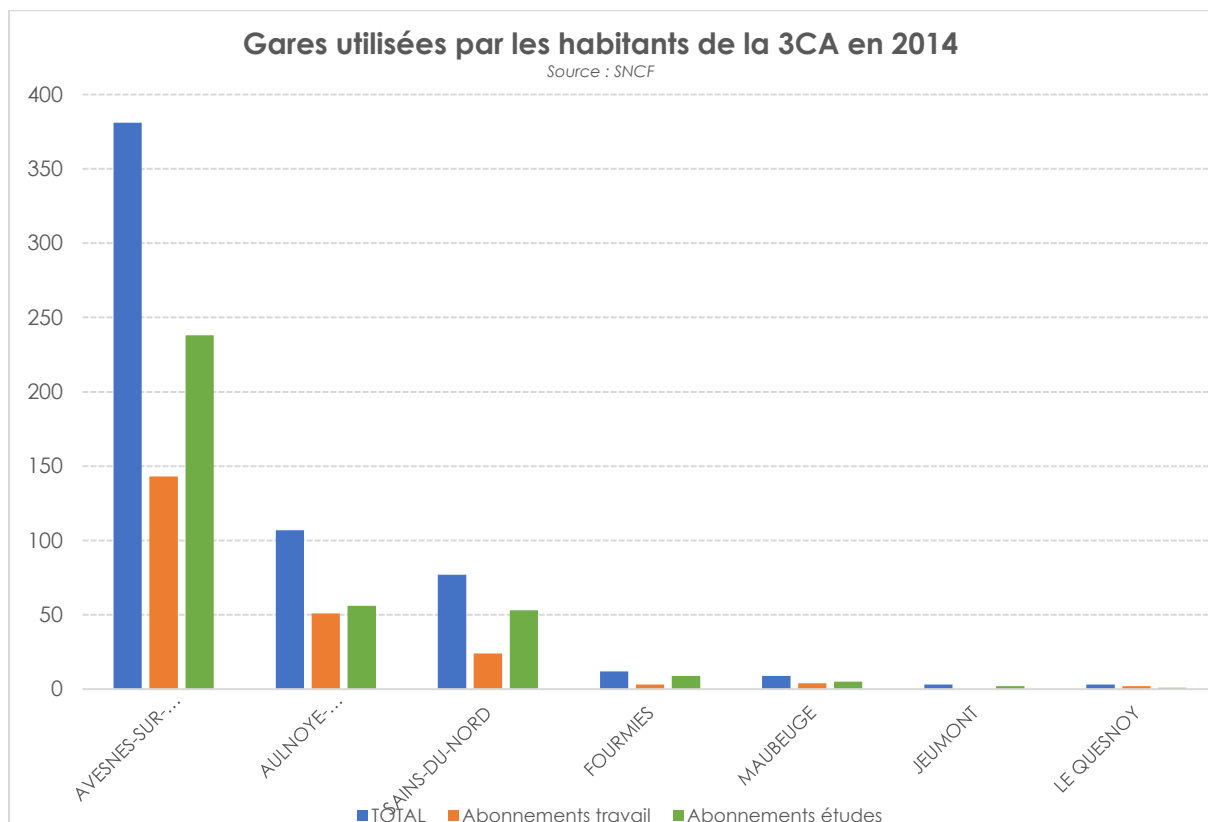
■ Habitants de la 3CA ■ Habitants d'autres territoires

**Lieu de résidence des
abonnés études empruntant
la gare de Sains-du-Nord**

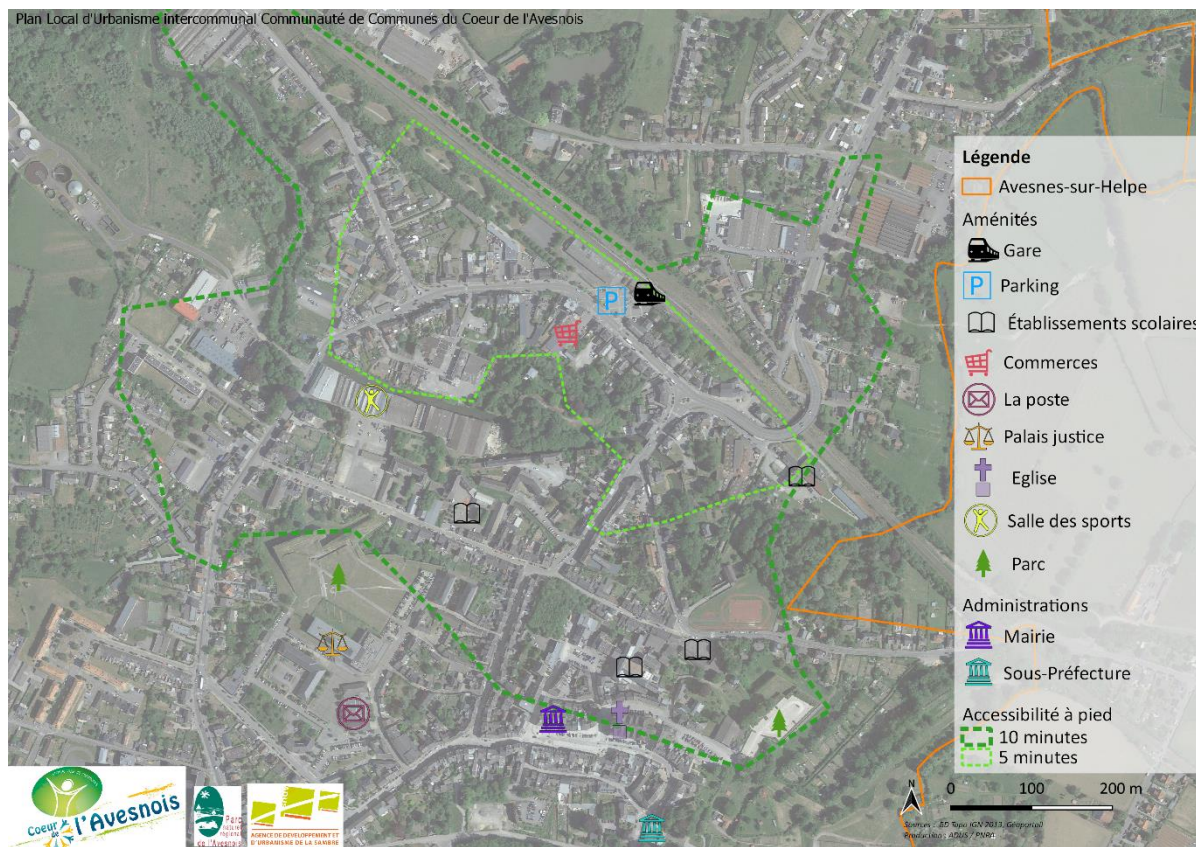
Source : SNCF



■ Habitants de la 3CA ■ Habitants d'autres territoires



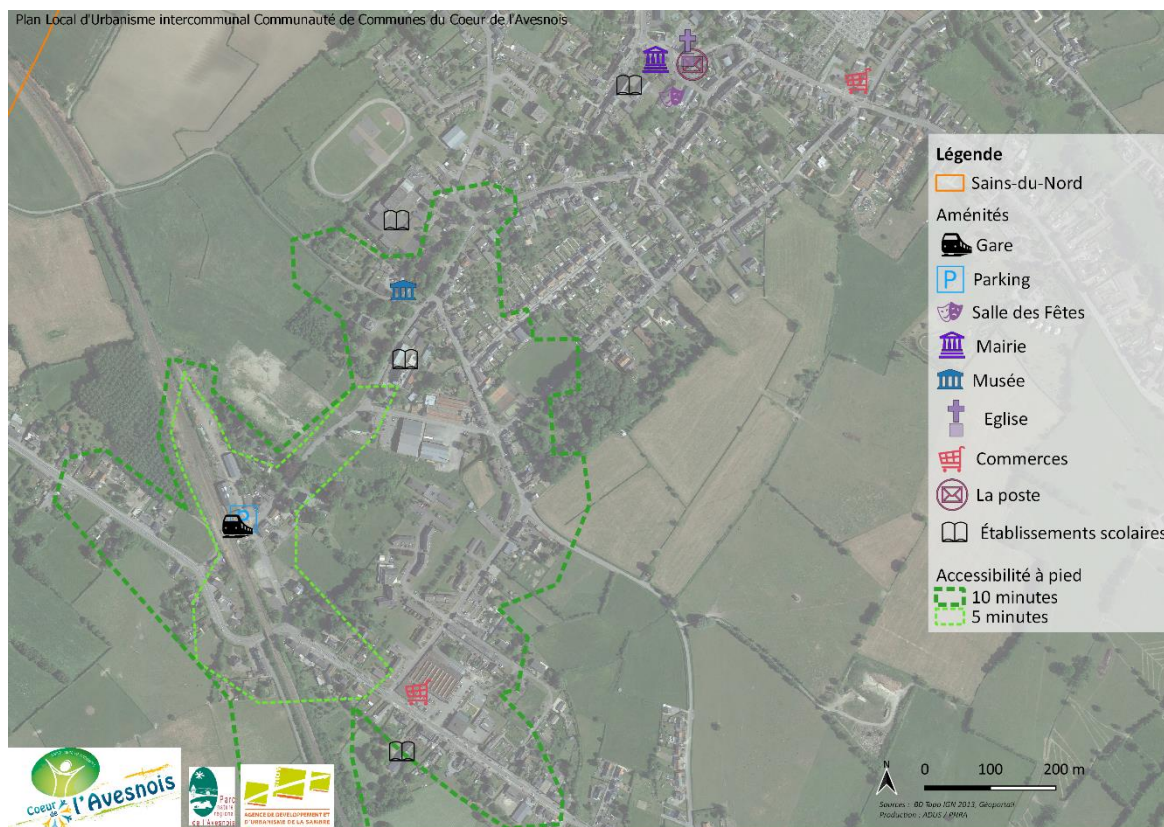
De manière plus fine, nous nous sommes intéressés à l'insertion de ces gares au sein du tissu urbain des villes et des équipements existants.



La gare d'Avesnes-sur-Helpe se situe dans la partie nord de la ville, insérée dans le tissu urbain. Un parking d'une 30aine de places est adossé à la gare. Depuis un rayon de 5 mètres à pied depuis la gare, seule la partie au sud du linéaire de la voie ferrée est accessible à pied du fait de la rupture urbaine constituée par celle-ci. Des commerces de petites surfaces (commerces de bouche, coiffeurs...) se localisent le long de l'Avenue de la Gare, ainsi qu'une grande surface alimentaire : IntermarchéContact.

Depuis un rayon de 10 minutes à pied, davantage d'équipements sont accessibles depuis la gare, notamment des équipements scolaires. La salle des sports du Bastion, ainsi que la Mairie. C'est autour de la rue Cambraisienne qu'est constitué la polarité du centre-ville car nous y retrouvons de nombreux commerces, administrations (mairie, sous-préfecture) ...

En bref, la gare d'Avesnes-sur-Helpe est bien insérée dans le tissu urbain de la ville. Il faut compter un rayon de 15 minutes à pied afin d'avoir accès depuis la gare à la majeure partie des services offerts par la ville.



La gare de Sains-du-Nord se situe au sud-ouest de la ville.

Du fait de sa position excentrée, la gare est à l'écart du centre-ville de Sains-du-Nord située au nord-est. Ainsi, aucun équipement ne se situe à moins de 5 minutes à pied de la gare. Toutefois, le lycée Charles Naveau se situe à moins de 10 minutes à pied de la gare.

En bref, la position excentrée de la gare diminue son accessibilité à pied depuis une majeure partie de la ville. Seule la partie ouest de la ville est ainsi accessible à moins de 15 minutes à pied de la ville (cf Isochrone de 15 m Sains-du-Nord)

6. Modes doux : un réseau structurant en devenir s'appuyant sur la découverte du territoire

L'utilisation du vélo pour se rendre à son lieu de travail est marginale au sein de la 3CA puisque seul 0,5% des actifs résidant de la 3CA l'utilise pour effectuer les trajets domiciles-travails (Insee RP 2018). Toutefois, la 3CA dispose de plusieurs cheminements cyclables et piétons permettant la découverte du territoire dont la Voie Verte EV3 Scandébrique/ Voie verte de l'Avesnois - qui traverse le territoire en direction de Fourmies – en est l'épine dorsale.

Les itinéraires doux (chemin de randonnées, voie verte...) sont identifiés comme un moyen de découvrir le territoire (cf V – B – Un secteur touristique en développement)

B. Déplacements : des pôles de déplacements présents sur l'ensemble du territoire qui influent sur les pratiques de mobilité

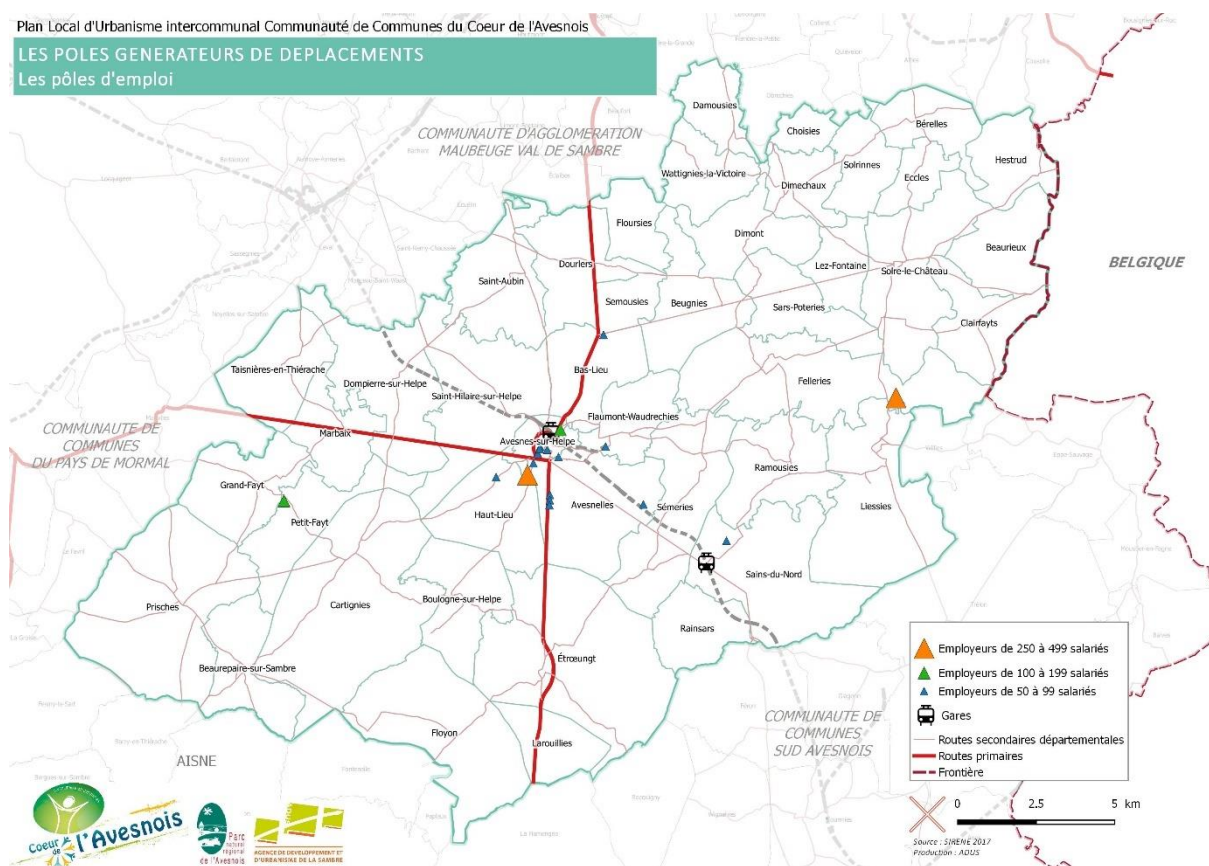
1. Des pôles générateurs de déplacements répartis de façon plutôt homogène sur le territoire

Les pôles d'emploi sont des générateurs de flux importants au regard des déplacements pendulaires qu'ils engendrent.

Les principaux employeurs du territoire de la 3CA sont majoritairement concentrés sur les communes d'Avesnes-sur-Helpe et Avesnelles. Toutefois, en nombre de salariés, les deux principaux pôles d'emploi sont l'Hôpital départemental de Liessies-Felleries et le Centre hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe, qui emploient entre 250 et 499 salariés.

Les seconds pôles d'importance en termes de nombre de salariés sont la Société industrielle des Plastiques d'Avesnes, située à Avesnes-sur-Helpe, et le groupement CANELIA Beurre et Lait, situé à Petit-Fayt. Ces entreprises dénombrent entre 100 et 199 salariés.

Par ailleurs, les quinze entreprises employant entre 50 et 99 salariés génèrent également des flux de déplacement non négligeables sur le territoire.



Les écoles, collèges et lycées font partie des pôles générant une forte mobilité quotidienne. Chaque établissement scolaire constitue une source de perturbation pour le secteur où il se situe en raison notamment de l'apport et de la concentration

de flux qu'il génère (arrivée et départ des élèves, arrivée et départ des personnels, dépose et reprise des élèves par les parents ou les transports collectifs).

Le territoire comporte au total 4 établissements d'enseignement secondaire supérieur :

- Trois de ces établissements se situent à Avesnes-sur-Helpe : un lycée public d'enseignement polyvalent (enseignement général et enseignement de l'hôtellerie et de la restauration), un lycée d'enseignement général privé et une Maison Familiale Rurale ;
- Un établissement se situe à Sains-du-Nord : un lycée d'enseignement général et technologique agricole.

Quatre collèges sont également implantés sur le territoire. Ils sont situés dans les pôles urbains du territoire (Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Sains-du-Nord et Solre-le-Château).

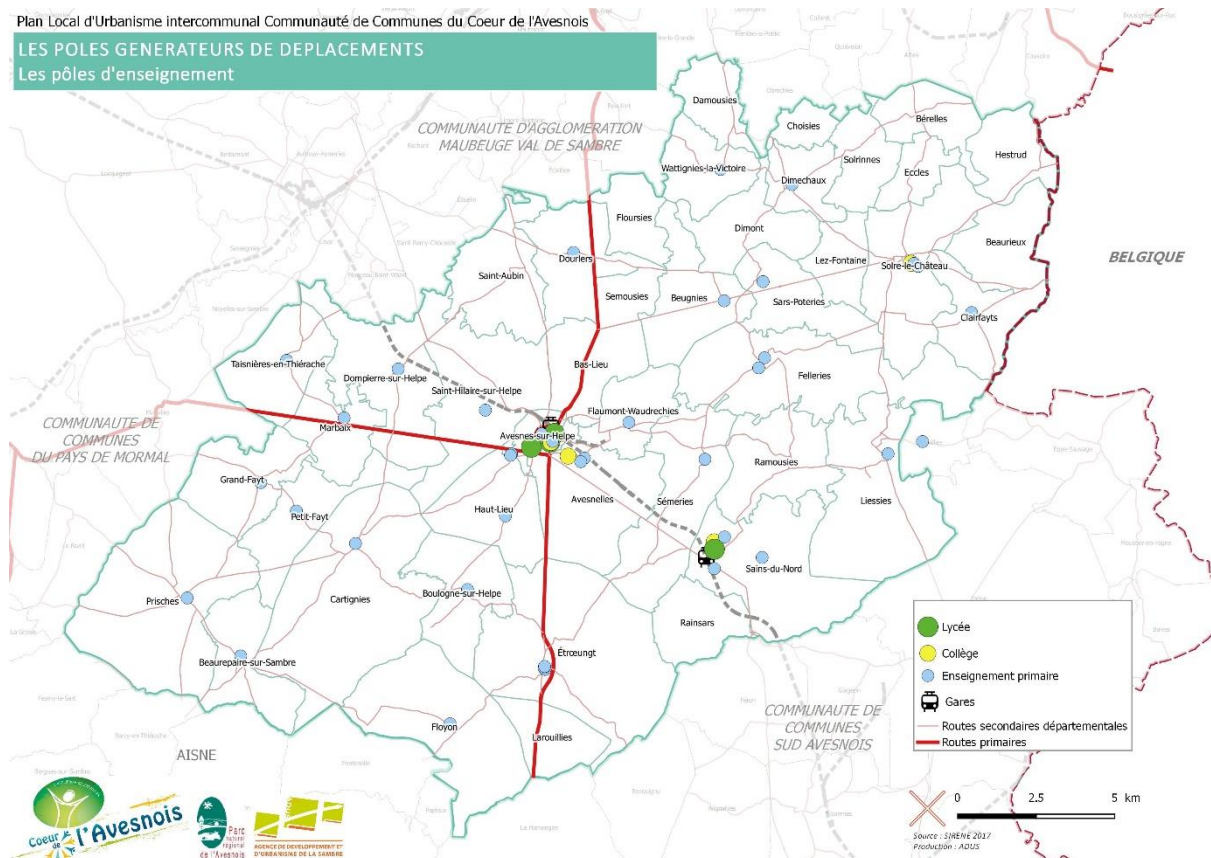
La Communauté de communes bénéficie par ailleurs d'un maillage dense d'écoles d'enseignement primaire sur l'ensemble de son territoire.

Seules 11 communes n'ont aucune école d'enseignement sur leur territoire, ni ne font partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Celles-ci sont situées à proximité directe de centres urbains attractifs, tels que Avesnes-sur-Helpe, Solre-le-Château et Sains-du-Nord. Elles sont également sujettes à l'attractivité du pôle supérieur majeur qu'est Maubeuge, pour celles situées au nord du territoire intercommunal. Ce phénomène est en partie lié aux parents qui choisissent de déposer leurs enfants à proximité de leur lieu de travail plutôt que de leur domicile par souci de praticité et de regroupement des services.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

Les pôles d'enseignement



Les pôles de santé sont d'importants générateurs de flux. Au-delà du nombre conséquent de salariés qu'ils emploient, ils sont à l'origine de nombreux autres déplacements : patients en court ou moyen séjour, consultations, visites, urgences, etc.

Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois comporte six principaux établissements de santé, répartis sur le territoire, répondant majoritairement aux besoins de sa population et pouvant générer également des déplacements :

- **Le Centre hospitalier départemental de Felleries-Liessies**

Cet établissement public dispose d'une capacité totale de 316 lits, répartis entre les soins polyvalents, les soins gériatriques à orientation Alzheimer, le service de cérébro-lésés, les soins en addictologie et toxicomanie, la rééducation de l'appareil locomoteur et neurologique et les soins de médico-diététique.

L'hôpital départemental prend également en charge en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) les personnes présentant des handicaps physiques et mentaux associés.

- **Le Centre hospitalier du Pays d'Avesnes à Avesnes-sur-Helpe**

Cet établissement public de santé propose des services de médecine polyvalente (39 lits et 10 places de jour), de services de médecine gériatrique (177 lits, 5 places de jour,

68 places en infirmer à domicile) et de services d'addictologie (15 lits et 14 places de jour). Il propose également des services de consultation divers.

L'hôpital comprend un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 58 résidents.

- **L'hôpital de jour pour enfants « Le Sequoia » du Centre hospitalier Sambre-Avesnois à Avesnelles**

La mission de cet organisme public est de soigner des enfants âgés de 3 à 12 ans ayant des troubles psychopathologiques, dont la prise en charge ambulatoire n'est pas possible ou insuffisante.

- **Un Institut Médico-Educatif (I.M.E.) à Saint-Hilaire-sur-Helpe**

L'I.M.E. a pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle, quel que soit le degré de leur déficience. Il propose notamment des services d'hébergement, de prise en charge des soins médicaux et paramédicaux, un accompagnement éducatif et scolaire, ou encore des initiations professionnelles. L'internat comporte au total plus de 100 places.

- **L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « La Roseraie » de Sains du Nord**

Cet établissement social et médico-social communal propose comporte 40 lits.

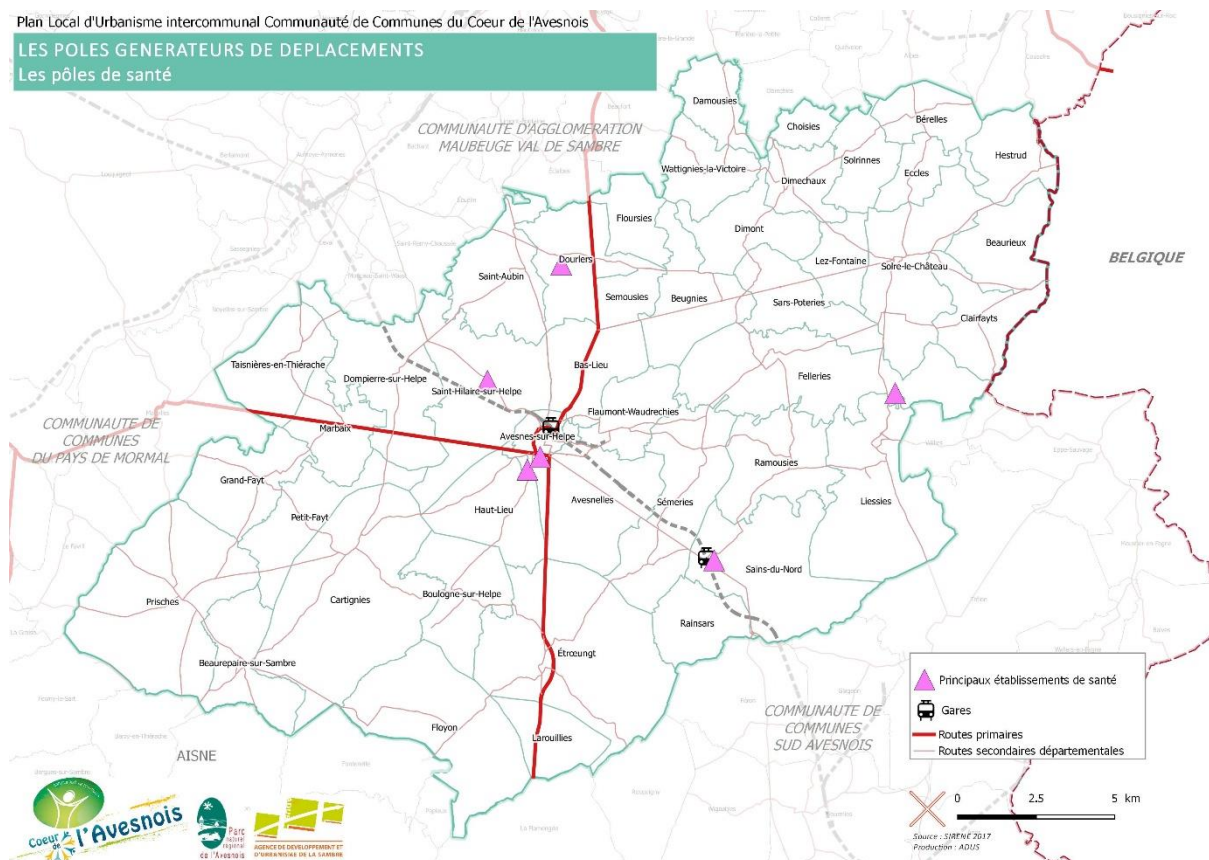
- **Le Centre d'auto-dialyse à Dourlers**

Cet établissement de santé est géré par l'association Santély. Il assure la prise en charge globale, technique, paramédicale, sociale et administrative des patients insuffisants rénaux nécessitant une dialyse péritonéale ou une hémodialyse, en unité ou au domicile. Ce centre peut accueillir jusqu'à 48 patients.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

Les pôles de santé



Au-delà des flux domicile-travail, les activités économiques génèrent par ailleurs d'importants trafics de marchandises routiers sur le territoire (cf. partie consacrée aux zones d'activités économiques).

Enfin, les loisirs occupent quotidiennement une part importante des motifs de déplacements. La Communauté de Communes de la 3CA offre plusieurs équipements d'importance qui sont des générateurs de flux non négligeables, tant pour les habitants que pour les touristes. Contrairement aux déplacements domicile-travail, ces flux peuvent être concentrés en soirée, en week-end et en période de vacances scolaires. Six équipements culturels, touristiques et de loisirs sont à citer particulièrement :

- Le cinéma d'Avesnes-sur-Helpe
- Le cinéma de Solre-le-Château
- Le Mus'erre à Sars-Poteries
- Le Musée des Bois Jolis (écomusée de l'avesnois) à Felleries
- La Maison du Bocage (écomusée de l'avesnois) à Sains-du-Nord
- L'Office de tourisme intercommunal, réparti sur trois antennes à Avesnes-sur-Helpe, Sars-Poteries et Solre-le-Château.

Les festivités sont également d'importants générateurs de déplacements. Ils participent activement à la vitalité et à l'attractivité des communes, qu'elles soient rurales ou urbaines. De nombreuses festivités sont organisées partout sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Parmi elles, deux sont d'ordre

communautaire : la Foire aux mouches à Avesnes-sur-Helpe (9 000 visiteurs en 2014) et le Zzze Festival à Felleries. Par ailleurs, 13 festivités sont classées d'intérêt communautaire, dont 9 le sont annuellement et quatre le sont une année sur deux.

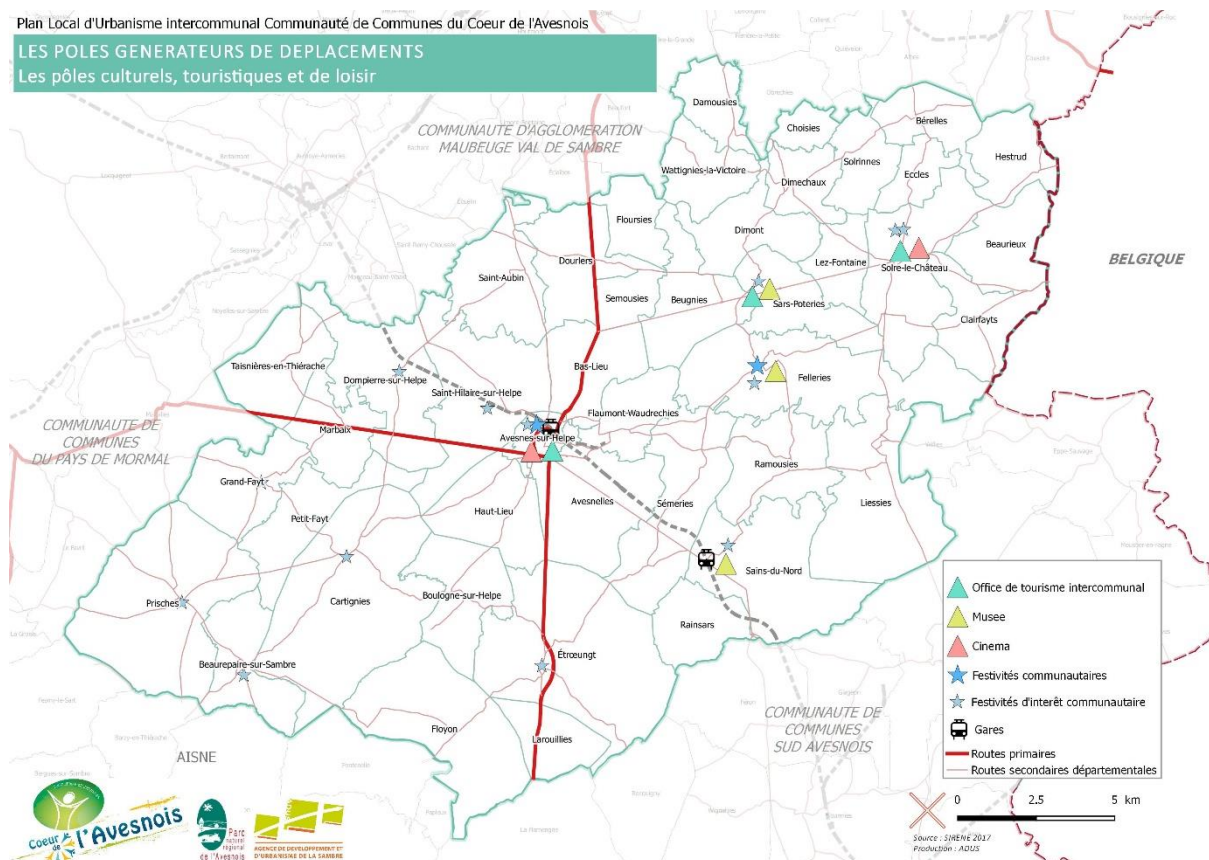
(Atlas touristique sambre avesnois, Adus 2018)

Liste des évènements présents dans la 3CA en 2018		
Avesnes-sur-Helpe	Trail des Remparts	Sport
Avesnes-sur-Helpe	Rassemblement de véhicules anciens	Fêtes du terroir
Avesnes-sur-Helpe	Festival des bières	
Avesnes-sur-Helpe	Foire aux mouches	
Beaurepaire-sur-Sambre	Fête de l'âne	
Cartignies	Fête de la chèvre et du mouton	
Dompierre sur Helpe	Foire de St Etton	
Felleries	ZZE Festival	Arts Vivants
Felleries	La courses des couleurs	Sport
Liessies	Fête Paysanne	Fêtes du terroir
Prisches	Fête du chien	
Sains-du-Nord	Fête du Cidre et du Terroir	
Saint Hilaire sur Helpe	St Hilairoises	
Sars Poteries	Rando Cyclo	Sport
Sémeries	Petit Wood	Arts Vivants
Solre le Château	Foire aux huîtres	Fêtes du terroir

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

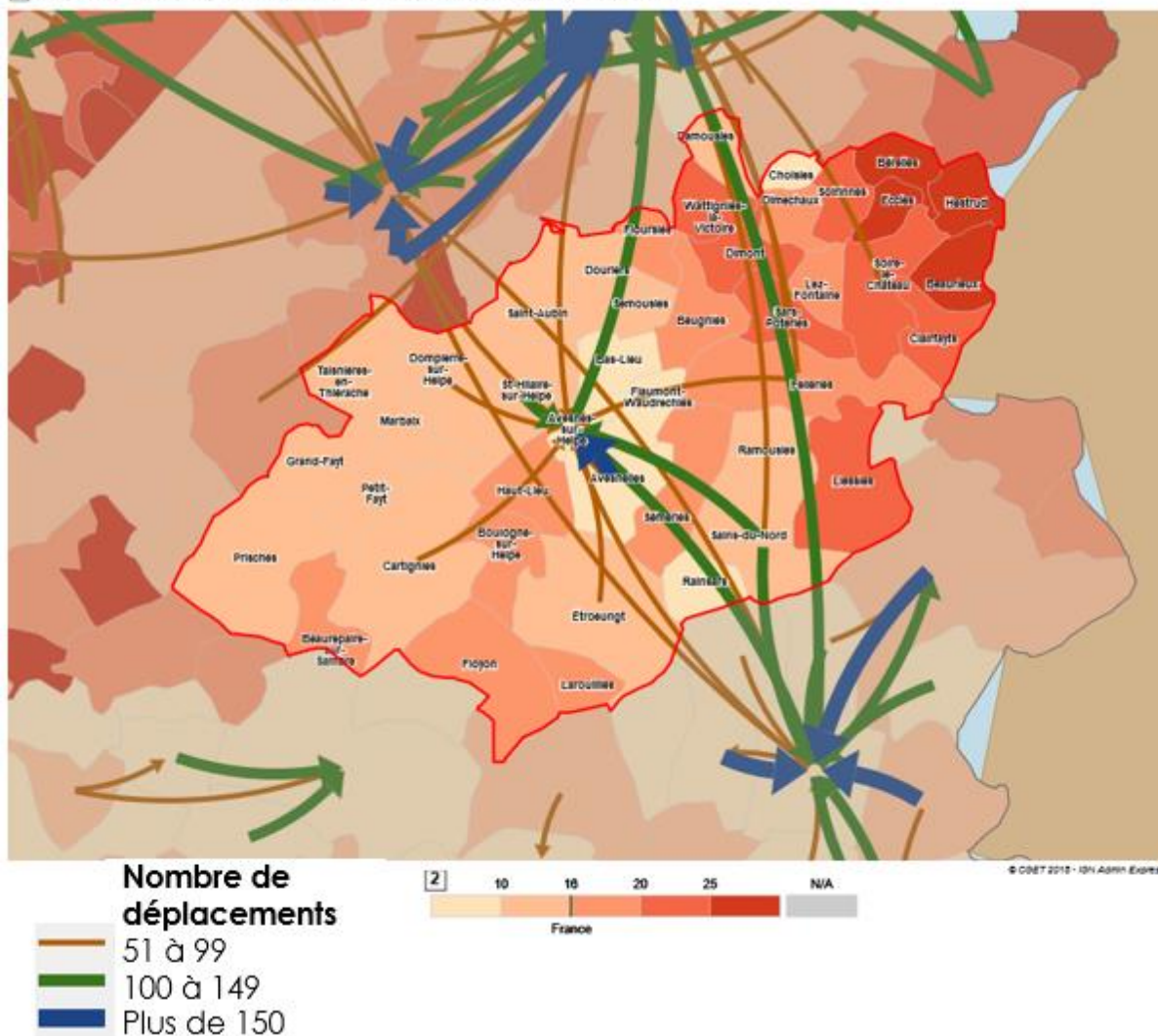
Les pôles culturels, touristiques et de loisir



2. Des migrations domicile-travail majoritairement motorisées et dirigées vers l'extérieur du territoire

1 Nombre de navettes domicile-travail (flux), 2014 (navetteurs) - Source : INSEE (RP), 2014

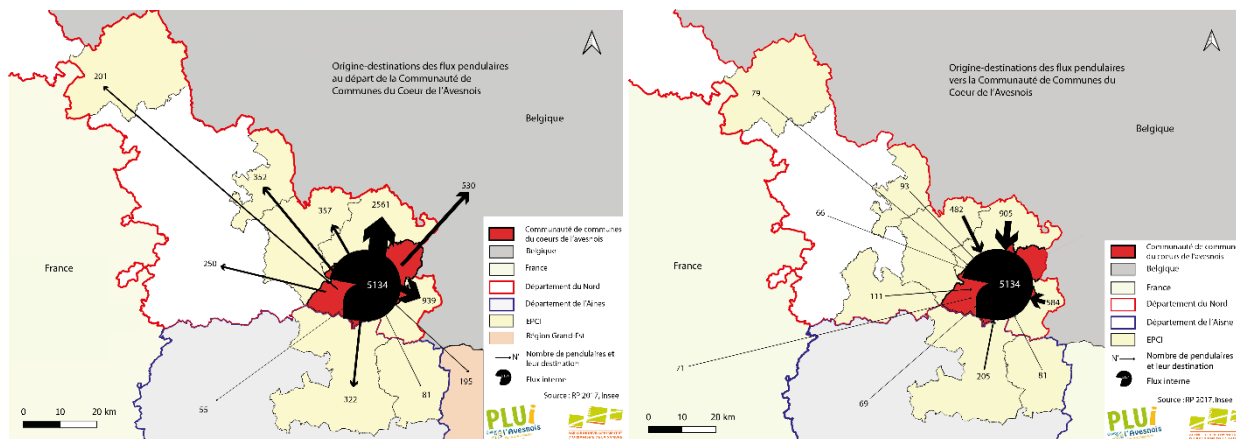
2 Temps médian des trajets domicile-travail, 2014 (minutes) - Source : INSEE (RP), 2014



Les déplacements entre le domicile et le travail sont le motif de mobilité majoritaire. Ils interrogent fortement les politiques de mobilité dans la mesure où ils concentrent les flux le matin, le midi et le soir et sont source d'encombrements et de pollution.

Avesnes-sur-Helpe est un pôle attractif des flux domicile-travail. La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se caractérise par ailleurs par l'importance des sorties du territoire, puisque **69% des flux domicile-travail se dirigent vers l'extérieur de l'intercommunalité**. Ainsi, beaucoup d'habitants d'Avesnes-sur-Helpe rejoignent leur lieu de travail situé dans la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre, en particulier Maubeuge et Aulnoye-Aymeries (91 déplacements par jour chacun), mais aussi Feignies (59 déplacements par jour). Il en est de même des habitants d'Avesnelles qui travaillent à Maubeuge (56 déplacements par jour). Les communes de Sars-Poteries et Solre-le-Château sont également sous l'influence du bassin d'emploi de Maubeuge (avec 68 déplacements par jour depuis Solre-le-Château et 55 déplacements par jour depuis Sars-Poteries).

Si le nombre global de sorties vers les autres territoires est important, il est à souligner que ces flux sont répartis entre plusieurs communes. Ils sont donc plutôt diffus.



En revanche, les flux internes à la Communauté de communes sont concentrés. **Le trajet domicile-travail le plus fréquenté est celui d'Avesnelles vers Avesnes** (171 déplacements par jour). Ce trajet représente quasiment le double des flux entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge. Ce constat est révélateur des fortes interrelations quotidiennes entre les deux communes qui constituent le pôle supérieur secondaire de l'armature urbaine du SCoT, que sont Avesnes-sur-Helpe et Avesnelles.

Les relations domicile-travail sont également fortes depuis Sains-du Nord vers Avesnes-sur-Helpe, représentant 92 déplacements par jour.

En ce qui concerne les communes rurales, les emplois d'Avesnes-sur-Helpe génèrent des flux non négligeables depuis Cartignies (88 déplacements par jour), Fellerries (74 déplacements par jour), Etrœungt (71 déplacements par jour) et Dompierre-sur-Helpe (61 déplacements par jour). Ce phénomène s'explique en partie par la combinaison, d'une part, de la population de ces communes, plus importante que dans d'autres communes rurales, et d'autre part du nombre d'actifs plus élevé.

L'analyse des trajets domicile-travail démontre également l'attractivité du territoire intercommunal. Un nombre important de flux proviennent de Fourmies et se dirigent vers Avesnes-sur-Helpe (117 déplacements par jour), alors qu'à l'inverse les habitants d'Avesnes-sur-Helpe n'effectuent que 66 déplacements par jour pour se rendre au travail à Fourmies.

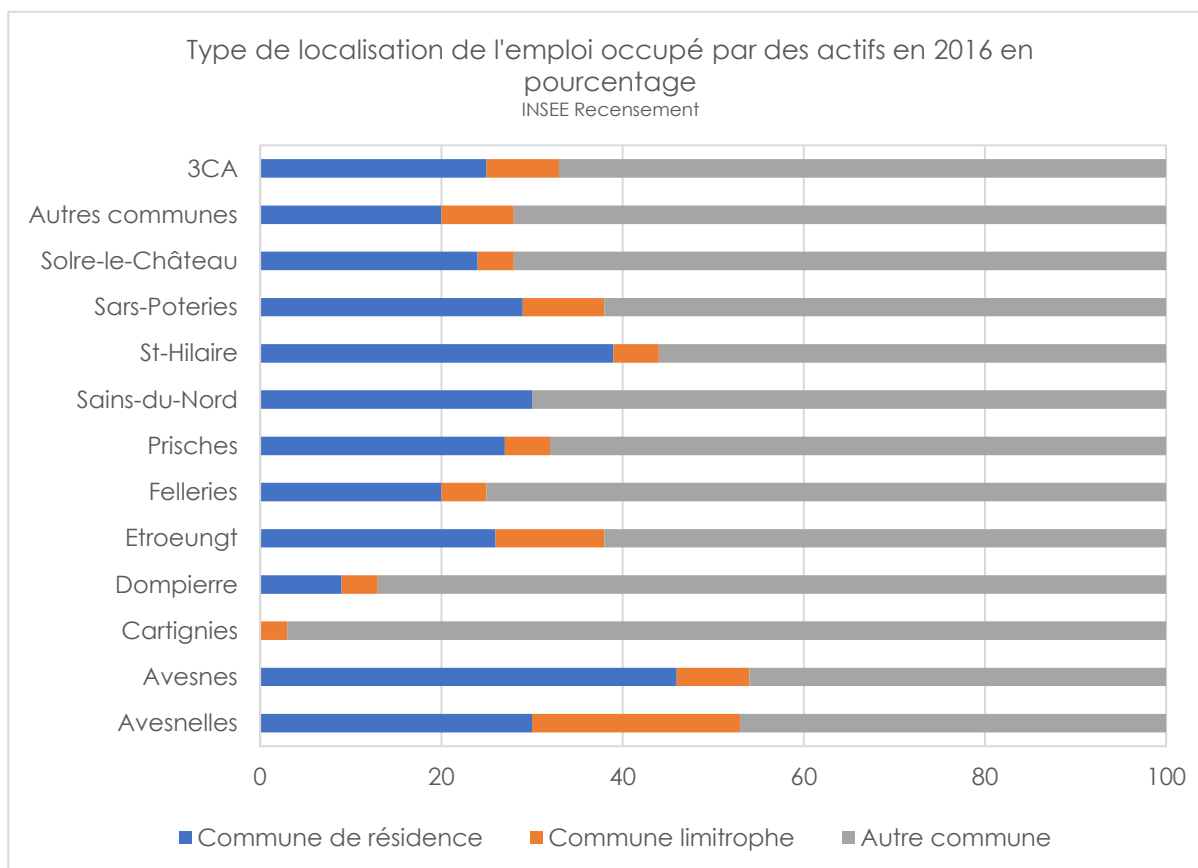
Ces constats rappellent l'attractivité d'Avesnes-sur-Helpe dans l'arrondissement et indiquent son rôle majeur dans le bassin d'emploi.

Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se caractérise par une forte dépendance à l'automobile dans les déplacements domicile-travail, notamment expliqué par le caractère rural d'une grande majorité des communes du territoire. Ainsi, sont effectués en voiture 70% de flux internes au territoire et 93% des flux en entrée et en sortie du territoire. La marche représente seulement 14% de ces flux internes (données 2013, source INSEE).

Pourtant, le ¼ des habitants de la 3CA ayant un emploi travaille dans sa commune de résidence.

Si on ajoute ceux qui exercent leur activité professionnelle dans une commune limitrophe de celle où il réside, c'est le 1/3 de la population qui est concernée. Une part importante des actifs ayant un emploi est donc susceptible de se rendre sur son lieu de travail à pied ou à vélo. (CF POA p.31)

Ces habitudes à l'utilisation de la voiture sont particulièrement ancrées chez les



habitants, qui se déplacent par ce mode de transport y compris pour effectuer des courtes distances. Ainsi, en 2013, 49% des flux internes aux communes étaient effectués en voiture.

Migrations domicile-travail
Flux internes aux communes
2013

	Nb	%
Pas de transport	696	24
Marche à pied	693	24
2 roues	104	4
Voiture	1 430	49
TC	19	1
Ensemble	2 943	100

Source : INSEE

Les transports en commun sont faiblement utilisés pour les déplacements domicile-travail. Ils sont principalement réservés aux longues distances vers l'extérieur du territoire. La plus forte utilisation des transports en commun est constatée pour les flux domicile-travail provenant de l'extérieur de l'arrondissement, représentant 10% des flux (source INSEE, 2013).

Migrations domicile-travail
Flux internes à l'Intercommunalité
2013

	Nb	%
Pas de transport	705	12
Marche à pied	786	14
2 roues	163	3
Voiture	4 050	70
TC	56	1
Ensemble	5 760	100

Source : INSEE

Migrations domicile-travail
Entrées sur le territoire Intercommunal
2013

	Nb	%
Pas de transport	22	1
Marche à pied	13	1
2 roues	15	1
Voiture	2 388	92

TC	155	6
Ensemble	2 593	100

Source : INSEE

Migrations domicile-travail
Sorties du territoire Intercommunal
2013

	Nb	%
Pas de transport	5	0
Marche à pied	19	0
2 roues	67	1
Voiture	5 369	94
TC	278	5
Ensemble	5 738	100

Source : INSEE

La marche à pied est quasiment exclusivement réservée aux flux domicile-travail internes aux communes (24% des flux en 2013) et ne représente qu'une faible part des flux internes à l'intercommunalité (14%, contre 16% en NPC). Ainsi, ce mode de déplacement est réservé aux courtes distances. Il est relativement peu utilisé dans sa fonction multimodale, au profit de la voiture.

Les pôles urbains se distinguent par une proportion normale d'utilisation de la marche pour les migrations alternantes domicile-travail. Dans le groupement Avesnes-sur-Helpe – Avesnelles, 26% des déplacements domicile-travail sont ainsi effectués à pied en 2018. Ce taux est de 25% des flux à Sars-Poteries et de 39% des flux à Sains-du-Nord.

Modes de transport utilisé par les actifs résidants à Avesnes-sur-Helpe/Avesnelles et travaillant au sein de ces villes
(INSEE, 2018)

Mode de Transport utilisé	Nombre d'actifs	Part (%)
Pas de Transport	30	22
Marche à pied	35	25
Vélo	0	0
2 roues motorisé	0	0
Voiture	75	54
Transports en commun	0	0
Total	140	100

Modes de transport utilisé par les actifs résidants à Sars Poteries et travaillant au sein de la même ville
(INSEE, 2018)

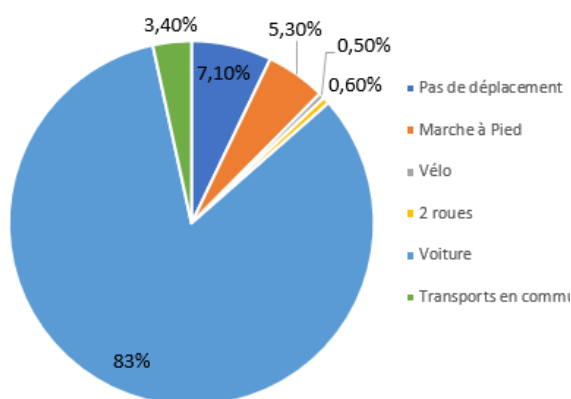
Mode de Transport utilisé	Nombre d'actifs	Part (%)
Pas de Transport	30	22
Marche à pied	35	25
Vélo	0	0
2 roues motorisé	0	0
Voiture	75	54
Transports en commun	0	0
Total	140	100

Modes de transport utilisé par les actifs résidants à Sains-du-Nord et travaillant au sein de la même ville

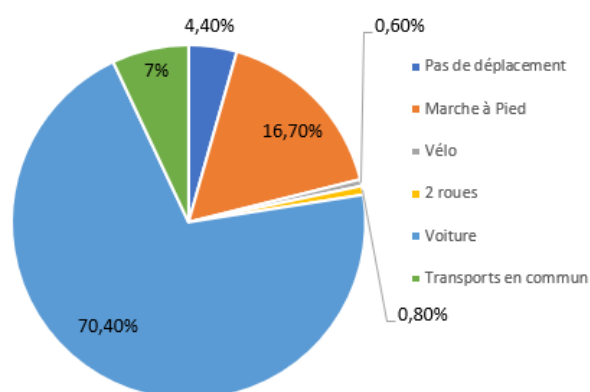
Mode de Transport utilisé	Nombre d'actifs	Part (%)
Pas de Transport	20	11
Marche à pied	71	39
Vélo	5	3
2 roues motorisé	0	0
Voiture	81	44
Transports en commun	5	3
Total	183	100

(INSEE, 2018)

Part des modes de transport utilisé pour se rendre au lieu de travail par les actifs résidants à la 3CA
(INSEE RP 2018)



Part des modes de transport utilisé pour se rendre au lieu de travail par les actifs résidants à Avesnes-sur-Helpe
(INSEE RP 2018)



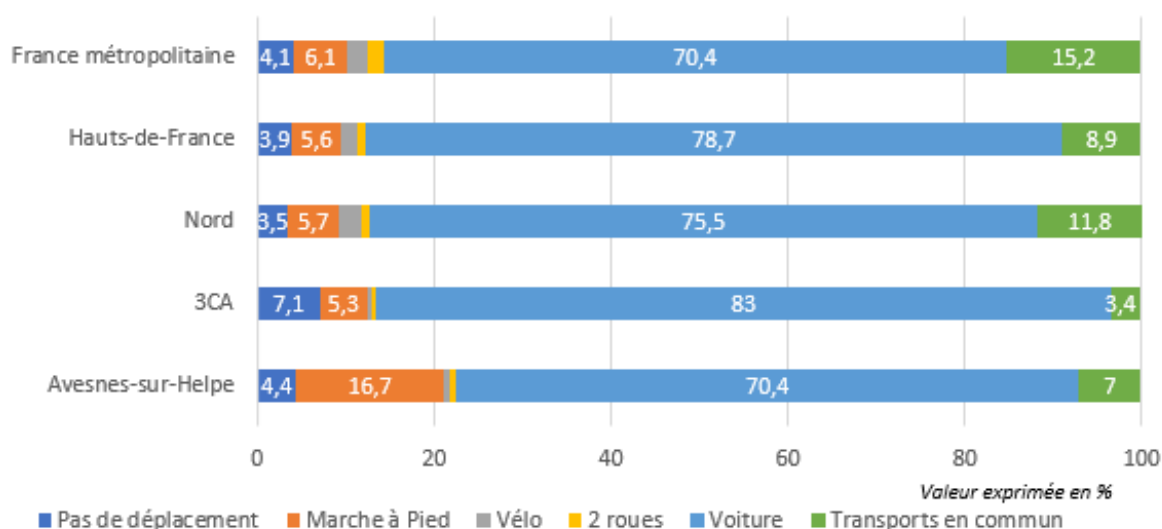
En 2018, 83% des actifs résidants dans la 3CA se rendent à leurs lieux de travaux en voiture contre 70,4% pour leurs homologues d'Avesnes-sur-Helpe.

L'usage de la voiture est majoritaire dans ces flux, ce constat s'est même accentué.

En effet, en 2016, 81% des actifs résidants dans la 3CA se rendaient à leurs lieux de travail en voiture (soit une hausse de 2 points de pourcentage). Concernant les actifs résidants à Avesnes-sur-Helpe, 61,5% d'entre eux se rendent à leurs lieux de travail en voiture (soit une hausse de 9 points de pourcentage)

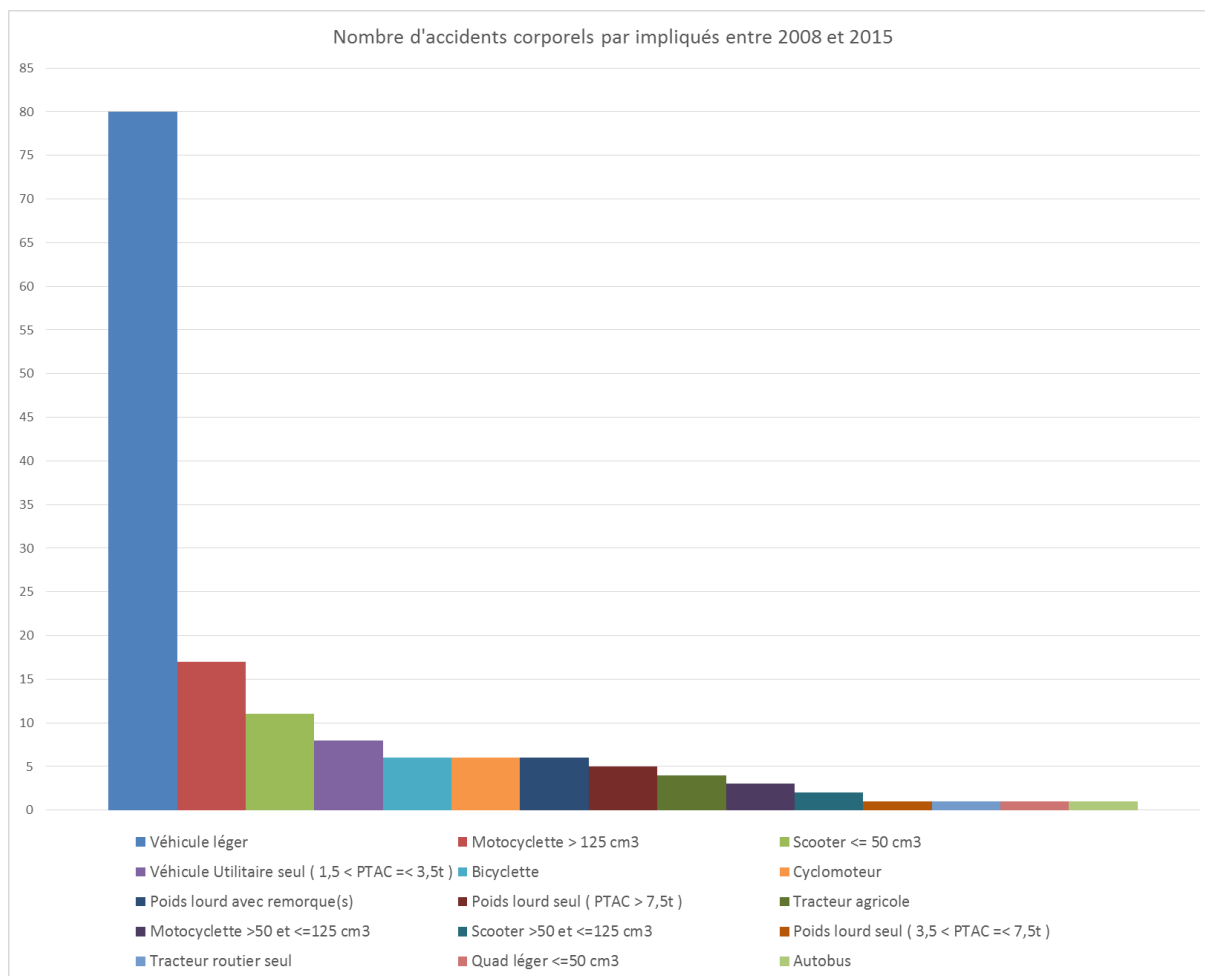
On assiste donc à une augmentation du taux d'utilisation de la voiture, en l'espace de 2 ans seulement, plus marquée pour les actifs résidants à Avesnes-sur-Helpe.

Part des modes de transport utilisé pour se rendre au lieu de travail
(INSEE RP 2018)



L'utilisation majoritaire de la voiture explique pourquoi ces dernières sont très largement les plus impliquées dans les accidents puisqu'elles représentent près de 60% des impliqués. Elles sont suivies des deux roues motorisées, qui représentent ¼ des impliqués. Les vélos, quant à eux, représentent 4% des impliqués dans les accidents de la route.

Au total, entre 2008 et 2015, les accidents de la 3CA ont impliqué 152 types de véhicules moteurs et non motorisés.



Source : DDTM Nord

En 2016, près de la moitié des victimes d'accidents s'en sont sorties indemnes (44%). Toutefois, 38% des victimes ont été blessées et hospitalisées au moins 24h suite à l'accident.

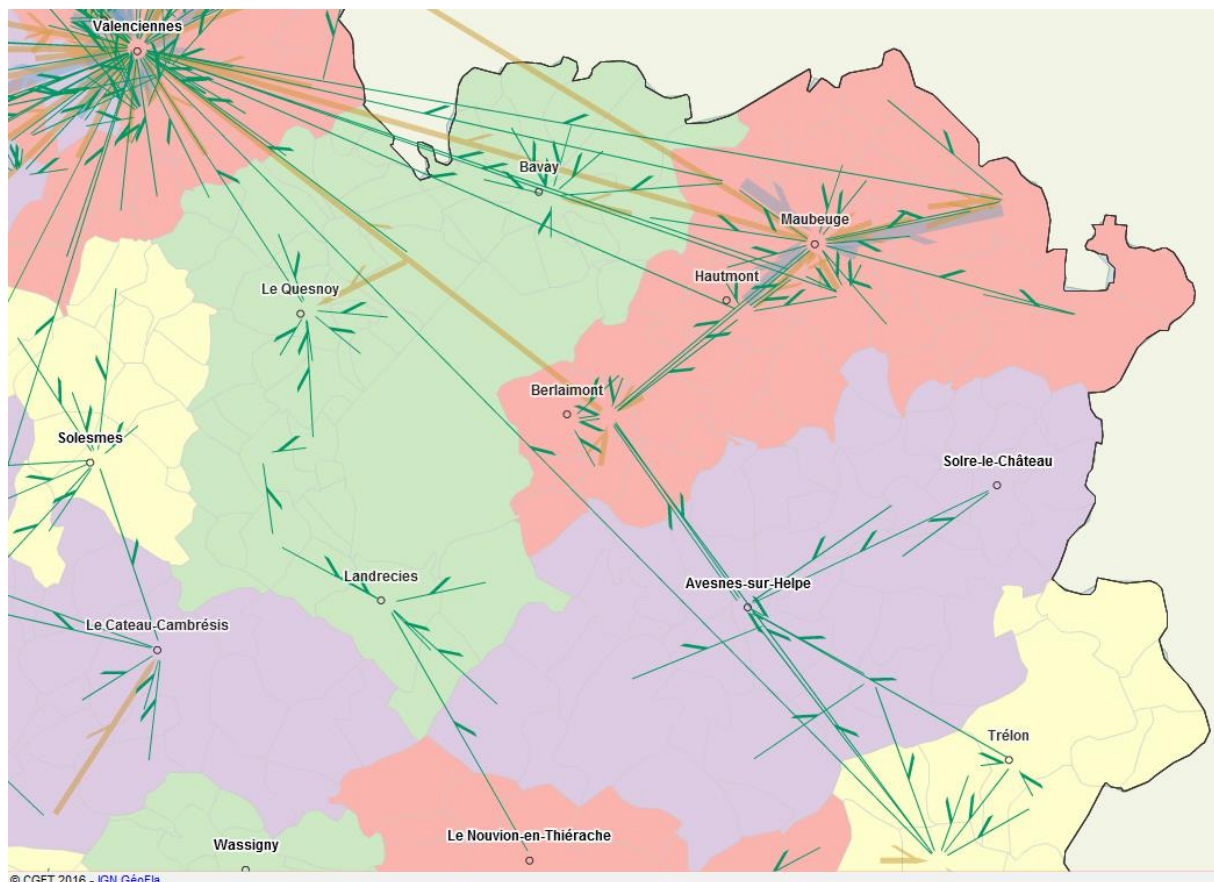
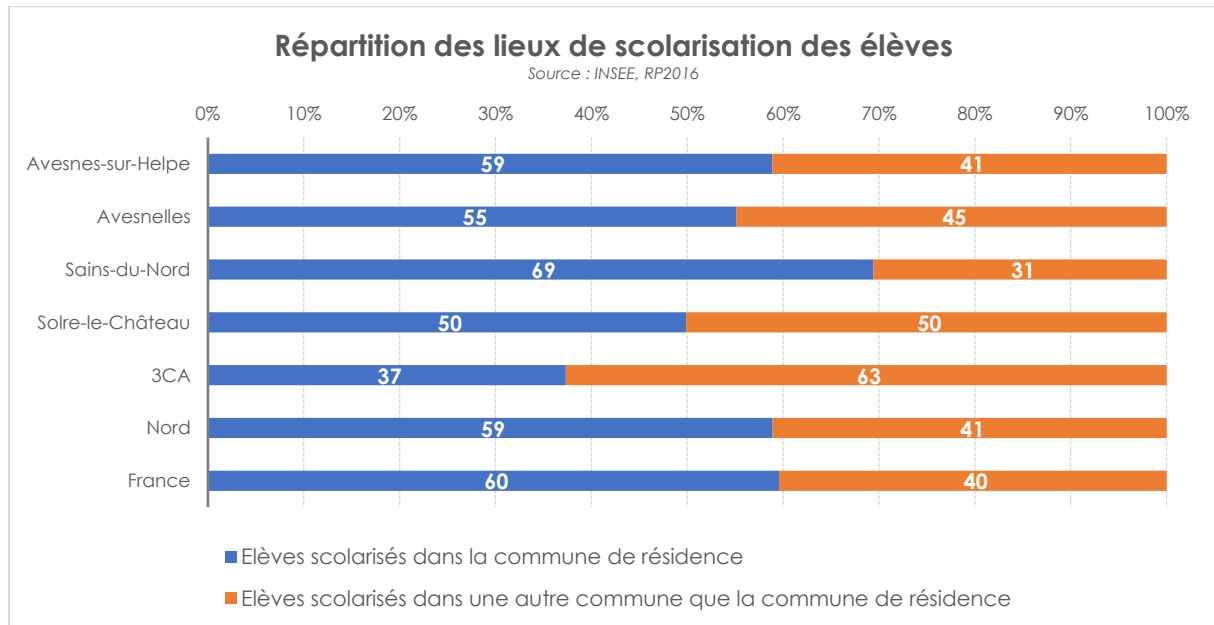
3. Des migrations domicile-études : une attractivité d'Avesnes-sur-Helpe

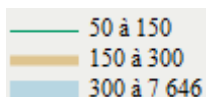
Une analyse des flux domicile-lieux de scolarisation de la population âgée de moins de 20 ans montre que :

- 63% des élèves de la 3CA sont scolarisés dans une commune autre que leur commune de résidence (moyenne nationale = 40%);
- Un quart des élèves de la 3CA résident et étudient à Avesnes ;
- Les flux internes au territoire intercommunal sont majoritairement dirigés vers Avesnes-sur-Helpe, ceci est probablement à mettre en lien avec les filières présentes dans les lycées de la ville ;
- Il y a plus d'étudiants résidant à Aulnoye-Aymeries qui viennent étudier à Avesnes-sur-Helpe (87/jour) que d'étudiants d'Avesnes-sur-Helpe qui viennent étudier à Aulnoye-Aymeries (54/jour) ;
- Un nombre important d'étudiants d'Avesnes-sur-Helpe proviennent de Fourmies (79/jour) et de Trélon (58/jour).

Ces éléments indiquent donc une attractivité de l'enseignement à Avesnes-sur-Helpe.

Il est important de noter toutefois que le territoire est traversé par deux grands axes domicile-études non négligeables (sans que les étudiants s'y arrêtent) : Fourmies vers Valenciennes (54) et vers Aulnoye-Aymeries (52).





Nombre de navettes domicile-études (flux)

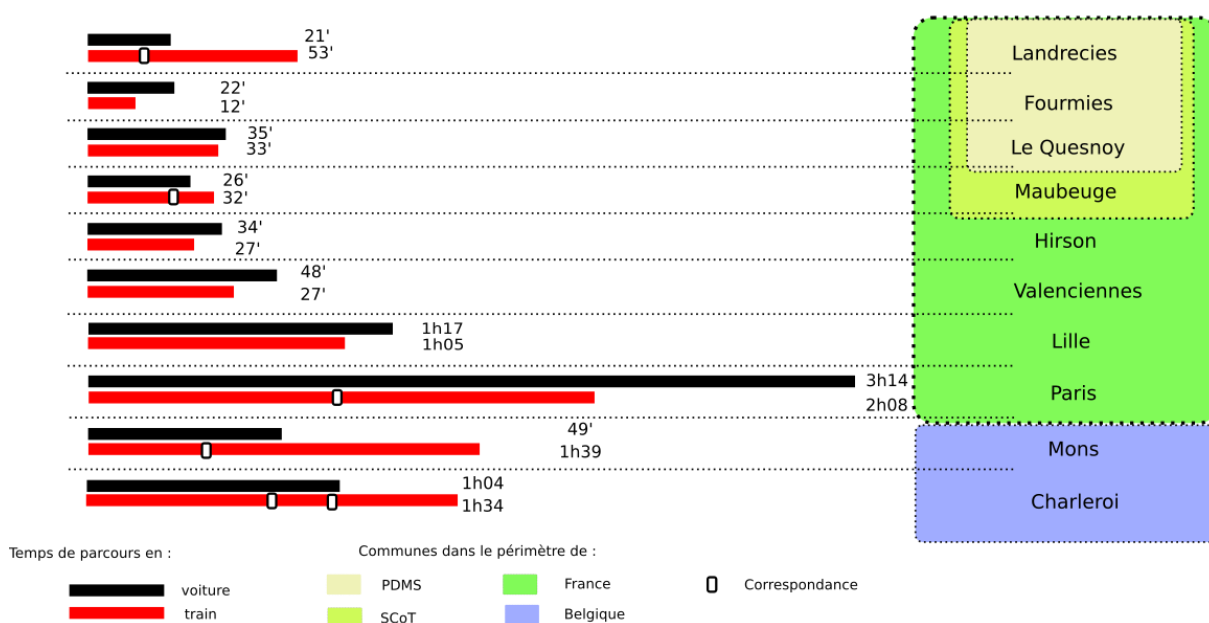
4. Des déplacements à vocation économiques importants

La RN2 est l'axe le plus fréquenté du territoire en nombre de poids lourds. Ainsi, sur les plus de 13 694 véhicules en moyenne journalière recensés sur la RN2 en 2016 au niveau du tronçon Nord d'Avesnes-sur-Helpe, plus de 1 753 (soit 13%) étaient des poids lourds (moyenne journalière tous véhicules dans les deux sens) (source : Conseil départemental du Nord). Plus au sud, au niveau de Larouillies le trafic de poids lourds représente 30% (1 391 poids lourds sur 4 612 véhicules par jour en moyenne) du trafic sur la RN2.

Le tronçon de la RD962 reliant Avesnes-sur-Helpe à Maroilles est aussi fréquenté par les poids lourds de manière considérable. En 2011, sur 4 285 véhicules par jour, 14% étaient des poids lourds (comptage en jours ouvrables dans les deux sens) (source : Conseil départemental du Nord). Ceci démontre l'important intérêt de cette voie dans les échanges économiques de la 3CA. La proximité de zone économique des Fayts est d'ailleurs à souligner.

Toutefois, au sein du réseau viaire, aucune zone à caractère économique du territoire la 3CA n'est reliée par un axe majeur (RN2 ou RD962). Ceci se répercute sur le réseau secondaire, et notamment sur les deux tronçons de la RD951, qui dénombrent entre 6% et 8,50% de poids lourds (moyenne journalière tous véhicules dans les deux sens).

Comparaison des temps de parcours au plus court depuis Avesnes-sur-Helpe



Avesnes-sur-Helpe présente des temps de parcours en train qui sont compétitifs à la voiture. Le principal ralentissement sur le trajet consiste dans le changement qui doit s'opérer, notamment à Aulnoye-Aymeries. De plus, l'offre offerte par la SNCF et la

SNCB pour accéder à la Belgique (2 trains Aulnoye-Aymeries – Mons par jour et 2 trains Maubeuge – Charleroi), associée à de longues périodes de correspondance ne constitue pas une offre pour un usage régulier. Enfin, il n'existe pas d'offre de TC transfrontalier au sein de la 3CA.

VIII- Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et estimation des capacités de densification et de mutation du tissu urbain bâti

A. Caractéristiques de l'occupation des sols : une majeure partie du territoire dominé par les espaces agricoles

L'analyse présentée ici couvre la période 2005-2015. Les données sont issues de la Base de données régionale intitulée « OCS2D ».

Cette base de données géographique distingue le couvert du sol (CS) et l'usage du sol (US) pour les années 2005 et 2015, sur le périmètre de l'ex-Région Nord Pas de Calais. Cette base de données diachronique d'occupation du sol en deux dimensions a été réalisée à partir de la photo-interprétation assistée par ordinateur d'orthophotographies des années 2015 et 2005.

La précision de la base de données permet de :

- Déterminer la nature exacte des sols artificialisés (friches, habitat, vocation économique, voiries, carrières...), des sols agricoles (cultures, prairies...) et naturels (boisement, cours d'eau, marais...).
- Constater le rythme d'artificialisation des terres agricoles et naturelles ainsi que la destination de ces nouvelles terres artificialisées et donc d'en déduire les grandes tendances d'évolution de l'occupation du sol.
- Constater, par un croisement de cette analyse avec les dynamiques d'évolution de la population du territoire, les phénomènes d'étalement urbain en cours sur le territoire.

Deux nomenclatures synthétisent l'information 2D. Elles reposent sur des associations couvert-usage :

- La nomenclature « 4 postes » repose sur la ventilation des associations CS-US dans trois espaces généralisés : artificialisés (avec la distinction « infrastructures »), agricoles et naturels.
- La nomenclature « 21 postes » a été spécifiquement générée dans le cadre de la création d'atlas, pour produire des cartographies de type « traditionnel » en croisant « Usage du sol » et « Couvert du Sol ».

La superficie totale de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois est de 41 924 ha (soit 419 km²).

En 2015, une large majorité des sols était occupée par des espaces agricoles. Ceux-ci représentent 74% de la surface intercommunale, contre près de 70% à l'échelle de l'ex Région Nord Pas-de-Calais et 64,2% à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Il s'agit de l'intercommunalité qui présente la plus large part d'espaces agricoles de l'arrondissement (41,5% pour la CCSA, 63% pour la CCPM, 65% pour la CAMVS).

L'analyse de la répartition des espaces naturels sur le territoire permet de mettre en évidence la séparation entre la Thiérache et les Fagnes. En effet, si la Thiérache est composée en grande majorité d'espaces agricoles, les Fagnes se caractérisent par une plus grande mixité entre espaces agricoles et espaces naturels.

En 2015, les espaces naturels recouvrent 17% de la surface du territoire de l'EPCI, contre 12% à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais et 22% à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

L'observation des espaces artificialisés fait ressortir le pôle central ainsi que les pôles de proximité de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois. Il apparaît aussi que les carrières représentent une part importante des espaces artificialisés du territoire.

En 2015, l'ensemble des espaces artificialisés (espaces artificialisés + infrastructures) représentent 9% de la surface intercommunale, soit 3 704 hectares. Parmi ces 3 704 hectares, 1 464 ha sont considérés comme imperméabilisés, soit 3,5% du territoire.

A cette même date, 53,9% du territoire était couvert par des prairies et 16,0% par des formations arborescentes.

Les terres arables représentent 20,3% de la surface du territoire.

L'usage du sol est essentiellement tourné vers la production primaire. Cette caractéristique se retrouve à l'échelle de l'arrondissement.

Etat des lieux du couvert du sol au niveau 1 en 2015	Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois		SCoT Sambre Avesnois	NPDC	CCPM	CCSA	CAMVS
	Surface en ha	%	%	%	%	%	%
CS1 Surfaces revêtues ou stabilisées	2 070	4,94%	6,73%	9,54%	5,40%	6,09%	11,03%
CS2 Sols nus	0	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,01%
CS3 Surfaces en eau	217	0,52%	0,73%	0,92%	0,48%	1,69%	0,82%
CS4 Formations arborescentes	6 697	15,97%	21,69%	11,11%	25,96%	42,65%	11,96%
CS5 Formations arbustives et sous- arbrisseaux	129	0,31%	0,60%	1,14%	0,53%	1,41%	0,63%
CS6 Formations herbacées ou basses	32 811	78,26%	70,25%	77,20%	67,63%	48,16%	75,55%

Etat des lieux de l'usage du sol au niveau 1 en 2015	Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois		SCoT Sambre Avesnois	NPDC	CCPM	CCSA	CAMVS
	Surface en ha	%	%	%	%	%	%
US1 Production primaire	38 464	91,75%	86,48%	79,63%	89,18%	86,42%	76,47%
US2 Activités économiques secondaires et tertiaires	138	0,33%	0,98%	2,00%	0,47%	0,83%	2,52%
US3 Services et usages collectifs	303	0,72%	1,33%	2,18%	1,00%	1,35%	2,50%
US4 Réseaux de transports, logistiques et infrastructures	824	1,97%	2,92%	4,40%	2,43%	2,50%	4,97%

US5 Habitat	1 638	3,91%	6,24%	8,53%	5,46%	5,40%	10,55%
US6 Usages temporaires	31	0,07%	0,23%	0,58%	0,13%	0,17%	0,59%
US7 Usages indéterminés	526	1,25%	1,82%	3%	1,33%	3,33%	2,40%

OCS2D répertorie sur le territoire 1 638 ha à usage habitat. Il s'agit pour 71,9% d'habitat situé à l'intérieur du tissu urbain et pour 28,1% du tissu isolé (défini comme un habitat individuel ou petit ensemble d'habitat individuel, 6 maisons maximum, isolé de plus de 80 mètres du tissu urbain existant et séparé par des zones naturelles et/ou agricoles). C'est bien plus élevé que sur l'ensemble de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe où l'habitat isolé représente 11,8%.

Au sein de l'habitat situé à l'intérieur du tissu urbain :

- 0,5% de l'habitat est fortement compact, c'est-à-dire avec une forte proportion d'espaces bâtis (supérieure à 80%).
- 12,3% de l'habitat est moyennement compact, c'est-à-dire avec une proportion, d'espace bâtis comprise entre 30 et 80%.
- 86,4% de l'habitat est faiblement compact, c'est-à-dire avec une surface d'espaces bâtis inférieure à 30%.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Avesnelles

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

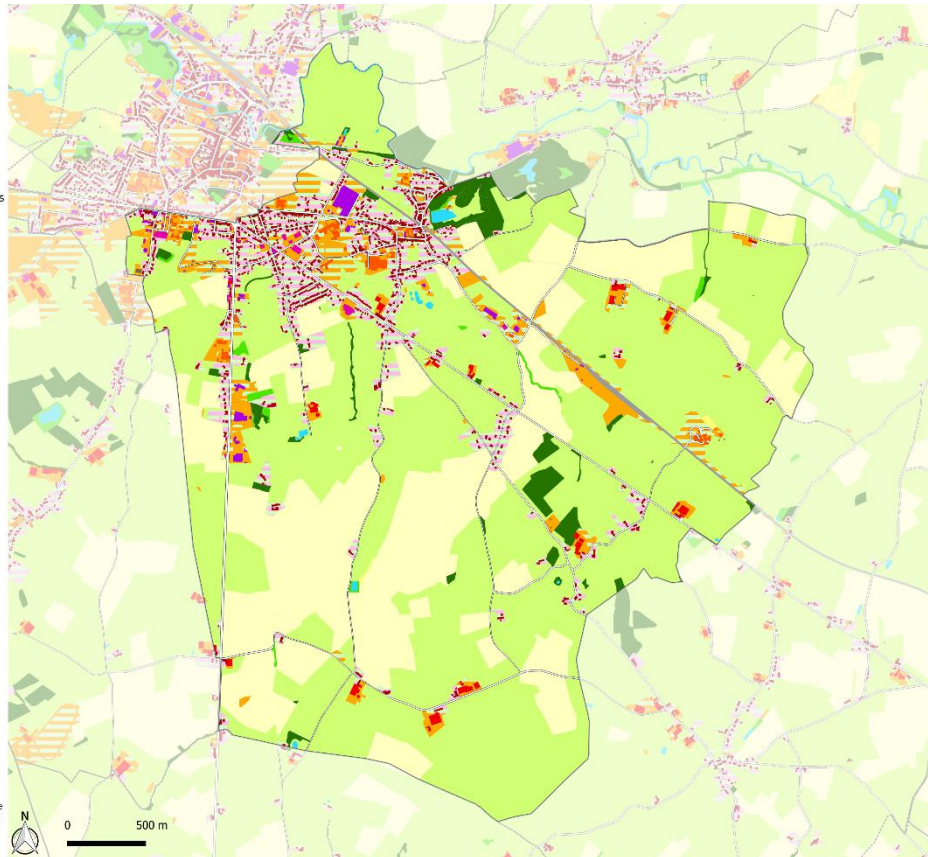
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : AUCUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Avesnes-sur-Helpe

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

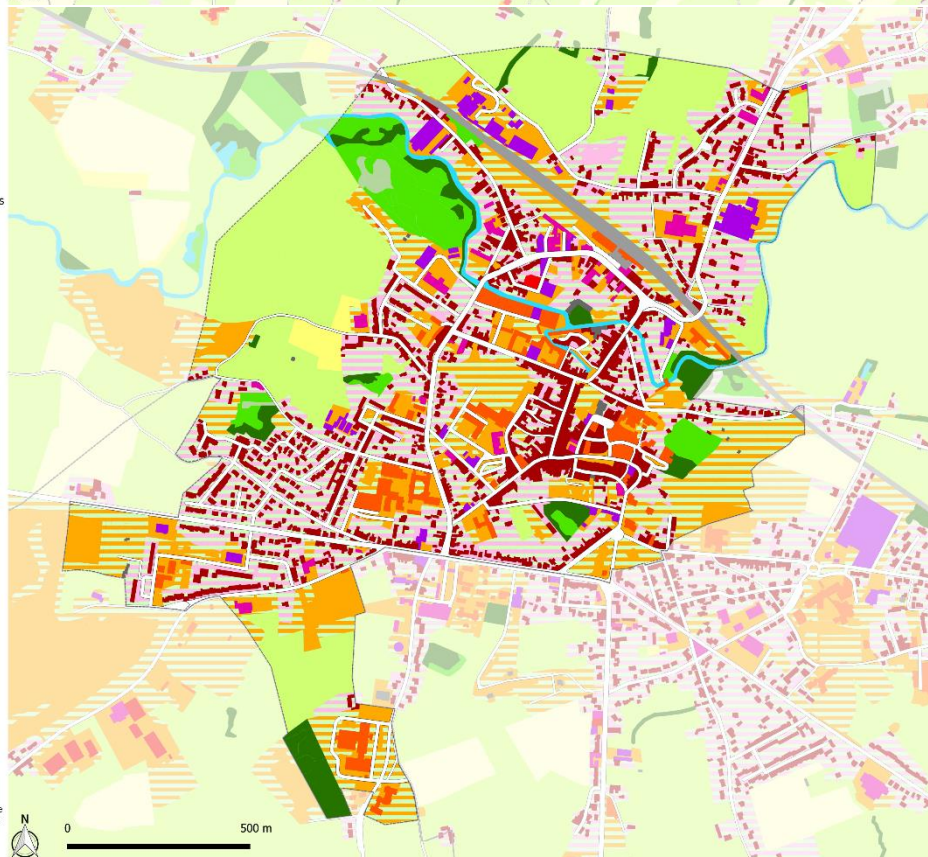
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : AUCUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Bas-Lieu

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

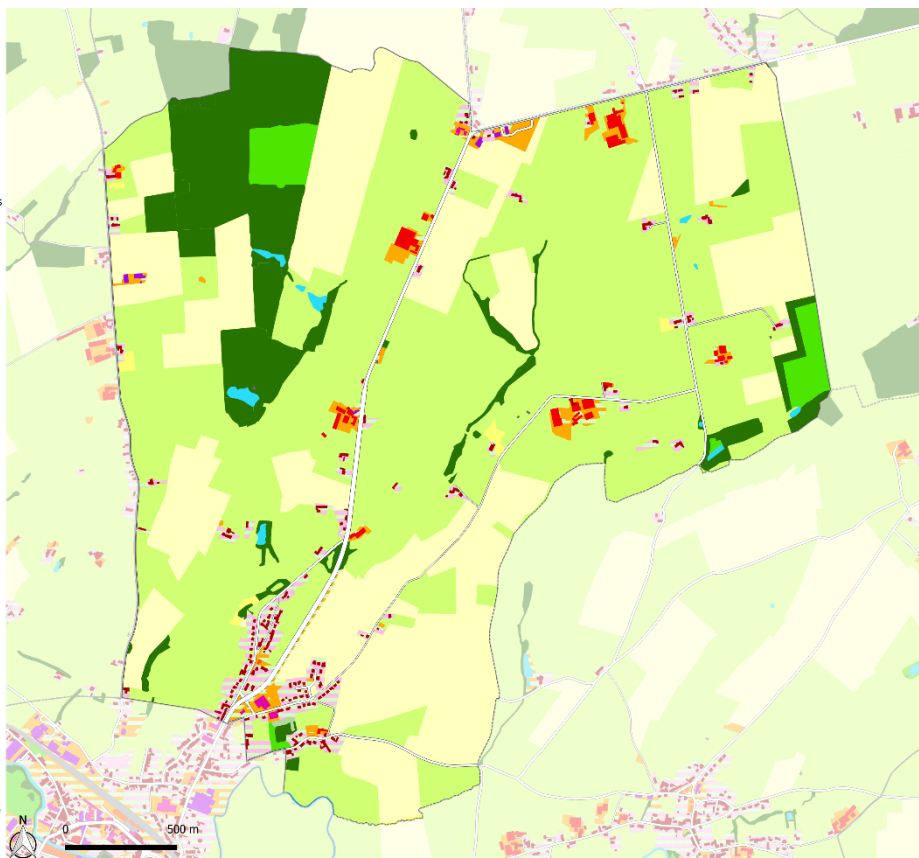
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Beaurepaire-sur-Sambre

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

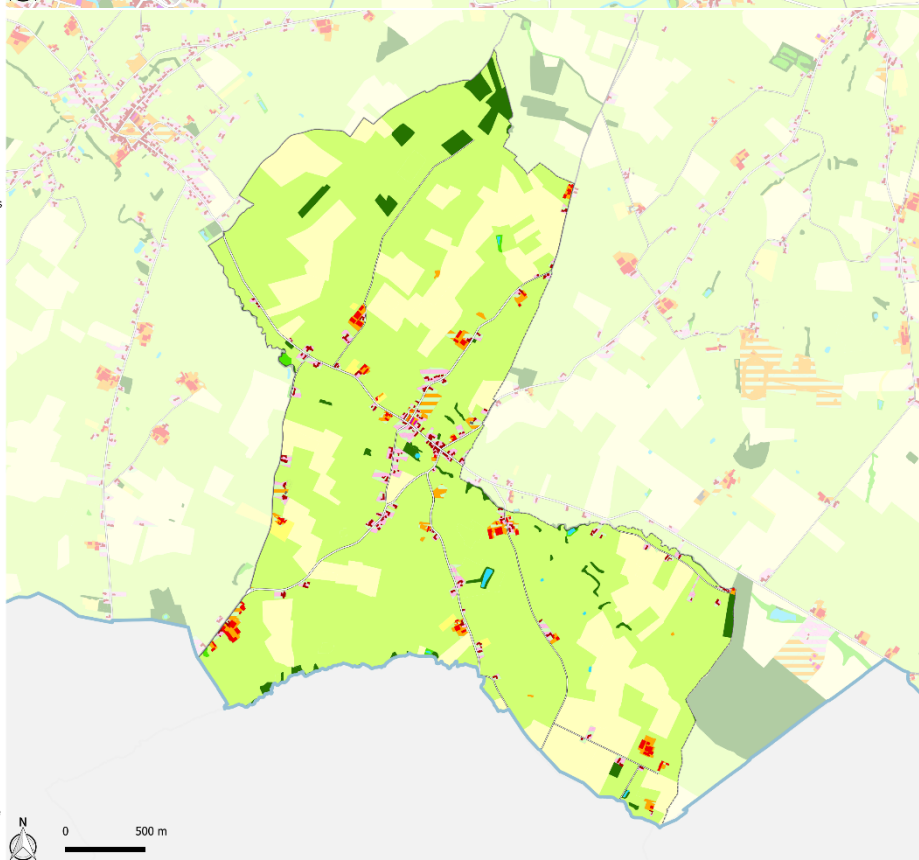
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Beaurieux

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

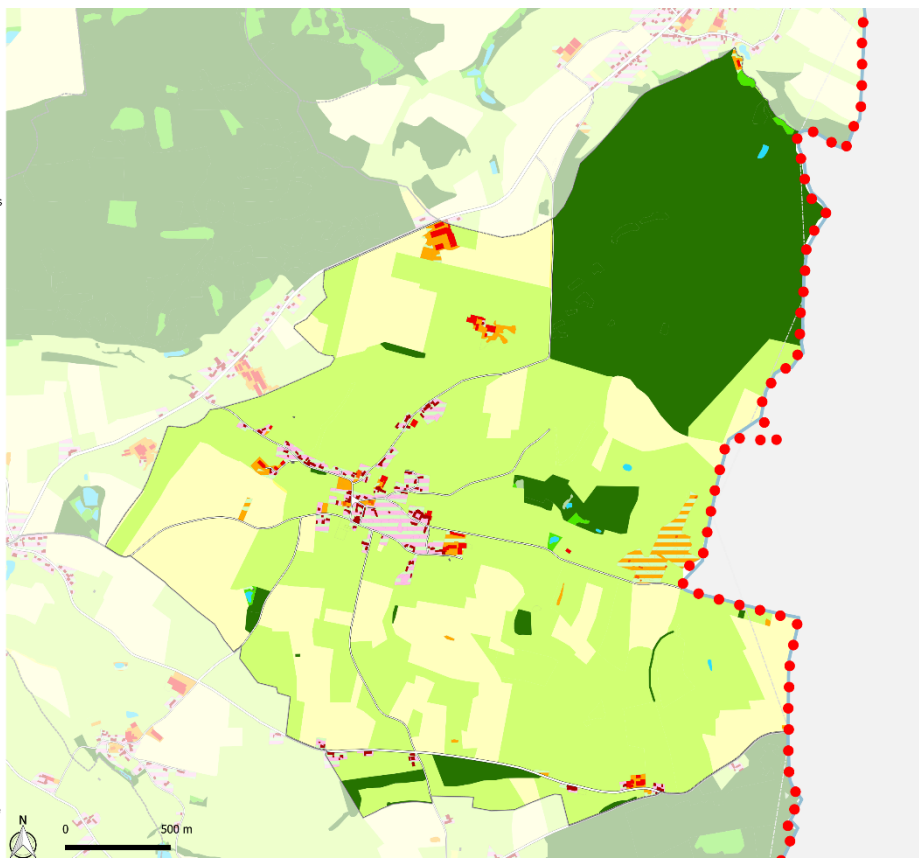
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertes du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Bérelles

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

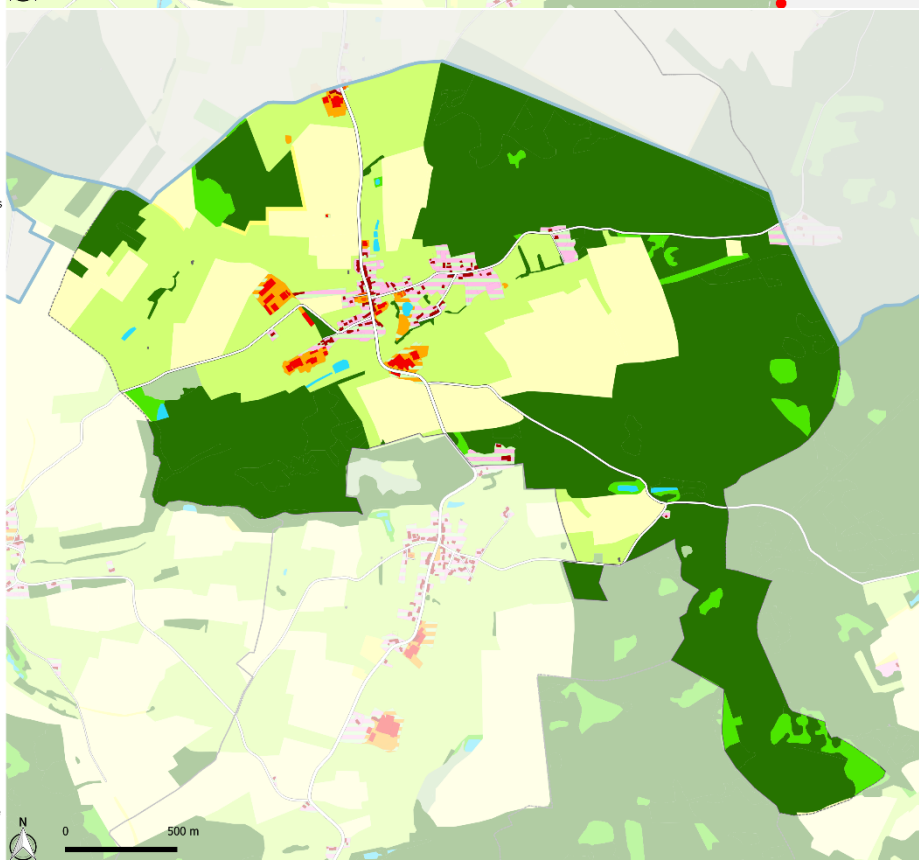
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertes du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Beugnies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

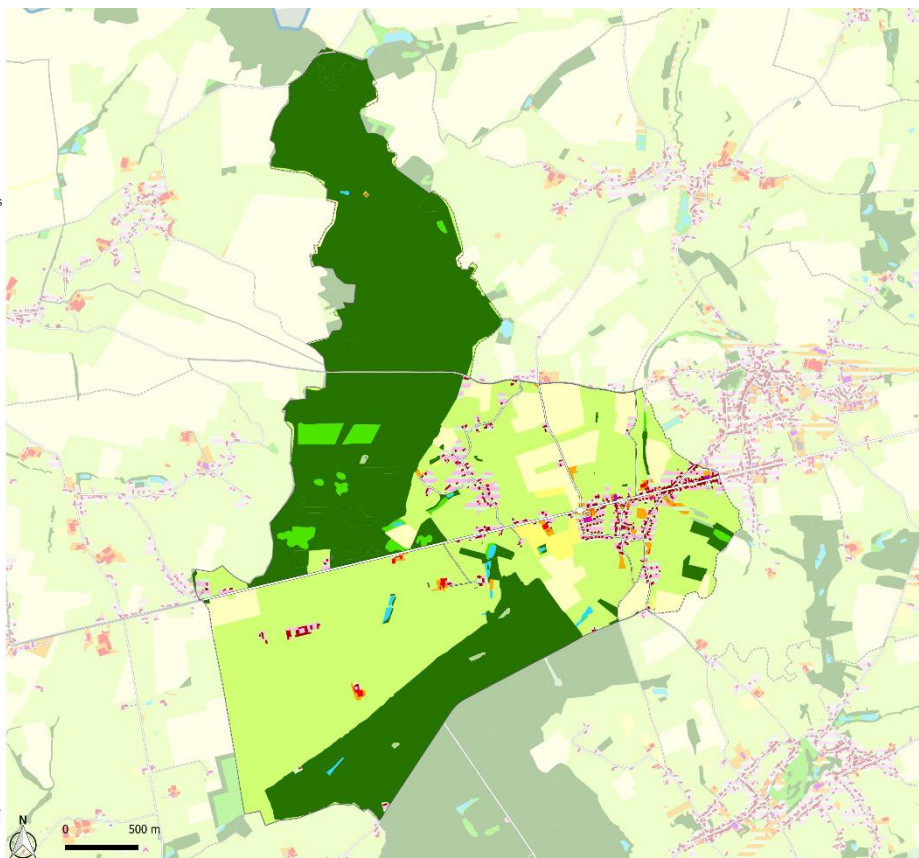
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Boulogne-sur-Helpe

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

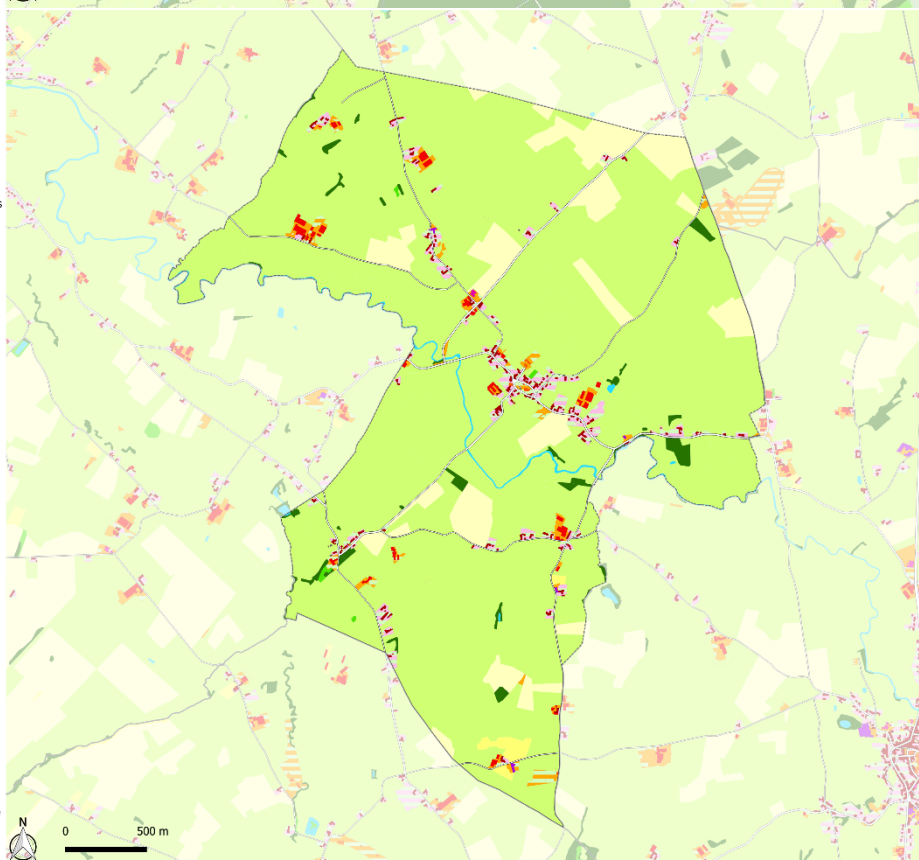
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Cartignies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

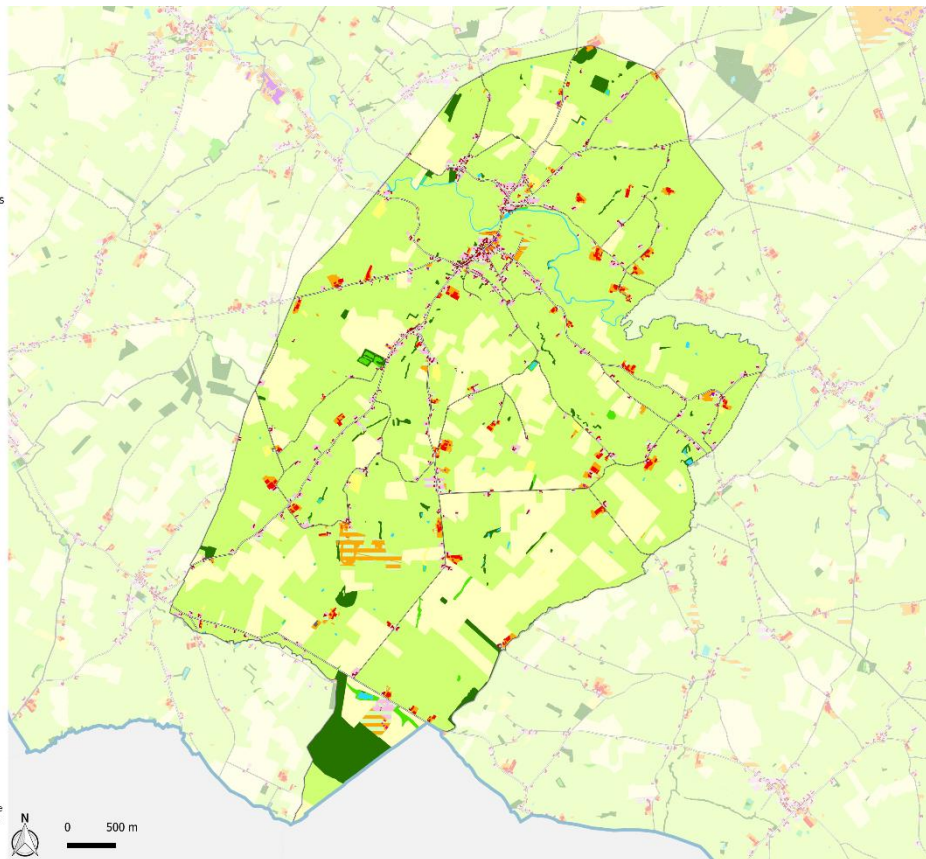
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Choisies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

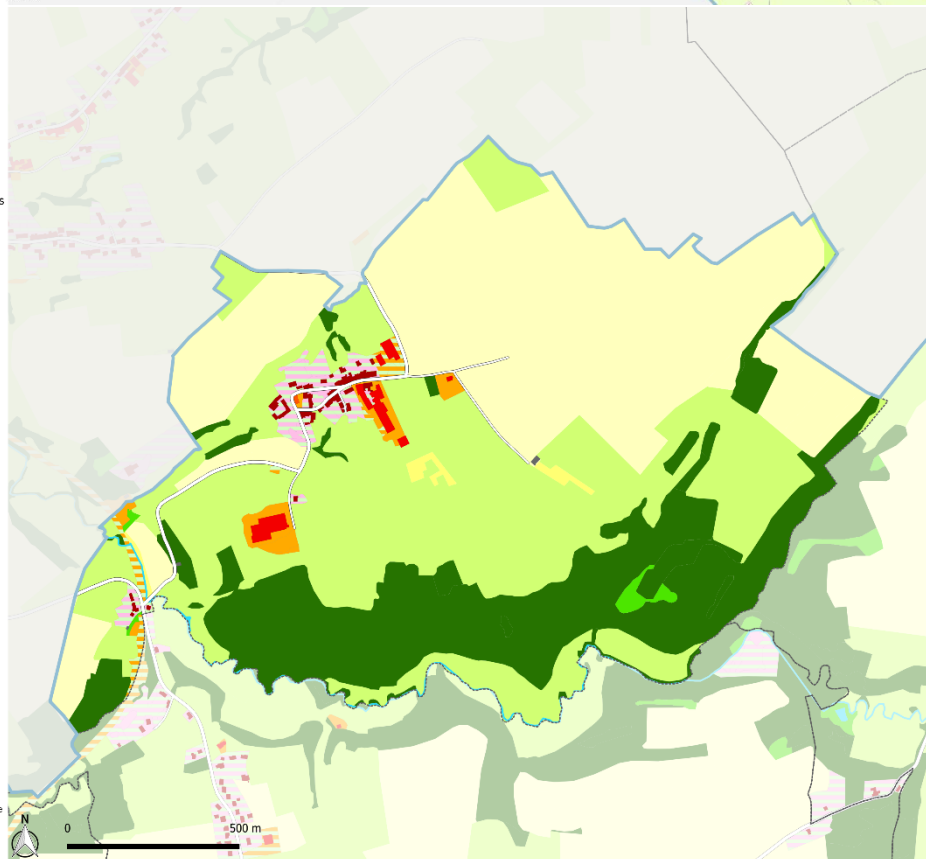
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Clairfayts

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

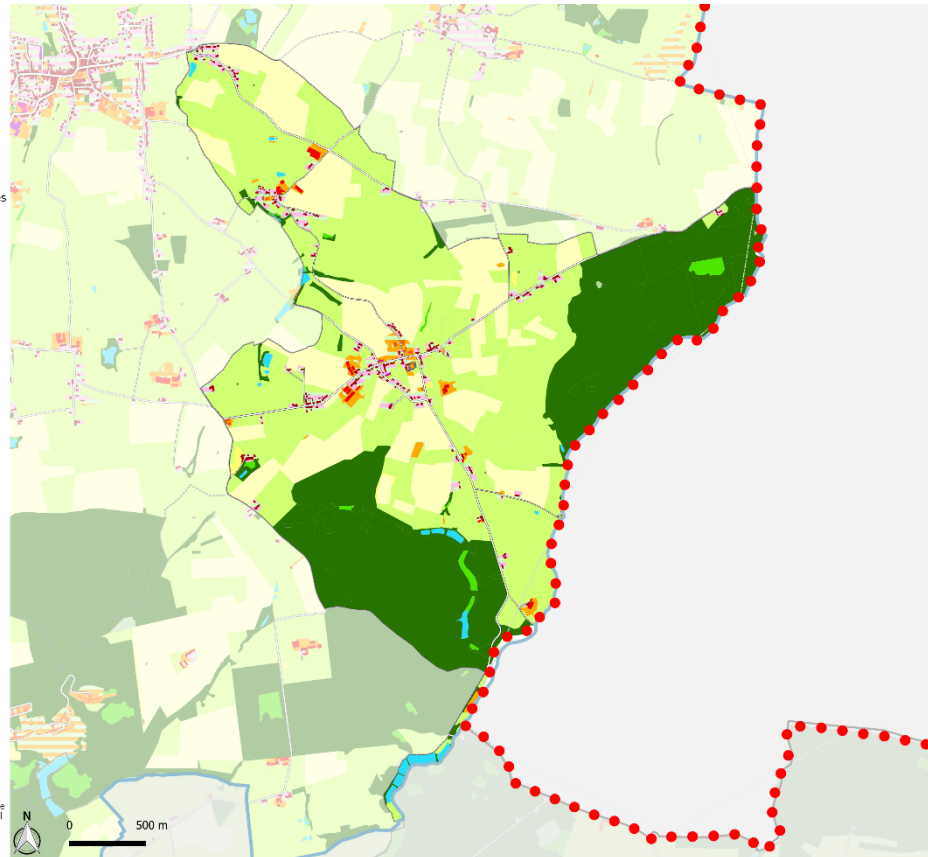
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Damousies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

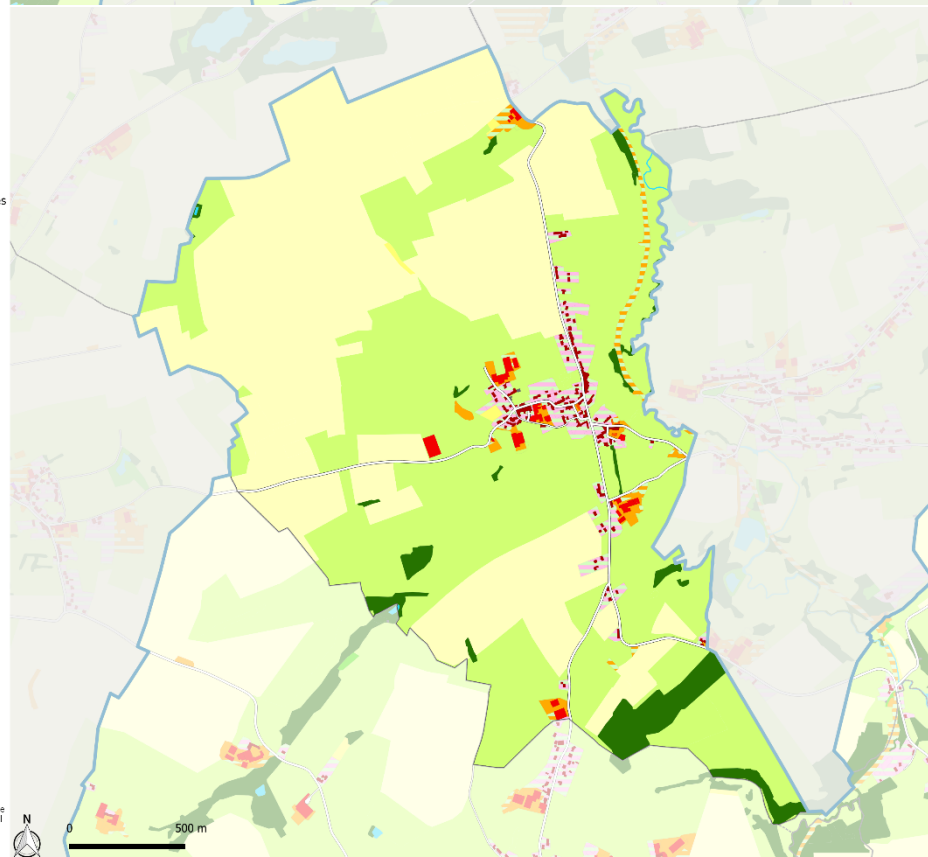
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Dimechaux

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

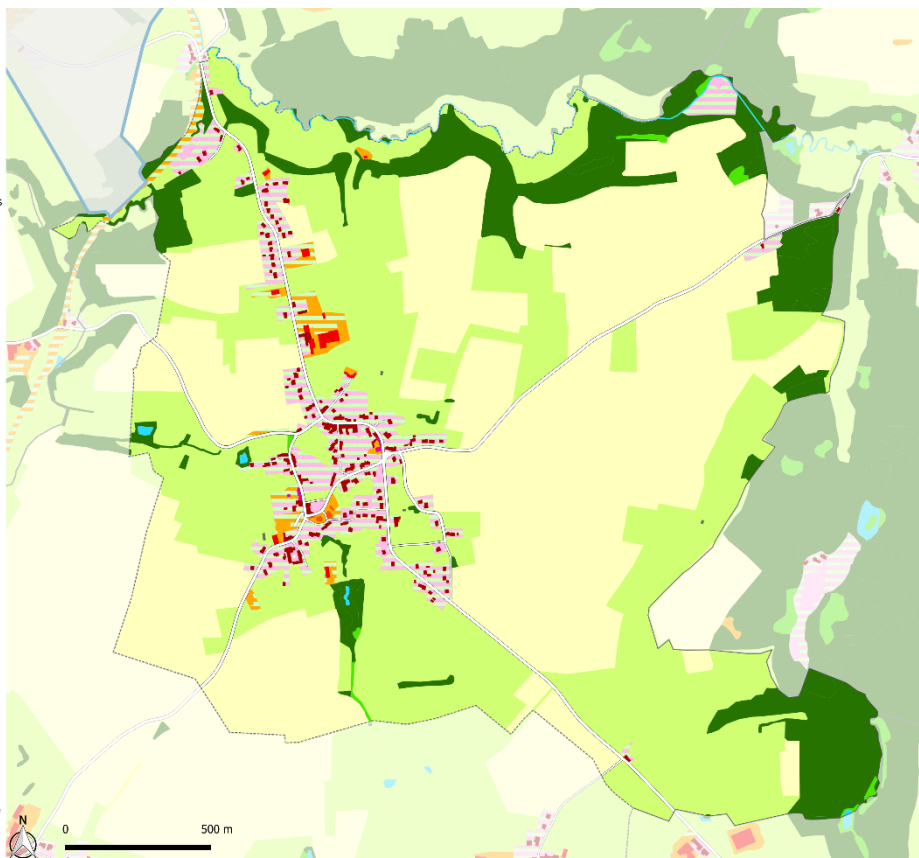
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Dimont

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

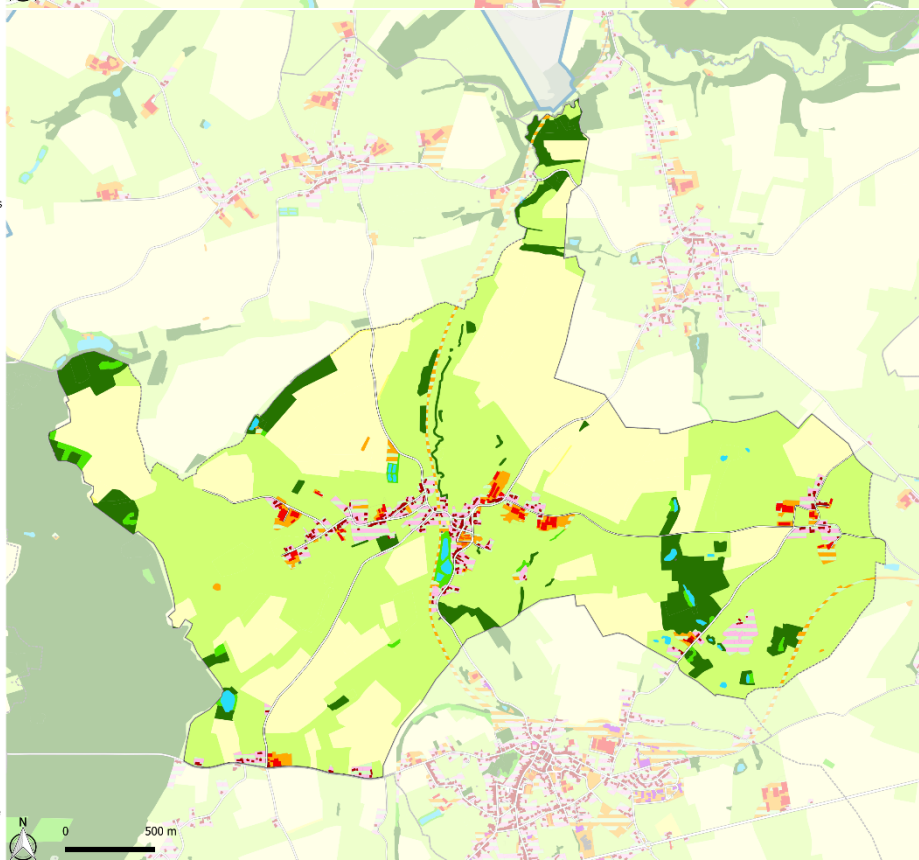
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Dompierre-sur-Helpe

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

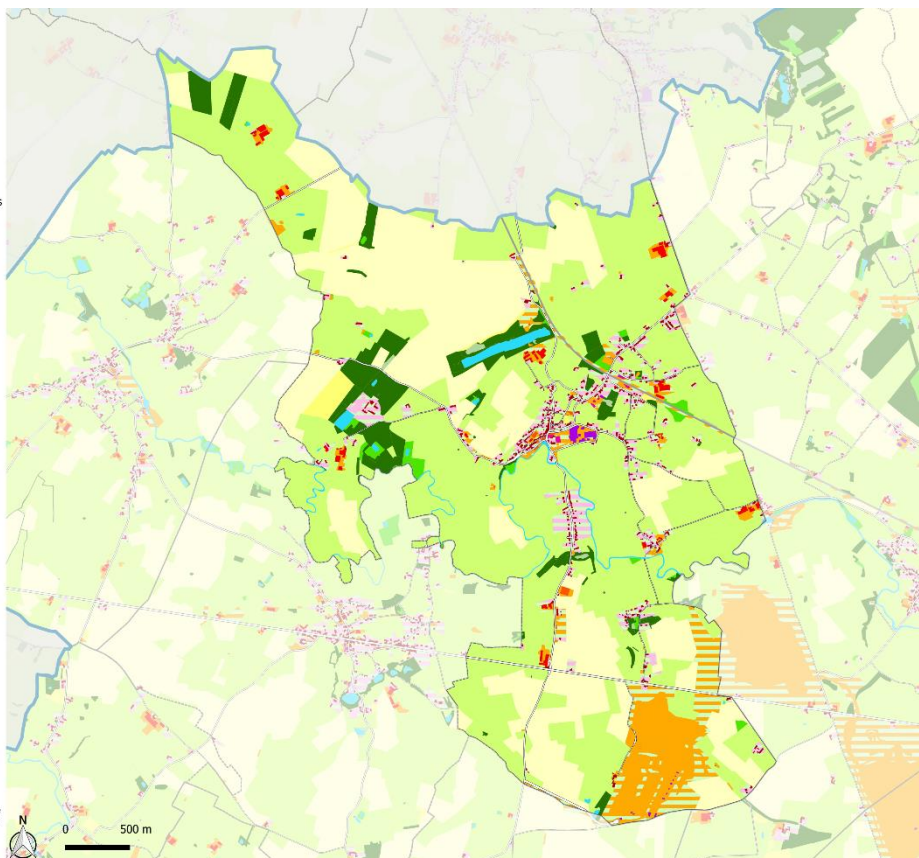
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Dourlers

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

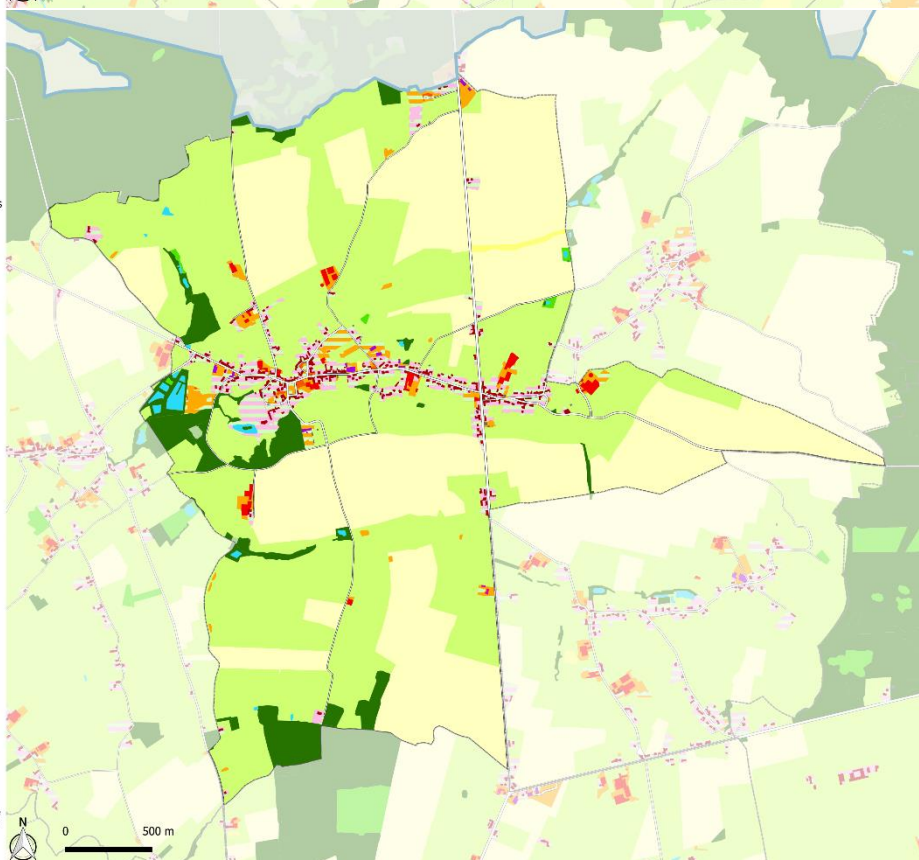
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Eccles

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Étœungt

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

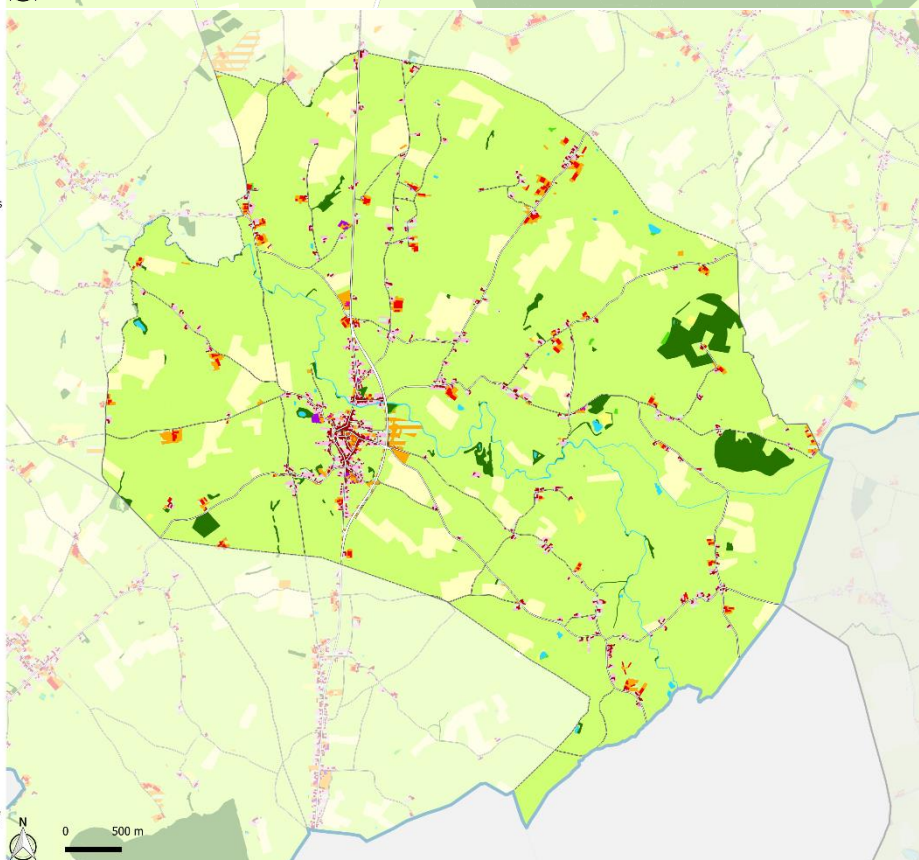
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Fellerries

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

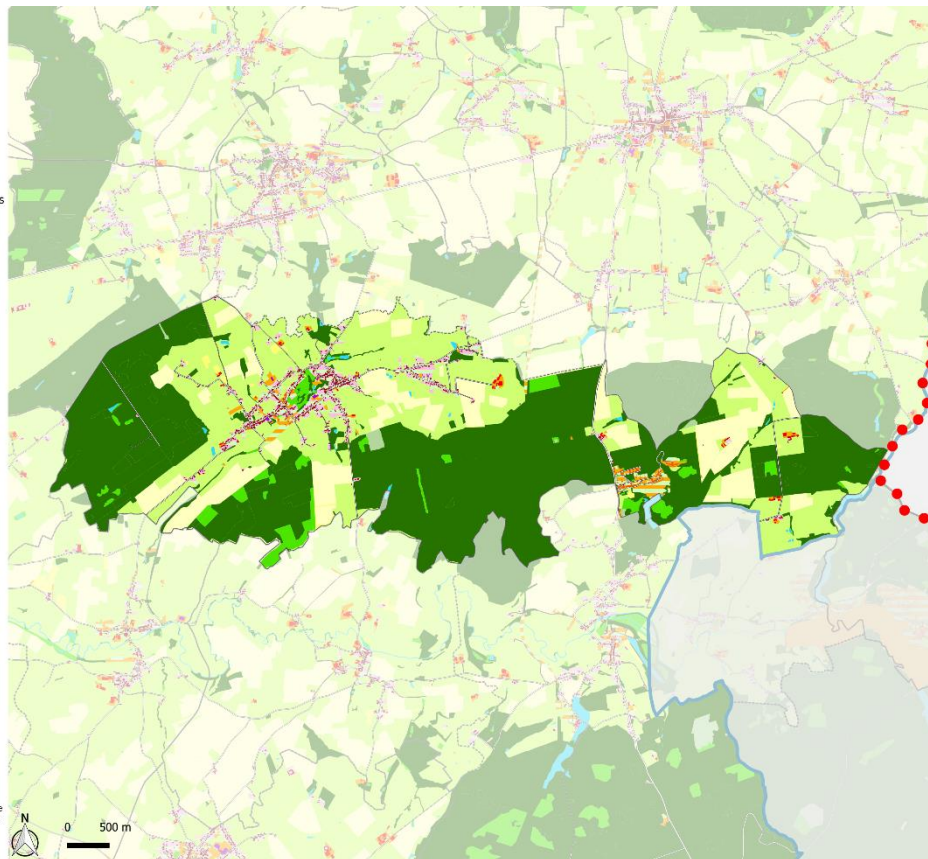
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Flaumont-Waudrechies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

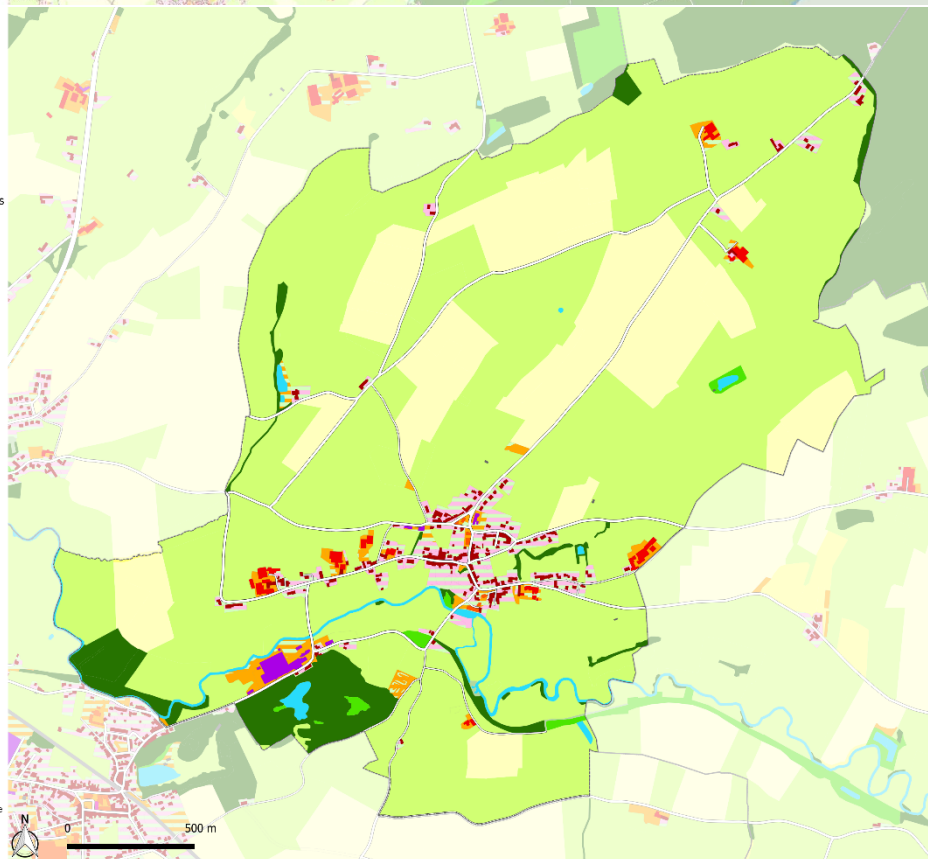
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Floursies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

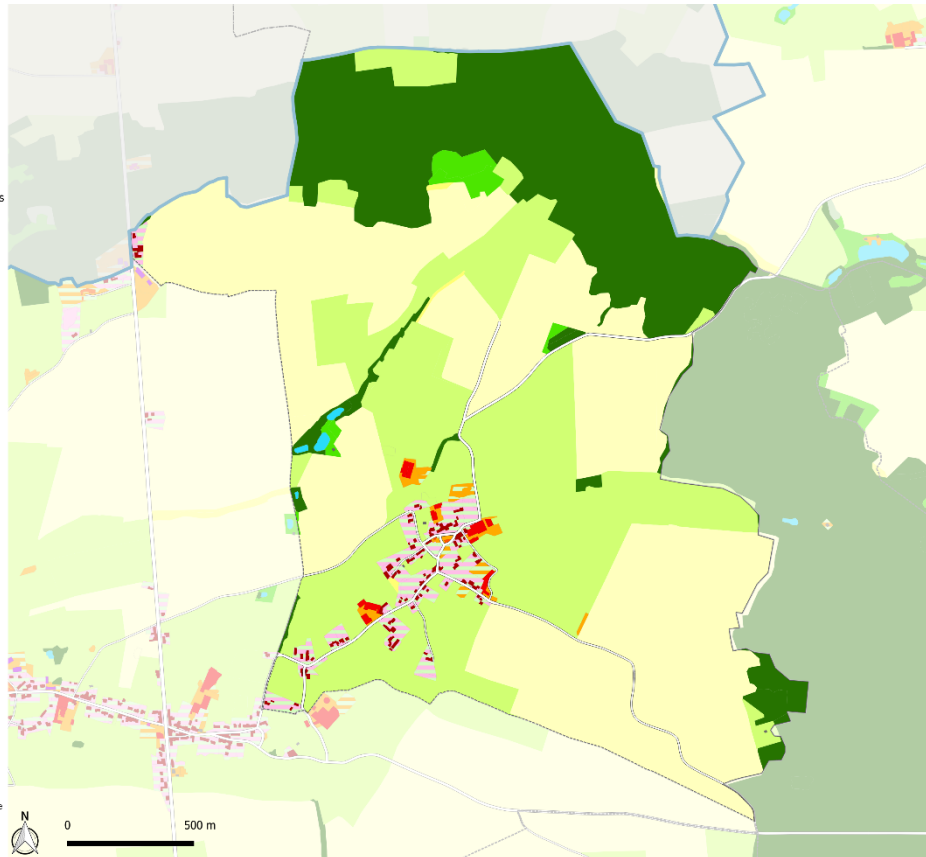
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Floyon

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

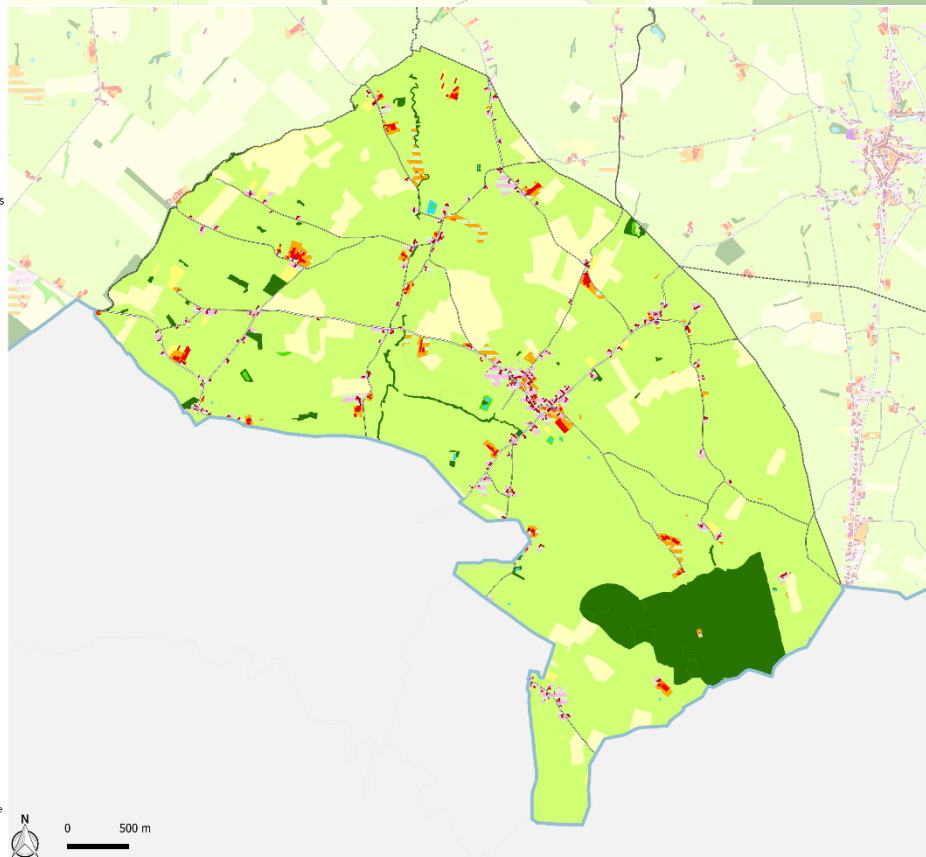
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Grand-Fayt

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

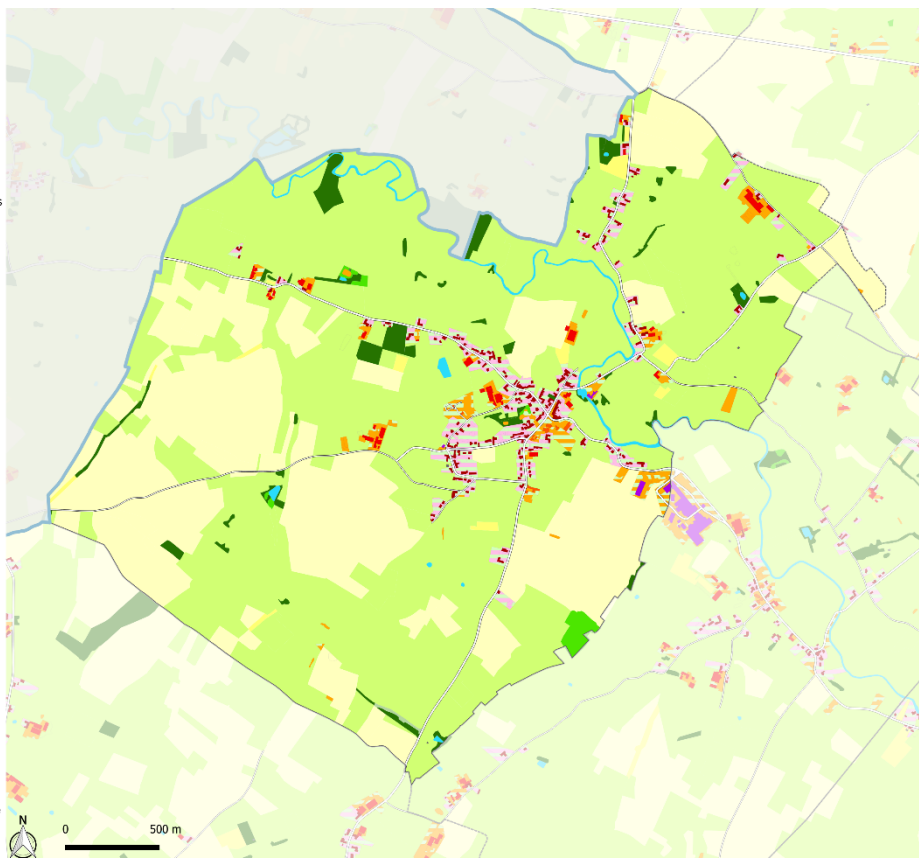
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Haut-Lieu

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

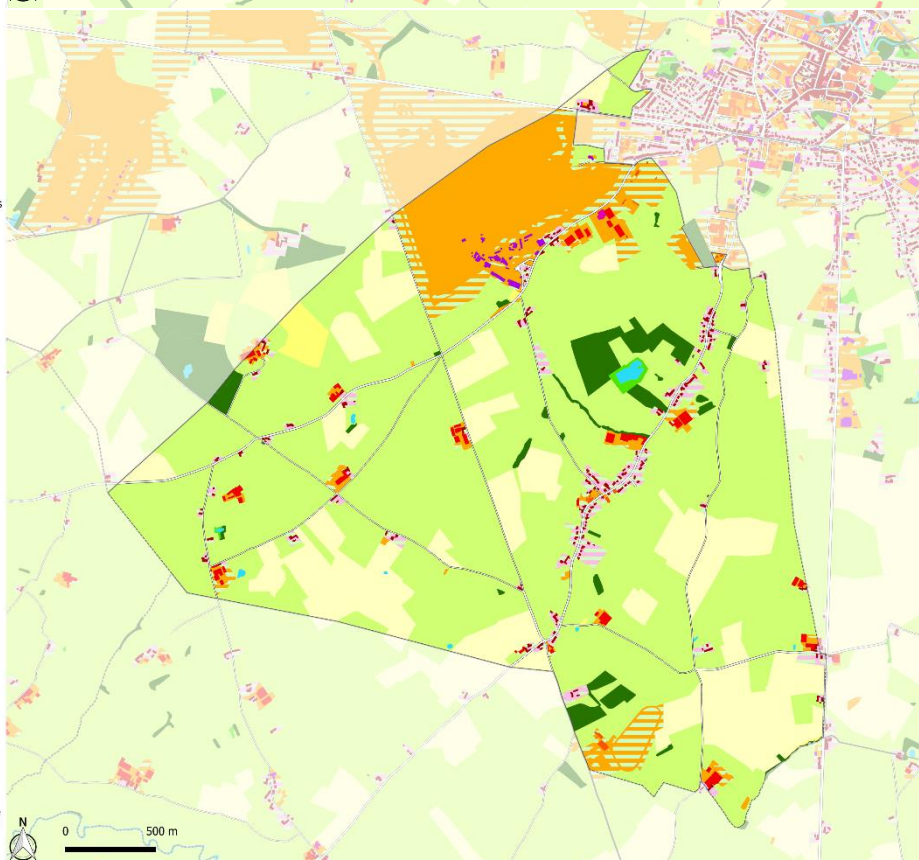
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Hestrud

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

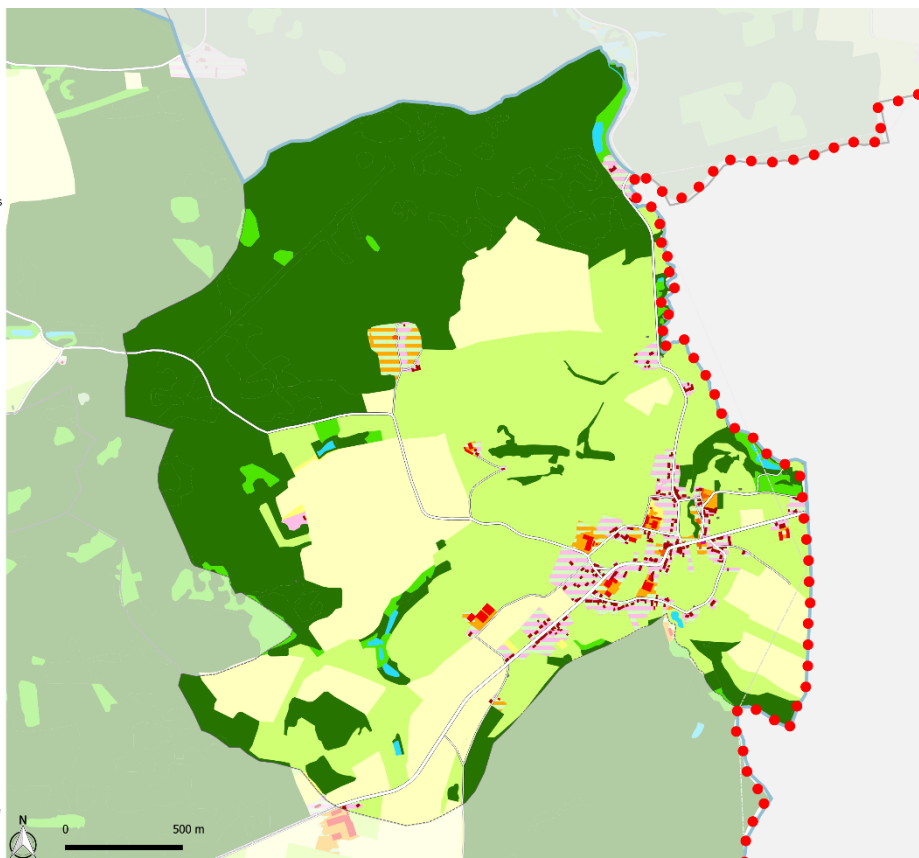
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Larouillies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

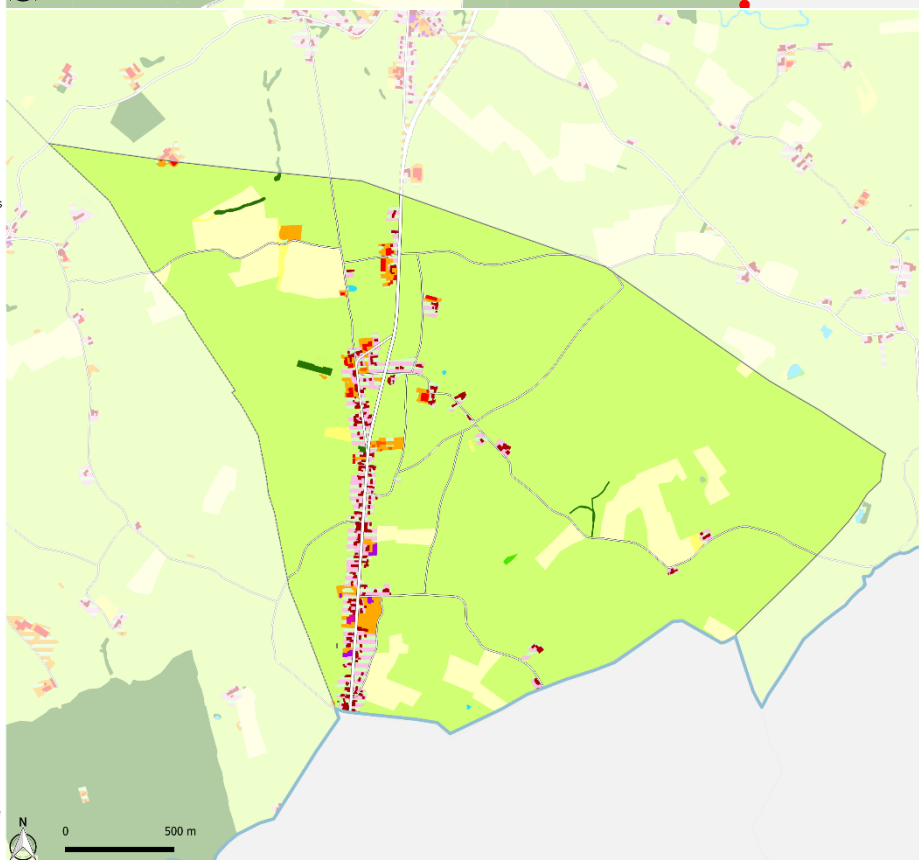
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Lez-Fontaine

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

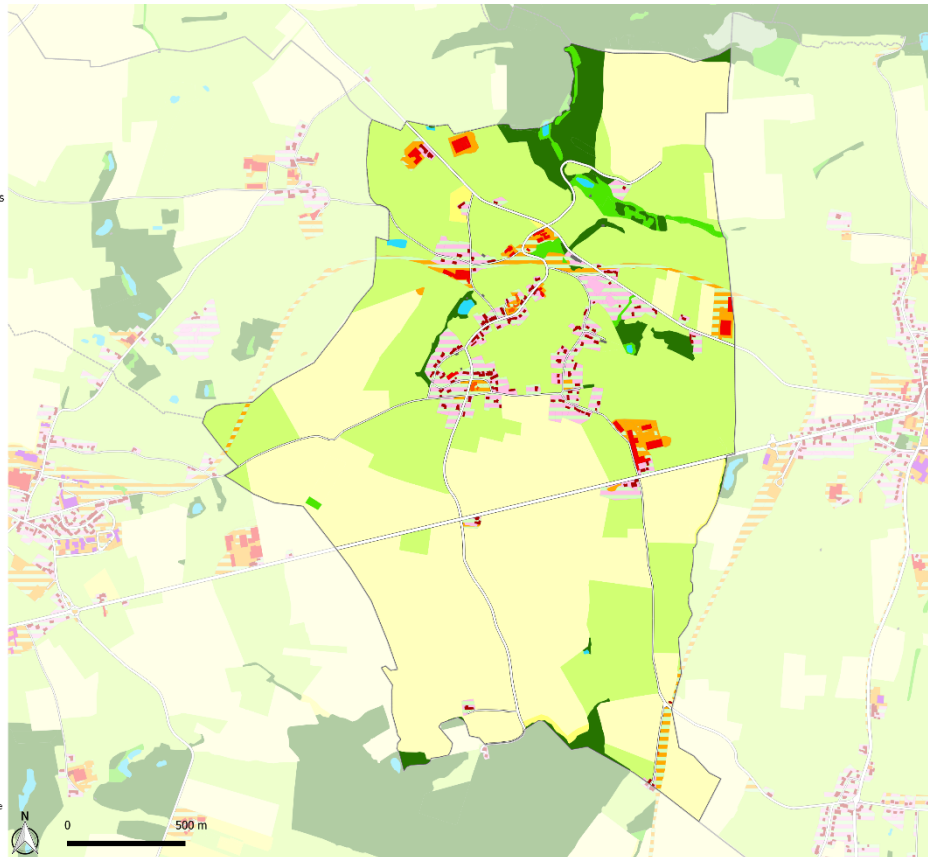
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Liessies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

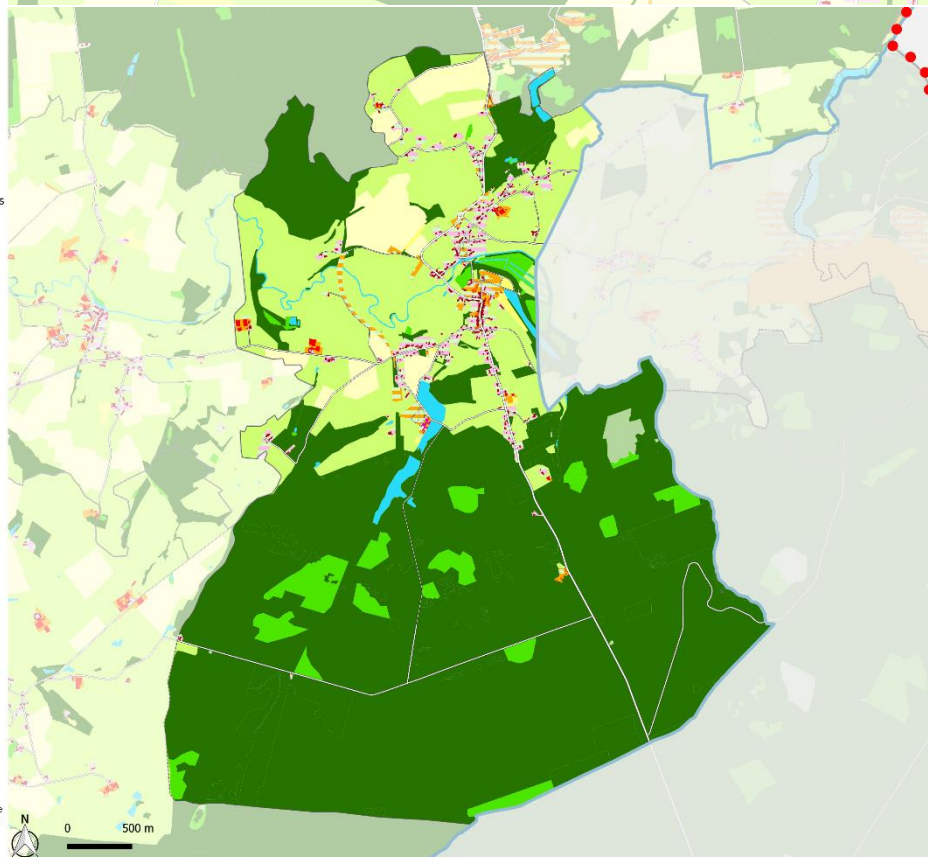
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Marbaix

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

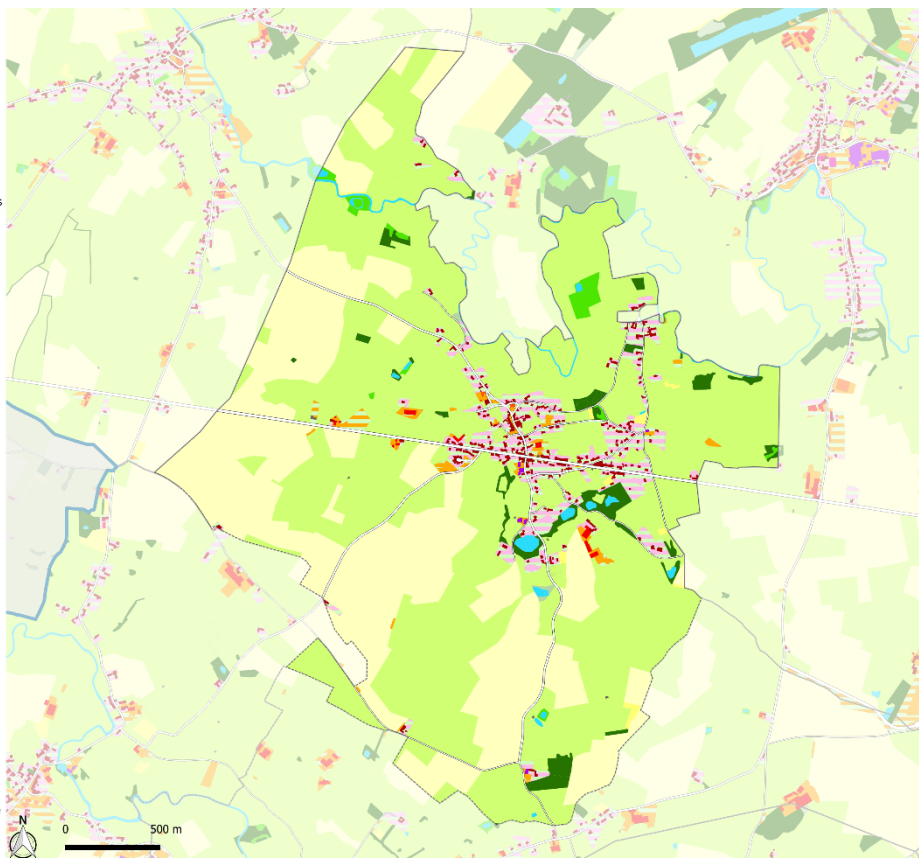
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCSD PPIC NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Petit-Fayt

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

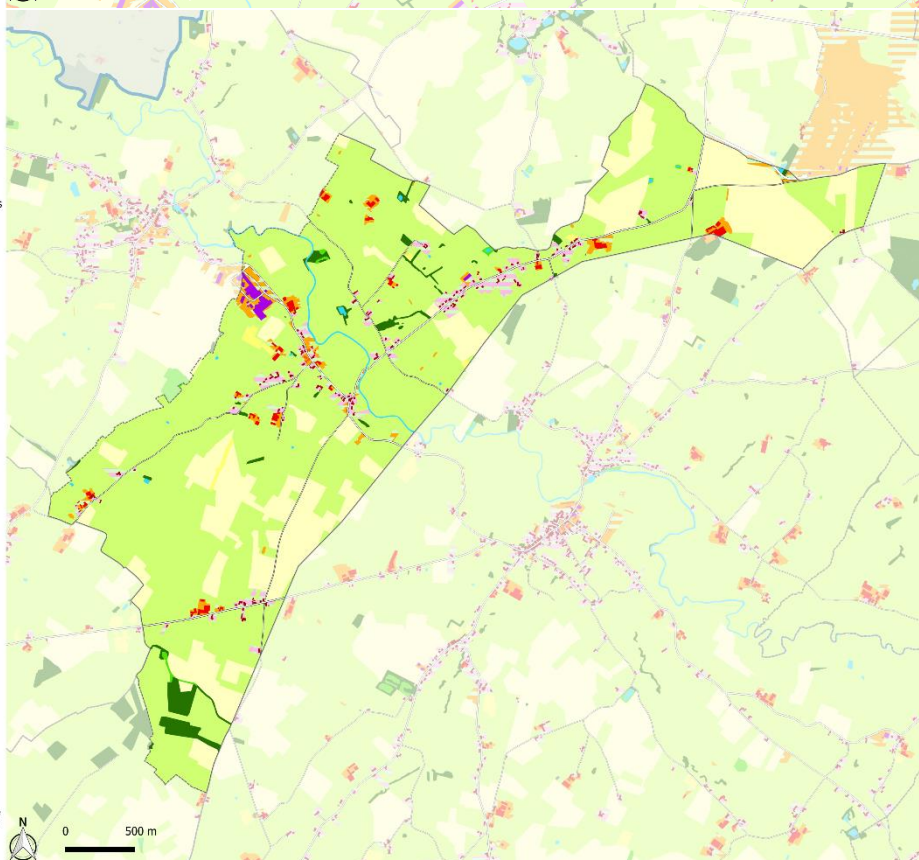
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCSD PPIC NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Prisches

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

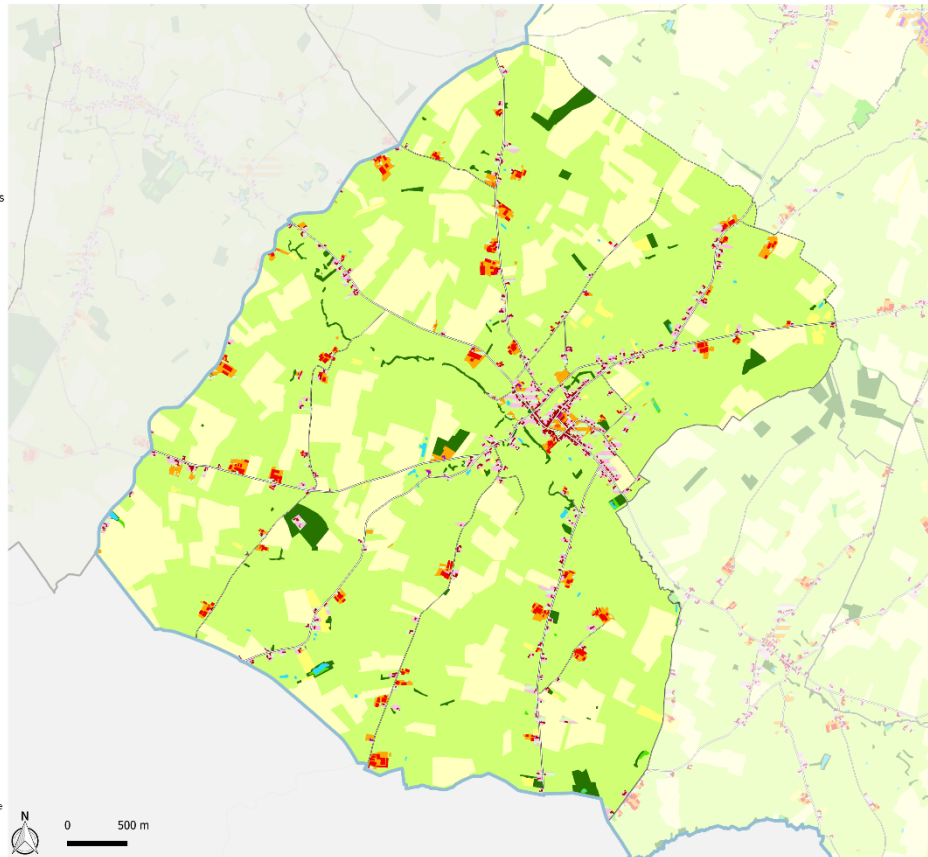
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Rainsars

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

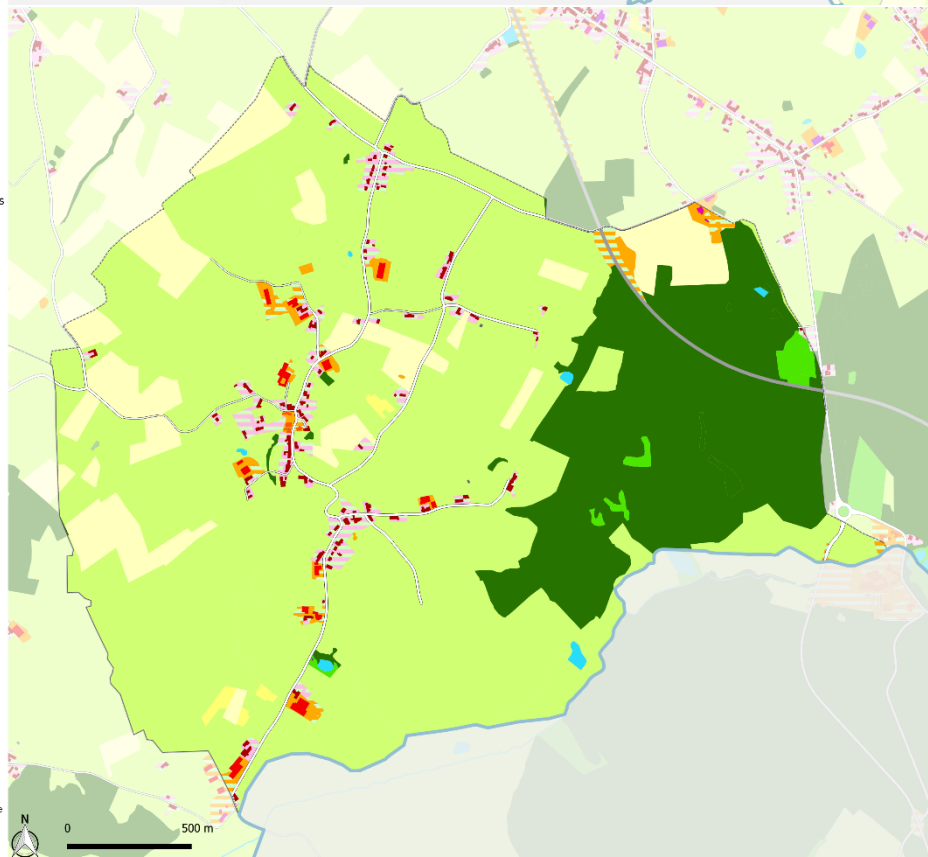
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Ramoussies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

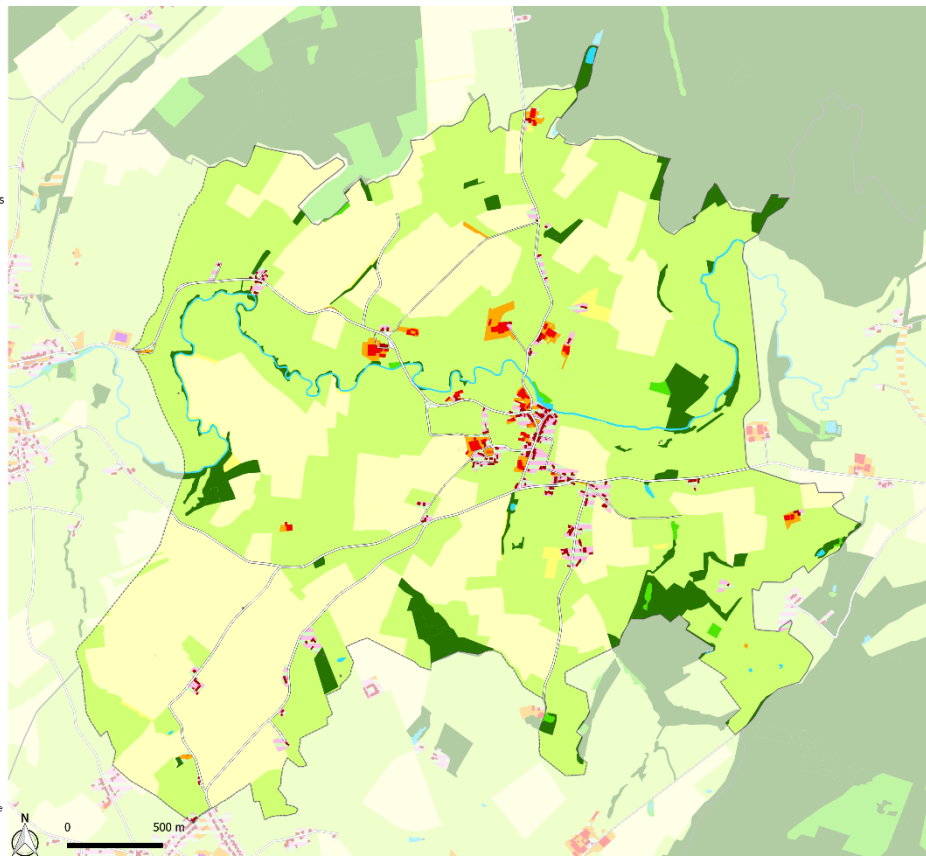
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Sains-du-Nord

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

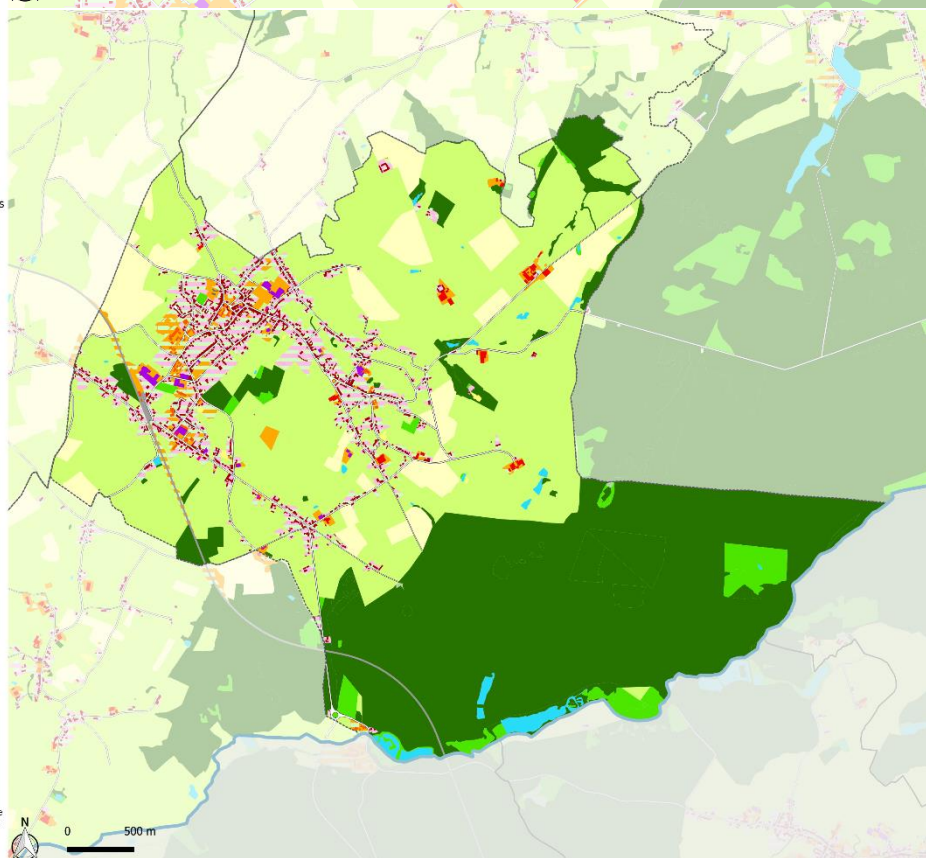
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Saint-Aubin

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

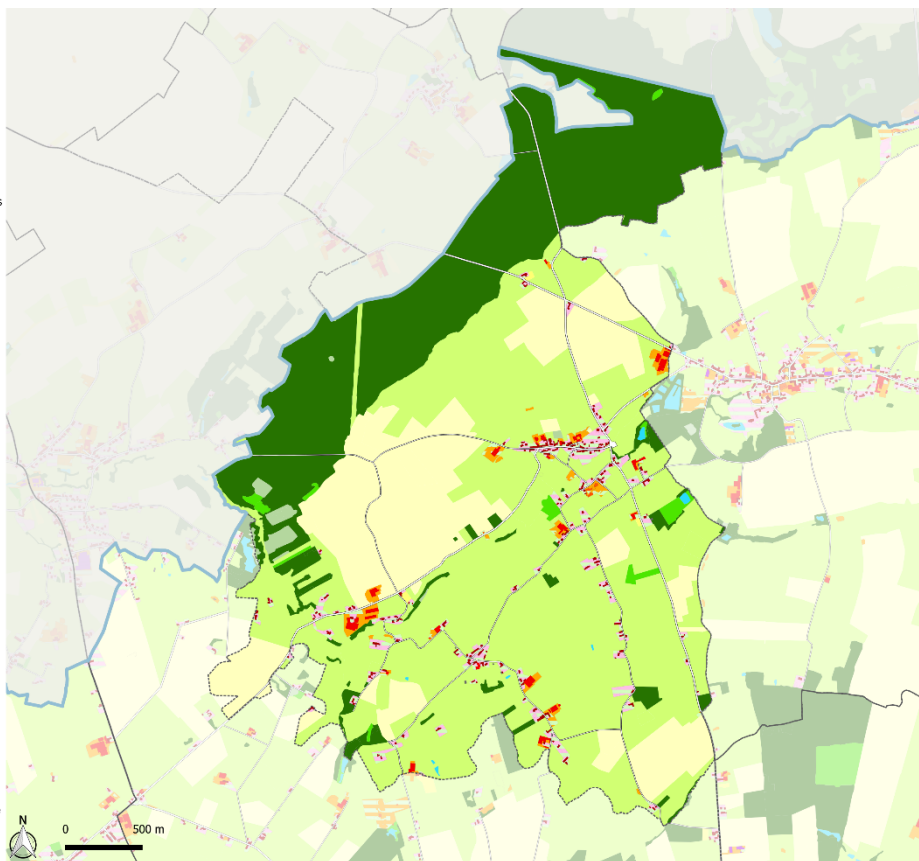
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Saint-Hilaire-sur-Helpe

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

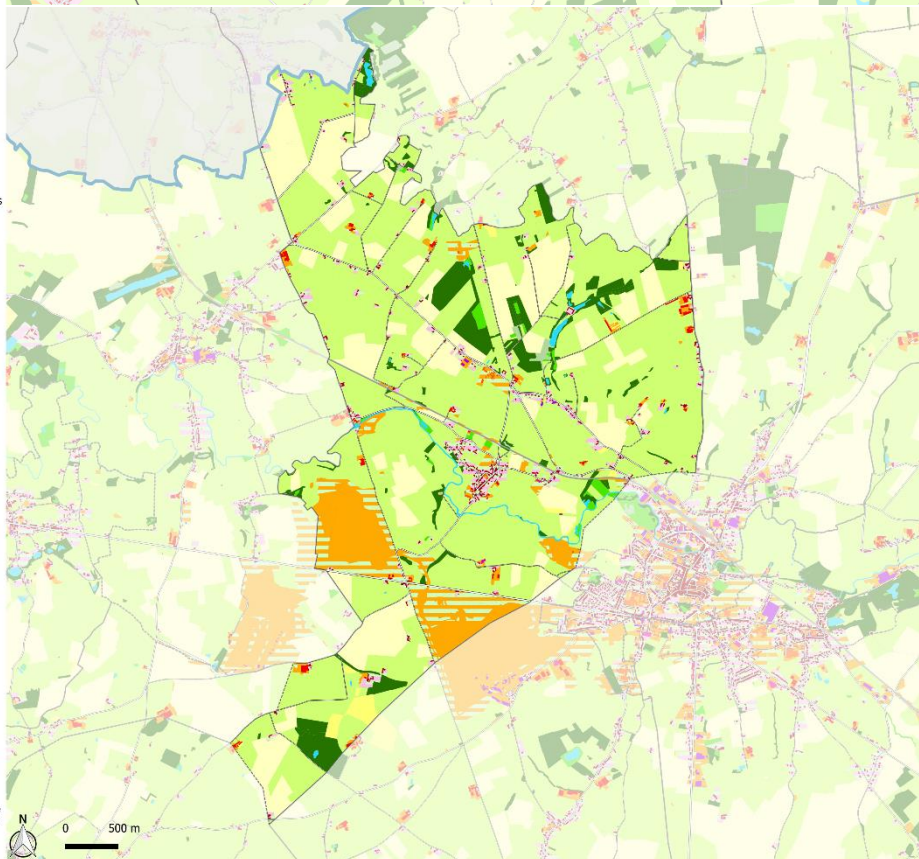
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Sars-Poteries

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

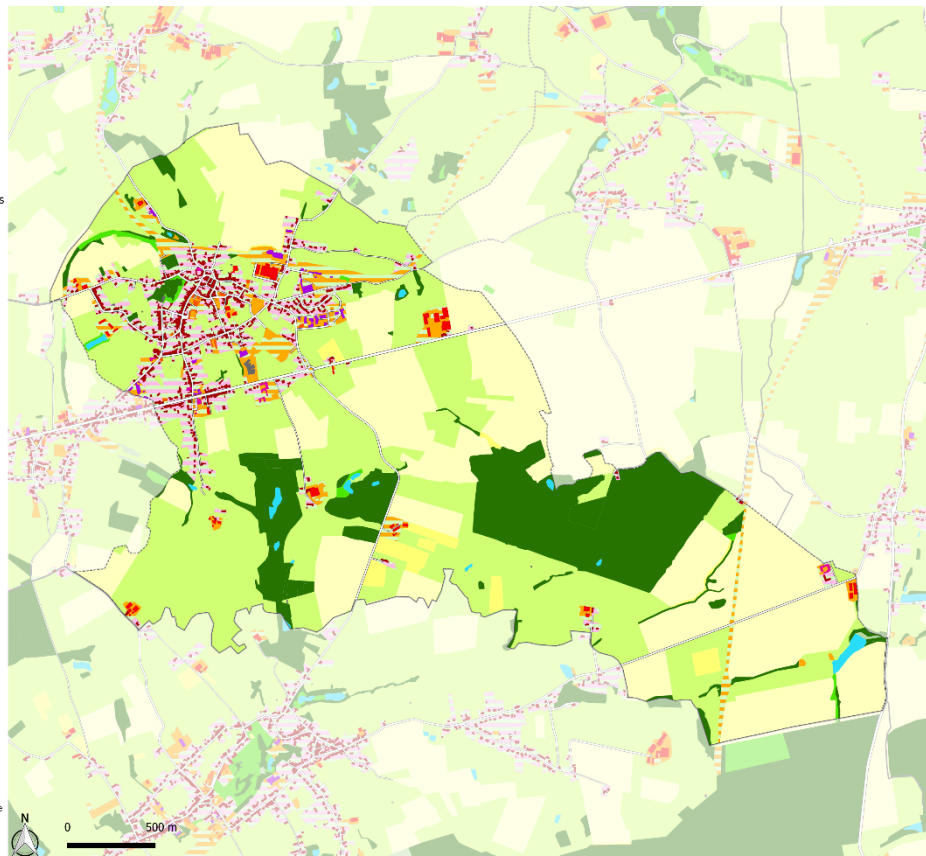
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Sémeries

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

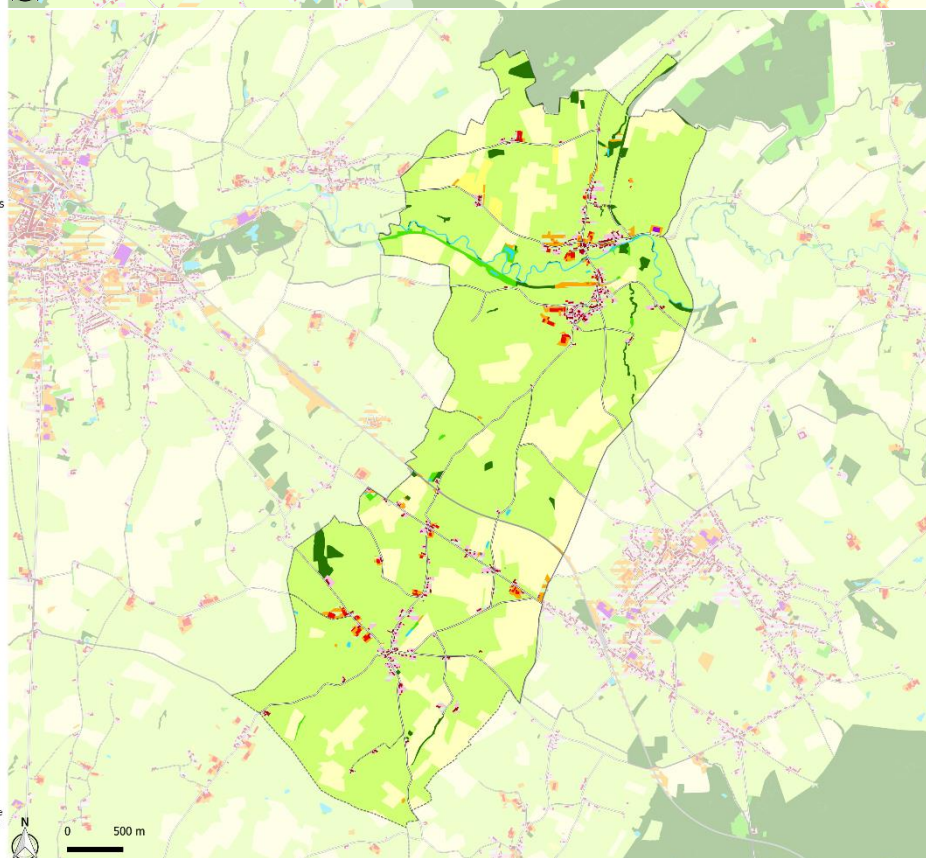
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Semousies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

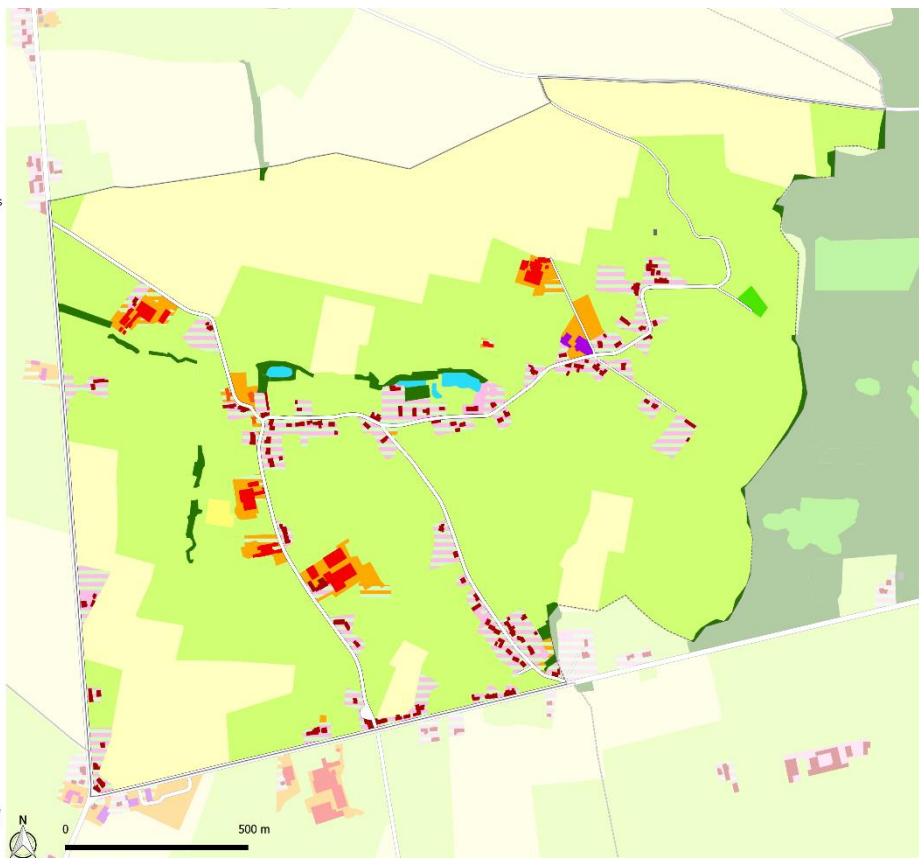
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Solre-le-Château

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

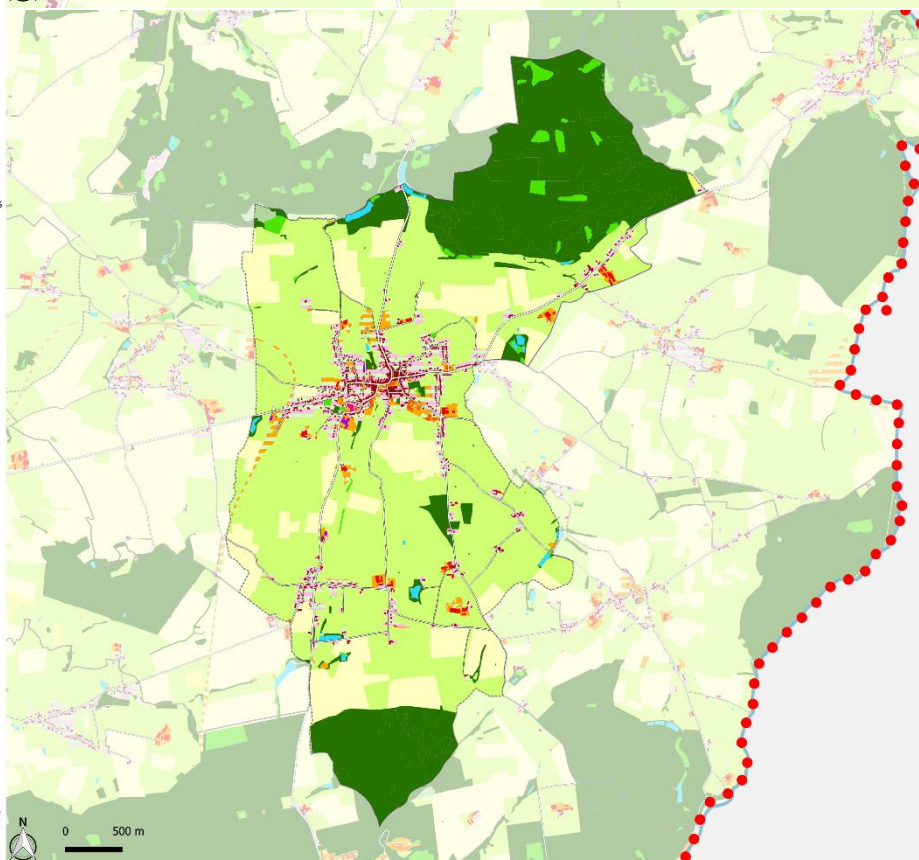
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICF NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Solrinnes

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

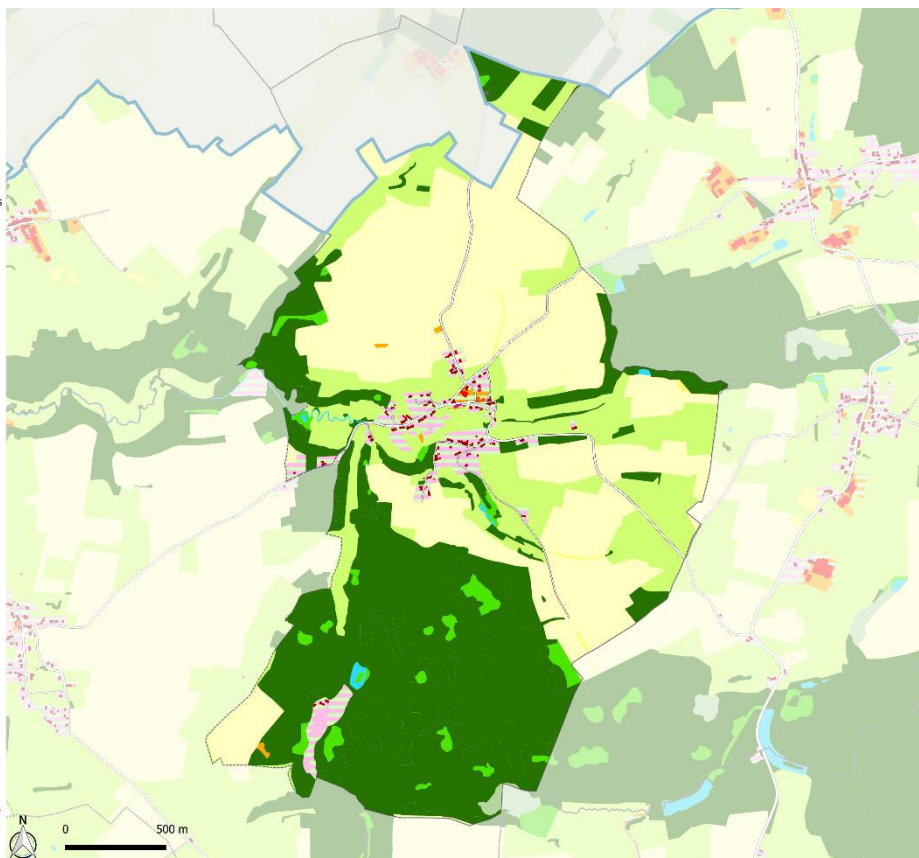
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Occupation du sol en 2015 (couvert/usage en 21 postes)

Taisnières-en-Thiérache

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

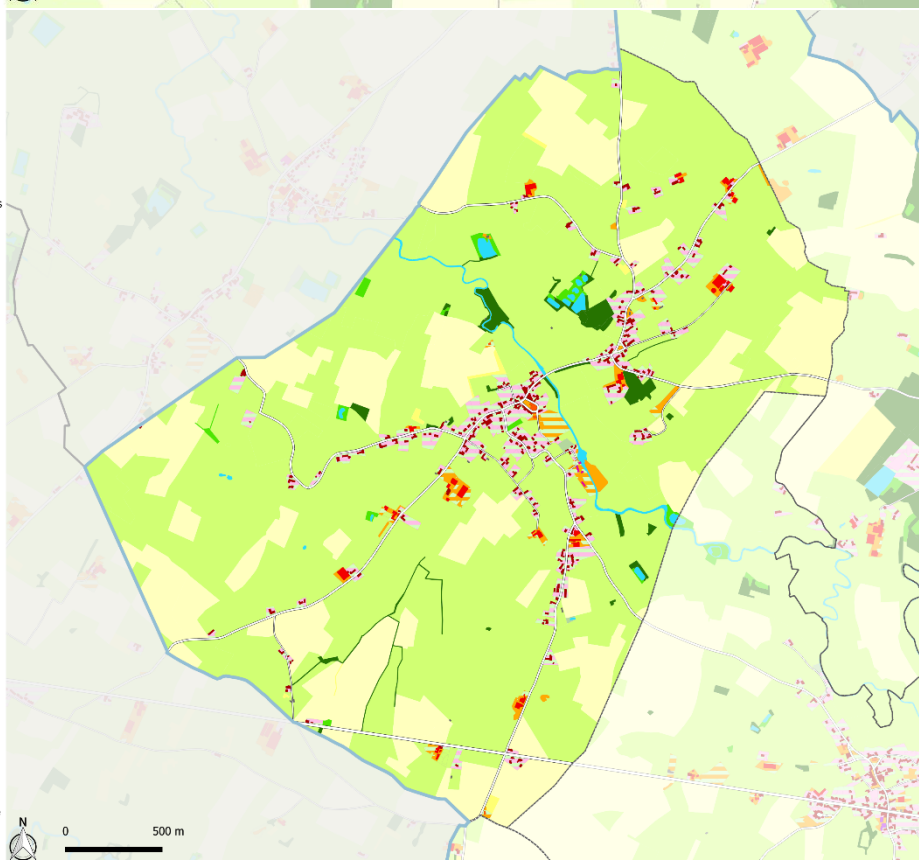
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PPICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ACUS, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Wattignies-la-Victoire

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

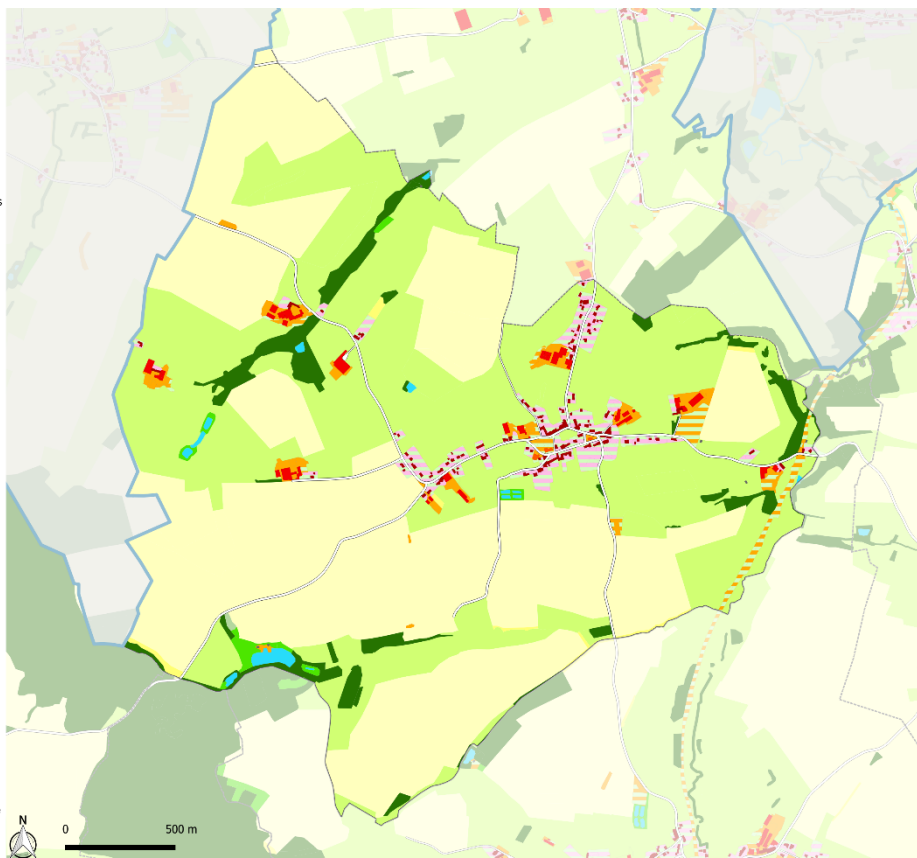
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : OCS2D PRIGE NPD 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : AQUA, 2018

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



B. Analyse de la consommation de l'espace 2005-2015 : une moyenne de 23 hectares par an

Le bilan total de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2005 et 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes est de 227 hectares (passage de 3 477 hectares artificialisés en 2005 à 3 704 ha artificialisés en 2015). Le taux d'évolution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en 10 ans est de +6,13%, soit une moyenne d'environ 23 ha par an.

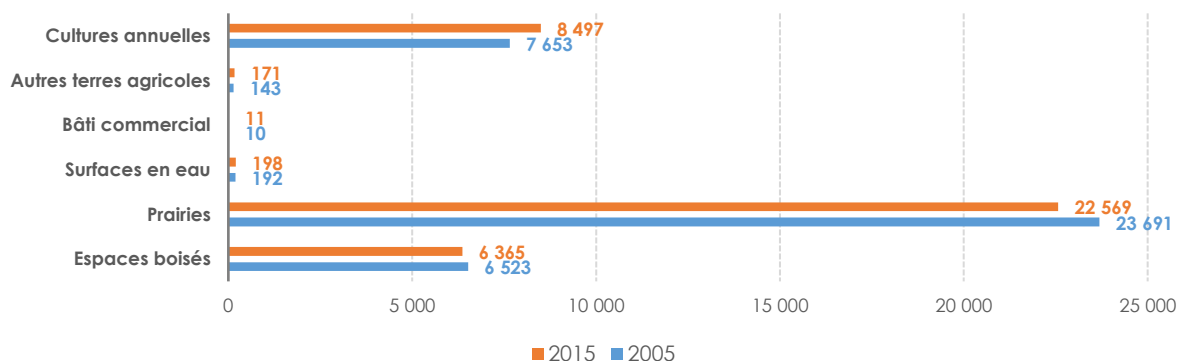
Entre 2005 et 2015, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est principalement réalisée au détriment des espaces agricoles, leur surface ayant diminué de 251 hectares au total.

Sur la période, ce sont les prairies qui ont été le plus impactés par le changement d'usage. La surface des prairies a diminué de 1 122 hectares, le plus généralement au profit d'espaces de culture (1 230 ha de prairies ont muté en culture sur la période, alors que dans le même temps, 344 ha de culture ont muté en prairie). Dans le même temps, les espaces boisés ont diminué de 158 hectares entre 2005 et 2015.

D'après les relevés issus de l'OCS2D, les carrières représentent 255 ha en 2015, soit 6 % des espaces artificialisés (infrastructures incluses). Il s'agit d'un des postes les plus importants de la consommation d'espaces entre 2005 et 2015, puisqu'il représente 55,4 des 227,1 ha artificialisés (infrastructures incluses) sur cette période (soit près du quart de l'artificialisation).

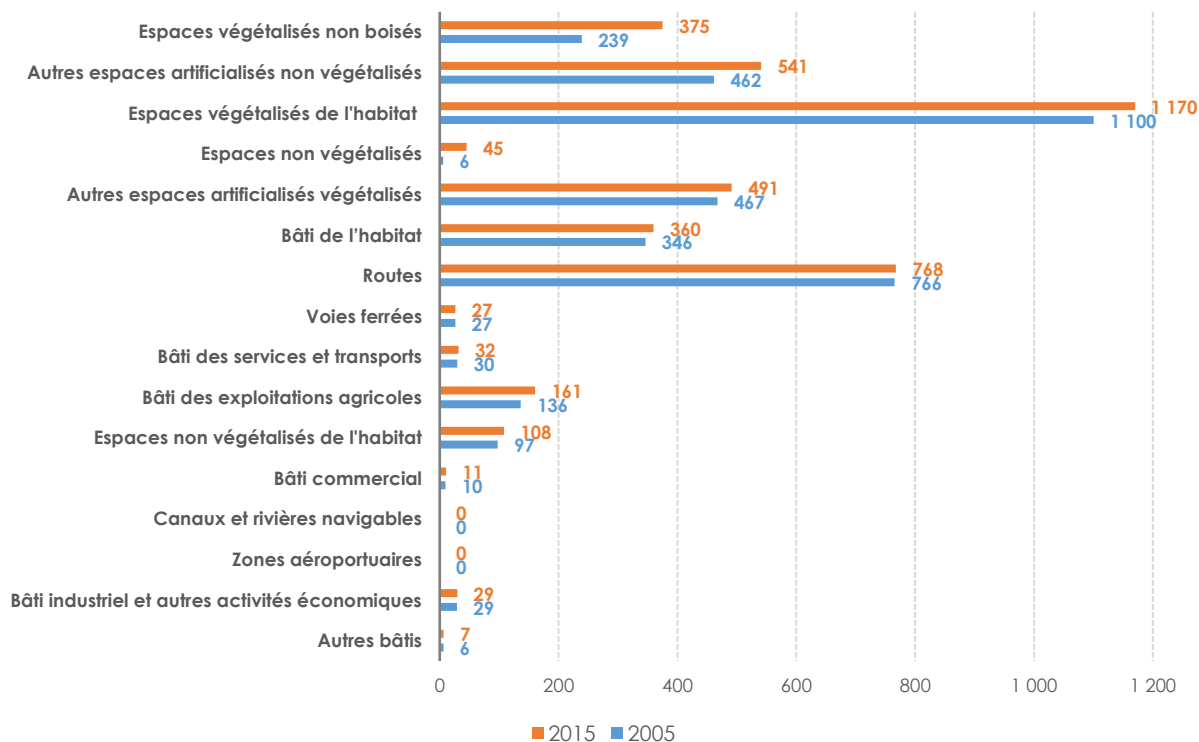
Evolution de l'occupation du sol des espaces artificiels entre 2005 et 2015, en ha, sur la 3CA

Source : OCS²D, 2018



Evolution de l'occupation du sol des espaces artificiels entre 2005 et 2015, en ha, sur la 3CA

Source : OCS²D, 2018



Commune	Evolution de la surface artificialisée entre 2005 et 2015 (infrastructures incluses), en ha	Taux d'évolution de la surface artificialisée
Avesnelles	11,79	7,34%
Avesnes-sur-Helpe	2,76	2,01%
Sains-Du-Nord	7,35	4,86%
Solre-le-Château	13,80	13,19%
Cartignies	10,40	7,07%
Etrœungt	5,19	4,26%
Felleries	-1,79	-1,65%
Sars-Poteries	3,87	4,41%
Bas-Lieu	3,93	11,13%
Beaurepaire-sur-Sambre	3,39	10,49%
Beaurieux	1,06	3,48%
Bérelles	1,43	6,26%
Beugnies	1,49	3,22%
Boulogne-sur-Helpe	3,74	10,63%
Choisies	1,28	13,13%
Clairfayts	3,97	12,91%
Damousies	3,64	16,15%
Dimechaux	4,09	13,51%
Dimont	2,52	5,72%
Dompierre-sur-Helpe	25,12	18,07%
Doulers	3,41	6,01%
Eccles	-0,04	-0,29%
Flaumont-Waudrechies	1,13	3,65%
Floursies	0,74	4,32%
Floyon	-1,64	-1,99%
Grand-Fayt	5,83	12,90%
Haut-Lieu	14,66	11,74%
Hestrud	2,85	9,86%
Larouillies	0,24	0,90%
Lez-Fontaine	3,48	10,17%
Liessies	2,82	4,80%
Marbaix	1,71	3,80%
Petit-Fayt	4,89	11,23%
Prisches	13,27	11,82%
Rainsars	2,64	10,71%
Ramousies	2,84	10,92%
Saint-Aubin	3,66	9,33%
Saint-Hilaire-Sur-Helpe	33,74	20,00%
Sémeries	3,75	6,55%
Semousies	3,72	16,18%
Solrignes	2,38	12,63%
Taisnières-en-Thiérache	4,29	9,05%
Wattignies-la-Victoire	4,98	15,75%

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Avesnelles

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

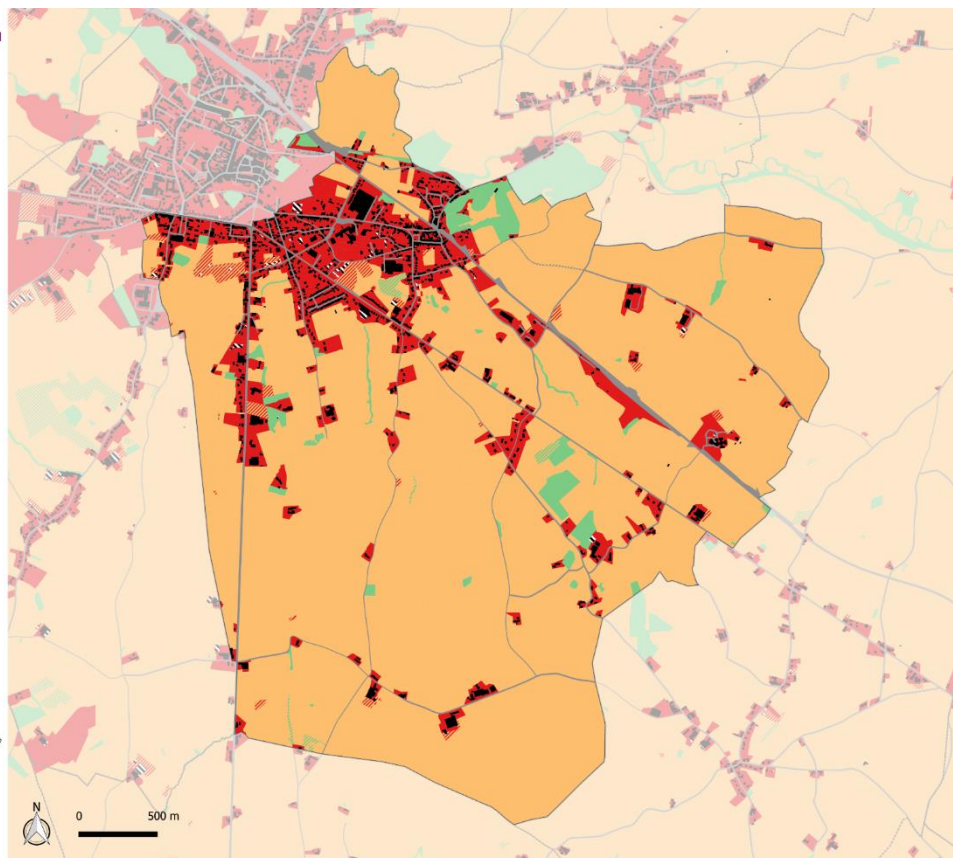
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Avesnes-sur-Helpe

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

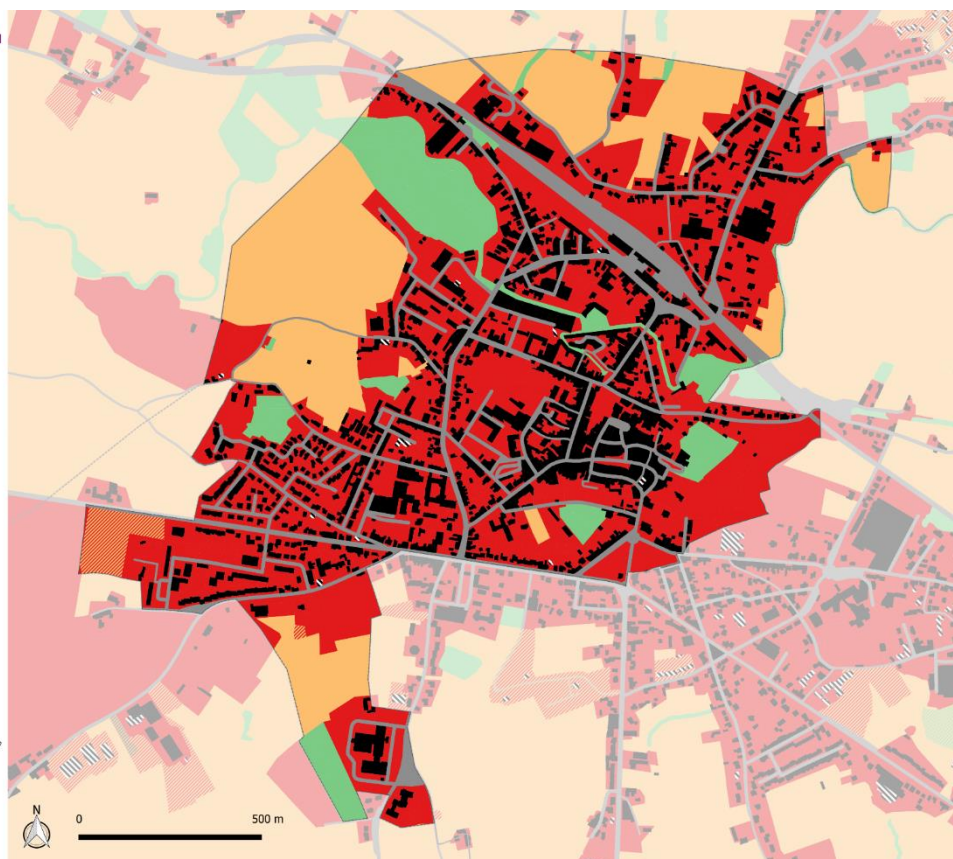
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Bas-Lieu

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

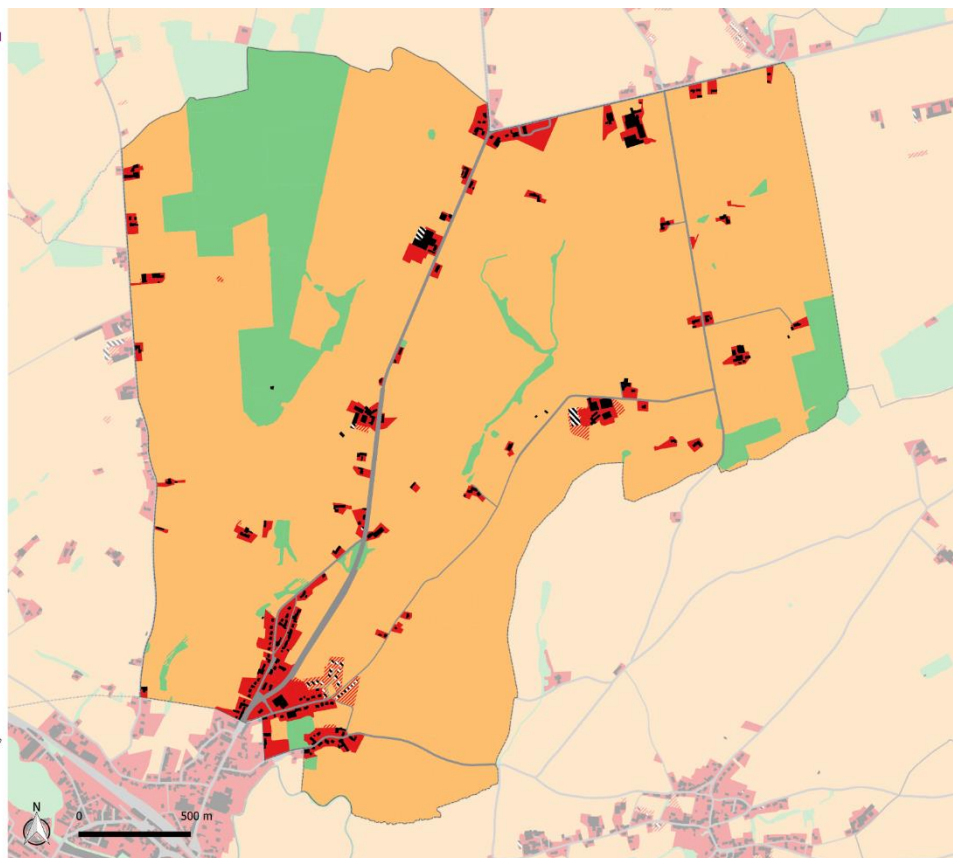
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Beaurepaire-sur-Sambre

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

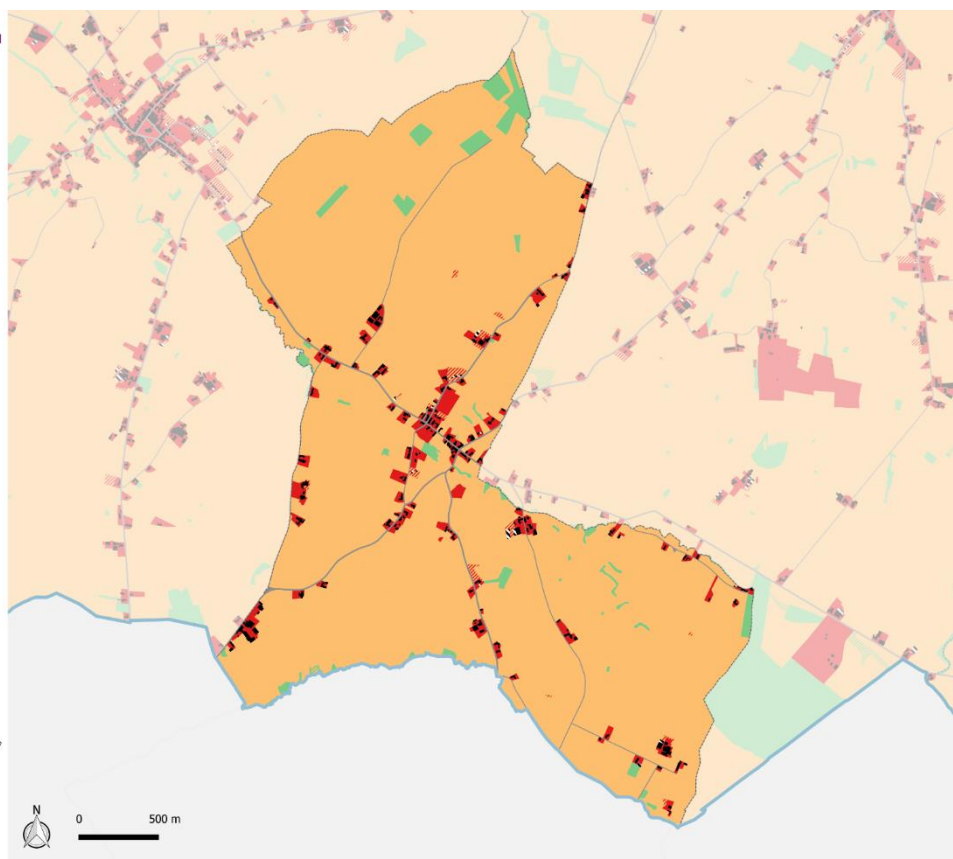
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Beaurieux

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois


Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Bérelles

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

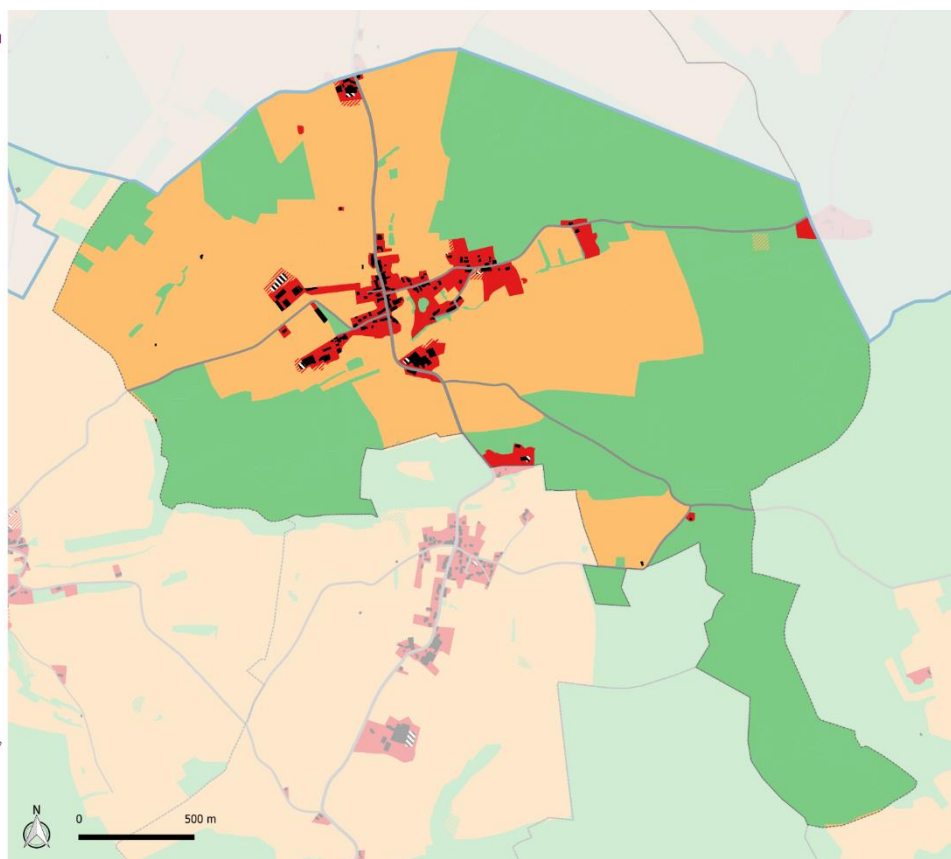
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois


Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Beugnies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

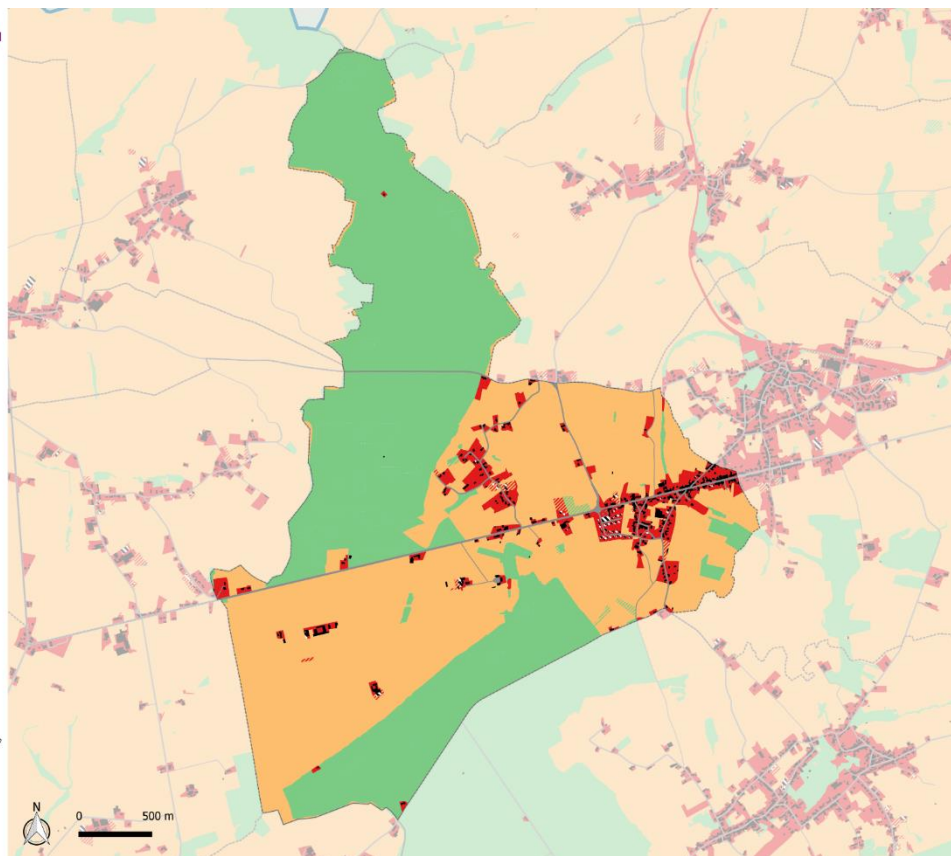
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Boulogne-sur-Helpe

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

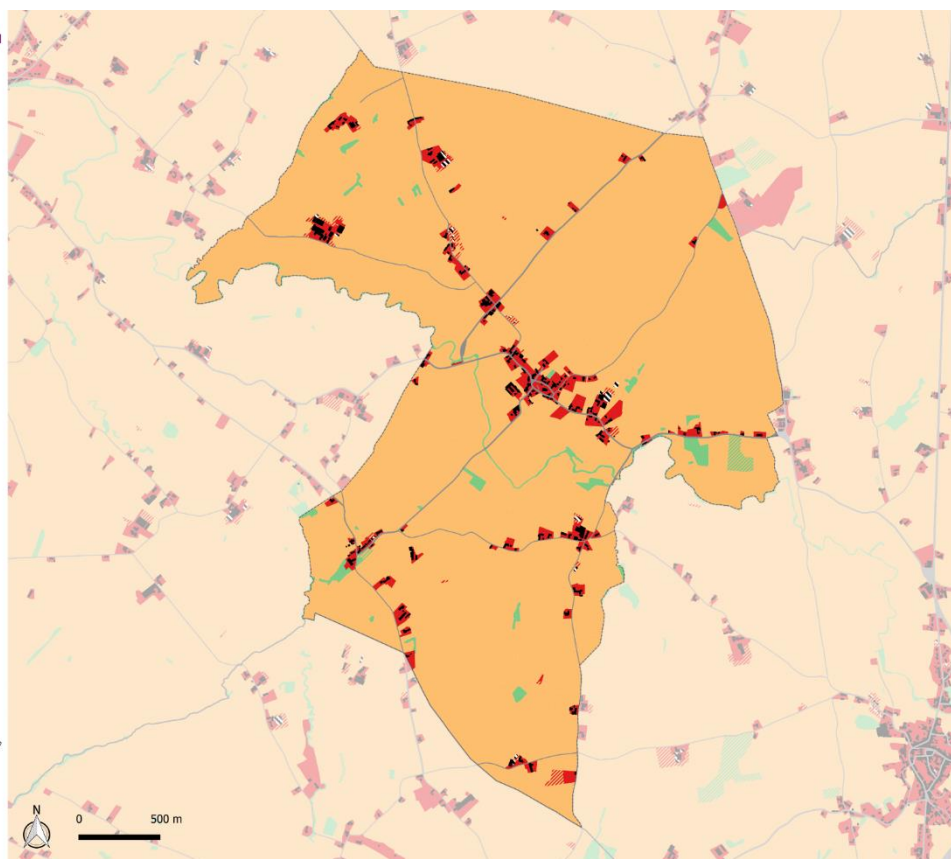
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Cartignies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

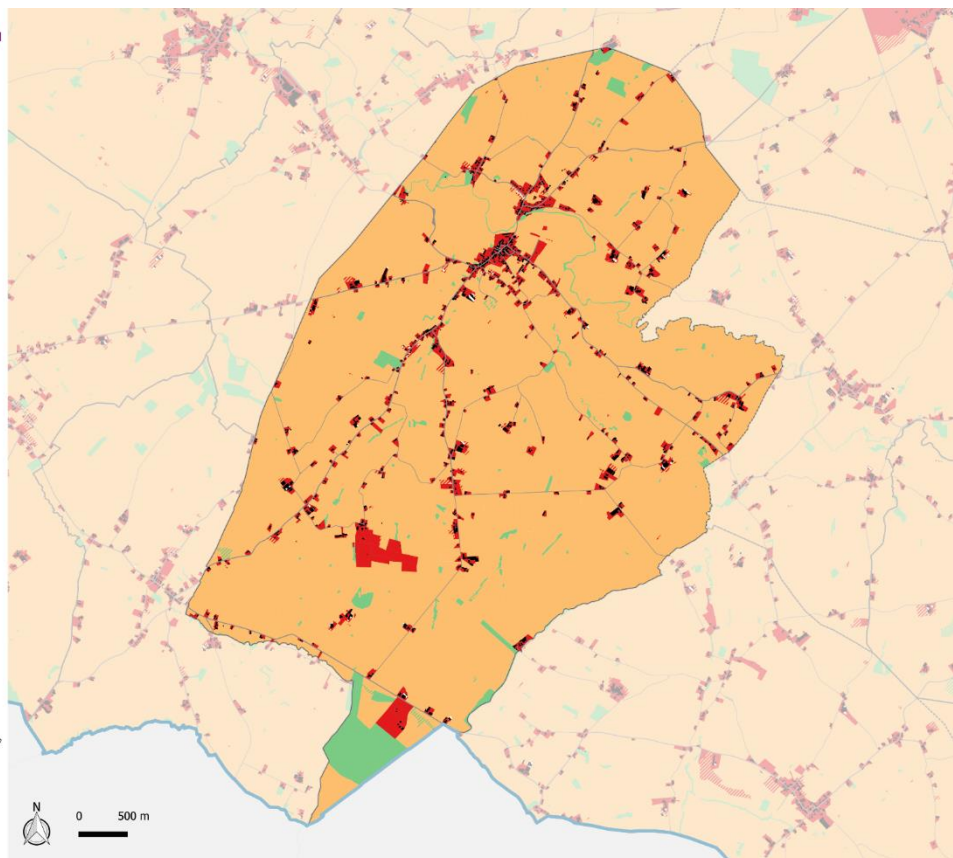
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Choisies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

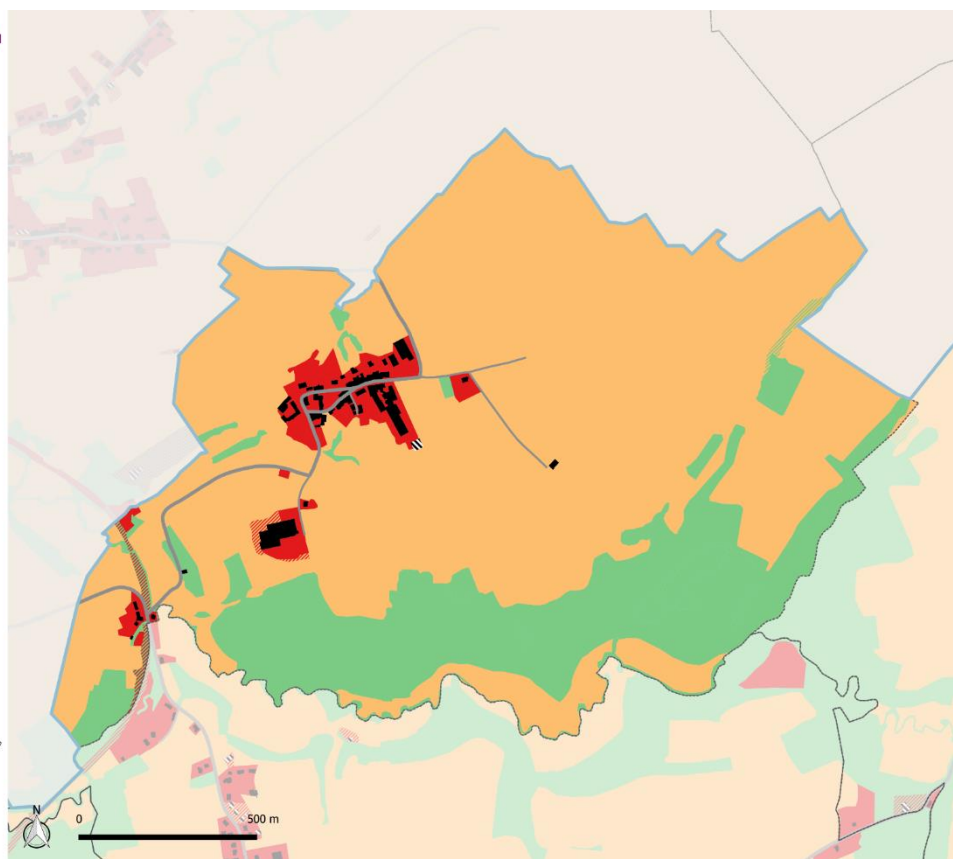
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Clairfayts

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

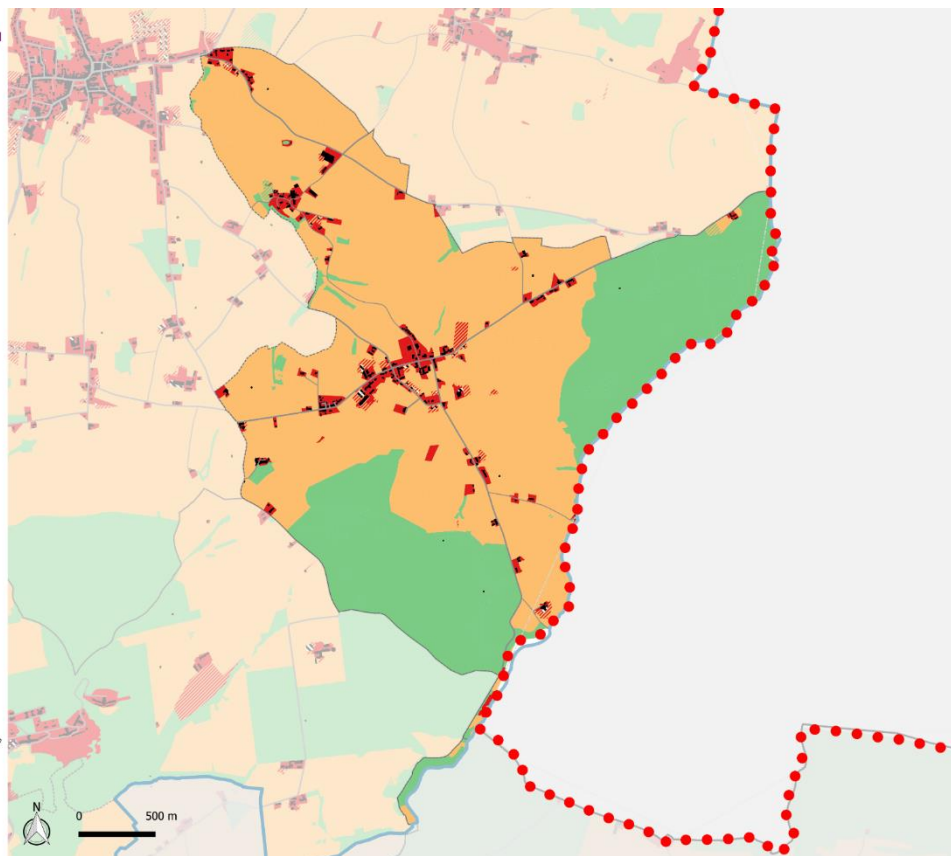
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois


Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Damousies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

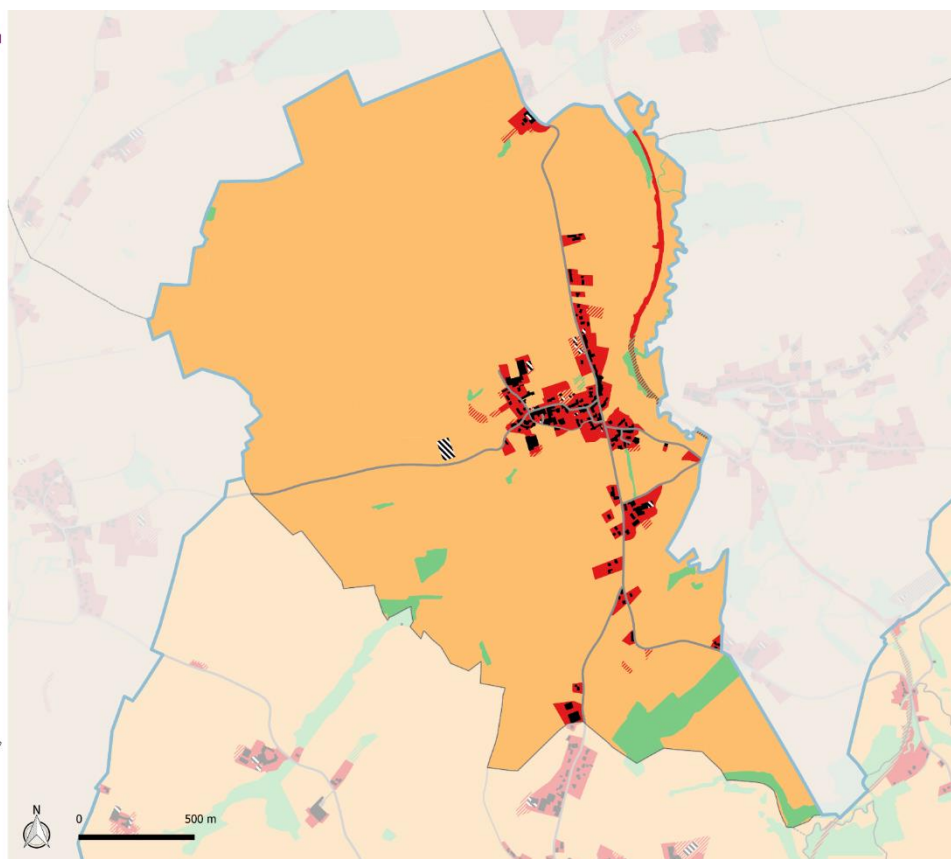
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois


Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Dimechaux

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

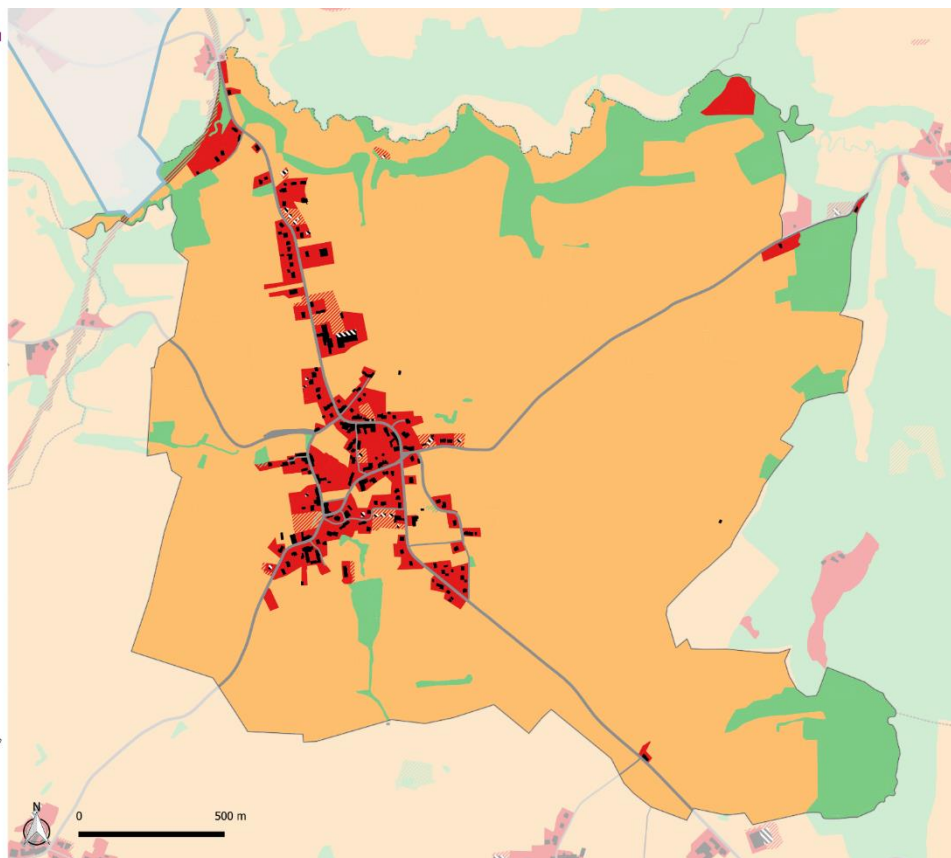
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Dimont

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

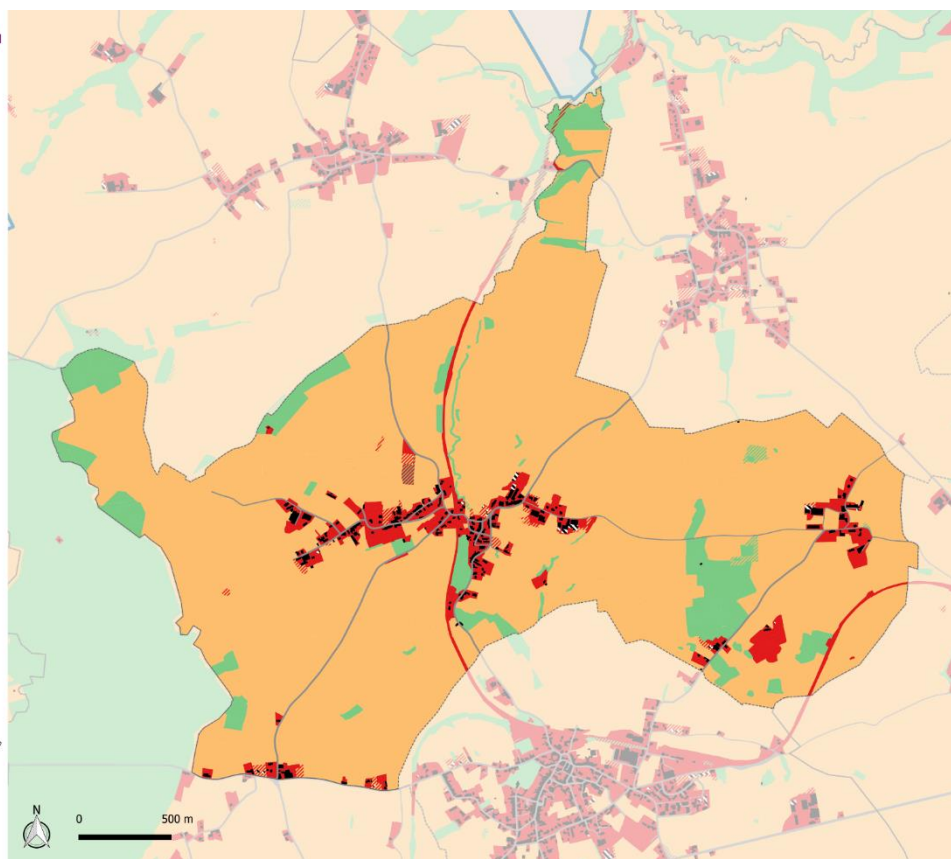
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Dompierre-sur-Helpe

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

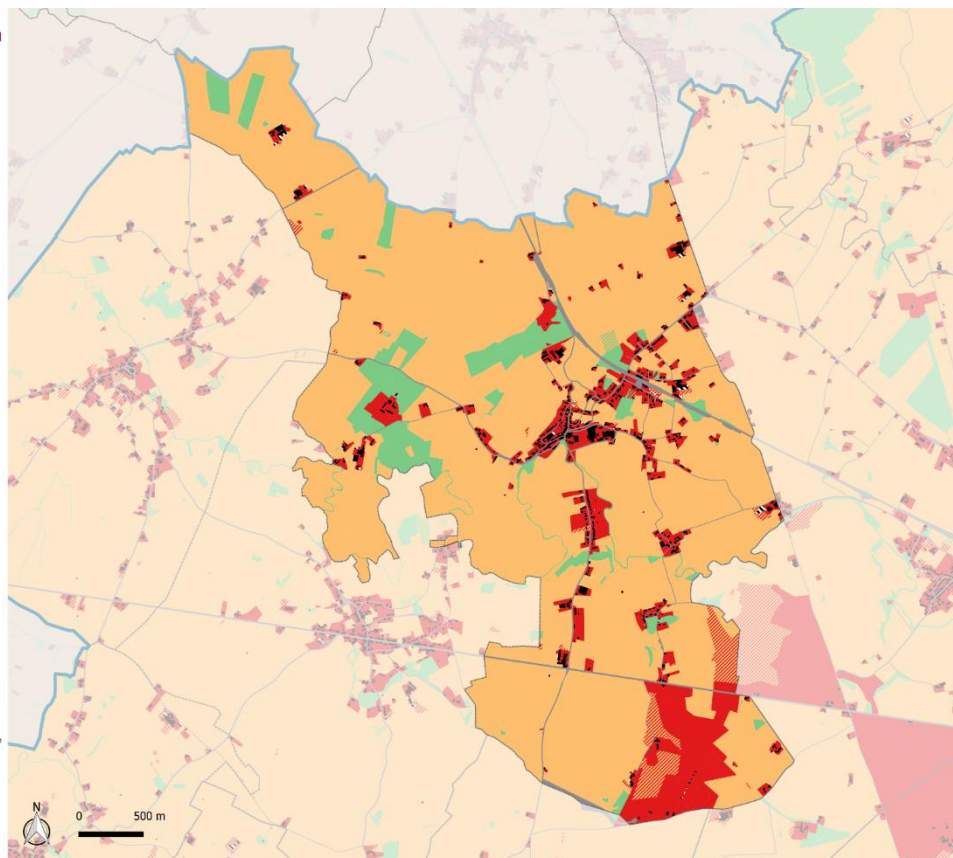
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Dourlers

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

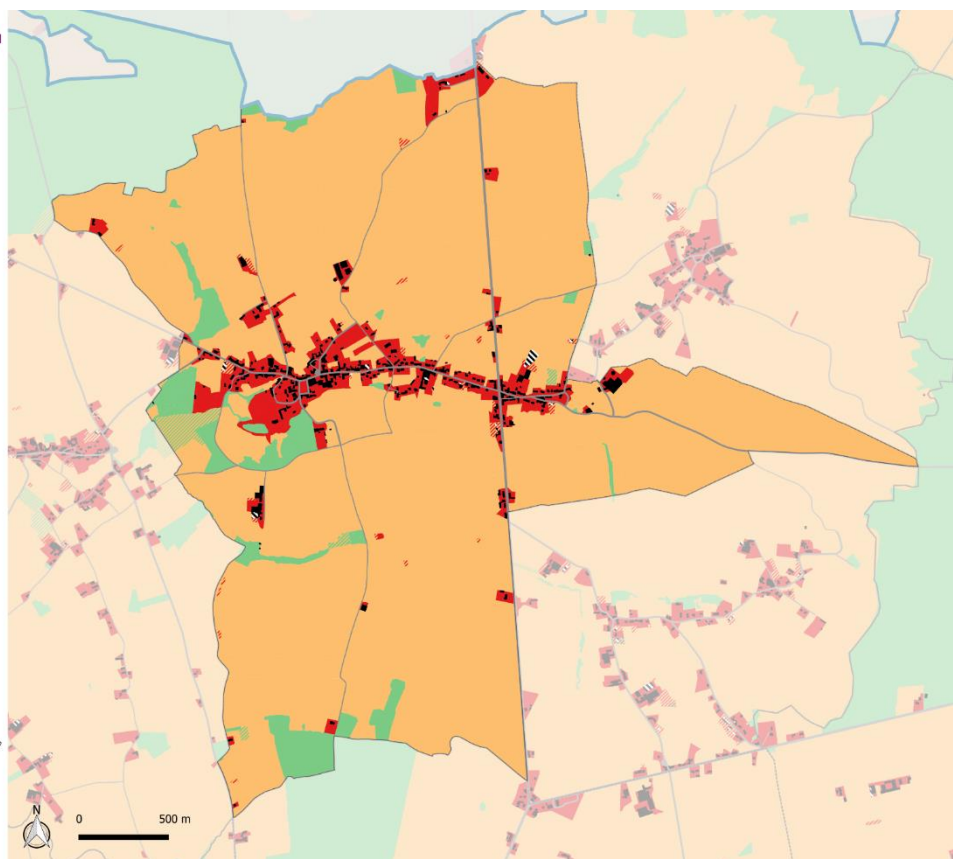
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Eccles

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

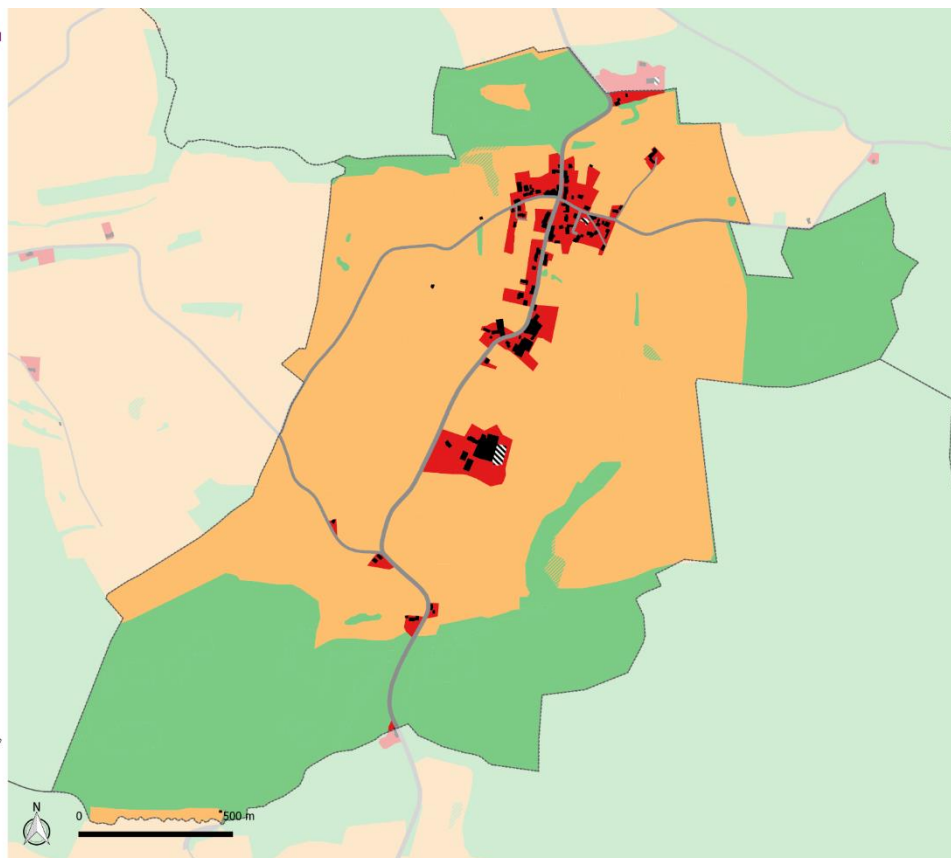
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Étrœungt

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

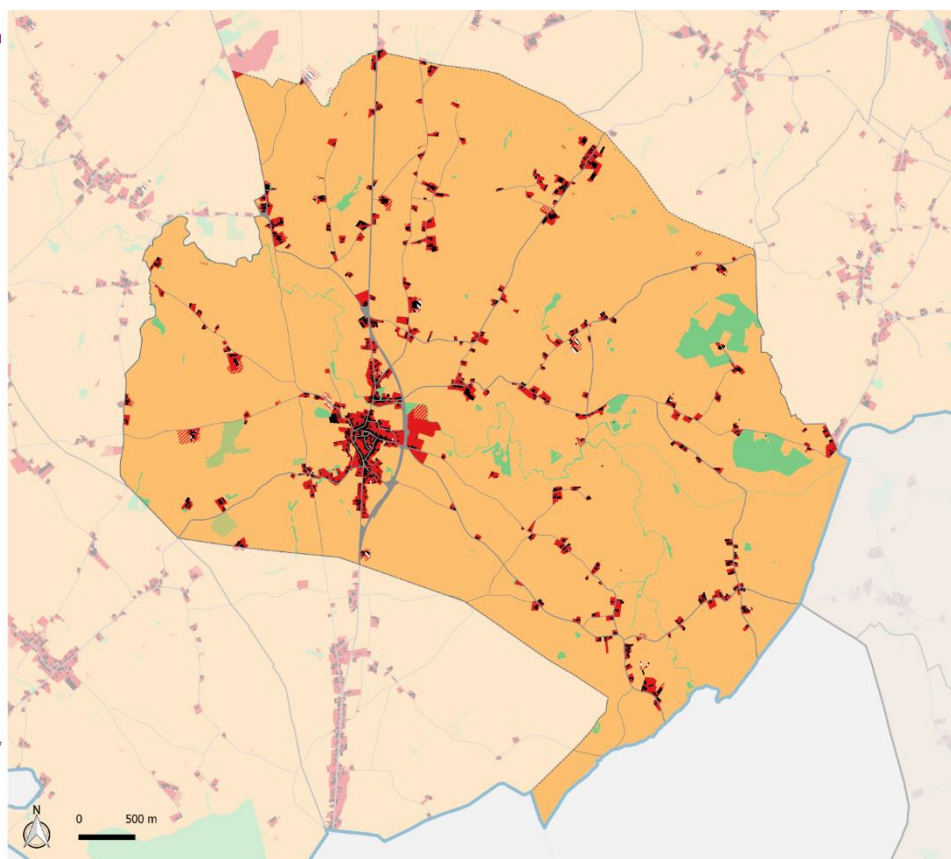
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Felleries

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

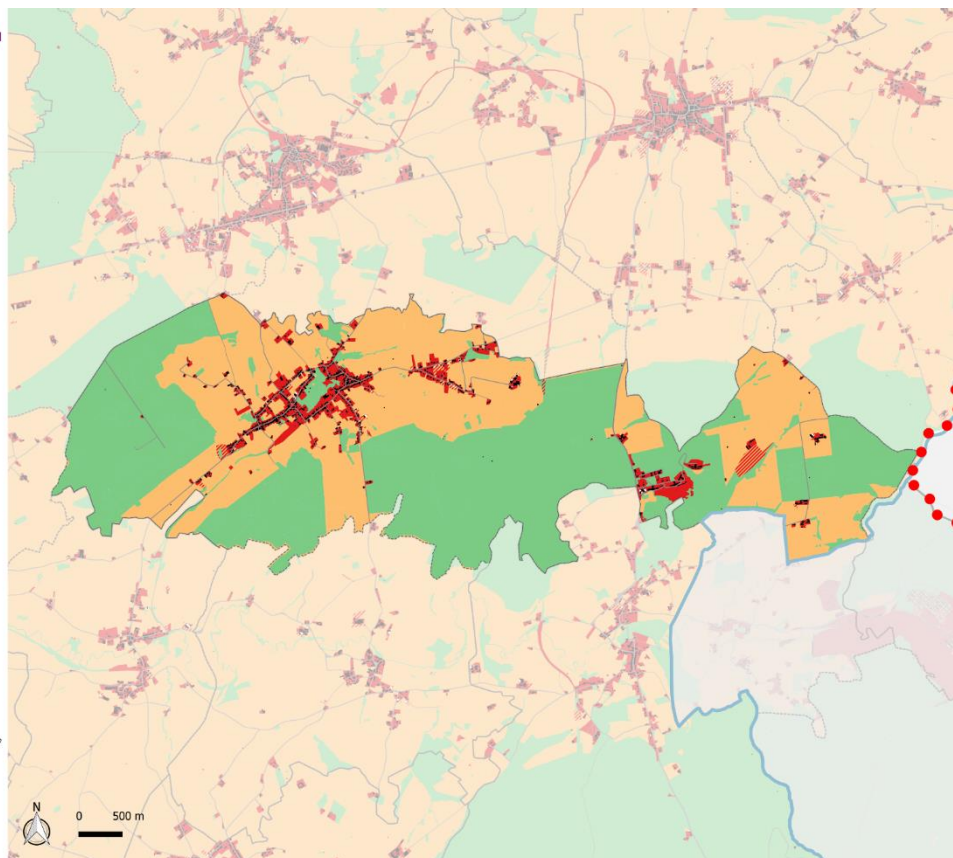
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Flaumont-Waudrechies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

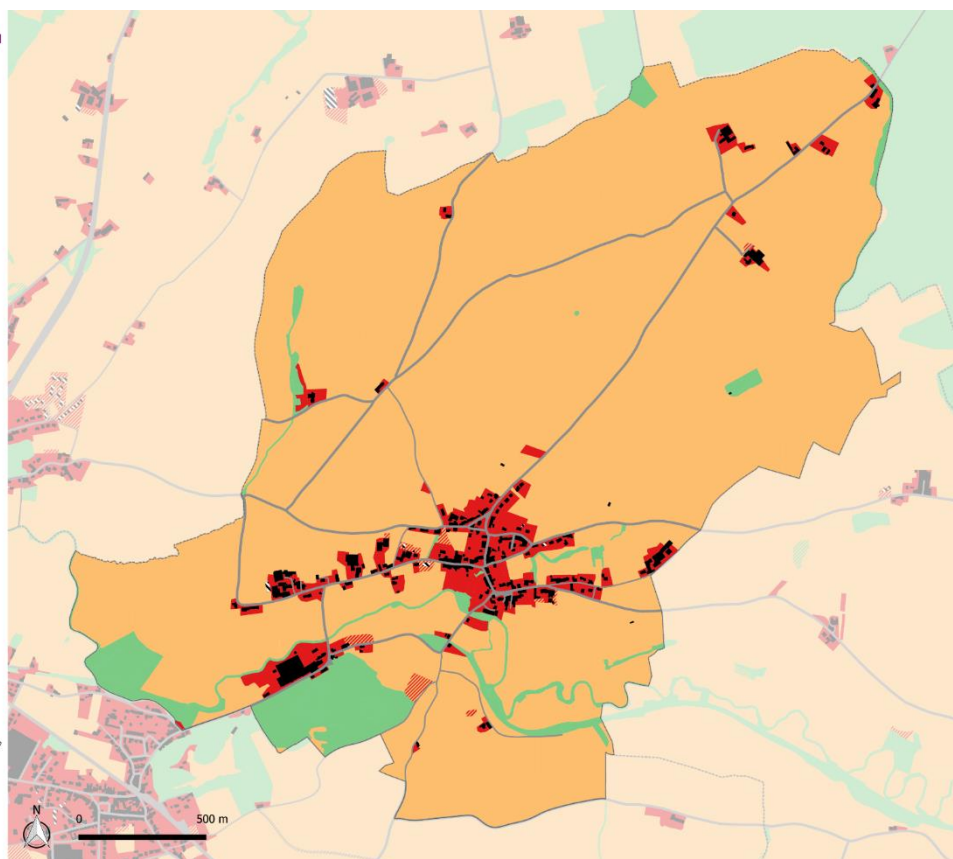
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Floursies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

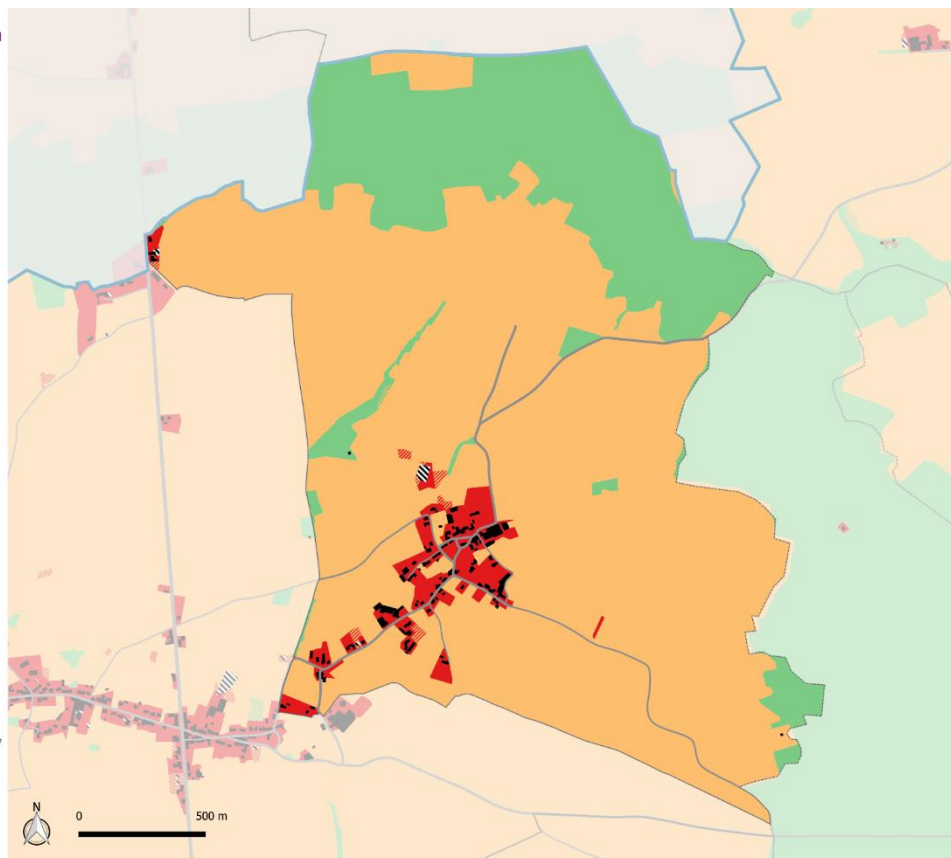
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Floyon

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

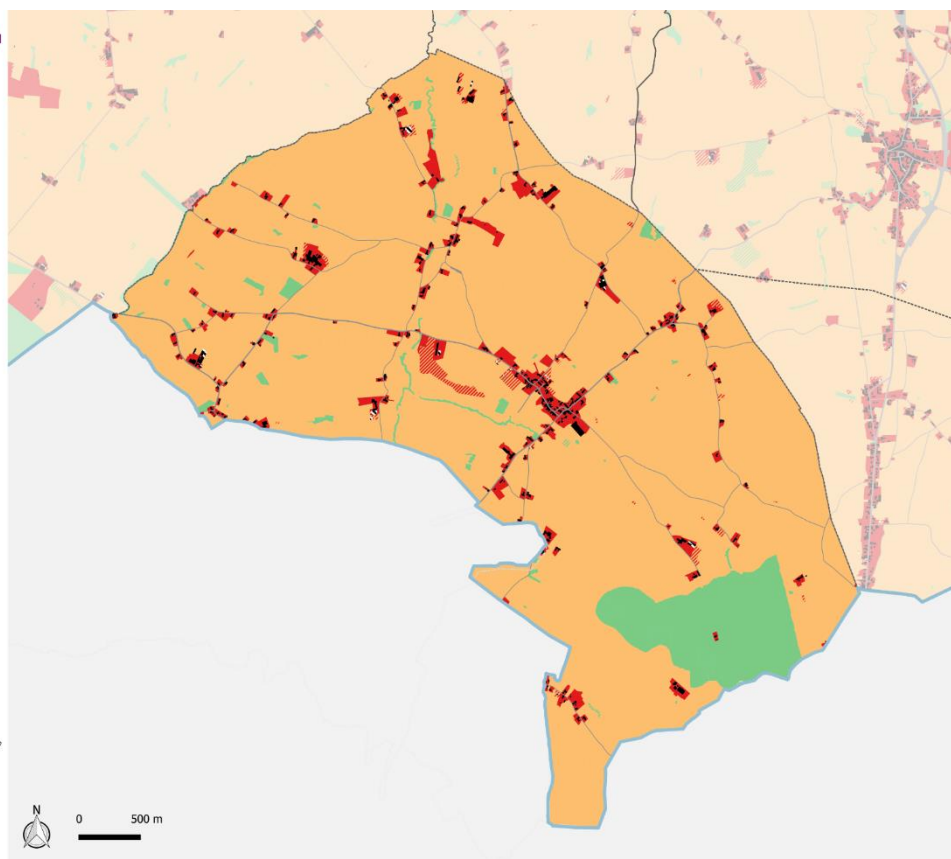
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Grand-Fayt

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

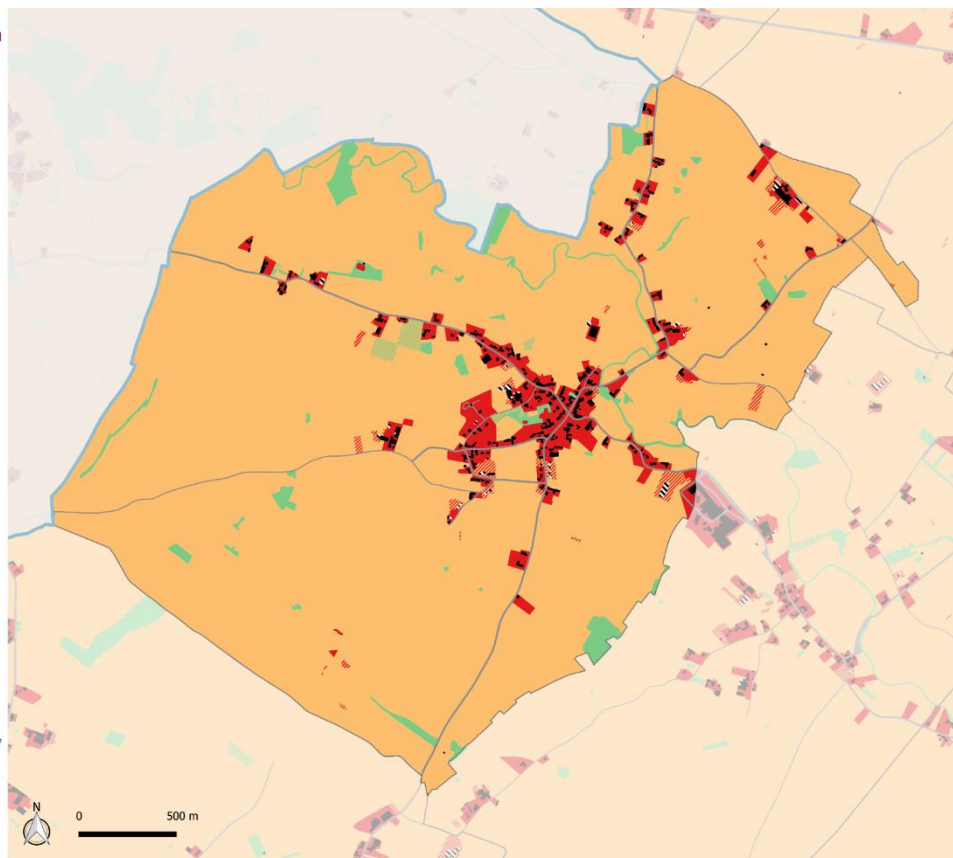
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Haut-Lieu

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

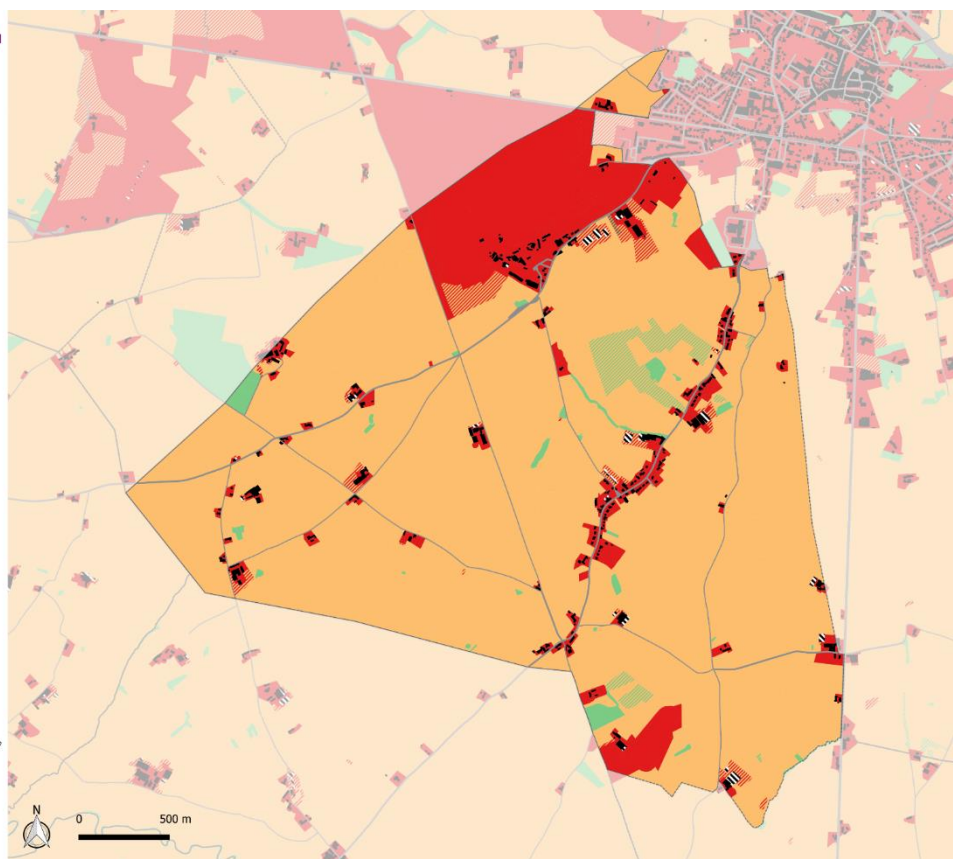
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Hestrud

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

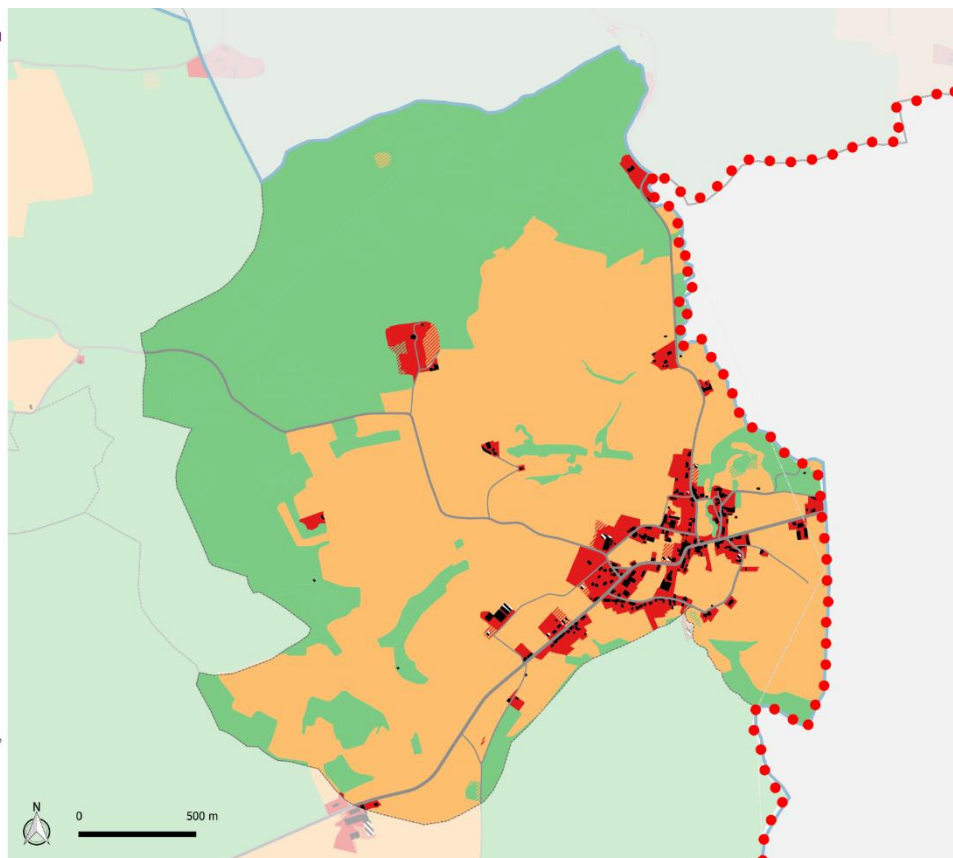
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Larouillies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

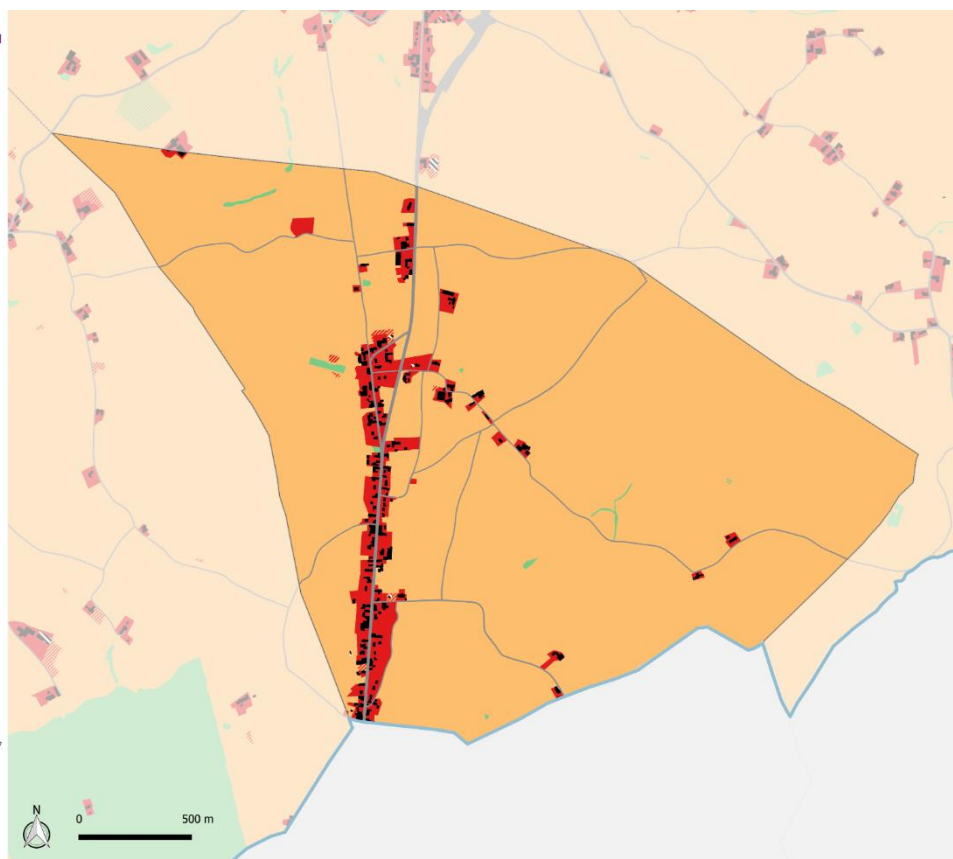
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Lez-Fontaine

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

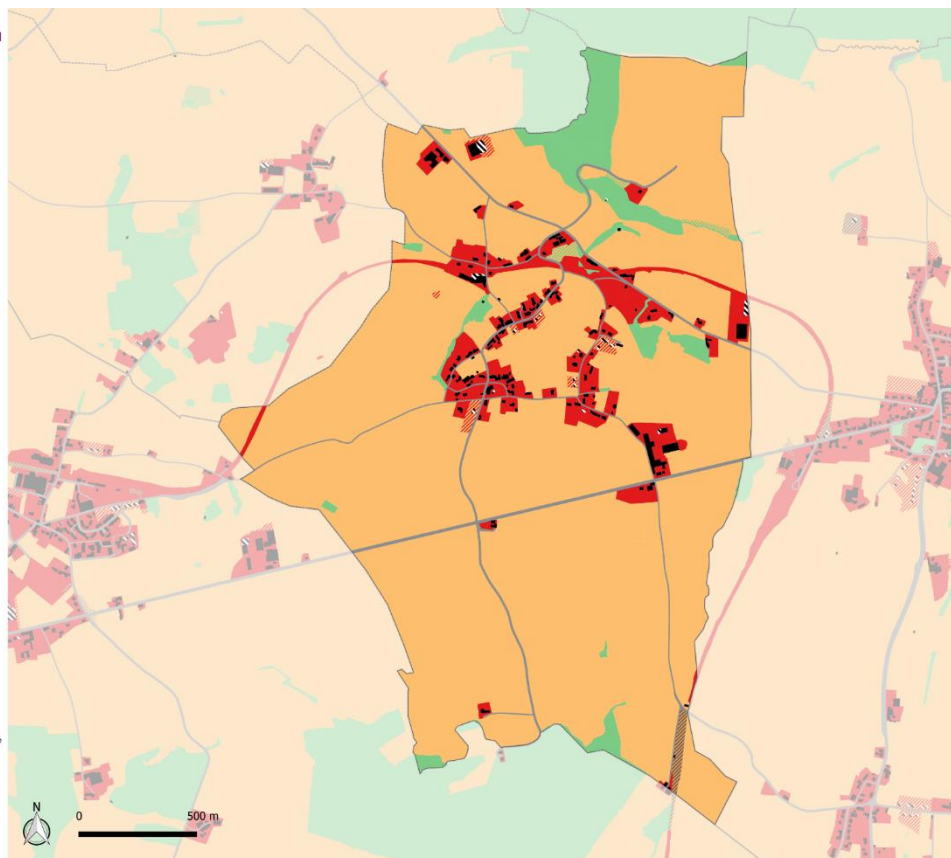
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Logos des partenaires : Cœur de l'Avesnois, Agence de Développement et d'Urbanisme, Parc naturel régional de l'Avesnois, ADUS.

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Liessies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

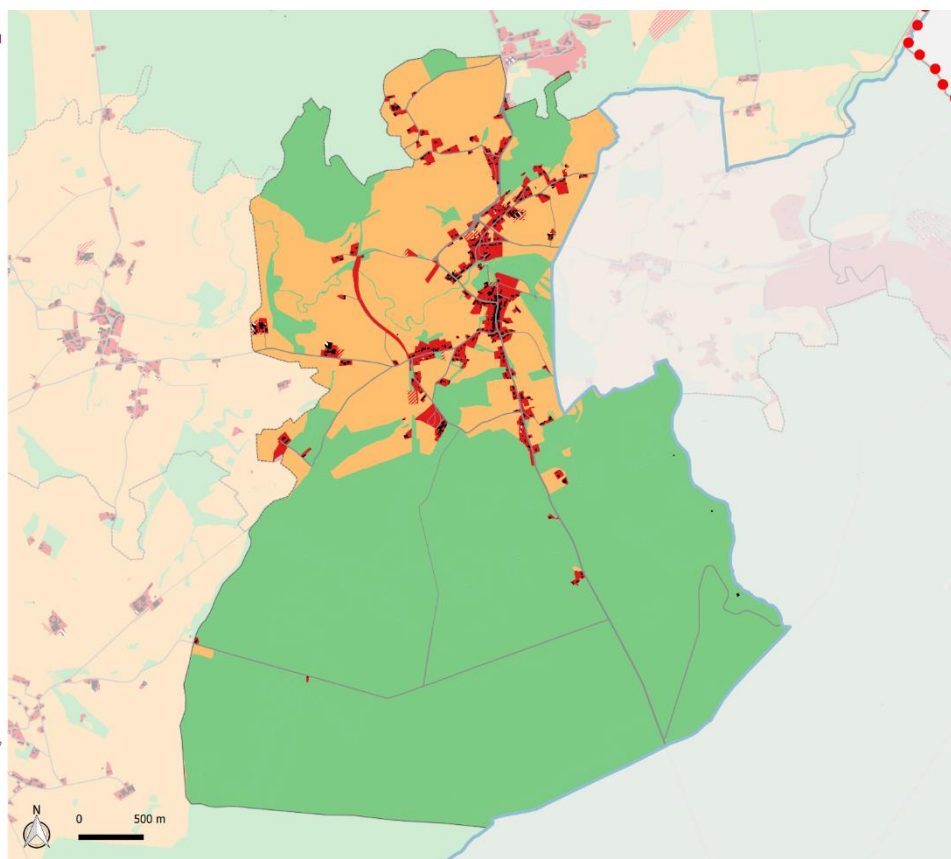
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Logos des partenaires : Cœur de l'Avesnois, Agence de Développement et d'Urbanisme, Parc naturel régional de l'Avesnois, ADUS.

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Marbaix

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

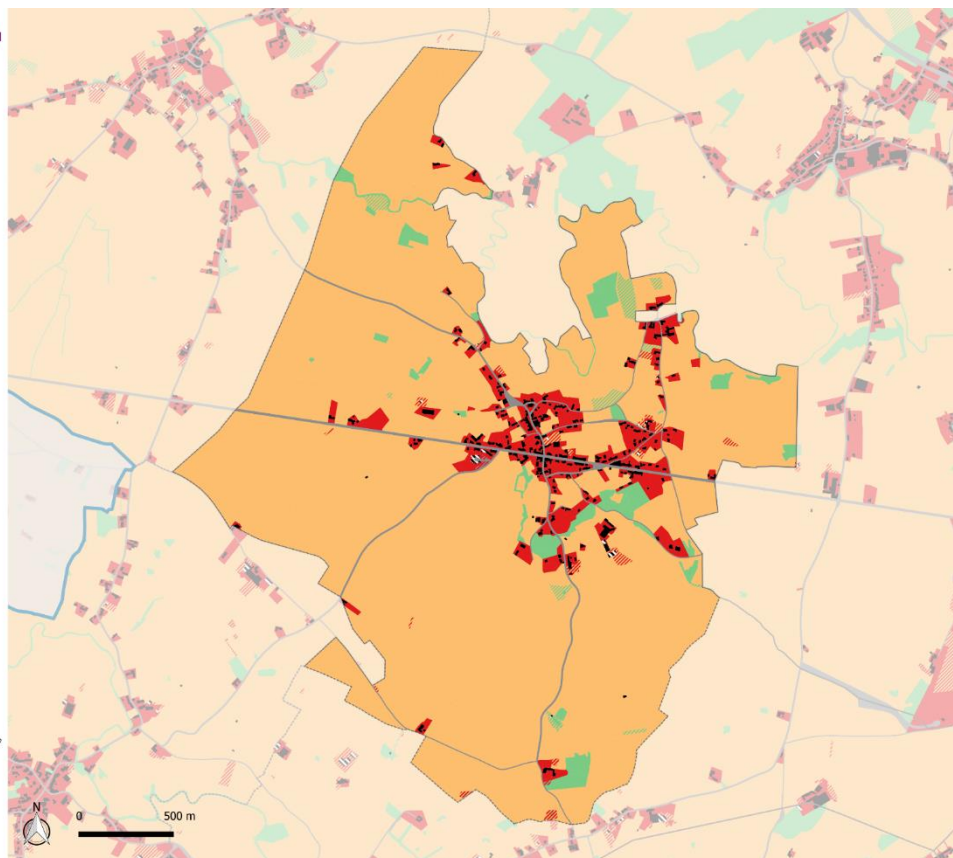
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 30 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Petit-Fayt

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

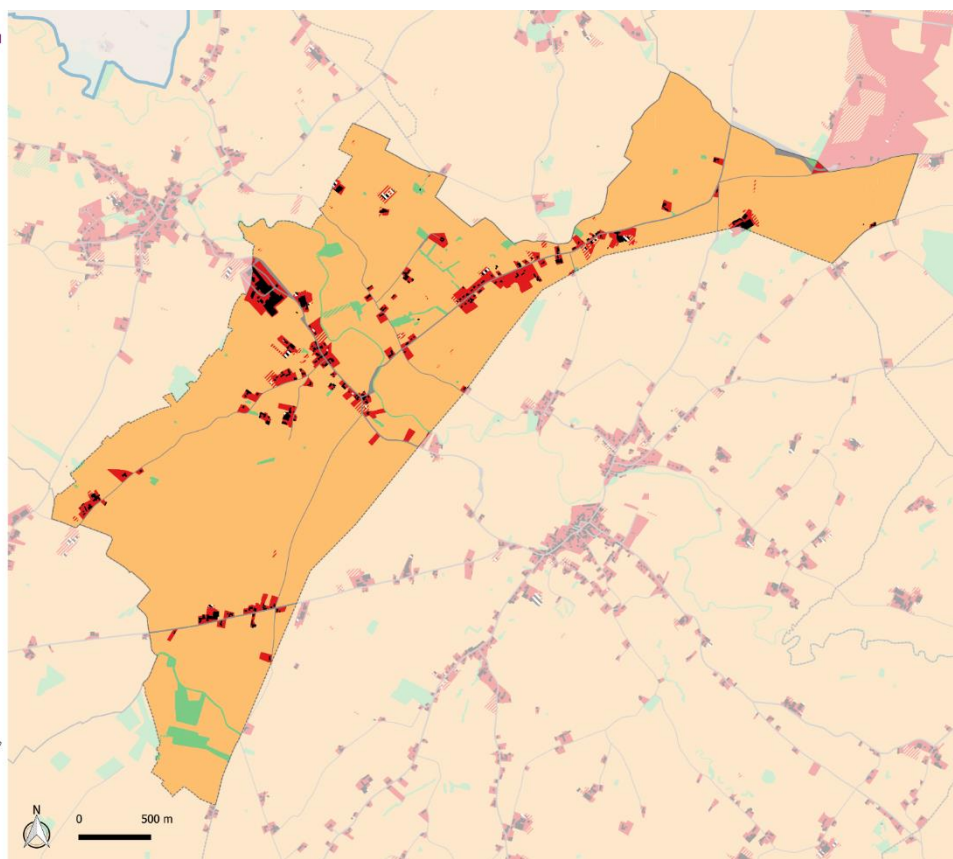
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 30 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Prisches

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

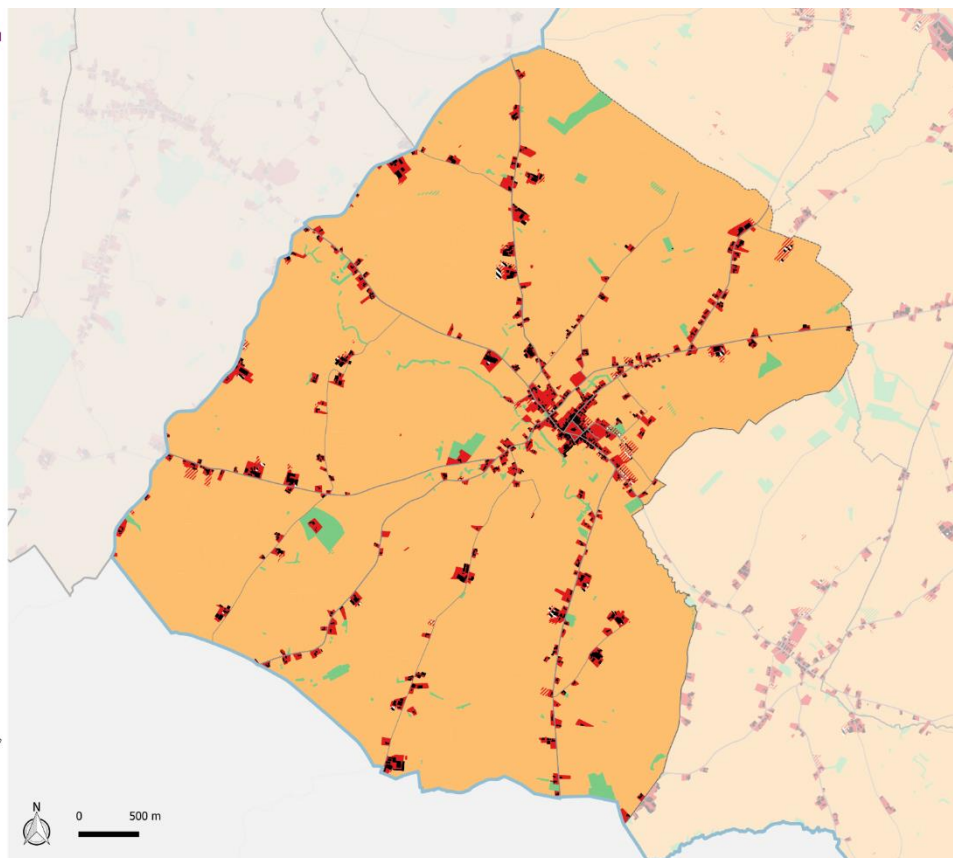
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Rainsars

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

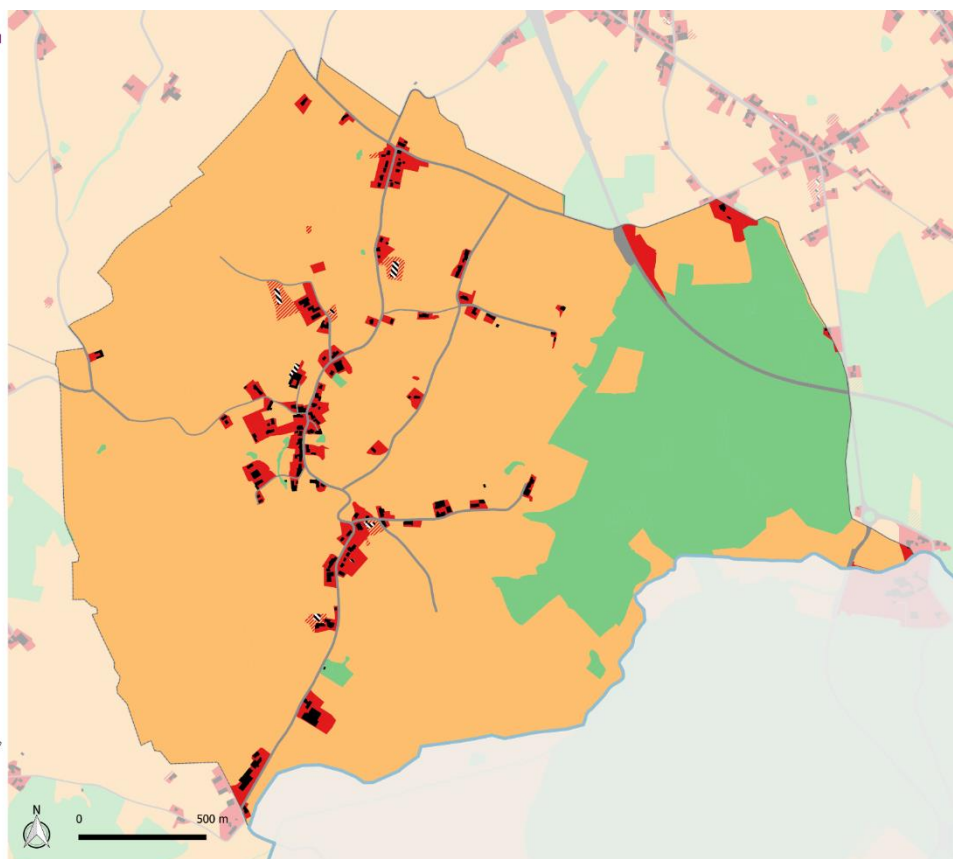
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIG2 NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Ramousies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

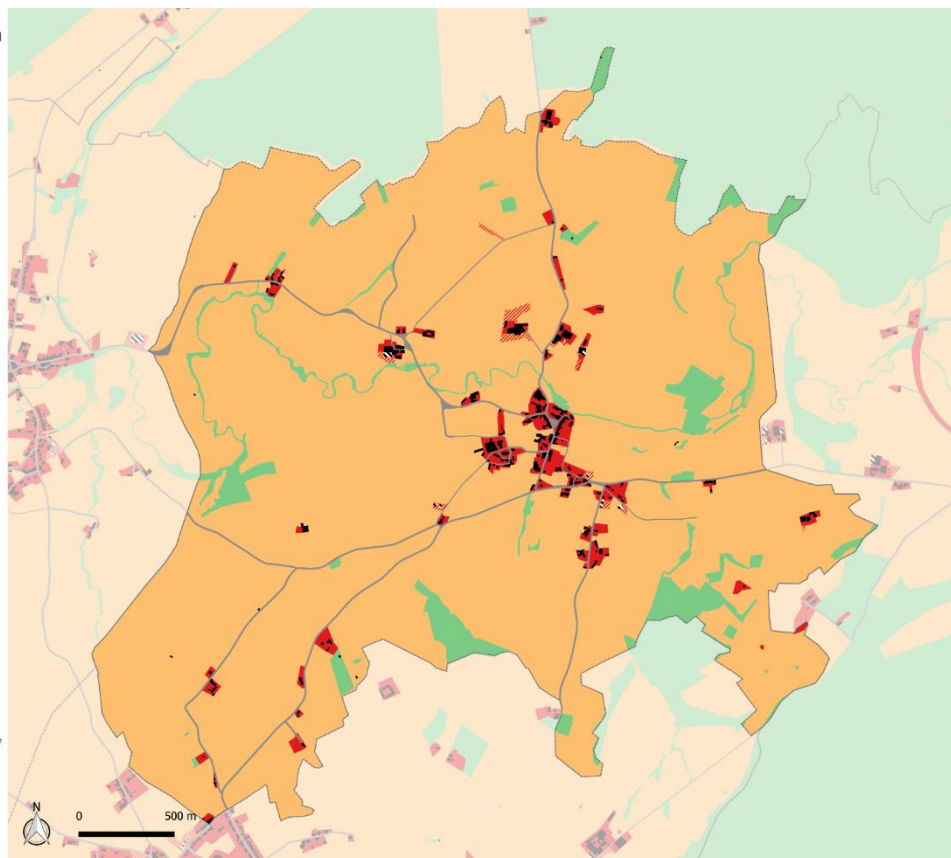
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Sains-du-Nord

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

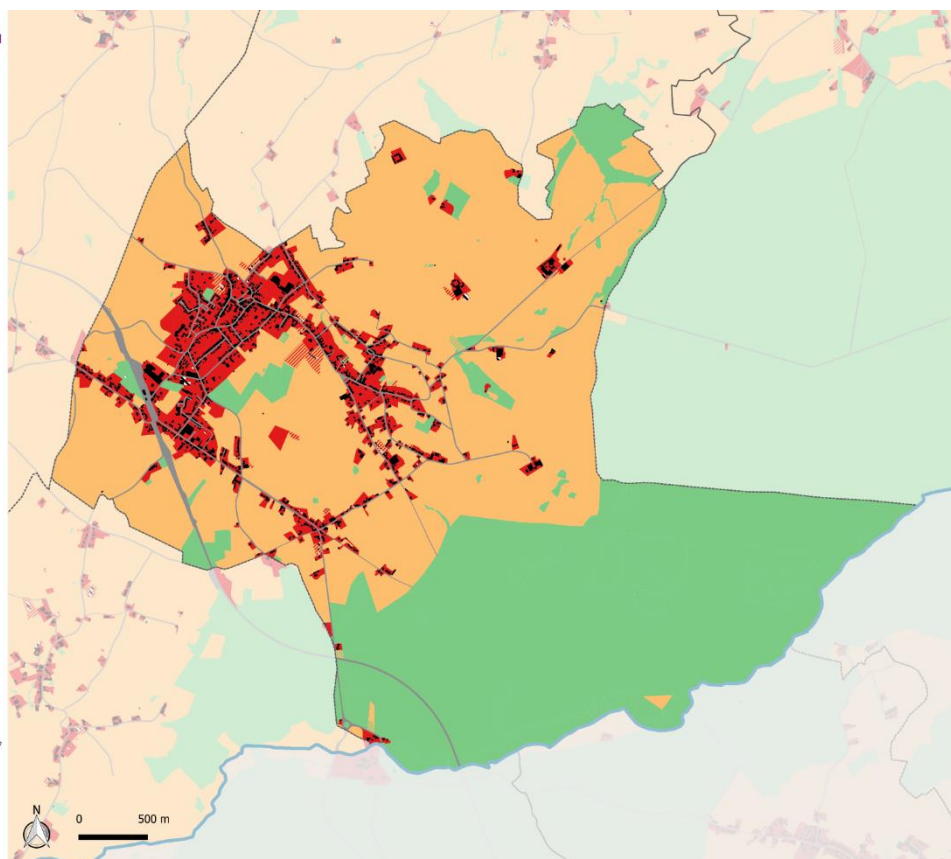
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Saint-Aubin

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

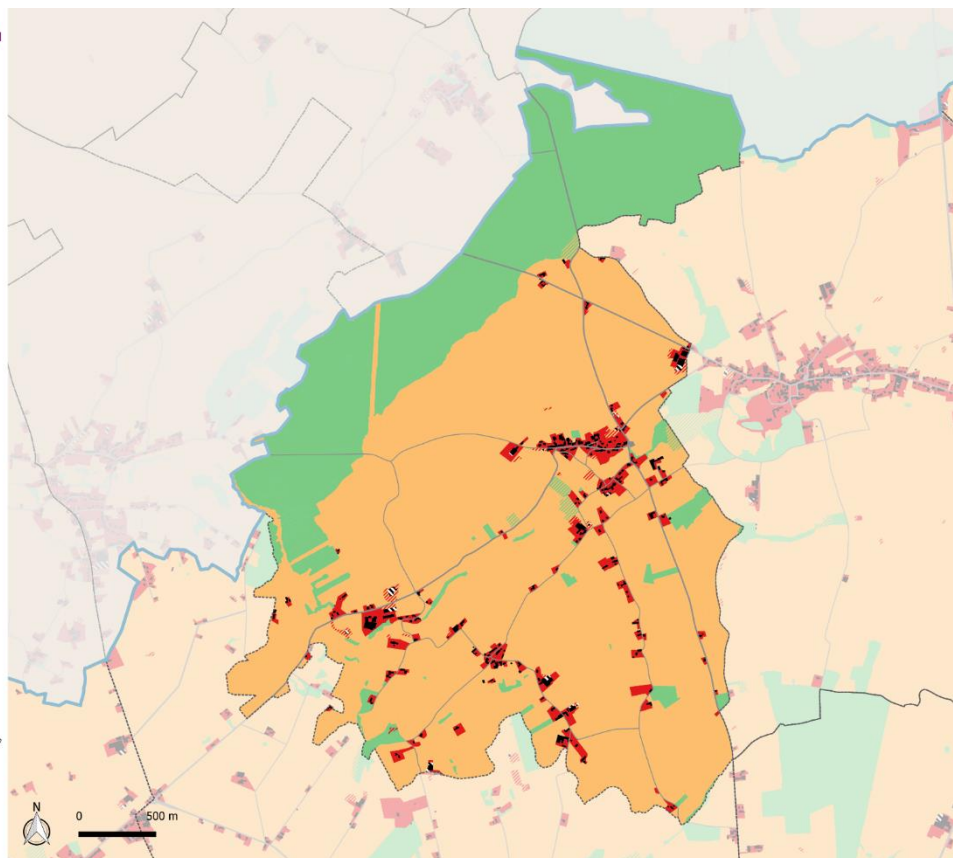
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Saint-Hilaire-sur-Helpe

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

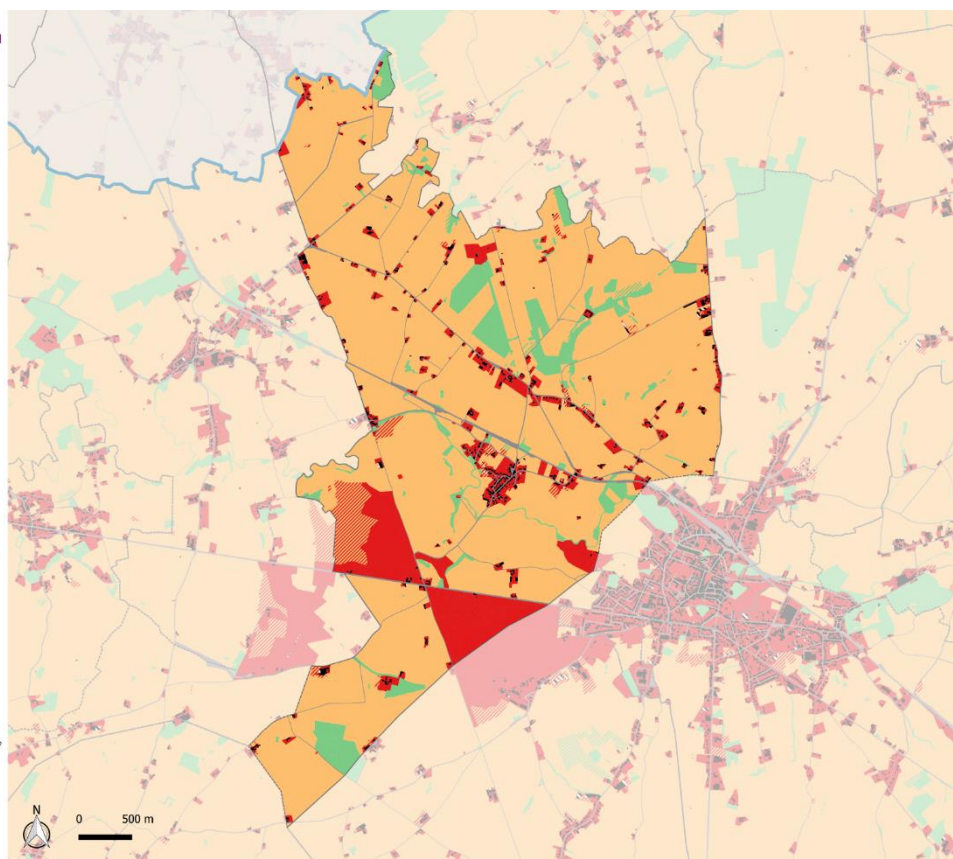
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Sars-Poteries

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

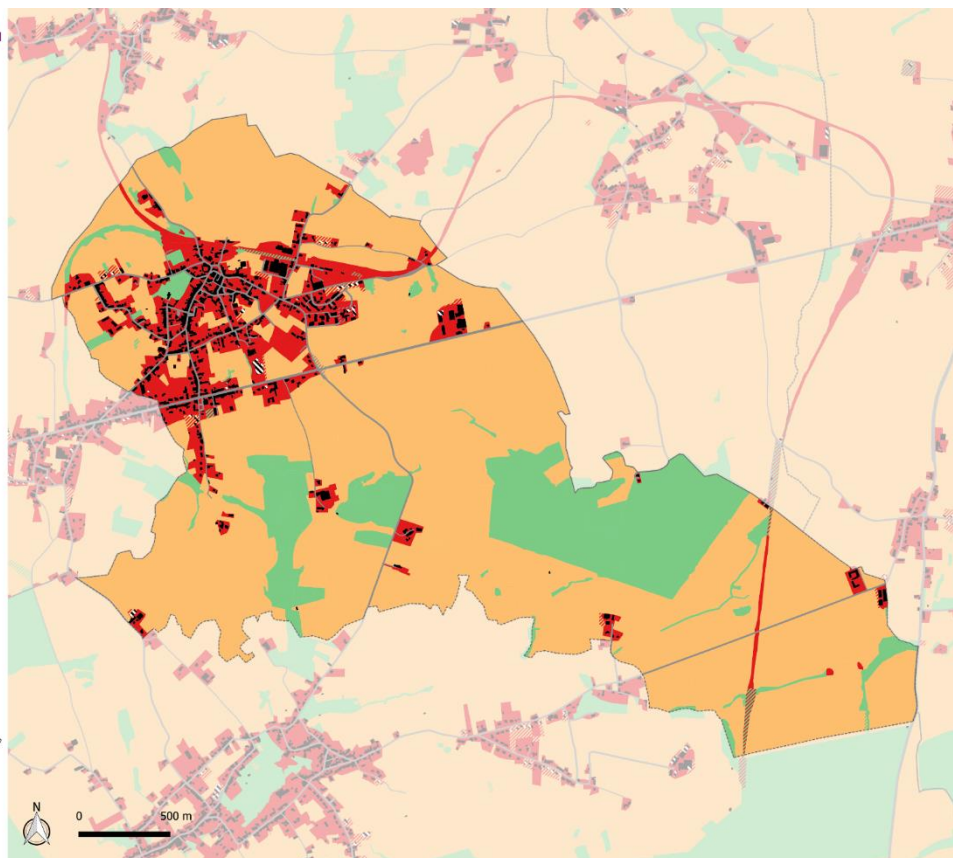
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Sémeries

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

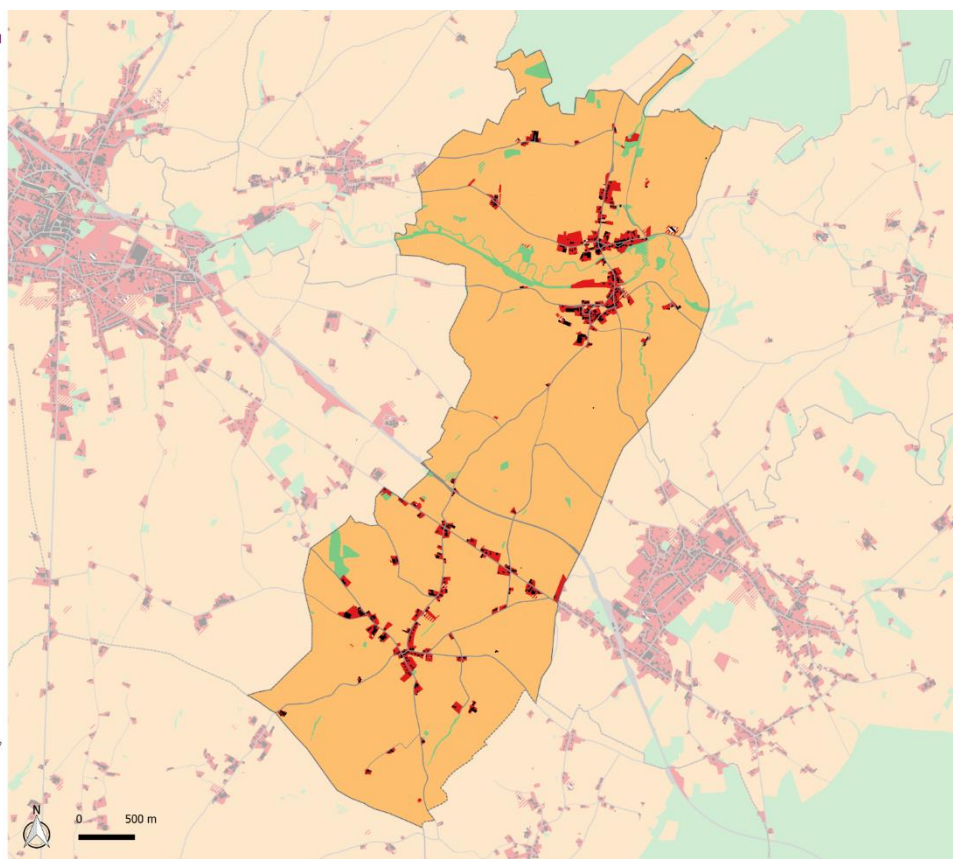
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Semousies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

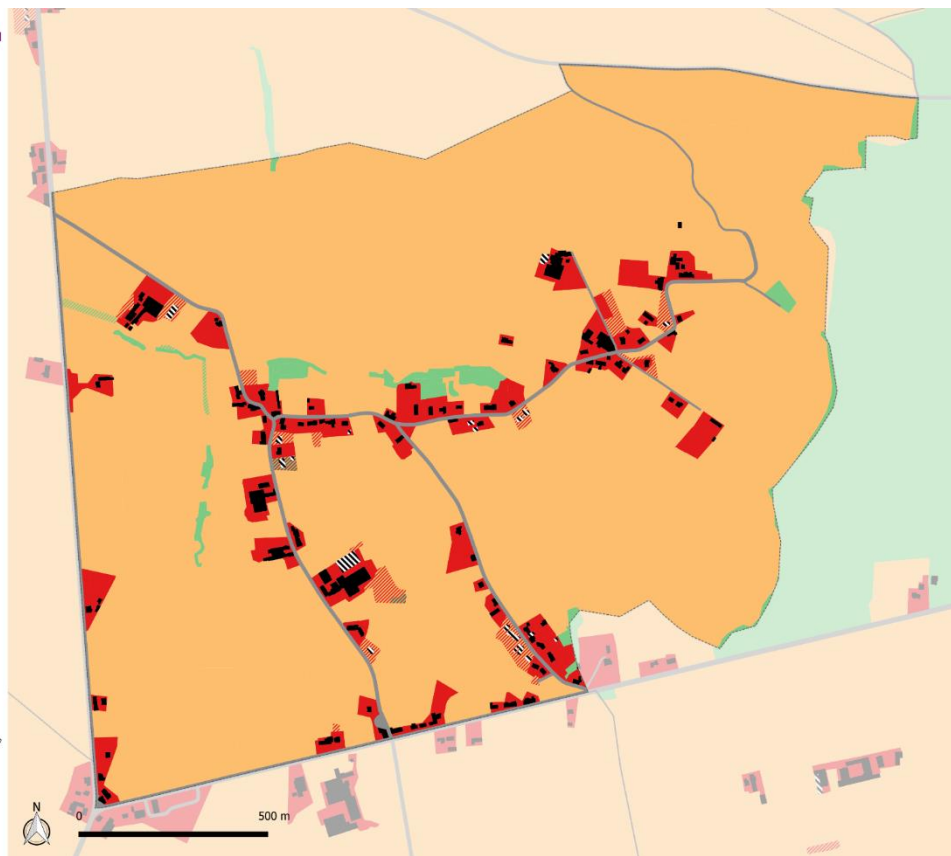
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Solre-le-Château

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

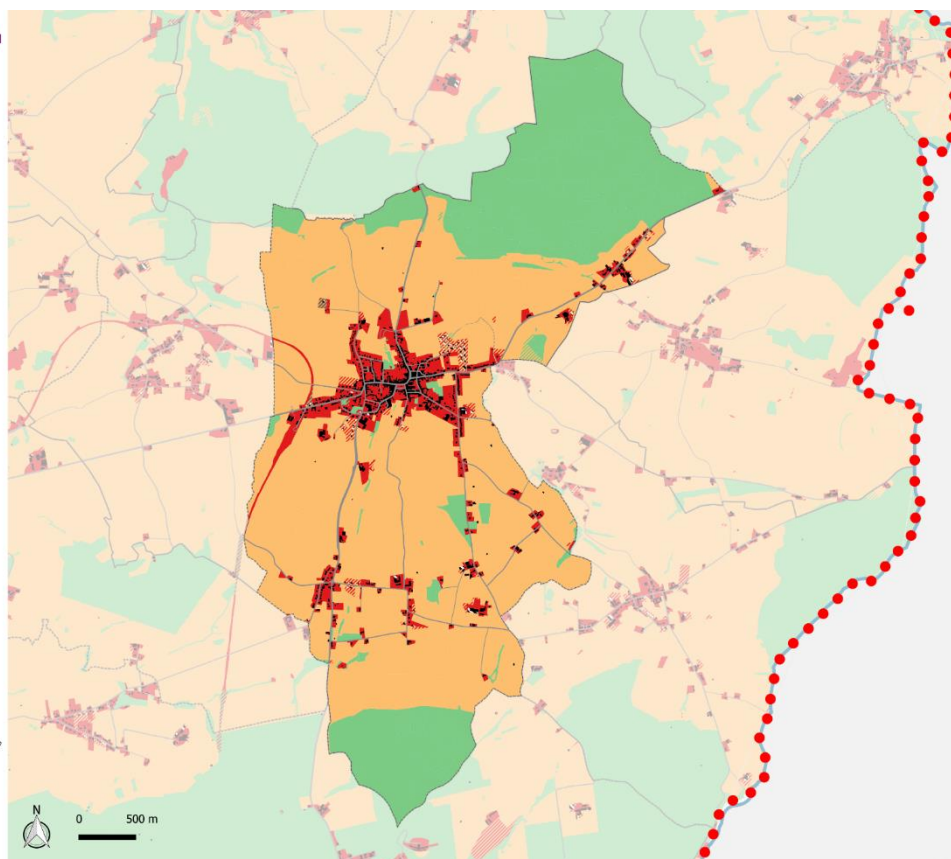
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Solrignes

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

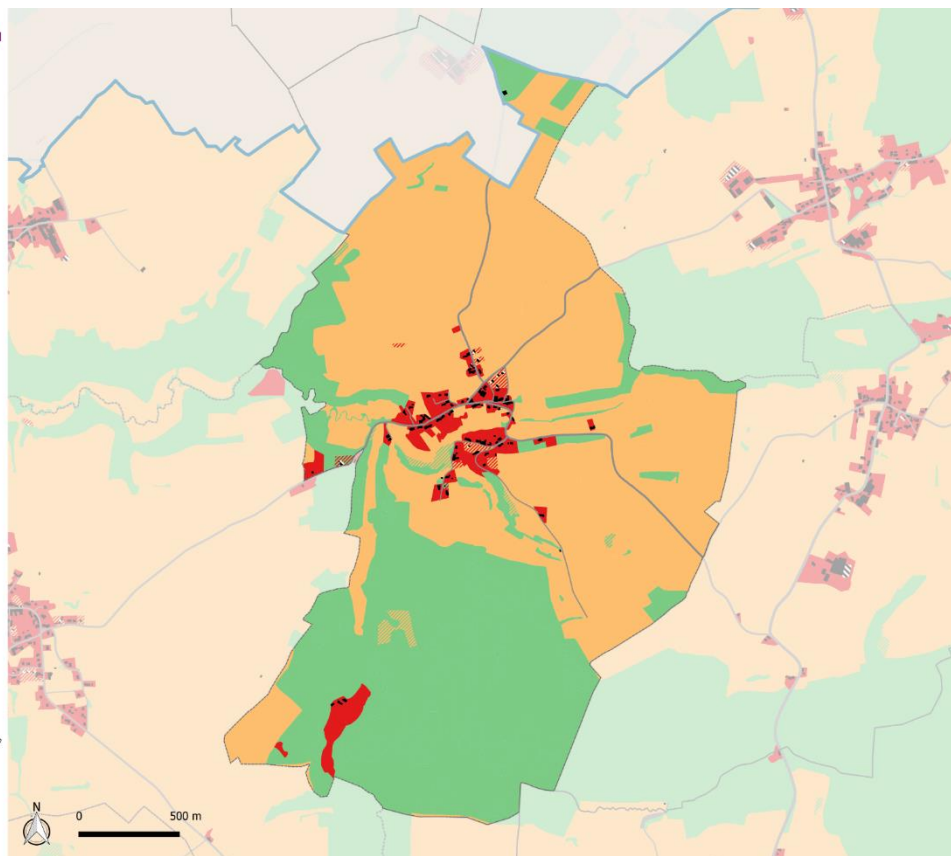
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Taisnières-en-Thiérache

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

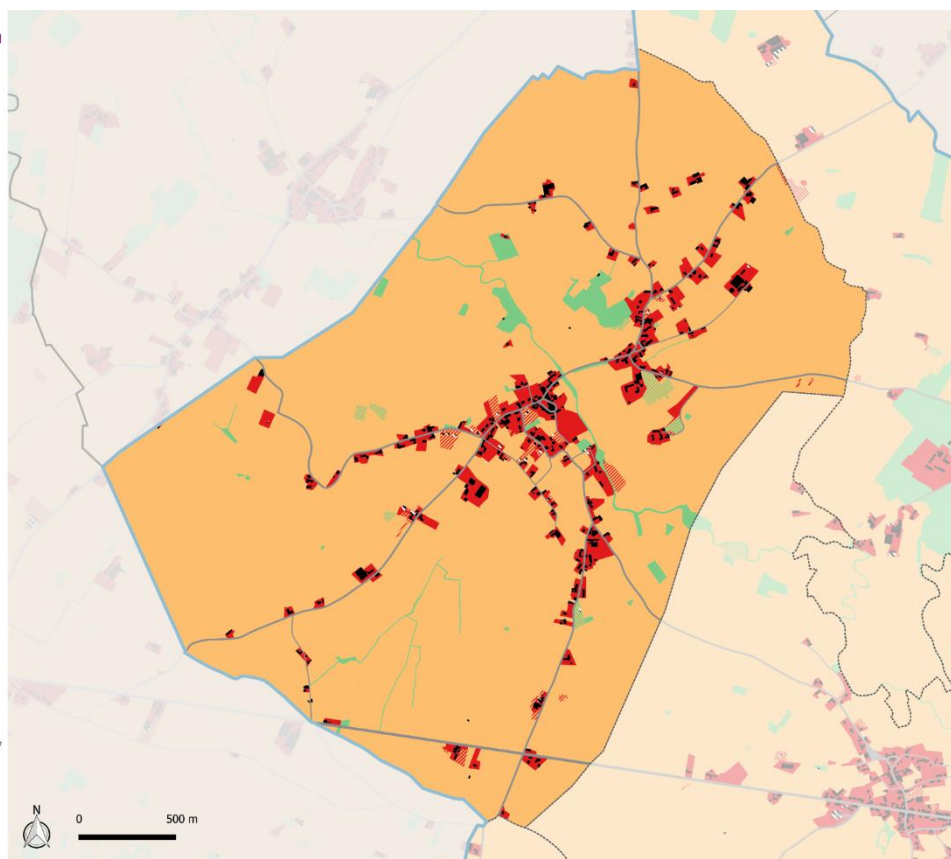
Limites administratives

- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois

Sources des données : OCSD2 PRIGÉ NPDC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les "33" couverts du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Wattignies-la-Victoire

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites administratives

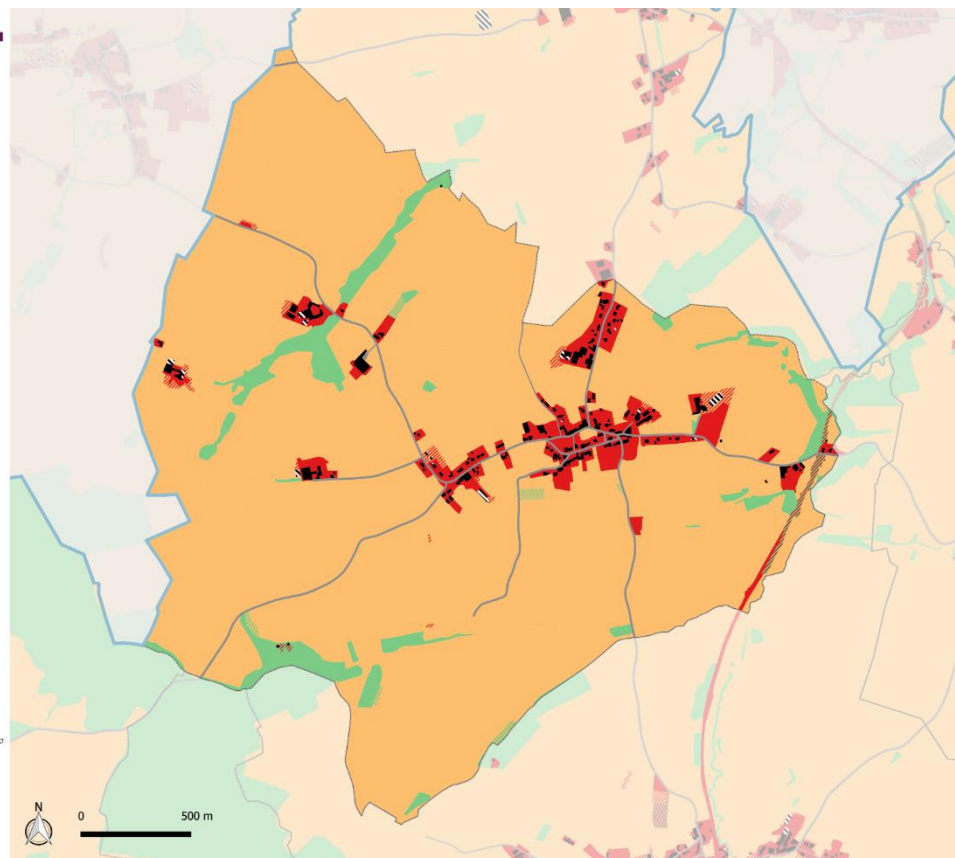
- Limites communales

- Limite de la Communauté de Communes Cœur Avesnois



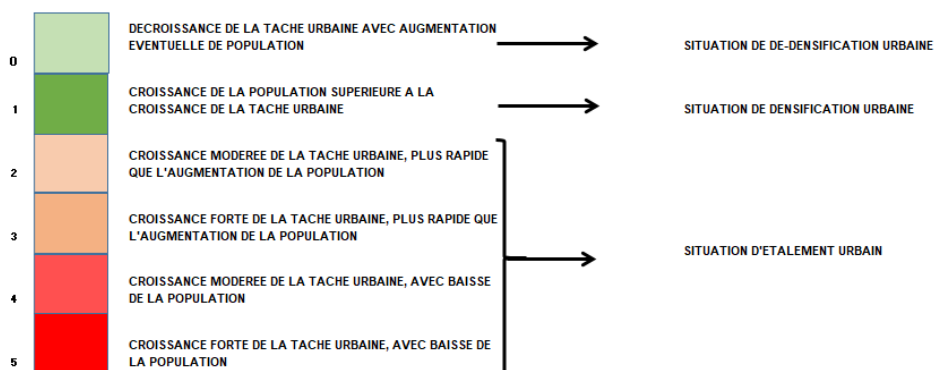
Sources des données : OCSD2 PRIOE NPOC 2019
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2018

A noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couvertures du sol identifiés dans la base de données OCSD2. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



L'étalement urbain est un facteur qui à population égale induit des déplacements plus importants et une consommation de foncier à usage d'habitat plus importante. Il se manifeste lorsque la progression des surfaces urbanisées excède la progression de la population.

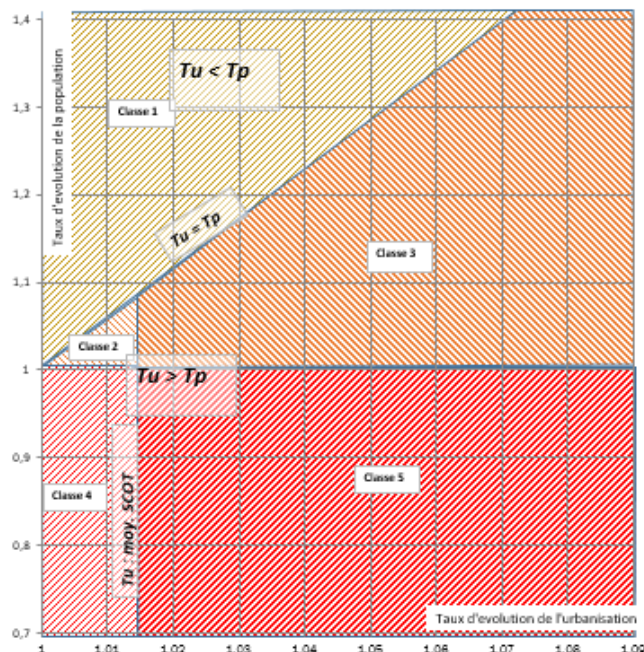
Ainsi, si la tâche urbaine due à l'habitat progresse plus rapidement que la population, le territoire est en situation d'étalement urbain. A contrario, si la croissance de la tâche urbaine est inférieure à celle de la population, le territoire est en situation de densification.



Le taux d'évolution de la population (Tp) correspond au taux d'évolution de la population entre 2005 et 2015 (INSEE).

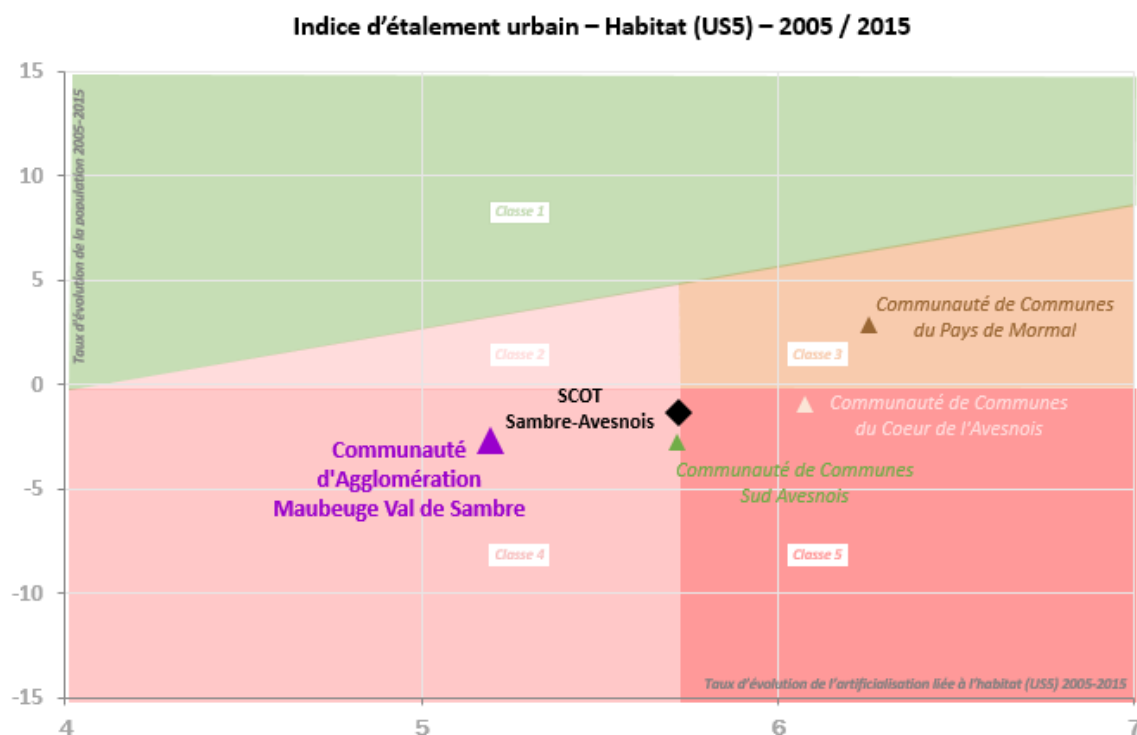
Le taux d'évolution de l'urbanisation (Tu) correspond au taux d'évolution de la tâche urbaine liée à l'habitat (poste US5) entre 2005 et 2015.

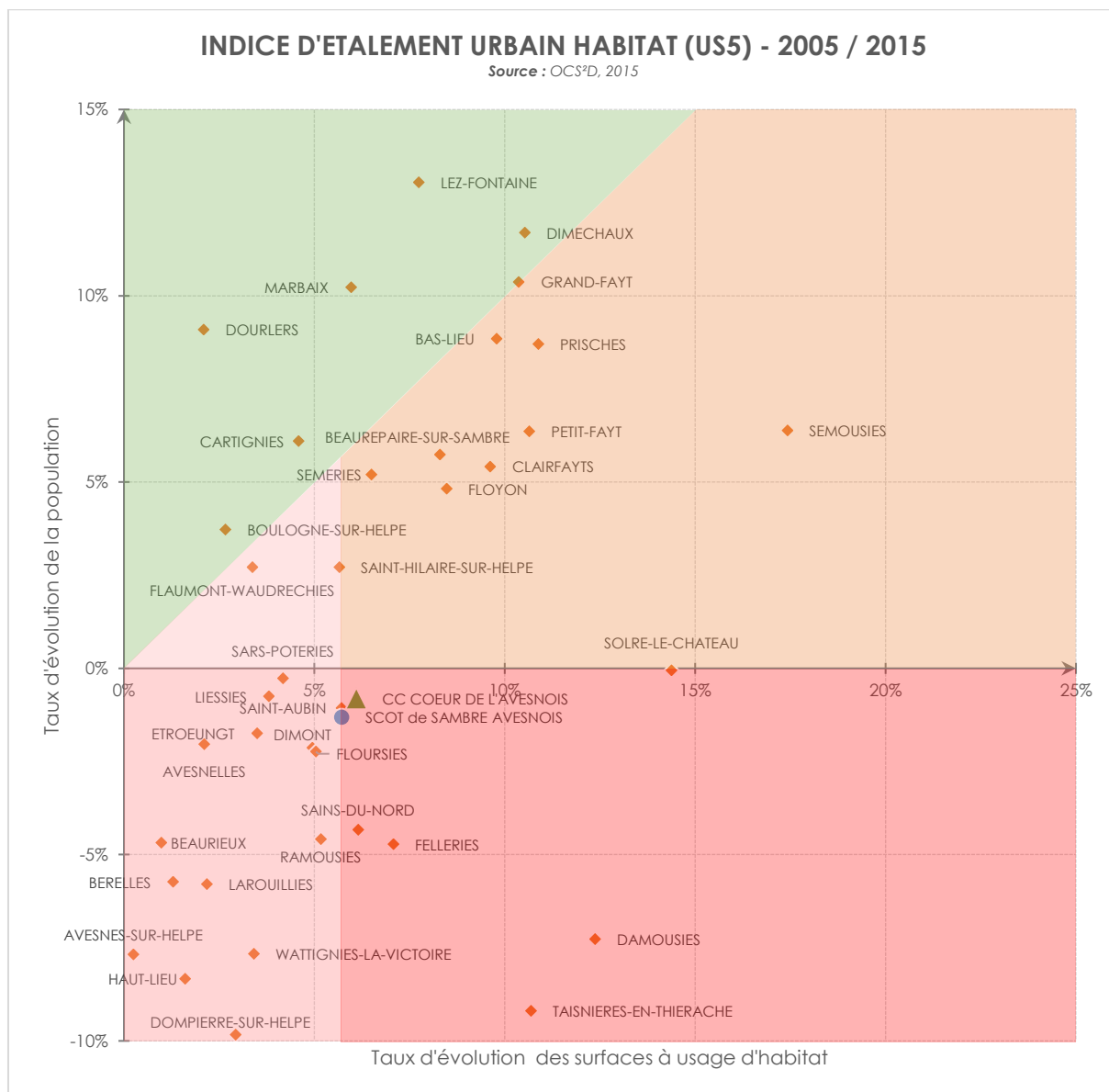
La croissance de la tâche urbaine liée à l'habitat est considérée comme forte quand elle est supérieure à la moyenne du SCOT.

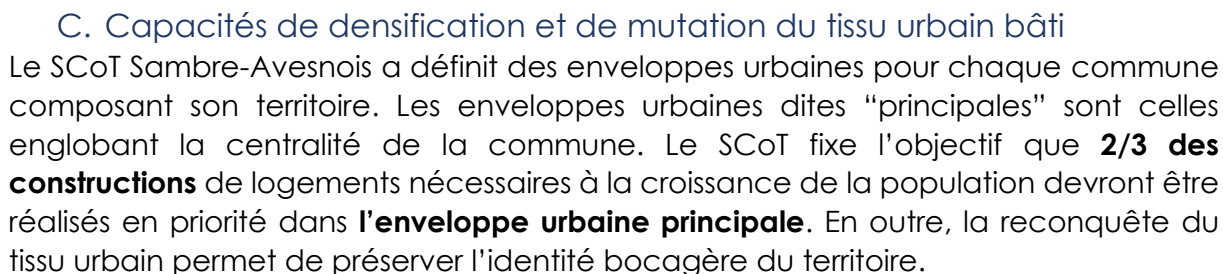


Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est concerné par une situation d'étalement urbain, l'intercommunalité a subi sur la période 2005-2015 une baisse d'habitant et une croissance urbaine plus forte que la moyenne de l'arrondissement.

De manière générale, la progression de la tâche urbaine liée à l'habitat est supérieure au taux d'évolution de la population sur la même période. La situation est d'autant plus préoccupante lorsqu'elle se combine à une baisse de population (classe 4 et 5). La progression de la tâche urbaine liée à l'habitat sur la 3CA est plus importante que sur la CAMVS et la CCSA, également concernés par une situation d'étalement urbain et de baisse de la population.







- Identification des gisements bruts au sein des enveloppes urbaines au travers des photographies aériennes.
- Réduction du nombre de gisement identifié au regard de leur critère intrinsèque (topographie, non desservi par les réseaux, autre projet attendu...).
- Identification des terrains à forte valeurs environnementales (risque inondation par exemple) ont permis d'identifier les gisements qui ne peuvent accueillir des constructions d'habitations. (cf Partie IV Justifications)

Pour rappel, le SCoT fixe l'objectif d'une croissance démographique de +1.7% à l'horizon 2036, soit +1.27% à l'échéance du PLUi (2017-2029). Il est donc nécessaire de

produire 2349 logements dont l'essentiel serviront à maintenir la population. En effet, le desserrement de la taille des ménages (réduction du nombre de personne dans un ménage) implique de nouveaux logements pour répondre à ce phénomène de décohabitation. Toutefois, la production de 2 349 logements n'implique pas la construction de ces dernières. En effet, le parc de logement vacant doit être réinvesti, estimé à 726 sur la période du PLUi. En conséquence, ce sont **1 582 logements** qui devront être construits. Ces logements à produire sont ventilés selon l'armature urbaine définies par le SCoT auxquelles une densité de production de logements à l'hectare est définie. À titre d'exemple, le pôle urbain central (composé d'Avesnes-sur-Helpe et Avesnelles notamment...) définit une production de 25 logements par hectare sur les parcelles d'une superficie comprise entre 1 000 et 5 000 m².

La **densité moyenne** définie par le SCoT à respecter est de **30 logements par hectare**.

Cf. Justifications des choix

IX- Numérique

Les technologies numériques sont aujourd'hui essentielles au développement d'un territoire. Le numérique est devenu au cours des dernières années un critère d'implantation majeur pour les entreprises, ainsi qu'un outil d'accès à l'information et aux services pour l'ensemble des citoyens.

La disparité d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) se définit comme étant la fracture numérique. Ce concept, inspiré du concept de la fracture sociale, traduit que l'inégalité d'accès aux TIC a pour conséquence une mise à l'écart d'une partie de la population ou d'un territoire par rapport au reste de la société. Cette notion dénote de l'importance qu'occupe le numérique dans le développement des territoires et des conséquences délétères d'une inégalité d'accès à un service de qualité.

Sur la Communauté de Communes de Cœur de l'Avesnois, les communes de plus de 1 000 habitants, ainsi que Marbaix et Dourlers (qui bénéficient de l'influence des communes limitrophes) sont bien couverts par le réseau ADSL. Ce réseau est cependant très restreint sur le reste du territoire. Il y a même quelques zones blanches, dont une qui couvre une large partie de Semousies et de Beugnies.

Le déploiement du très haut débit dans les communes de la 3CA est piloté par le Syndicat Mixte de la fibre 59-62. Les communes de Dompierre-sur-Helpe et de Flaumont-Waudrechies sont les premières à bénéficier de l'arrivée de la fibre, en 2018. Le calendrier actuel prévoit que l'ensemble du territoire soit couvert en 2021.

Cette technologie permettra un accès à internet performant avec des débits élevés (de l'ordre de 100 Mo/s) et sera plus égalitaire. En effet, contrairement à l'ADSL, la fibre ne subit pas de perte en ligne qui font que plus les foyers sont éloignés des centrales, plus le débit est réduit.

La logique de recouvrement du réseau internet s'inscrit dans la même logique que celle des autres réseaux : celui-ci doit se faire prioritairement dans les lieux déjà urbanisés et les futures extensions devront prendre en compte la couverture de ces réseaux.

Le déploiement est donc en cours sur le territoire. Au quatrième trimestre 2018, seules cinq communes accueillent des logements raccordés au réseau de Très Haut Débit : Marbaix, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Bas-Lieu, Dompierre-sur-Helpe et Sémeries. Le taux de couverture de la fibre est respectivement de 1,0% ; 0,3% ; 8,7% ; 50,9% ; 55,4%.

